Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada

A Report to Parliament, 1986 - 87

Department of the Secretary of State of Canada
Secrétariat d'État du Canada

Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada

A Report to Parliament, 1986 - 87

Canada

© Minister of Supply and Services Canada 1988
Cat. No. S — 2/1987
ISBN 0-662-55862-6

Her Excellency the Right Honourable Jeanne Sauvé, Governor General and Commander-in-Chief of Canada

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

I have the honour to present, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, the Annual Report on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada*, for the fiscal year ended March 31, 1987.

This report is submitted to Your Excellency in accordance with the requirements of Section 24.1(1) of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977*.

Respectfully submitted,

David Crombie

David Crombie
Secretary of State of Canada

Foreword

I am pleased to provide, to Parliament and to all Canadians, the third annual Report of the Secretary of State on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada.*

In the past year or two, Canadians and their governments have become more aware of the importance of post-secondary education to the social, cultural and economic development of our country as we approach the 21st century. Perhaps the most important result has been that the two orders of government which jointly provide support to our colleges and universities have recognized more clearly that they must work together. This was nowhere more positively demonstrated than at the National Forum on Post-Secondary Education, held in Saskatoon in October 1987 under the co-sponsorship of the federal government and the Council of Ministers of Education, Canada. This historic event symbolized a new commitment to cooperation involving not only governments, but all who have a stake in the enterprise - the students, teachers and administrators of our post-secondary institutions, leaders of labour and industry, and many groups having a special concern for the future of higher education in Canada.

One conclusion of the National Forum was that post-secondary education policy must be founded on a firmer base of shared information. It is my hope that the present Report represents a step in that direction, for it is based on even more extensive consultation with provincial and territorial governments than its predecessors. There is much work yet to be done before we achieve the goal of a fully shared information base set by the Forum, but I believe we can get there if we maintain the spirit of cooperation that was so evident in Saskatoon.

David Crombie

David Crombie
Secretary of State of Canada

Symbols Used in Publication

The following symbols are used in this publication:

P	preliminary data
—	figures not appropriate or not applicable

Table of Contents

Introduction	i
Part I Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education	2
1 The Development of Public Support to Post-Secondary Education	2
2 Federal-Provincial Cooperation in Meeting the Challenges of Today	3
Part II Overview: The Financing of Canadian Post-Secondary Education	8
1 35 Years at a Glance	8
2 The Financing of Post-Secondary Education Today	10
2.1 Direct Support to Post-Secondary Education	10
2.2 Indirect Support to Post-Secondary Education	13
2.2.1 Intergovernmental Transfers	13
2.2.2 Tax Measures in Support of Post-Secondary Education	13
Part III Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education	18
1 Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education	18
2 Post-Secondary Education Across Canada	35
2.1 Post-Secondary Institutions	35
2.1.1 Universities	35
2.1.2 College Level Institutions	37
2.2 Enrolment in Post-Secondary Institutions	37
3 Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education	39
3.1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education	40
3.1.1 Institutional and Related Support	40
3.1.2 Scholarships and Student Aid	41
3.2 Tables: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education and Post-Secondary Enrolments, by Province/Territory	42

Part IV	**Federal Support to Post-Secondary Education in Canada**	58
1	Overview: Total Federal Support	59
2	Contributions to the Provinces and Territories	62
	2.1 Established Programs Financing (EPF)	62
	2.2 Official Languages in Education	66
	2.2.1 Overview	66
	2.2.2 Expenditures	66
3	Federal Direct Support to Post-Secondary Education	69
	3.1 Research	69
	3.1.1 Research Granting Councils	71
	3.1.2 Other Departments and Agencies	73
	3.2 Student Assistance	74
	3.2.1 Canada Student Loans Program	74
	3.2.2 Scholarships, Bursaries and Other Awards	75
	3.3 Direct Federal Responsibilities for Post-Secondary Education	77
	3.4 Other Federal Programs	78
4	Summary of Federal Support to Post-Secondary Education	80
	4.1 Cash Expenditures	80
	4.2 Tax Transfers	81

APPENDICES

Appendix A	Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology	86
Appendix B	Post-Secondary Education Funding: A Comprehensive View	92
Appendix C	Post-Secondary Education in Canada: Publications and Events, 1986-1987	112
Appendix D	The Established Programs Financing Formula 1986-87	122
Appendix E	Expenditures of Non-Degree Institutions	128
Appendix F	Additional Information Provided by Provincial/Territorial G...	130

List of Tables

1	Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada	11
2	Provincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education and Post-Secondary Enrolments, Canada	39
3(a-l)	Provincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education and Post-Secondary Enrolments, by Province/Territory	43
4	Federal Support to Post-Secondary Education in Canada	60
5	Established Programs Financing Entitlements in Support of Post-Secondary Education	63
6	Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Established Programs Financing	65
7	Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education	67
8	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education	68
9	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Research	70
10	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance	76
11	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Direct Federal Responsibilities	77
12	Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Other Programs and Administration Costs	79
13	Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency	82
B-1(a)	Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86, Canada	95
B-1(b-m)	Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86, by Province/Territory	96
B-2	Interprovincial Transfers in Support of Post-Secondary Education, 1985-86	109
D-1	Basic Elements of Post-Secondary Education Financing Formula	123
D-2	Established Programs Financing Tax Transfer in Support of Post-Secondary Education	125

E-1	Total Expenditures of Community Colleges, Hospital Schools, and Public Trade/Vocational Schools by Province/Territory, 1985-86	128
F-1	Data Provided by the Province of New Brunswick: Post-Secondary Education in New Brunswick	131
F-2	Data Provided by the Province of Quebec: Post-Secondary Level Enrolment: Universities and Colleges	132

List of Charts

1	Post-Secondary Full-Time Enrolment, Canada, 1951-52 to 1986-87	8
2	Total Expenditures on Post-Secondary Education, Canada, 1951-52 to 1986-87	9
3	Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada, 1986-87	12
4	Federal Support to Post-Secondary Education, Canada, 1986-87	59
5	Expenditures of Research Granting Councils in Support of Post-Secondary Education	72
B-1	Funding of Post-Secondary Education in Canada	93

Introduction

Purpose of the Report

Provision for the annual *Report to Parliament on Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada* was introduced as a result of all-party agreement during parliamentary committee consideration of other amendments to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements legislation. The amending Bill, including the provision for an annual report, received Royal Assent on June 7, 1984.

Consequent to this amendment, Section 24.1(1) of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977* requires that the Secretary of State of Canada shall provide an annual report to Parliament which describes:

(a) cash contributions and total equalized tax transfers in respect of the post-secondary education financing program applicable to each province;

(b) expenditures by each province on post-secondary education;

(c) any other federal programs of support to or involvement in post-secondary education;

(d) the relationship between such federal contributions, transfers and programs and Canada's educational and economic goals; and

(e) the results of any consultations by or on behalf of the Secretary of State of Canada with the Council of Ministers of Education, Canada relating to the definition of national purposes to be served by post-secondary education and the means by which the governments of Canada and the provinces will achieve those purposes.

In responding to the above legislation, the Secretary of State has endeavored to produce a document that will prove informative and useful for all those with an interest in post-secondary education. . . particular effort has been made to place the required information within the broader context necessary to appreciate fully the complexity and diversity of this enterprise. As well, the Report attempts to identify areas in which the views of provincial/territorial governments are significantly different from those represented by the federal legislation.

Post-Secondary Education

The term "post-secondary" is not defined in the present legislation. For purposes of this Report, therefore, the definition used by Statistics Canada in gathering and reporting education data has been adopted. This definition encompasses all education programs and research activities of universities, as well as certain programs in non-university (college level) institutions, such as community and regional colleges, CEGEPs, technical institutes, and hospital and regional schools of nursing. To be included as post-secondary, programs in college level institutions must meet certain criteria, essentially that they require high school graduation for admission, last at least one school year, lead to a certificate or diploma, and are not classified as trade/vocational. For further details, see Appendix A.

Statistics Canada is working with provincial and territorial governments, through the Council of Ministers of Education, Canada, to evaluate education definitions and methodology in an effort to ensure a data base that accurately reflects the evolving structure of education today.

Structure and Content

In response to the requirements of the legislation, and following consultation with provincial and territorial governments, the Secretary of State has adopted the following structure for the 1986-87 Report:

PART I - outlines the development of public support to post-secondary education in Canada and describes federal-provincial cooperation in meeting the challenges of today.

PART II - presents an overview of the financing of post-secondary education. A glance at post-secondary enrolments and expenditures over the last 35 years sets the context for a more detailed discussion of the sources of financial support to post-secondary education in 1986-87.

PART III - describes provincial and territorial government support to post-secondary education. It begins with a description of individual provincial/territorial systems, as defined and organized by each government, and goes on to describe post-secondary institutions, enrolments and expenditures which fall within the post-secondary universe as defined by Statistics Canada.

PART IV - discusses the federal interests in post-secondary education and describes federal support through contributions to provincial and territorial governments, direct support to post-secondary education activities, and aid to students.

APPENDICES A-F - provide detail on definitions and methodology, as well as additional information on post-secondary education in Canada today.

Part I Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education

Part I Federal-Provincial Cooperation in Support of Post-Secondary Education

Under the Constitution, education is a responsibility of the provinces, and since 1867 provincial governments have developed highly diversified systems of education that respond to the objectives of the individual province, according to the needs of its population and its financial capabilities.

The development of provincial education systems has been stimulated by important reviews and consultations both within and among provinces. Interprovincial exchanges have taken place at all levels: through governments, ministries of education, institutions and non-governmental organizations, and, in recent years, through the Council of Ministers of Education, Canada. In the course of time, each province has defined general objectives which are broadly similar, the differences being related to the means of implementation and the financial resources available. The result of these efforts is that, taken as a whole, Canada stands among the leading countries in the world in terms of education.

Particularly in the area of post-secondary education, the federal government has come to play an important supporting role, both on the basis of its own specific constitutional responsibilities and as a result of its more general commitment to national interests such as economic and social development.

This part of the Report consists of two sections. The first describes the development of governmental support to post-secondary education, while the second shows how cooperation between the two orders of government is being translated into a reality which will ensure that Canada's post-secondary education systems are prepared to meet the challenges of the 21st century.

1 The Development of Public Support to Post-Secondary Education

The *Constitution Act*, 1867 recognized explicitly that the provinces had full jurisdiction over matters of education within their boundaries. In order to fulfill this mandate, the provinces have developed frameworks of legislation and regulation, as well as educational policies. They have, moreover, devoted a major part of their budgets to this task. These commitments by the provinces have permitted a strong growth in student enrolments and in the services provided at the post-secondary level.

Although the constitutional responsibility for education resides fundamentally with the provinces, the federal government has played a number of important complementary or supporting roles during this developmental process.

Since Confederation the federal government has acted within its own areas of jurisdiction, involving, for example, its constitutional responsibilities for the Yukon and Northwest Territories and for Native Indian populations. Similarly, it has assumed its responsibilities for Armed Forces personnel and their dependents, and has provided educational opportunities for persons within federal correctional establishments.

The federal government has also taken initiatives in areas where both orders of government are involved. It has established the National Research Council and the three research granting councils, which play a major role in funding university research. As well, it supports technical and vocational training through various programs; it offers extensive financial support to post-secondary students; and it provides funding to promote the official languages at all levels of education.

Moreover, the federal government has provided increasing general support to provincial and territorial post-secondary education systems. During the two World Wars, the federal government had, in the national interest, introduced taxes in areas previously occupied by the provinces, thus increasing the federal fiscal capacity. After World War II, the need for additional post-secondary education was especially urgent, with

growing demand from students and new pressures to make post-secondary education a national priority. For example, the Massey Commission concluded in 1951 that there was a need for the federal government to intervene in the financial crisis which faced the universities. During this period, the post-secondary institutions persuaded the federal government to provide direct funding, an arrangement which lasted several years, until, in response to arguments by the provinces regarding their jurisdiction, the federal government agreed to transfer the funds within federal-provincial agreements. In 1960, Quebec became the first province to receive such transfers, but in 1967 direct grants to universities were replaced by federal transfers to all provincial governments under cost sharing arrangements which better reflected provincial constitutional responsibilities. Since 1977, transfers to provinces for post-secondary education have been made under the "block-funding" principle of the Established Programs Financing arrangements (EPF).

2 Federal-Provincial Cooperation in Meeting the Challenges of Today

Given the nature of the constitutional arrangements, federal and provincial governments have long recognized the need for cooperation in supporting post-secondary education. Over the past decades, both orders of government have provided financial support to post-secondary institutions and students, and to activities such as university research. While these efforts have been extremely important in the past, they have not always been based on the closest possible consultation and cooperation. Recently, however, governments have publicly expressed their commitment to work together more closely in the interests of Canadian post-secondary education. This improvement in federal-provincial relations has grown out of a federal respect for provincial jurisdiction and a provincial commitment to national education priorities, as expressed by the Council of Ministers of Education, Canada.

The past two years have been witness to a series of joint federal-provincial efforts to establish closer cooperation. The Secretary of State and the provincial and territorial Ministers of Education met several times to discuss matters of mutual concern and initiated a series of joint activities to address such issues as student aid and foreign students.

Of major significance was the federal and provincial co-sponsorship of the National Forum on Post-Secondary Education, held in Saskatoon in October 1987. The objective of the Forum was announced by the Secretary of State and the Chairman of the Council of Ministers of Education, Canada, as being "to explore the challenges and opportunities facing Canada's universities and colleges in preparation for the 21st century." More than 500 persons representing a broad spectrum of Canadian society, including the administration, faculty and students of colleges and universities, leaders from business and labour, governments, and special interest groups, met for three days of intense discussion. The agenda included such specific issues as accessibility and participation in post-secondary education and the framework for managing and financing the system. As well, such matters as human resource development, the advancement of knowledge through university research, and the role of higher education in social, cultural and economic development were explored.

In the Chairperson's Report to the Secretary of State and the Council of Ministers of Education, Canada, Dr. Brian Segal stated that the Forum had demonstrated that "it is possible for various interests in Canada, governmental and non-governmental, to work together to reach a common understanding of national problems and national solutions."

With respect to issues, accessibility to quality education was identified as a continuing priority, and special concern was expressed about the participation of under-represented groups. Looking to the future, participants felt that one of the greatest challenges facing post-secondary education was find-

ing the right balance in offering a "good basic general education" together with "the best possible specialized training." Forum participants also called for special attention to the needs of foreign students in Canada.

Referring to a consensus reached by participants, Dr. Segal reported that "research in our post-secondary education institutions is a critical matter requiring concerted attention by our two levels of government to determine how to harmonize various efforts and inject additional funds into the system," and that "there is a need to enhance and to clarify the role of the private sector in supporting research in post-secondary institutions."

Of specific concern was the need for more research in the field of post-secondary education itself, a purpose which would require, among other things, the "development of an information base that would be universally accepted and would facilitate the reaching of sound policy discussions."

As well, Forum participants called for additional funding for post-secondary education, accompanied by greater attention to the mechanisms for financing and managing the enterprise.

Dr. Segal concluded by noting the improved climate of federal-provincial cooperation, calling on the governments to find "means through which many of the issues that have been discussed . . . may find resolution, through which many of the actions called for may occur." He looked forward to the meeting between the Secretary of State and the Council of Ministers of Education, Canada, to be held in February 1988, the major focus of which was follow-up to the Forum.

In fact, a number of the priority issues identified by participants at the National Forum had already been on the federal-provincial agenda, but were given new impetus by the Saskatoon conclusions. In the field of student aid, for example, both levels of government, after years of working together in the administration of student assistance in Canada, agreed in 1986 to consult each other more closely with respect to policy issues. Accordingly, at their meeting in September 1987, the Secretary of State and the Council of Ministers of Education, Canada established a permanent Intergovernmental Consultative Committee on Student Financial Assistance. Its purpose is to ensure that federal and provincial programs of student aid serve the needs of students.

Similarly, international students have been a matter of federal-provincial attention in the past. Although these students come under provincial authority in terms of their education, certain aspects of their experience, such as admission to Canada, fall primarily under federal jurisdiction. As well, there are important policy issues, such as international trade, overseas development assistance and external relations generally, which can benefit from the presence in Canada of students from abroad. The two orders of government are collaborating in this area through a committee of officials on Education-Related International Activities, co-chaired by External Affairs and provincial officials.

The need for a shared information base on post-secondary education, highlighted at the Saskatoon Forum, had for some time been an issue of concern to the Secretary of State and the Council of Ministers of Education, Canada. Due to this concern, provincial and territorial officials met in June 1987 with representatives of the Secretary of State and Statistics Canada to discuss how to improve the content and presentation of data in this Report to Parliament. Subsequently, plans were further developed for a full review by Statistics Canada of definitions and sources of education data, in order to make them as universally acceptable and useful as possible.

With respect to official languages in education, the federal and provincial governments have a long-standing record of collaboration. Together they have worked towards the renewal of agreements for 1988-89 and beyond, to maintain and enrich the use of Canada's two official languages at all levels of education, including post-secondary.

During the past two years, these and other events have helped forge a closer federal-provincial relationship that some have called "a new partnership." As partners, through sharing and mutual respect, both levels of government will be able to provide Canadians with the strong and lasting leadership required to maintain a post-secondary education system whose continued excellence and accessibility will help ensure our country's economic prosperity and social well-being.

Part II Overview: The Financing of Canadian Post-Secondary Education

Part II Overview: The Financing of Canadian Post-Secondary Education

Part II of the Report discusses total expenditures on post-secondary education today and provides an overview of total direct support to post-secondary education in Canada from all sources, public and private. Indirect forms of support are also briefly discussed.

First, however, a brief review is provided of the growth in post-secondary education systems and accompanying expenditures since the 1950s.

1 35 Years at a Glance

The period since the early '50s has witnessed a dramatic expansion in post-secondary education systems in Canada, accompanied by an equally dramatic increase in the costs of supporting this vital enterprise.

As illustrated in Chart 1, there were 91,000 full-time students in post-secondary education in 1951-52. By 1986-87, that number had increased to 796,000. Thus, during this period, total post-secondary full-time enrolment increased by a factor of nearly nine. As can be seen in Chart 2, total expenditures on post-secondary education increased by a factor of over 100 over this same period, to reach $10.2 billion in 1986-87. In constant 1951 dollars, this represents a 27-fold growth in total expenditures.

Chart 1: Post-Secondary Full-Time Enrolment, Canada, 1951-52 to 1986-87

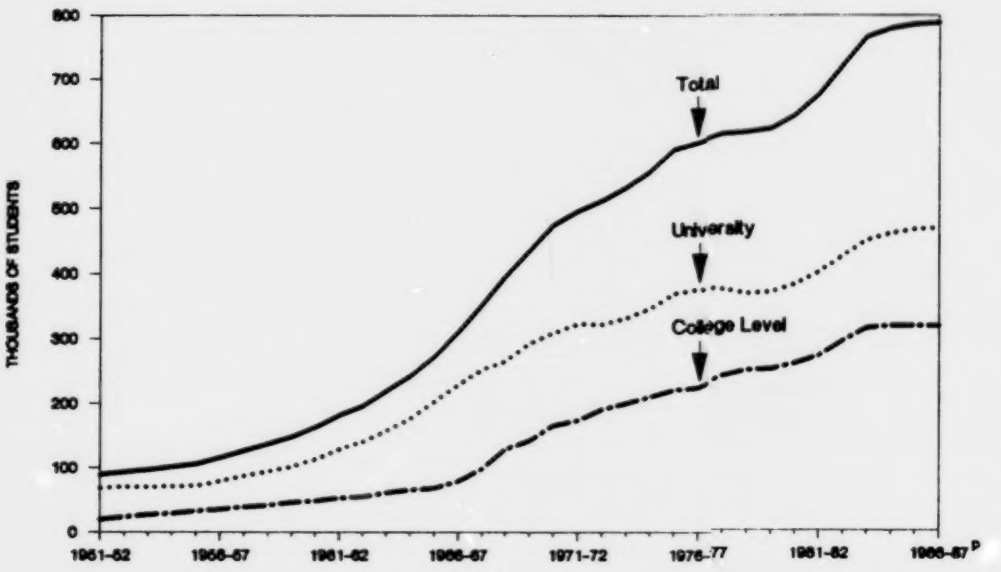

Source: Statistics Canada. 1951-52 to 1974-75: *Historical Compendium of Education Statistics*, Catalogue No. 81-568. 1975-76 to 1985-86: *Universities: Enrolments and degrees*, Catalogue No. 81-204; and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Education, Culture and Tourism Division, Post-Secondary Education Section, for university and college level enrolment.

Chart 2: Total Expenditures on Post-Secondary Education, Canada, 1951-52 to 1986-87

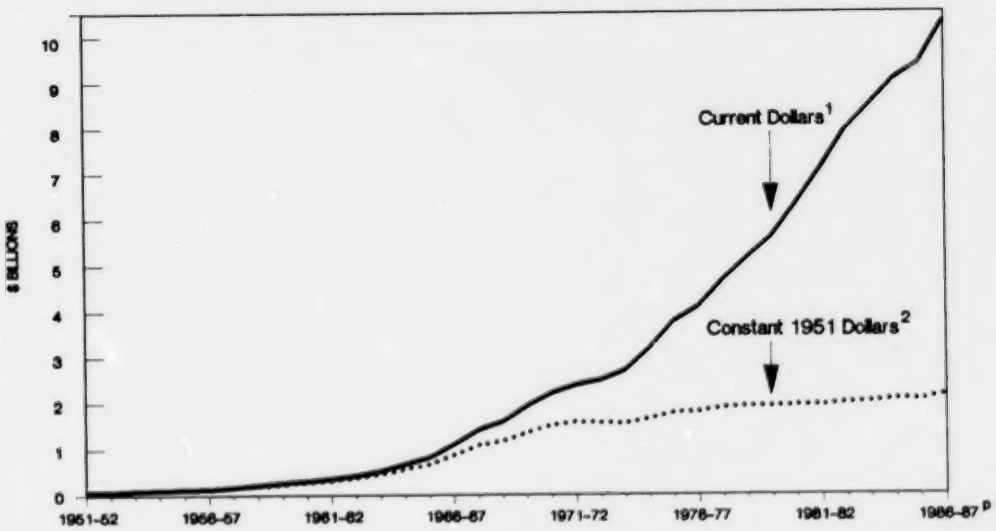

1 Source: Statistics Canada. 1951-52 to 1953-54: *Historical Compendium of Education Statistics*. Catalogue No. 81-568. 1954-55 to 1986-87: CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures, and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

2 Calculated by the Department of the Secretary of State of Canada using the Consumer Price Index as the deflator. Data are derived from Statistics Canada, *Consumer Prices and Price Indexes*. Catalogue No. 62-010.

2 The Financing of Post-Secondary Education Today

At $10.2 billion, expenditures on post-secondary education in Canada represented 2.0% of the Gross Domestic Product (GDP) in 1986-87.* As indicated in Table 1, $7.31 billion (71.4% of total expenditures) was related to post-secondary education in universities, while $2.93 billion (28.6%) was related to post-secondary education in college level institutions.

These amounts include expenditures by the post-secondary institutions themselves, government expenditures on scholarships and aid to students attending these post-secondary institutions, and related government expenditures.**

2.1 Direct Support to Post-Secondary Education***

Expenditures on post-secondary education are sustained by funds received from a variety of sources. Table 1 identifies total expenditures on post-secondary education and shows the direct or immediate source from which the funds are received. Direct sources which support expenditures on post-secondary education consist of governments, student fees, and other non-government sources such as private donations and investment income. Note that Table 1 does not show intergovernmental transfers. Thus, the $4.82 billion in federal contributions to the provinces and territories (discussed in the following section and in Part IV) is not identified.

As illustrated in Chart 3, governments represented the primary source of direct support to post-secondary education, and provided 82.5% of all funds spent on post-secondary education in 1986-87. Provincial, territorial and municipal governments supplied $7.20 billion (70.3%) of direct funding, while $1.25 billion (12.2%) was provided directly by the federal government. A further $921 million (9.0%) of total direct funding came from student fees, and the remaining 8.5% was derived from other sources, such as donations and investment income.

* The Gross Domestic Product is calculated from April 1, 1986 to March 31, 1987 to compare with fiscal year spending. Data are derived from Statistics Canada, *National Income and Expenditure Accounts*, Catalogue No. 13-001.

** See Appendix B for a more comprehensive discussion of total expenditures on post-secondary education.

*** Throughout this publication, "support" to post-secondary education is used broadly, and may include both cash expenditures and tax revenue forgone.

Table 1: Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada ($ millions)

	University	College Level	Total
Provincial/Territorial Governments			
1984-85	4,295.8	2,268.2	6,564.0
1985-86	4,533.1	2,328.1	6,861.2
1986-87[p]	4,732.5	2,464.0	7,196.6
Municipal Governments			
1984-85	1.3	0.0	1.3
1985-86	1.7	0.0	1.7
1986-87[p]	2.4	0.0	2.4
Federal Government[1]			
1984-85	944.0	116.2	1,060.2
1985-86	1,045.5	158.1	1,203.5
1986-87[p]	1,074.7	178.3	1,253.0
Fees			
1984-85	677.9	141.4	819.3
1985-86	729.8	156.5	886.2
1986-87[p]	757.4	164.0	921.4
Other Sources			
1984-85	598.9	126.5	725.4
1985-86	725.0	141.6	866.6
1986-87[p]	742.8	125.7	868.5
Total			
1984-85	6,517.9	2,652.3	9,170.2
1985-86	7,035.0	2,784.2	9,819.2
1986-87[p]	7,309.8	2,932.1	10,241.9

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

1 Since Table 1 identifies expenditures by direct source of funds, the federal contributions to provincial and territorial governments of $4.82 billion are not identifed. This indirect federal support to post-secondary education is presented in Part IV as Contributions to the Provinces/Territories (Table 4).

Chart 3: Expenditures on Post-Secondary Education by Direct Source of Funds, Canada, 1986-87[p]

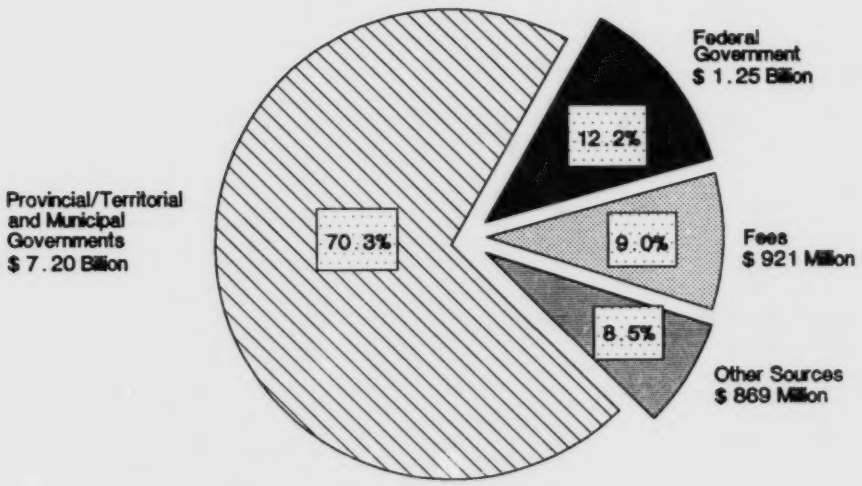

[p] Based on data displayed in Table 1.

2.2 Indirect Support to Post-Secondary Education

A major form of indirect support to post-secondary education is the intergovernmental transfer. Through intergovernmental transfers, one level of government provides support to another, which, in turn, supports the post-secondary education system. Another form of indirect support is provided through government tax allowances or special features in the tax structure which may favour post-secondary education.

Indirect support to post-secondary education does not flow directly into the post-secondary education system itself, although the intention is that such support will ultimately benefit post-secondary education. As noted previously, indirect support is not identified when consolidating total expenditures in direct support of post-secondary education.

2.2.1 *Intergovernmental Transfers*

The federal government provides the principal portion of its support to post-secondary education through transfers to the provinces and territories.

Under the Established Programs Financing arrangements, cash and tax transfers are provided to provinces and territories as a block contribution in support of health and post-secondary education. These arrangements provided $16.7 billion in cash and tax transfers for health and post-secondary education in 1986-87, of which the EPF formula (specified in the legislation) identified $4.77 billion as being "in respect of post-secondary education."*

Federal contributions to provinces and territories supporting post-secondary education activities under the Official Languages in Education Program accounted for a further $55.7 million in transfers to provinces and territories.

2.2.2 *Tax Measures in Support of Post-Secondary Education*

Federal and provincial governments provide a number of tax deductions and exemptions in support of post-secondary education. Although these measures do not represent cash expenditures by governments, they do constitute significant revenue forgone (tax expenditures) and should be noted as a valuable contribution to the post-secondary education sector. However, due to lack of data, these tax measures are not accounted for in this Report.

Income Tax Measures

Various personal and corporate income tax benefits are provided through the federal *Income Tax Act*. Since provincial and corporate income tax revenues in most cases are determined as a percentage of federal basic tax, such allowances often represent tax revenue forgone by both levels of government.[1] Tax allowances thus provided have included:

- tax deductions and tax credits for contributions to university research;
- deductions from taxable income related to tuition fees and a monthly education deduction;
- tax exemption of a portion of scholarship and bursary income;
- tax exemptions for dependent children, including children over 21 who are in full-time attendance at a university or school;

* Provinces argue that the tax portion of these transfers is collected in the form of personal and corporate income tax from provincial residents, that it is not a direct transfer of federal revenue, and that it should not be regarded as part of federal support to post-secondary education.

1 See Explanatory Note 1, end of Part II.

- special tax treatment for Registered Education Savings Plans;
- charitable status designation for educational institutions, allowing supporters to deduct donations from taxable income; and
- deduction of contributions to teachers' exchange funds.

Commodity Tax Allowances

The federal *Excise Tax Act* provides commodity tax exemptions for materials used in the construction of educational institutions, as well as a range of apparatus and equipment purchased by these institutions. In addition, tax exemptions are allowed for technical, educational and other books.

Most provinces also make special provisions in their sales tax systems to exempt certain materials and equipment required for teaching and research.

Property Tax Exemptions

Many post-secondary education institutions are exempt from the payment of provincial and/or municipal property tax.

Explanatory Note

1 Part III of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977* provides authority for the federal government to enter into agreements with provinces to administer and collect provincial income taxes on the provinces' behalf. Under these tax collection arrangements, each participating province legislates its own income tax, maintaining a tax base which conforms to the federal tax base. The federal government then enters into an agreement with the province by which it undertakes to administer the provincial Act and collect the tax, free of charge. While provinces were originally required to express their tax as a single percentage rate of federal tax, there are now a variety of provincial tax credits and other special measures, which the federal government has agreed to administer (charging a minimal administration fee for certain credits). The tax collection agreements system applies at present to all provinces except Quebec in respect of the individual income tax, and to the seven provinces other than Quebec, Ontario and Alberta in respect of the corporate income tax.

Part III Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education

Part III Provincial and Territorial Government Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial governments are the primary direct source of funding for post-secondary education in Canada, with expenditures for this purpose totalling $7.20 billion in 1986-87. Responsibility for the provision of post-secondary education rests with these governments, and each province and territory has developed a unique system of higher education, reflecting the particular needs and preferences of its society. Hence, although there are important common elements in post-secondary education across Canada, there is considerable diversity among the structures of the individual provincial systems.

Part III of the Report is divided into three sections. The first section, developed in cooperation with the provinces and territories, describes individual provincial and territorial systems of higher education. Unlike the rest of the Report, no attempt is made in this section to apply a single definition of the term "post-secondary;" rather, each system is described according to the structure adopted by the provincial or territorial government. Section 2, by contrast, returns to the uniform Statistics Canada definition of post-secondary education on which the tables throughout this Report are based, offering a view of post-secondary institutions and of their student populations according to this definition. Finally, Section 3 presents details of provincial and territorial expenditures in support of post-secondary education, together with the corresponding enrolment data. Tables are provided for Canada as a whole and for each province and territory.

1 Provincial and Territorial Systems of Post-Secondary Education

Over the years, each provincial and territorial government has developed its own system of post-secondary or higher education to meet its specific social and economic development requirements. This diversity is most striking when the various roles assigned to non-university post-secondary institutions are compared, as is reflected in the following descriptions of individual higher education systems across Canada.

Newfoundland and Labrador

In the Province of Newfoundland and Labrador, the post-secondary education and training system includes all vocational and pre-employment training, regardless of entrance qualifications. The post-secondary education system incorporates both public and private institutions, and includes Memorial University of Newfoundland, provincial institutes and community colleges. **The Department of Career Development and Advanced Studies** is responsible for post-secondary education and training in the province.

Provincial Objectives for Post-Secondary Education

The post-secondary system in Newfoundland has recently been restructured from a university/college/vocational school arrangement to a university/institute of technology/community college arrangement. As part of the restructuring process, the province has set the following goals: improved accessibility, particularly in remote areas and by women; increased participation; greater responsiveness to community needs; greater responsiveness to the needs of employers and the labour market; promotion of economic development through applied research and technology transfer; and improved accessibility to literacy programs.

Memorial University

Memorial's main campus is in the provincial capital of St. John's. The university has also set up a regional college (Sir Wilfred Grenfell) on the west coast of the island, offering first- and second-year university programs.

A new, four-year degree program in fine arts is being developed for delivery through the Sir Wilfred Grenfell Campus.

Memorial University provides a range of undergraduate, graduate and professional programs, and has developed world-class expertise and facilities in cold ocean engineering and earth sciences. The university has long been a pioneer in distance education, using audiotapes, a special two-way telephone network and satellite links to serve the island's scattered population.

As part of the reorganization of the post-secondary education system in the province, first-year university programming will be offered through the new community college system. The first enrolments under this arrangement occurred in September 1987, in the Central Community College. In the next few years, such programs will be available throughout the province.

As there is only one university in the province, the Board of Regents at Memorial University deals directly with the provincial government regarding all funding and programming decisions.

Non-University Institutions

Newfoundland's post-secondary training system will have three provincial institutes and five community college regions. In order to ensure that the provincial institutes and the community colleges meet their established mandates, the provincial government has undertaken to ensure that the necessary funds are made available for the introduction of new programs and for the upgrading of existing personnel. In particular, funding of a number of projects has been approved for various institutions under the Offshore Development Fund established through the Atlantic Accord.

Community Colleges: The prime mandate of the community colleges will be to bring the greatest variety of education and training opportunities to as many people as possible, including the physically and mentally disabled, in their local communities. In addition, the colleges will act as "brokers" for the delivery of programs and courses from educational institutions that have provincial mandates, and will pursue the development of a mechanism for transfer of program and course credits between colleges and institutes. The five colleges are: the Avalon Community College (five campuses), the Eastern Community College (three campuses), the Central Community College (five campuses), the Western Community College (four campuses) and the Labrador Community College (two campuses).

Provincial Institutes: The provincial institutes will have as their primary mandate the delivery of diploma-level applied arts and technology programs and the development of appropriate applied research and development projects.

The institutes with provincial mandates will consist of: the Institute of Fisheries and Marine Technology; the Cabot Institute of Applied Arts and Technology; and the Fisher Institute of Applied Arts and Technology.

Prince Edward Island

Prince Edward Island has one university and one college of applied arts and technology, both of which are funded through the **Department of Education**, and one School of Nursing, which is funded by the Department of Health and Social Services through the Hospital and Health Services Commission. All programs offered at the college level, including vocational training, continuing education and semi-professional training are considered post-secondary education regardless of entrance requirements or duration of the program. In Prince Edward Island, as in the other Maritime provinces, many of the functions generally performed by departments of university affairs are carried out by an inter-provincial body, the **Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC).**[1]

[1] See Explanatory Note 1, end of Part III.

University of Prince Edward Island

The University of Prince Edward Island, in accordance with its charter, offers undergraduate programs of study in arts, science, business administration, education and music. The University is the site of the Atlantic Veterinary College, opened in 1986 to serve the Atlantic Region, and offers degrees at all levels of veterinary medicine. The University also offers a special French Immersion Program as well as extended French programming.

Holland College

Holland College, with ten campuses, provides training for students seeking employment at semi-professional levels in business, applied arts, and technology. The college is also responsible for the operation of the vocational high school program, vocational trade training, and adult and continuing education (the manpower training portion of Holland College is partially funded through the provincial Department of Industry).

P.E.I. School of Nursing

The P.E.I. School of Nursing offers a three-year (including one year internship) Registered Nurse (R.N.) diploma program and a one year Licensed Nursing Assistant (L.N.A.) program. The school consists of two residencies, one of which has classroom facilities. Clinical experience is obtained primarily at the Queen Elizabeth and Prince County Hospitals, and to a lesser degree at the other hospitals in the province.

Nova Scotia

Nova Scotia has 12 degree-granting institutions, as well as a Teachers' College whose graduates may obtain a degree following a year of study at a cooperating university. Three non-university institutions grant diplomas and certificates. In addition, the province funds 14 regional vocational schools. The **Minister of Education** is responsible for post-secondary education in Nova Scotia.

Universities

Universities in Nova Scotia have traditionally serviced a large inflow of students from other provinces. These institutions are diverse in size and in the nature of their programs. Several offer only specialized university programs, for example, the Nova Scotia Agriculture College, the Nova Scotia College of Art and Design, the Technical University of Nova Scotia, and the Atlantic School of Theology. Other institutions offer a wide range of programs. The largest, Dalhousie University, has faculties of medicine, law and dentistry, as well as a variety of programs in the health professions, social work, library science, and other areas. The University College of Cape Breton provides some technical as well as university courses. The province has one French-language university, Université Sainte-Anne.

Non-University Institutions

Nova Scotia has three institutions which offer non-university post-secondary education from which graduates receive diplomas and certificates. These institutions are: the Nova Scotia Institute of Technology; the Nova Scotia Nautical Institute; and the Nova Scotia College of Geographic Sciences. A full range of technological, technical and vocational training courses are offered at these institutes and colleges. In addition, the province funds seven hospital schools.

Vocational Schools: There are 14 regional vocational schools in Nova Scotia which provide vocational courses to about 6,000 students. Approximately one quarter of the vocational school programs require Grade 12 as the entrance requirement.

New Brunswick

Advanced Education and Training is the government department responsible for providing human resource development opportunities for the citizens of New Brunswick. This entails offering, coordinating or assigning to other departments all publicly funded education programs designed to serve the adults of New Brunswick. The Department's objectives are to provide educational opportunities, including basic education and skill acquisition, in response to individual and employer needs, as well as offering programs which are responsive to the needs of a highly developed society.

Through the **Maritime Provinces Higher Education Commission**, the Minister of Advanced Education and Training is responsible for the four universities. He also provides provincial input with regard to regional (Maritimes) educational programs. The Department administers nine community colleges, the New Brunswick Craft School and the Provincial Language Training Centre. The five schools of nursing report to the Minister through their boards of directors. The New Brunswick School of Fisheries reports to the government through the Minister of Fisheries.

Universities

The four universities in New Brunswick have permanent facilities in seven locations throughout the province and deliver programs in a number of additional communities. These institutions provide a broad range of programs in the social, cultural and economic areas.

The province's largest higher education institution, the University of New Brunswick, prides itself on being the site of Canada's first course in engineering (1854). Today, the university offers both undergraduate and graduate degrees in such areas as forestry, law, arts, science and engineering at the university's two campuses, Fredericton and Saint John. Professors from the University of New Brunswick offer courses in a dozen communities throughout the province and the university provides a number of distance education courses, using such methods as audiotapes, cable television and teleconferencing. Federated with the University of New Brunswick and located on the Fredericton campus is Saint Thomas University, which grants degrees in arts, education and social work.

The French-language Université de Moncton offers programs including administration, engineering, forestry, law, arts and health sciences. Programs are delivered through three locations including Edmundston, Shippegan and Moncton.

Mount Allison University offers liberal arts and science programs, as well as special interdisciplinary programs such as American studies, Canadian studies and international studies.

The universities each have their own board of governors and the Maritime Provinces Higher Education Commission recommends to government the funding, levels which are to be provided to these institutions. The Commission submits its recommendations to government through the Minister of Advanced Education and Training.

Non-University Institutions

Post-secondary non-university education in New Brunswick is carried out by a network of institutions located in various communities throughout the province. Some are multi-program in nature, whereas others are single-program oriented. Programs offered through the post-secondary non-university institutions are intended for employment purposes and are not generally considered university transfer programs. However, many graduates of these institutions pursue further education objectives at universities and often the universities concerned grant credit for most of the studies completed at post-secondary non-university institutions.

Community Colleges: Nine community colleges, each with permanent facilities in a different area of the province, offer a multiplicity of programs on a full-time or part-time basis, both on and off campus.

These institutions have a specific linguistic character, either English or French, and the community college network provides services based on a concept of linguistic duality. Thus, five community colleges report directly to the Executive Director of Educational Services - English, and four community colleges report directly to the Executive Director of Educational Services - French.

Schools of Nursing: New Brunswick has five schools of nursing which offer a single 92-week diploma nursing program. Two schools of nursing offer the nursing program in French only, two in English only, and one school offers the program in both languages. The schools of nursing report directly to boards of directors, which in turn are responsible to the Minister. The Department of Advanced Education and Training reviews the financial requirements of these institutions, which are included within its regular budget submission to government.

Other Single-Program Institutions:

Located in Fredericton, the New Brunswick Craft School and the Provincial Language Training Centre are two additional institutions which are considered single-program in nature. The Craft School offers a three-year craft program in a number of disciplines. The provincial Language Training Centre provides second language training to provincial civil servants. In addition, this Centre provides leadership and overall coordination for second language programs offered throughout the community college network. The New Brunswick Craft School reports to the Executive Director of Educational Services - English, while the Language Training Centre reports to the Executive Director of Educational Services - French.

The Maritime Forest Ranger School is a regional institution, which operates under a board of directors. The School offers a one-year forest ranger program to citizens of the three Maritime provinces (Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick). Unlike other post-secondary non-university institutions, the School reports to government via the Maritime Provinces Higher Education Commission.

The School of Fisheries operates as a line branch of the Department of Fisheries. The School, which is located in Caraquet, offers a number of regular and short-term specialized training programs in seamanship, fisheries and marine technology safety. These programs are targeted to address the practical needs of participants in the fishing industry in New Brunswick.

Appendix F presents data related to post-secondary education in New Brunswick, as provided by the Department of Advanced Education and Training.

Quebec

The Government Level

In the past few decades, Quebec's post-secondary education system has undergone rapid expansion with the establishment of new structures and programs which, combined with measures to improve accessibility, has led to a record influx of students in all disciplines. The profound socio-economic changes that marked this period of Quebec's history could not have been achieved without the enormous strides which have been made in the educational sector, particularly at the post-secondary level.

The **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science** retains overall responsibility for directing and supporting efforts to develop post-secondary education in Quebec. In addition to its responsibilities for university and college level education, the Department's jurisdiction covers financial aid to students, university research and the various scientific fields.

With the assistance of advisory bodies and specialized organizations (the Conseil des collèges, the Conseil des universités, the Conseil de la science et de la technologie, the Fonds pour la formation de chercheurs et aide à la recherche), the Minister carries out a general mandate of orienting, supporting and evaluating college and university activities, including both teaching and research. In accordance with general government policy, the Department's main orientations are: supporting access to post-secondary education; improving the quality of education and research; developing university research; and satisfying market requirements for a highly specialized labour force.

These general orientations translate into measures which aim to provide equitable funding of the institutions and measures for evaluation and rationalization, development, structuring of research, and student assistance.

Universities

The Quebec network includes seven universities and two schools of higher learning funded by the province: Sherbrooke, Bishop's, Concordia, Laval, McGill, the Université de Montréal, the Université du Québec, the École polytechnique and the École des hautes études commerciales. It also includes the Collège militaire de St-Jean, which is recognized under Quebec law and funded by the federal government.

The Université du Québec has ten component institutions, located in the various regions of the province. Six of them offer a wide range of educational and research programs, while the others specialize in specific areas of research and education (the École nationale d'administration publique, the École de technologie supérieure, the Institut national de la recherche scientifique and the Institut Armand-Frappier). The Télé-Université, which provides distance education courses, is also part of this network.

Quebec universities have full responsibility in matters related to education, research and the management of the public funds entrusted to them. They must, therefore, set their own priorities, determine the appropriate means of reaching their own objectives as well as any set by the province, develop and manage their own programs, and determine the extent of their participation in activities involving other institutions. However, the universities must obtain departmental approval for all new programs and, when funded, must respect the budgetary regulations set out by the government.

Quebec universities have established an organization for concerted action and representation in matters of common interest, the **Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)**.

College Level Institutions

Under the Quebec education system, colleges provide post-secondary training which prepares students for university or for certain technologist-level occupations on the labour market.

Quebec's college system, created about 20 years ago, now includes: 44 CEGEPs (collèges d'enseignement général et professionel) which fall under the jurisdiction of the ministère

de l'Enseignement supérieur et de la Science; 51 private schools recognized by the Department; and ten other institutions, which are also recognized by the Department, but funded and administered by other provincial departments.

College level institutions offer two types of training: **enseignement préuniversitaire** (pre-university education), two years of training which are a pre-requisite for university admission; and **enseignement professionnel** (vocational education), which generally involves three years of training leading directly to the job market.

Public Colleges: CEGEPs, which are public institutions, are the main component of the Quebec college system. Forty CEGEPs provide programs in French; four provide them in English. The colleges are members of the **Fédération des cégeps,** which ensures a form of coordination between the colleges and makes representations on their behalf to government agencies in matters of common interest.

Private Colleges: Some private colleges are very similar to public ones and offer the same types of programs, while others offer either a general program or specialized technical training. Some receive financial support from the ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. The **Association des collèges du Québec** acts on behalf of these institutions in much the same way as the Fédération des cégeps represents CEGEPs.

Other Institutions: There are ten college level institutions under the jurisdiction of departments other than the ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. The ministère des Affaires culturelles is responsible for seven music conservatories scattered throughout the province; the ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation operates one agriculture and food technology institute in La Pocatière and another in Saint-Hyacinthe; and the ministère du Tourisme funds the Institut de tourisme et d'hôtellerie, located in Montréal.

Financial Aid for Students

The ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science administers the financial aid plans for college level and university students.

Various other departments also have parallel programs which provide financial aid, mostly to graduate students.

Research

Like education, research is one of the fundamental missions of a university, and is an integral part of master's and doctoral level education. Quebec has shown a strong interest in research, not only for academic purposes but also in response to socio-economic needs.

Through its ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, the Province of Quebec has undertaken major initiatives with regard to academic research. Two noteworthy examples are:

- the Programme d'actions structurantes, which will result in expenditures in the order of $75 million over eight years and which will develop long-term excellence in Quebec institutions; and
- the Fonds pour la formation des chercheurs et d'aide à la recherche (FCAR), which invests some $32 million annually in merit bursaries for graduate students and in subsidies for research teams and centres which have acquired a reputation for excellence.

Similarly, other departments also contribute to the support and development of research; the Fonds de recherche en santé of the ministère de la Santé et des Services sociaux is a case in point.

The socio-economic aspect of research is reflected in the efforts of the ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science to stress development and strengthen the ties within the university community and between this community and industry. In this regard, we note the creation of various cooperative centres (Centre québécois pour l'informatisation de la production, Centre québécois de valorisation de la bio-masse, Centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur) and the catalyst role of the Department in certain initiatives such as the Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM). From April 1984 to March 1988, Quebec will have spent over $30 million for these centres. Also worthy of mention are the cooperative projects between CEGEPs and industry which operate under the auspices of a dozen or so specialized centres and of the Programme d'aide à la recherche technologique.

Appendix F presents data related to post-secondary education in Quebec, as provided by the ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Ontario

The university sector in Ontario includes 15 provincially-assisted universities (with numerous associated colleges) and the following institutions which receive provincial funding: Ryerson Polytechnical Institute; the Ontario Institute for Studies in Education (OISE); Dominican College; the Ontario College of Art; and the three affiliated colleges of Laurentian University, Algoma, Nipissing and Hearst Colleges.* The college sector embraces 22 multi-campus Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs). The **Ministry of Colleges and Universities** is responsible for post-secondary education in Ontario.

Universities

The University of Toronto, the first university in Ontario, predates Confederation by 40 years. The university was granted a charter in 1827 and became a non-denominational institution receiving provincial support in 1850. Today, the University of Toronto is the largest university in Canada, offering courses in about 15 faculties and schools on its three campuses. Also federated with the University of Toronto are the University of Trinity College, Victoria College, and University of Saint Michael's College. In addition to the federated colleges, the University of Toronto has six constituent colleges.

The University of Waterloo, recognized as a North American pioneer in cooperative education, offers a wide range of programs on a cooperative basis, including applied arts, mathematics and environmental studies. Waterloo also operates an extensive program of university level correspondence courses and is active in maintaining links, through research and teaching, to business and industry.

Ryerson Polytechnical Institute, Ontario's only polytechnic, is empowered to grant degrees of Bachelor of Technology, Applied Arts and Business Management, in addition to college level diplomas.

A number of specialized institutions are also located in Ontario. The Ontario Institute for Studies in Education (OISE) is both a graduate school in affiliation with the University of Toronto and a research and development institute in the area of education.

The **Ontario Council on University Affairs** may advise the Minister of Colleges and Universities on any matters pertaining to the university system. The Council advises regularly on funding requirements, allocation of funds, graduate and professional program approval, and the Ontario graduate scholarship funding.

* Although the Ontario College of Art is a non-degree granting institution, it is treated for funding purposes in Ontario as part of the university sector and not as a college.

The **Council for Franco-Ontarian Education** was established by order-in-council in 1972. The role of the Council is to advise the Minister on all matters relating to Franco-Ontarian education. It recommends the allocation of funds to bilingual universities for the development and start-up of new French courses or programs.

Non-University Institutions

Ontario's network of Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs) grew out of an announcement made 22 years ago. It was, at the time, a new concept in education, derived from legislation committed to providing " . . . whatever opportunities are necessary to enable each individual, through education, to develop his potentialities to the fullest degree and to employ his talents to the greatest advantage . . . ."

There are 22 CAATs, with 96 campuses throughout Ontario, serving all major economic regions of the province. In order to ensure accessibility for rural area students, colleges are located not only in large urban centres, but in relatively less populated rural communities. In addition, another 300 communities are plugged into the college system by a mobile outreach program and long distance learning.

CAATs provide students with the opportunity to develop skills necessary to prepare for careers in business, the applied arts, technology, social services, and health sciences. The colleges offer a variety of full-time and part-time career-oriented programs for secondary school graduates and for mature students who have not completed secondary school.

While there are exceptions, most college programs fall into two categories: diploma programs, which last two or three years; and certificate programs, which last less than one year. A "program" consists of a number of "courses" leading toward a diploma or certificate. Graduates of two-year programs may be accepted on an individual basis for admission to the first year of certain university programs; graduates of the three-year programs may, in some instances, be admitted to the second year of a related university program.

Some programs are offered on a part-time basis through a college's continuing education division; students may complete courses leading toward a certificate or diploma during the evening or on weekends. Continuing education divisions also offer non-credit career-oriented courses and non-credit general interest courses.

The **Ontario Council of Regents for Colleges of Applied Arts and Technology** advises the Minister on the colleges' programs and other system-wide issues. The Council also has exclusive responsibility, on behalf of the colleges, for collective bargaining with the Ontario Public Service Employees Union and for appointing members to the boards of governors.

Manitoba

Manitoba has three universities with several affiliated colleges, including a self-governing, French-language college. There are three community colleges, with some college programs at a fourth institution. There are also a number of other post-secondary institutions of various types. The **Department of Education** is responsible for post-secondary education in Manitoba.

Universities

The University of Manitoba is by far the largest university in the province, with programs of study in more than 100 disciplines. It offers a wide range of professional, undergraduate and graduate degrees and a range of continuing education programs (including a teleconferencing network). It is also a major research university. A number of religious colleges are affiliated with the University.

College de Saint-Boniface is a self-governing, French-language institution which is also affiliated with the University of Manitoba. The College has programs in arts and science, translation, and education, as well as some community college programs.

The University of Winnipeg is located in the centre of the city, and is committed to offering services and programs for the downtown area. The university offers programs in arts and science, theology, and education, primarily at the undergraduate level.

Brandon University is located in the province's second largest community, and offers programs in arts, science, music, and education.

The University of Manitoba and Brandon University offer, in cooperation with the Department of Education, programs which provide professional training to Native, northern, and inner-city residents who would normally not participate in such training. ACCESS programs, some of which are cost-shared by the Government of Canada, exist in teaching, engineering, social work, and the health professions (including medicine, dentistry, and pharmacy).

All three universities participate in a separately funded cooperative Inter-Universities North program, which provides credit courses in northern Manitoba.

The **Universities Grants Commission**, a statutory body, advises the government on the needs of the universities, allocates to each university funds provided by government, and approves new programs and facilities.

Non-University Institutions

The Department of Education operates three community colleges, each of which provides a range of programs in the trades, health, technology, business, agriculture, adult basic education, and English as a second language, as well as a considerable range of continuing education programs. Programs range from a few weeks to two years in length, and many are available through both full-time and part-time study. The community colleges are also major partners with the private and non-profit sectors in providing customized training to meet particular needs.

Red River Community College, in Winnipeg, is the largest of the colleges and operates several satellite centres in the city and adjacent rural areas. Assiniboine Community College serves Brandon and Western Manitoba. Keewatin Community College, in The Pas, serves northern Manitoba.

In conjunction with the Department of Education, the colleges operate ACCESS programs to provide trades, health, and technology training to Natives, northerners, and inner-city residents who would not otherwise participate in such training.

The **Post-Secondary, Adult and Continuing Education (PACE) Division** of the Department of Education has administrative responsibility for the community colleges, as well as for adult education programs, ACCESS programs, the Manitoba Technical Training Centre, Student Aid, and training agreements with a number of other provinces. PACE also has responsibility for some training related to the construction of the Limestone Generating Station.

The Department of Education provides funding for the adult programs of the South Winnipeg Technical Centre, which is a self-governing institution offering technical training to high school students and adults.

The **Manitoba Department of Health** provides funding to the five hospitals which operate their own schools of nursing.

Saskatchewan

Saskatchewan Education is responsible for universities; technical institutes and community colleges; and apprenticeship and trade certification – in addition to the elementary and secondary school systems which were added with the amalgamation of the former Departments of Education and Advanced Education and Manpower.

On the post-secondary side, a major review in 1986-87 resulted in the release of *Preparing for the Year 2000*, in April 1987. This document provides a policy framework for adult education and training in Saskatchewan. A two-phase process for change is described with the first phase outlining the main objectives over the next five years.

Phase I

- Develop a New Approach to Skill Training
- Establish Future Directions for Universities
- Develop a Community Outreach Policy
- Launch an Adult Literacy Campaign
- Improve on Efforts in Education Equity
- Develop a Strategy for Financing Adult Education
- Define Roles and Mandates of all Post-Secondary Education Institutions

Phase II

A process of public dialogue will begin to address issues such as: admissions criteria; enrolment levels; province-wide standards; inter-provincial cooperation by sharing facilities in high cost programs; and the impact of technology on levels of literacy.

Universities

The university community embraces the University of Saskatchewan, the University of Regina, federated colleges and affiliated colleges.

The University of Saskatchewan offers a broad range of arts, science and professional programs at the undergraduate and graduate levels (including medicine, law, engineering, and dentistry). It is also the site of the Western College of Veterinary Medicine, a joint venture involving Canada's four western provinces. It is known for its major research achievements in the fields of agriculture and biotechnology. A number of colleges are affiliated with the University of Saskatchewan: St. Thomas More College, Central Pentecostal College, College of Emmanuel and St. Chad, Lutheran Theological Seminary, St. Andrew's College and St. Peter's College.

The University of Regina offers a range of undergraduate and graduate level programs in the arts, sciences, administration, education and social work fields. Three colleges are federated with the University of Regina: Luther College, Campion College, and the Saskatchewan Indian Federated College (known for its Bachelor of Indian Social Work program). Affiliated with the University of Regina are the Canadian Theological Seminary, Western Christian College and, since 1983, the Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research.

Non-University Institutions

Technical Institute: A major delivery system reorganization has resulted from the 1986-87 review of post-secondary education in Saskatchewan. The new Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) has been created by the merging of four technical institutes, four urban community colleges and the Advanced Technology Training Centre in Saskatoon. The new Institute operates autonomously from government, reporting to a board of governors. The mandate of the new Institute is the delivery of a variety of programs which are intended to lead directly to employment in business, industry or government. This includes programs in the general areas of trades, technologies, service occupations, agriculture, health sciences, business education, and resource extraction. Program specialties, or centers of excellence, have been established on each campus.

Regional Colleges: The eight rural community colleges in the South, funded through provincial grant money, have been transformed into regional colleges. The new mandate of the regional colleges is to offer university and institute programs on an extension brokerage basis, across the province. They will continue to offer adult literacy training, but are being asked to transfer community interest courses to other community agencies.

Volunteer contact committees, which operate in each college region, provide community input into programming.

The facilities and operations of the three northern community colleges have been consolidated into a new Northlands Career College, accountable to a single board of governors.

Private Vocational Schools: Thirty-eight private vocational schools provide a valuable alternative in the delivery of post-secondary education to Saskatchewan residents. They are registered under, and governed by, the *Private Vocational Schools Regulation Act*. The Act authorizes the Minister of Education, or his designate, to carry out full inspections of the school facilities, the means of instruction, and the educational and physical welfare of the students. Programs offered through the private vocational schools include Auctioneering, Bartending, Beauty Culture, Business Computers, Esthetician, Income Tax Preparation, Life Skills Training, Radio Broadcasting, and Business.

A few of the more recently established private vocational schools have accessed funding through the Canadian Jobs Strategy Program.

Apprenticeship Program: In addition to providing apprenticeship training, the province also provides upgrading and updating for tradesmen and journeymen. Courses are offered at various locations throughout the province, including the Institute and regional colleges. The provincial Apprenticeship Board and trade advisory boards advise the provincial government in determining levels of need for training. Funding arrangements exist with the federal government.

Saskatchewan Skills Extension Program (SSEP): The SSEP (established in 1983) was designed to decentralize programs to rural and smaller urban centres in Saskatchewan, including the North. It is a funding mechanism for extension delivery of SIAST programs through regional colleges and the Northlands Career College.

Saskatchewan Skills Development Program (SSDP): SSDP was designed in 1984-85, to provide academic and skill training to social assistance recipients. Adult basic education (adult literacy 5 to 10, 11 and 12) accounted for approximately 85% of the SSDP activity. Institute-related programs (agriculture, mechanics technician, dental therapy, office education, etc.) and non-certificate skill training (banking skills, floor covering, home management, small motor repair, etc.) made up the remaining 15%.

Recent Initiatives

Literacy: A campaign against illiteracy has been launched in the province of Saskatchewan, with a Literacy Council being established to drive it. The Council contains representation from education organizations, voluntary organizations, publishers, business and industry, Native people's organizations, and literacy students. Funding is made available to the Council through the Education Outreach Fund.

High schools are also being asked to step up measures to reduce dropout rates.

Distance Education: This issue gained recognition during the recent review of post-secondary education. To identify and address the needs for the delivery of distance education across the province, a Distance Education Council has been established.

$3 Million Education Outreach Fund: This fund has been set up to purchase library materials, equipment, and satellite and cable rentals required for the delivery of courses to smaller centres.

Education Equity: An agreement was signed between Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Science and Technology and the Government of Saskatchewan, establishing the Native Services Division of the newly created Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST). This agreement represents a major new direction for Native education in Saskatchewan. For the first time, Saskatchewan's Aboriginal people can directly influence publicly-funded vocational and technical training decision-making.

Proposed Initiatives

A new summer Trade Languages Centre will be established in conjunction with the University of Regina and Luther College. In addition, a new Agricultural Commodities Research Institute will be discussed with the University of Saskatchewan. The possibility of developing common first and second-year arts and science curricula for the two universities is also being examined. Saskatchewan Education has several education equity projects in developmental stages as well as a proposed cooperative education program at the Moose Jaw Campus of the Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology.

Alberta

Alberta's post-secondary education system comprises six distinct institutional sectors: universities, public colleges, private colleges, technical institutes, hospital-based schools of nursing, and provincially administered institutions. All institutions are supported by the province through operating grants and, with the exception of private colleges, all institutions receive provincial capital grants.

In 1972, the **Department of Advanced Education** was established in order to coordinate the initiation of new programs across the total system and to promote the most efficient use of limited resources.

The basic purpose of Alberta's Department of Advanced Education is to provide the leadership, service, and coordination necessary to ensure the efficient development and functioning of an effective system of advanced education responsive to the needs of all Albertans.

Universities

Universities are located in Calgary, Edmonton, Lethbridge and Athabasca. Through instruction, research, and community services, these institutions play an integral role in the social and economic development of the province.

Athabasca University, an open university specializing in distance education, is unique in Canada. Its students are scattered across the country and use special home-study materials, often supplemented by radio and television broadcasts, audiotapes, workshops or teleconference sessions. The Banff Centre for Continuing Education is a non-degree-granting institution whose programs are coordinated with those of the universities. The Centre responds to needs in selected areas of study in fine arts and management.

Universities in Alberta are governed by autonomous boards under the authority of the *Universities Act*. The *Universities Act* also provides for the establishment of the **Private Colleges Accreditation Board** which receives and reviews applications from private colleges interested in having the authority to grant their own degrees. Universities are supported by the province through operating and capital grants, and their programs are coordinated under policies administered by Alberta Advanced Education; affiliated private colleges are supported by the province through operating grants.

Non-University Institutions

Public Colleges: Eleven public colleges respond to the changing needs of Albertans in the communities and regions served by these institutions. The colleges provide community services and offer programs ranging from academic upgrading to university transfer, as well as various career, fine arts, trades and vocational programs.

The colleges are supported by the province through operating and capital grants, and their programs are coordinated under policies administered by the Alberta Department of Advanced Education. Public colleges in Alberta are governed by autonomous boards under the authority of the *Colleges Act*.

Private Colleges: During the year 1986-87, Alberta Advanced Education provided grant support to four non-profit private colleges located in Camrose, Edmonton and Lacombe. These colleges offer a variety of courses, including university transfer, and provide an additional alternative for Alberta post-secondary students to pursue their educational goals. On the recommendation of the Private Colleges Accreditation Board, the Lieutenant-Governor-in-Council has given three colleges the authority to grant baccalaureates in certain program areas: Camrose Lutheran College, The King's College, and Concordia College.

Technical Institutes: The three technical institutes in Alberta are located in Edmonton, Calgary and Stony Plain. These institutes provide training that leads to employment in business, industry, government service and educational institutions. Programs offered by the technical institutes range from two-year diploma programs in a variety of technologies to diverse continuing education courses.

Technical institutes are governed by autonomous boards under the authority of the *Technical Institutes Act*.

Hospital-Based Schools of Nursing: Alberta Advanced Education provides operating grant support to six hospital-based schools of nursing. These schools offer diploma programs in nursing and psychiatric nursing.

Provincially Administered Institutions: Alberta's provincially administered institutions include: four vocational centres located in Calgary, Edmonton, Grouard and Lac La Biche; and community vocational centres in northern Alberta.

The vocational centres endeavor to provide a comprehensive range of adult education programs concentrating on adult basic education, skill training and services responsive to local, regional and provincial needs.

Provincially administered institutions are supported directly by Alberta Advanced Education. The presidents of these institutions report to the Assistant Deputy Minister of the **Field Services Division**. Their programs are coordinated by Alberta Advanced Education.

Community Consortia: The Community Consortia are cooperative associations of post-secondary institutions whose goal is to deliver post-secondary education in regions of the province that are not in close proximity to a post-secondary institution. The Community Consortia provide smaller communities with ongoing credit programs leading to a certificate, diploma or degree, awarded by a participating institution or a recognized licensing body. During 1986-87, the Community Consortia were linked by a microcomputer data and communications networking system, as well as a course delivery Telenetwork.

Further Education Councils: Eighty-five local further education councils stimulate and coordinate the provision of non-credit learning experiences to adults throughout the province. Through these councils, people from within the local community who provide adult learning experiences work together to facilitate interagency communication and program coordination.

British Columbia

The post-secondary education system in British Columbia includes three public universities, 15 community colleges widely dispersed throughout the province, and four provincial institutes. Responsibility for this system lies within the **Ministry of Advanced Education and Job Training**, created in November 1986 by the amalgamation of the former Ministry of Post-Secondary Education and the Employment Training Branch of the Ministry of Labour.

The **International Education Branch** coordinates and administers programs that encourage British Columbia's participation in international education initiatives. In providing a coordinated approach to the major funding agencies and overseas ministries of education, the province lends credibility to, and reduces duplication of, marketing efforts by provincial institutions.

Universities

British Columbia's three public universities are: the University of British Columbia (Vancouver), Simon Fraser University (Burnaby) and the University of Victoria. The population of the three urban areas within which these universities are located comprises 65% of the total population of the province.

In February 1987, British Columbia announced that the **Universities Council of British Columbia** would be abolished at the end of the fiscal year. A **University Advisory Council**, with representatives from the universities, colleges, students and the business community, would be appointed to advise the Minister on university issues. The **Universities Division** of the Ministry will assume the responsibility of allocating funding among the three public universities in addition to its previous duties. A new position of Assistant Deputy Minister, Universities, was created to coordinate the Division's new functions.

Non-University Institutions

The 15 colleges and four institutes in the post-secondary education system are strategically placed throughout the province to serve a widely dispersed population. Most of the colleges have a number of campuses; there are approximately 50 college campuses throughout the province. In addition, college courses are made available in many small communities in rented facilities ranging from school classrooms to Native longhouses. North Island College alone, with its emphasis on distance education, has 38 locations where college services are provided.

Colleges in British Columbia offer both career/technical and university transfer programs. Career/technical programs are two-year diploma programs aimed at employment in such varied fields as health care, business administration, computer technology and natural resource management. Transfer courses enable students to transfer into a British Columbia university at the second-year level.

British Columbia colleges and institutes also provide a wide range of vocational, apprenticeship and adult basic education programs which assist the citizens of British Columbia to secure employment, improve on their present position, or develop prerequisite skills to allow enrolment in high-level training programs.

All levels of post-secondary education are offered on a distance education basis by the Open Learning Institute. Many courses are televised by the Knowledge Network using satellite transmission facilities to reach remote regions of the province.

The **Colleges and Institutes Division** encourages and coordinates the efforts of the public colleges and institutes in order to provide educational opportunities of assistance to adults in meeting individual economic and societal needs.

Yukon

Post-secondary education is made available to residents of Yukon through the facilities of Yukon College. The territory does not have a university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs. Adult education in Yukon is coordinated through the **Advanced Education Branch of the Department of Education.**

Non-University Institutions

Yukon College: Yukon College was founded in 1983 with the amalgamation of the Yukon Vocational and Technical Training Centre and the Yukon Campus of the University of British Columbia. The college is located in Whitehorse, while community campuses serve as satellites of the college in twelve communities. Three mobile trailer units also deliver courses by travelling to a number of communities each year. Numerous programs and courses are offered by the college in the areas of academic development; university transfer; business and applied arts; and trades and technical training.

Yukon College offers a number of first- and second-year university courses on a full-time and part-time basis in conjunction with the University of British Columbia. During 1984-85, arrangements were completed with the University of British Columbia for the offering of courses leading to a Diploma in Adult Education.

The three-year Native Language Instructor Training program, which is held in conjunction with the Yukon Native Languages Project, was in its fourth year in 1986-87. The intent of this program is to prepare people to teach Aboriginal languages; the program draws participants from Yukon, the Northwest Territories and British Columbia.

The Academic Development Program provides basic training for skill development up to the Grade 10 level. Upon successful completion of the required college preparation courses, students receive an Adult Senior Secondary transcript. A major evaluation of the Academic Development Program area was completed in 1984-85, with implementation of recommendations underway.

A number of one-year certificate and two-year diploma post-secondary/career programs are offered, including: administrative services, business administration, certified nursing assistant, computer management, nursing refresher, early childhood education, and social service worker.

In addition, programs are offered in the areas of food services, heavy equipment mechanics, industrial electricity, motor vehicle mechanics, survey technology, and welding.

Extension Services: The Extension Services Division of Yukon College is responsible for the delivery of part-time and evening courses as well as programs taught in mobile units. The Division also has operational responsibility for community campuses, providing technical advice, resources, and supervisory support. These campuses meet the needs of rural residents unable to relocate to Whitehorse for training (particularly academic upgrading) and provide a mechanism for the ongoing upgrading of skills of employed people within rural communities.

Apprenticeship: Apprenticeship training is administered by the Human Resources and Career Development Unit of Advanced Education.

Northwest Territories

In the Northwest Territories, post-secondary education is provided through the Arctic College System. Like Yukon, the jurisdiction does not have its own university, but supports the costs associated with having residents pursue provincial university programs.

In 1984, the **Advanced Education Program** was established within the **Northwest Territories Department of Education** to consolidate all appropriate government training. The program includes the development and evaluation of training programs for the Arctic College, continuing education, and apprenticeship and government training programs.

Arctic College: Under the direction of the **Arctic College Board of Governors,** created by the Minister of Education in 1982, college programs provide academic, professional, business, technical and vocational training opportunities for northern residents. For those students requiring upgrading before being able to enter the program of their choice, on-campus upgrading courses are offered.

In 1984, the Northwest Territories college system was expanded to include an Eastern Arctic college campus at Frobisher Bay to complement the Thebacha campus at Fort Smith. The Eastern Arctic Teacher Education Program, a two-year program with a field-based orientation, employs extraordinary methods to deliver programs effectively to Aboriginal people scattered in communities across the Northwest Territories.

In the Northwest Territories, educational levels of a significant percentage of the population are comparatively low. This results from a number of factors, the primary one being that the advent of formal education in the Northwest Territories is relatively recent. Hence, the Arctic College has been forced to be extremely flexible in terms of admission requirements to many of its programs. The college does not, however, compromise on the requirement for a high level of exit skills. To meet these special needs requires that a component of upgrading be built into many college programs, and that a major portion of the education budget be devoted to adult education, particularly in programs leading to employment through the Arctic College system.

Continuing Education: Thirty-four communities in the Northwest Territories have Adult Education Centres. Continuing education programs are available to adult students in basic literacy upgrading, basic training for skill development; and lifeskills and job readiness training. Programs vary from community to community, since the objective is to meet local needs. Depending on the extent of a local program, an Adult Educator may either teach the required courses, or coordinate the local program and utilize local residents to instruct in a range of subjects. The development of local and regional Education Authorities and the coordination of college extension programs are also the responsibility of the Adult Educator.

Apprenticeship Program: The Northwest Territories Apprenticeship Program is administered by the Advanced Education Program. Teachers, apprentices and certified nursing assistants are licensed by the Registrar's office. Advanced Education also negotiates and administers training agreements with the Canada Employment and Immigration Commission.

2 Post-Secondary Education Across Canada

The previous section described higher education in Canada from the viewpoint of individual provincial and territorial systems, emphasizing their diversity and reflecting the definition of post-secondary used in each jurisdiction. In Section 2, the view shifts to that of the data base from which the statistical information for this Report is drawn. Here we are dealing only with those programs and institutions that meet the Statistics Canada criteria and that are therefore accounted for in the tables to be presented in Section 3.*

2.1 Post-Secondary Institutions

By the Statistics Canada definition, in 1986-87 there were 68 degree-granting institutions and 198 non-university (college level) institutions in Canada offering programs at the post-secondary level.**

Canada's linguistic duality is reflected in its post-secondary institutions. While the majority of institutions are French-language in Quebec and English-language in the other provinces, most provinces offer some post-secondary education in the minority official language.

Quebec has three English-language universities (Concordia, McGill and Bishop's), four English-language CEGEPs, and two French-language CEGEPs with an English-language section. Outside Quebec, there are a number of French-language post-secondary institutions: the Université de Moncton and four community colleges in New Brunswick; the Université Sainte-Anne in Nova Scotia; the Collège de technologie agricole d'Alfred in Ontario; the Collège Saint-Boniface in Manitoba; and the Faculté Saint-Jean in Alberta. As well, Ontario has several bilingual post-secondary institutions: the University of Ottawa, Laurentian University, Glendon College, the Collège universitaire de Hearst, the Dominican College of Philosophy and Theology, and six community colleges. Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario, Saskatchewan and British Columbia have English-language institutions which offer French-language services.

Many institutions provide special services and courses for Native students. The Saskatchewan Indian Federated College in Regina, an Indian-controlled post-secondary institution, offers a bicultural program with a number of degrees, such as a Bachelor of Indian Social Work, aimed specifically at the needs of Canada's Native population.

In reflection of our multicultural heritage, several institutions provide special multicultural programs, reflecting the ethnic and cultural characteristics of the regions they serve.

Universities 2.1.1

Universities in Canada range from small, relatively specialized universities, such as Université Sainte-Anne in Nova Scotia, with a full-time enrolment of approximately 185 in 1986-87, to the large universities with many faculties, professional schools and graduate programs. Among the largest are the University of Toronto, the Université du Québec, the University of British Columbia and the University of Alberta.

Most universities offer both undergraduate and graduate programs on a part-time basis.* Cooperative and work-study programs provide Canadian students with yet other options, while the increasing popularity of distance education also testifies to the universities' growing involvement in non-traditional forms of teaching.

* See Appendix A, **Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology.**

** Statistics Canada, *Advance statistics of education 1987-88*, Cat. No. 81-220, September 1987.

* The definition of part-time or full-time status is determined by each institution. Part-time students generally carry up to 60% of a full course load.

Courses in the humanities, as well as social, physical and applied sciences, are available at all but a few highly specialized institutions. However, professional programs such as medicine, dentistry, law or architecture, as well as post-graduate studies at the master's and PhD level, are not available everywhere.

Program Requirements

Each Canadian university sets its own admission standards for its programs, although universities in the same province generally maintain similar requirements, particularly for admission to undergraduate arts and science programs. Following is a brief sketch of the admission and graduation requirements for undergraduate programs, as generally accepted by the universities within each province:

- In **British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, New Brunswick, Prince Edward Island, Nova Scotia** and **Newfoundland**, students are usually required to complete 12 years of elementary and secondary education before being eligible for admission to an undergraduate program. A general bachelor's degree in Alberta, Saskatchewan, Manitoba and Nova Scotia usually requires three years of study, while an advanced or honours degree requires four. In British Columbia, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland, a bachelor's degree and an honours degree both require four years, with specialized course loads and higher standards required for the honours degree.
- Admission to **Ontario** universities may be achieved by completing the requirements of Grade 13 or by obtaining the Ontario Secondary School Diploma with a minimum of six Ontario academic courses. A bachelor's degree in Ontario generally requires three years of study from completion of high school; an honours level degree requires four years.
- In **Quebec**, university admission generally requires a Diploma of Collegial Studies or DCS, granted after two years of pre-university study at a CEGEP (Collège d'enseignement général et professionnel). Three years of university study are generally required for completion of a bachelor's degree, although four years are necessary in some fields.
- **Yukon** and the **Northwest Territories** do not have universities within their jurisdictions, but territorial governments support the costs of having their students attend provincial universities.

Many universities will waive regular undergraduate admission requirements for mature students (usually defined as over the age of 21 or in the work force for a specified number of years). Such students, however, may be required to pass special tests or interviews before being admitted. Most provinces (with the exception of Ontario and Quebec) support the General Education Development (GED) Testing Program, through which adults who have not completed high school may receive a high school equivalency certificate, and thus qualify for admission to a university undergraduate program.

Admission to professional faculties such as law or medicine usually requires that the student complete some university level courses; professional faculties may also require that students write specialized entrance tests. To be admitted to graduate studies, students must normally possess an honours or four-year bachelor's degree. While in most fields a master's degree is required for admission to doctoral studies, under some circumstances students may enter a PhD program directly on completing undergraduate work.

2.1.2 *College Level Institutions*

College level (non-university) institutions include all institutions providing post-secondary education but not granting degrees. These include the Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs), the collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEPs); Community and Regional Colleges; Institutes of Technology; Agricultural Colleges; the Nova Scotia Teacher's College; and Schools of Nursing and of various medical technologies which are located in hospitals or clinics and are independent of the general education system.

These institutions may offer one or both of the following program types at the post-secondary level:

- **Career/Technical programs** – prepare a student to enter a career directly upon completion of the program, at a level between that of the university-trained professional and the skilled tradesperson.
- **University Transfer programs** – provide a student with a standing equivalent to the first or second year of a university degree program, allowing one to apply for admission to subsequent senior years at a degree-granting institution. The general programs of the Quebec institutions are also included in this classification, although these programs provide for admission to a first session of a university degree program, rather than for university transfer.

To be defined as post-secondary and hence be accounted in this Report, programs offered by college level institutions must satisfy as a minimum the following criteria:

- the normal entrance requirement is high school completion;
- the program is one year or more in duration;
- the program leads to a certificate, diploma, or degree; and
- the program is not classified as trade/vocational (as defined in Appendix A).

Post-secondary paramedical education, such as nurse diploma training and other medical technologies, is accounted for in this Report, although it may be provided in hospitals and similar institutions rather than in colleges or universities.

In addition to programs meeting the above definition of post-secondary education, many college level institutions also offer trade/vocational and adult education programs, which some provincial governments consider to be integral parts of their post-secondary education system (see Appendix E).

2.2 Enrolment in Post-Secondary Institutions

Full-time post-secondary enrolment continued to grow moderately in 1986-87.

Expansion in total full-time post-secondary enrolment had been rapid during the early 1970s, as the large birth cohort of the 1950s entered post-secondary institutions, but growth slowed in the second part of the decade. In the early 1980s, post-secondary enrolment rose dramatically, even though the rate of growth of the 18-24 age group had slackened. For example, in the four years from 1975-76 to 1979-80, the 18-24 age group increased by 8.4%, while full-time enrolment at post-secondary institutions rose 5.3%. By contrast, between 1979-80 and 1983-84 that age group increased by only 3.2%, but enrolment increased a full 23% over this four-year period (an average 5.3% per annum).

Following this period of rapid expansion, growth from 1983-84 to 1984-85 was 2.3%, and the slowing trend continued through 1985-86, with an increase of only 0.9% over the previous year.

In 1986-87, total full-time post-secondary enrolment was 796,399, an increase of 0.8% over 1985-86. This reflects a 1.7% increase in full-time university enrolment and a 0.6% decrease in full-time post-secondary enrolment in college level institutions.

Nearly 60% of full-time post-secondary students were in universities in 1986-87: 418,267 in undergraduate studies and 57,147 at the post-graduate level. Forty percent of full-time post-secondary students were in college level institutions.

University: Full-Time

Total university full-time enrolment continued to show moderate growth in 1986-87. At 475,414, it had increased by 8,132 or 1.7% from the previous school year, compared to a growth of 1.3% from 1984-85 to 1985-86.

The provinces having the highest rate of increase in enrolment were Newfoundland and Labrador, Prince Edward Island, and Saskatchewan, with Saskatchewan registering the highest percentage increase from 1985-86 (5.5%).

Full-time undergraduate university enrolment, at 418,267 in 1986-87, had increased 1.4% over the previous school year. This compares to a growth of 1.5% from 1984-85 to 1985-86.

The proportion of females in full-time undergraduate programs rose to 50% in 1986-87, compared to 49% in 1985-86 and 42% in 1975-76.

Full-time graduate enrolment in universities increased by 4.2% from 1985-86, to reach 57,147 in 1986-87. This growth follows a decline of 0.1% in full-time graduate enrolment from 1984-85 to 1985-86.

Approximately 40% of graduate full-time students were women in 1986-87, compared to 29% in 1975-76.

University: Part-Time*

Part-time university enrolment totalled 287,500 in 1986-87, an increase of 0.9% from the previous year.

Part-time undergraduate enrolment, at 251,705 in 1986-87, had increased 0.8% from 1985-86.

This enrolment grouping remains a major grouping in which women predominate. Numbering 156,613, 62% of part-time undergraduate students were women in 1986-87.

Part-time graduate enrolment was 35,795 in 1986-87, an increase of 1.4% from the previous year.

Increasing numbers of older students are taking graduate courses part-time. In 1986-87, 67% were older than 29, compared with 53% eleven years earlier.

College Level (Post-Secondary): Full-Time

The number of full-time post-secondary students in college level institutions increased rapidly during the early '80s, averaging 5.8% per year between 1979-80 and 1983-84. By 1984-85, however, the rate of growth had dropped to 2.3%, while 1985-86 enrolment increased only 0.4%, to 322,887.

In 1986-87, **full-time post-secondary enrolment in college level institutions**, at 320,985, was 0.6% lower than the previous year. Students enrolled in career/technical programs totalled 219,945, a decrease of 2.1% from 1985-86. Enrolment in university transfer programs, at 101,040, had increased by 2.8% from 1985-86.

College Level (Post-Secondary) Part-time*

Preliminary data for 1986-87 estimate total **part-time post-secondary enrolment in college level institutions** at 161,572.

* As there is no commonly accepted definition of a part-time student, Statistics Canada reports full-time or part-time registration status as supplied by each institution.

3 Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education

Provincial and territorial government expenditures in support of post-secondary education totalled $7.20 billion in 1986-87. Expenditures related to the support of universities and university students were $4.73 billion, 4.4% more than in 1985-86; while expenditures related to the support of post-secondary programs and students in college level institutions totalled $2.46 billion, an increase of 5.8% over 1985-86. Table 2 provides data on provincial and territorial support to post-secondary education and post-secondary enrolments for Canada as a whole.

Table 2: Canada

Provincial/Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	4,012,725	2,092,428	6,105,153
1985-86	4,233,546	2,145,667	6,379,213
1986-87[p]	4,398,838	2,258,674	6,657,512
Scholarships, Student Aid			
1984-85	283,092	175,766	458,858
1985-86	299,506	182,440	481,946
1986-87[p]	333,706	205,345	539,051
Total			
1984-85	4,295,817	2,268,194	6,564,011
1985-86	4,533,052	2,328,107	6,861,159
1986-87[p]	4,732,544	2,464,019	7,196,563

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	461,192	277,826	321,461	156,145
1985-86	467,282	284,944	322,887	165,247
1986-87[p]	475,414	287,500	320,985	161,572

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial/territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

A description and breakdown of these expenditures is provided in Section 3.1. In Section 3.2, post-secondary education expenditures and enrolment tables are provided for each province and territory.

3.1 The Nature of Provincial and Territorial Support to Post-Secondary Education

Provincial and territorial support to post-secondary education takes two basic forms: funding of post-secondary institutions and related activities of government departments (Institutional and Related Support); and support to post-secondary students (Scholarships and Student Aid).

3.1.1 *Institutional and Related Support*

In 1986-87, provincial and territorial governments spent a total of over $6.66 billion to fund post-secondary institutions and other costs related to this institutional support, such as departmental administration.

Operating Support: Provincial and territorial governments represent the primary direct source of operating revenues for Canada's universities and colleges. These funds support the costs of instruction, libraries, computer facilities, general administration, maintenance of the physical plant, and student services. When provincial grants for payment of taxes are made directly to institutions, they are also accounted as operating support.

University operating funds contribute to the costs of research activities, including the indirect costs associated with provincially-sponsored research and research funded through the federal research granting councils. These indirect costs include the researchers' salary, administrative support, computer time, and overhead costs such as electricity.

Many provinces have identified support to research as a priority concern and have established special agencies or funds to support this area. A number of provincial governments support special organizations to promote research, both within and outside the university environment. These include: the Nova Scotia Research Foundation Corporation; the New Brunswick Research and Productivity Council; the Fonds pour la Formation de chercheurs et l'aide à la recherche, the Fonds de recherche en agriculture and the Fonds de recherche en santé du Québec; the Ontario Research Foundation; the Manitoba Research Council; the Saskatchewan Research Council; the Alberta Research Council; and the British Columbia Research Council.

Data on research in this Report relate solely to the research expenditures made within the university environment.

Capital Support: Provincial/territorial capital funding supports the acquisition costs of land, buildings, furniture and equipment for post-secondary institutions, as well as specifically funded major alterations or additions to existing facilities. Increasingly, capital funds are directed toward the payment of debt-servicing charges related to capital projects.

Special Funding Initiatives: In recent years, a number of provinces have set up special multi-year funding programs in order to better target their funding of post-secondary education. Such programs help to provide institutions with greater financial stability and thus facilitate more effective long-term planning:

- Quebec has undertaken special funding initiatives in the context of the **virage technologique (Technological Conversion)**. A substantial proportion of this investment has been directed to the universities and colleges or associated sectors.
- Ontario has created a special **University Excellence Fund**, aimed at revitalizing the Ontario university system. Portions of the fund are targeted toward improvement of research equipment, facilities and manpower; enhancement of library and instructional equipment; and a faculty renewal program. Ontario has also established a **College Excellence Fund**, targeted toward instructional equipment and teaching faculties for 1986-87.

- Manitoba has announced a five-year, $20 million **Universities Development Fund.** The Fund will match contributions being raised from the private sector with monies from the Fund being directed to particular projects, including building renovations, equipment upgrades, and the endowment of some high priority activities.
- Saskatchewan has established a five-year **University Renewal and Development Fund** for the province's two universities, as well as the federated and affiliated colleges. The broad purpose of the fund is to enhance flexibility and ensure long-term planning in the university sector.
- The Alberta government has recently announced an **Advanced Education Endowment and Incentives Program** which replaces the 1980 Advanced Education Endowment Fund. Under this plan, the government provides grants to match donations to public post-secondary institutions from individuals; private businesses and industry; private and community organizations; foundations; and, in some cases, Alberta municipalities. The **Alberta Heritage Foundation for Medical Research,** established in 1979, makes a substantial contribution to university research in Alberta. Supported by interest revenue from a $300 million endowment fund, the Foundation operates at arm's length from the government. Through awards and grants, the Foundation supports a balanced, long-term program of medical research in the province.
- British Columbia announced the **Fund for Excellence in Education** in February 1986. The three-year program was designed to assist post-secondary institutions with base adjustments and special initiatives. As reported by the British Columbia Ministry of Advanced Education and Job Training, the three universities received over $30 million from the Fund in 1986-87. Special initiatives funding was provided for several Centres of Excellence, including biotechnology, forestry, tourism policy and Pacific Rim economic studies. In 1986-87, $27.4 million was dispersed to British Columbia's 15 colleges and four post-secondary institutions. These monies were directed towards projects such as: the introduction of new educational programs; enhancing the delivery of services at multicampus colleges; and fostering local economic development through reducing the impact of technological and economic change, by providing important retraining and skill upgrading services.

Related Expenditures: Other related expenditures are associated primarily with the administrative and capital costs of provincial and territorial departments and/or ministries involved with support to post-secondary education. As an example, each province/territory maintains a department or ministry which has responsibility for coordinating and funding post-secondary education. In addition, provinces support the participation of their representatives in the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), an organization that provides provinces with a mechanism for consultation on educational matters of mutual interest and concern.

Other expenditures which fall within this category include the payment of grants in lieu of taxes when channelled directly to municipal governments on behalf of the institutions.

Scholarships and Student Aid 3.1.2

Total expenditures by provincial and territorial governments related to scholarships and aid for post-secondary students increased 11.8% from 1985-86, to reach $539 million in 1986-87.* Of this amount, $334 million was devoted to the support of students in universities and $205 million to college students.

* In 1986-87, the federal government provided $72.4 million as the alternative payment to Quebec under the terms of the *Canada Student Loans Act*. When Statistics Canada consolidates post-secondary expenditures from all sources of funds, this amount is deducted from Quebec's expenditures and attributed to federal support. If this amount were included, total expenditures by provincial and territorial governments would appear as $611 million for 1986-1987.

Most provinces and the territories offer financial assistance to students through a combination of the Canada Student Loans Program (CSLP) and programs of loans, grants and scholarships provided by the province or territory. Quebec has chosen the opting out formula with respect to the Canada Student Loans Program, and accordingly operates its own student assistance programs, receiving an alternative payment from the federal government as provided by the *Canada Student Loans Act*.

Provincial and territorial governments are responsible for the issuance of loan authorizations under the federal program, as well as the administration of their own programs. Eligibility criteria for federal programs are set jointly with the provincial/territorial governments.

Although each of the twelve student aid packages is independently administered by the province or territory concerned, federal and provincial/territorial representatives meet periodically to formulate basic administrative criteria and to coordinate their programs and policies of student assistance. This coordination process has been greatly enhanced in the past year with the establishment of an Intergovernmental Consultative Committee of senior officials. Quebec attends these forums, even though it does not participate in the Canada Student Loans Program.

In addition to the loan programs of the federal government and some provinces, non-repayable student aid in the form of grants or bursaries is available in several provinces. Assistance is provided to students enrolled in private institutions as well as those in publicly funded universities and colleges. Several provinces sponsor loan remission programs which may provide forgiveness of part of the student's debt upon completion of studies.

Apart from the above needs-based aid, a number of scholarships and achievement awards are conferred by provincial departments and agencies and by the universities themselves.

Tables: Provincial and Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education and Post-Secondary Enrolments, by Province/Territory 3.2

Tables 3 (a to l) present expenditures for each province and territory in support of post-secondary education, as well as full-time and part-time university and college enrolments. See Appendix A for methodology and definitions.

Table 3(a): Newfoundland and Labrador

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	82,958	20,423	103,381
1985-86	89,531	16,972	106,503
1986-87[p]	98,746	17,970	116,716
Scholarships, Student Aid			
1984-85	4,130	1,167	5,297
1985-86	5,508	1,431	6,939
1986-87[p]	9,273	2,404	11,677
Total			
1984-85	87,088	21,590	108,678
1985-86	95,039	18,403	113,442
1986-87[p]	108,019	20,374	128,393

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	9,244	4,509	2,848	15
1985-86	10,352	4,624	2,967	11
1986-87[p]	10,828	4,690	2,945	72

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada, 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(b): Prince Edward Island

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	14,931	5,742	20,673
1985-86	16,841	6,382	23,223
1986-87[p]	19,402	6,568	25,970
Scholarships, Student Aid			
1984-85	1,227	560	1,787
1985-86	1,380	598	1,978
1986-87[p]	1,680	654	2,334
Total			
1984-85	16,158	6,302	22,460
1985-86	18,221	6,980	25,201
1986-87[p]	21,082	7,222	28,304

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	1,720	689	976	0
1985-86	1,768	781	959	0
1986-87[p]	1,837	685	1,016	0

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(c): Nova Scotia

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	161,933	16,592	178,525
1985-86	152,758	21,727	174,485
1986-87[p]	178,180	25,507	203,687
Scholarships, Student Aid			
1984-85	8,424	1,045	9,469
1985-86	9,349	1,136	10,485
1986-87[p]	9,262	991	10,253
Total			
1984-85	170,357	17,637	187,994
1985-86	162,107	22,863	184,970
1986-87[p]	187,442	26,498	213,940

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	23,090	6,529	2,959	441
1985-86	23,585	6,831	2,950	442
1986-87[p]	23,624	6,923	2,360	521

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(d): New Brunswick

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	104,948	27,454	132,402
1985-86	109,261	24,198	133,459
1986-87[P]	126,789	23,253	150,042
Scholarships, Student Aid			
1984-85	9,195	1,444	10,639
1985-86	8,110	1,338	9,448
1986-87[P]	8,025	1,278	9,303
Total			
1984-85	114,143	28,898	143,041
1985-86	117,371	25,536	142,907
1986-87[P]	134,814	24,531	159,345

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	14,524	4,257	2,280	43
1985-86	14,918	4,521	2,462	62
1986-87[P]	14,940	4,936	2,334	51

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(e): Quebec

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85[p]	1,058,002	983,295	2,041,297
1985-86[p]	1,160,330	1,004,706	2,165,036
1986-87[p]	1,228,572	1,070,682	2,299,254
Scholarships, Student Aid[3]			
1984-85[p]	105,663	93,224	198,887
1985-86[p]	115,276	100,139	215,415
1986-87[p]	116,655	102,424	219,079
Total			
1984-85[p]	1,163,665	1,076,519	2,240,184
1985-86[p]	1,275,606	1,104,845	2,380,451
1986-87[p]	1,345,227	1,173,106	2,518,333

Enrolments: University and College Level Institutions[4]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	108,656	111,781	162,794	52,192
1985-86	113,284	115,565	164,415	60,127
1986-87[p]	116,390	117,800	163,190	55,410

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Does not include the federal alternative payment to Quebec under the terms of the *Canada Student Loans Act*. When Statistics Canada consolidates post-secondary education expenditures from all sources of funds, the value of this payment is deducted from Quebec's expenditures and attributed to federal support. If these funds were included, Quebec expenditures on scholarships and student aid would appear as $241.4 million for 1984-85, $270.9 million for 1985-86, and $291.5 million for 1986-87.

4 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(f): Ontario

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	1,364,528	536,914	1,901,442
1985-86	1,483,215	595,364	2,078,579
1986-87[p]	1,477,271	615,036	2,092,307
Scholarships, Student Aid			
1984-85	85,884	43,345	129,229
1985-86	89,790	45,277	135,067
1986-87[p]	97,562	53,787	151,349
Total			
1984-85	1,450,412	580,259	2,030,671
1985-86	1,573,005	640,641	2,213,646
1986-87[p]	1,574,833	668,823	2,243,656

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	185,758	96,141	96,402	66,200
1985-86	185,016	96,845	94,574	66,500
1986-87[p]	187,153	95,714	94,399	68,300

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(g): Manitoba

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	191,409	42,840	234,249
1985-86	193,332	41,289	234,621
1986-87[p]	196,655	40,417	237,072
Scholarships, Student Aid			
1984-85	4,242	2,081	6,323
1985-86	5,110	1,983	7,093
1986-87[p]	6,583	2,256	8,839
Total			
1984-85	195,651	44,921	240,572
1985-86	198,442	43,272	241,714
1986-87[p]	203,238	42,673	245,911

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	20,637	14,102	3,719	130
1985-86	20,344	14,064	4,052	96
1986-87[p]	19,935	14,595	3,897	111

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*. Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*. Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(h): Saskatchewan

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	170,385	32,790	203,175
1985-86	184,536	29,352	213,888
1986-87[p]	192,893	33,557	226,450
Scholarships, Student Aid			
1984-85	8,441	1,258	9,699
1985-86	10,660	1,658	12,318
1986-87[p]	11,696	1,994	13,690
Total			
1984-85	178,826	34,048	212,874
1985-86	195,196	31,010	226,206
1986-87[p]	204,589	35,551	240,140

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	19,454	8,680	2,927	202
1985-86	19,460	8,649	3,051	200
1986-87[p]	20,535	9,250	3,019	103

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(i): Alberta

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	533,924	219,374	753,298
1985-86	512,455	221,503	733,958
1986-87[p]	521,788	218,223	740,011
Scholarships, Student Aid			
1984-85	53,708	30,772	84,480
1985-86	48,647	27,657	76,304
1986-87[p]	67,325	37,751	105,076
Total			
1984-85	587,632	250,146	837,778
1985-86	561,102	249,160	810,262
1986-87[p]	589,113	255,974	845,087

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	41,628	15,743	23,851	6,786
1985-86	42,756	17,337	24,308	7,671
1986-87[p]	44,050	17,299	24,658	7,547

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(j): British Columbia

Provincial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	329,671	200,383	530,054
1985-86	331,241	175,254	506,495
1986-87[P]	358,478	192,916	551,394
Scholarships, Student Aid			
1984-85	1,019	94	1,113
1985-86	4,227	298	4,525
1986-87[P]	3,929	362	4,291
Total			
1984-85	330,690	200,477	531,167
1985-86	335,468	175,552	511,020
1986-87[P]	362,407	193,278	555,685

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	36,481	15,395	22,488	29,897
1985-86	35,799	15,727	22,928	29,880
1986-87[P]	36,122	15,608	22,973	29,218

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes provincial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(k): Yukon

Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	30	2,728	2,758
1985-86	34	3,480	3,514
1986-87[p]	30	8,825	8,855
Scholarships, Student Aid			
1984-85	566	339	905
1985-86	600	359	959
1986-87[p]	600	368	968
Total			
1984-85	596	3,067	3,663
1985-86	634	3,839	4,473
1986-87[p]	630	9,193	9,823

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	0	0	97	189
1985-86	0	0	88	182
1986-87[p]	0	0	63	137

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Table 3(l): Northwest Territories

Territorial Government Expenditures in Support of Post-Secondary Education[1] ($ thousands)

Type of Expenditure	University	College Level	Total
Institutional and Related Support[2]			
1984-85	6	3,893	3,899
1985-86	12	5,440	5,452
1986-87[p]	34	5,720	5,754
Scholarships, Student Aid			
1984-85	593	437	1,030
1985-86	849	566	1,415
1986-87[p]	1,116	1,076	2,192
Total			
1984-85	599	4,330	4,929
1985-86	861	6,006	6,867
1986-87[p]	1,150	6,796	7,946

Enrolments: University and College Level Institutions[3]

	University		College Level	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	0	0	120	50
1985-86	0	0	133	76
1986-87[p]	0	0	131	102

1 Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level and CANSIM Table No. 00590206 for university.

2 Includes territorial government support to the operating and capital expenditures of post-secondary education institutions and other (departmental) expenditures.

3 Source: Statistics Canada. 1984-85 and 1985-86: *Universities: Enrolment and degrees*, Catalogue No. 81-204 and *Enrolment in community colleges*, Catalogue No. 81-222. 1986-87: Statistics Canada, Education, Culture, and Tourism Division, Post-Secondary Section for University and College Level Enrolment.

Explanatory Note

1 The legislated purpose of the **Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC)** is to assist the provinces and the institutions in attaining a more efficient and effective utilization and allocation of resources in the field of higher education in the region. The 21 post-secondary institutions on the Commission's schedule include all universities in the region and some other specialized post-secondary institutions which serve the Maritimes.

The MPHEC gathers information on post-secondary education in the region and makes recommendations to the Council of Maritime Premiers regarding the funding of post-secondary programs (final decisions on funding are made by the respective provincial governments). In an effort to use the area's resources more effectively, the Maritime Provinces work together through the MPHEC in providing university programs. For example, Nova Scotia's medical and dental schools at Dalhousie University serve all three provinces. The Maritime Provinces use the MPHEC as a vehicle to transfer funds to any province where a student may wish to take a program not offered in the student's home province.

Part IV Federal Support to Post-Secondary Education in Canada

Part IV Federal Support to Post-Secondary Education in Canada

In the Speech from the Throne of October 1, 1986, the Government of Canada confirmed its commitment to supporting, with the governments of the provinces and territories, a system of post-secondary education based on excellence and equality of opportunity. The financial support provided by the federal government to this system takes many forms, ranging from the Established Programs Financing contributions to provincial and territorial governments to assistance to individual researchers or students.

This part of the Report presents an overview of federal support to post-secondary education, explains the individual programs in some detail and closes with a summary of the funding provided by federal departments and agencies. First, however, it examines briefly the principal interests which underlie federal support to post-secondary education.

Federal Interests in Post-Secondary Education

One broad aim of post-secondary education, and a fundamental reason for federal support, is the **development of Canada's human resources.** Ensuring that new generations of Canadians can acquire the high level skills and knowledge needed for our social and economic development has long been an interest shared by federal and provincial governments and a major factor in the federal government's continuing massive investment in the country's post-secondary education systems.

A second long-established interest of the federal government in post-secondary education relates to the **role of our universities in research and the development of knowledge.** Today, the national research granting councils and other forms of direct federal sponsorship represent a major source of support toward the direct costs of university research, while core funding provided to the universities by provincial governments covers most of the indirect costs.

Through its teaching and research functions, post-secondary education plays a critical role in the **social and cultural development** of Canada, a role which was recognized explicitly by the Massey Commission in 1951 and has been of great concern to the federal government in subsequent years. This consideration provides a third fundamental reason for many forms of federal support to post-secondary education.

Access to post-secondary education for all Canadians who can benefit from it continues to be one of the most important objectives of federal policy in this field. As noted above, the government's commitment to equality of opportunity has recently been reiterated as a basis for its support to post-secondary education. The principal ways in which the federal government works with the provinces and territories to achieve this accessibility are through its fiscal transfers, which help to ensure the availability of high quality programs for all qualified Canadians, and through its various forms of student financial assistance, most notably the Canada Student Loans Program.

The federal government also provides post-secondary education assistance in support of certain **more specific objectives.** These include:

- Promoting the **official languages in education** at the post-secondary level through contributions to provinces and territories and through programs providing more direct assistance to minority official language education and second official language instruction;
- Providing post-secondary education opportunities for **Native Indian and Inuit students;**
- Operating the **military colleges,** and providing advanced training and education for **Canadian Coast Guard officers** and others in the federal service;
- Fulfilling a number of **international education responsibilities,** including: support of Canadian studies abroad, assisting foreign students to study in Canada, and participating in international forums on higher education;

- Promoting **research on post-secondary education** by supporting the development of a database at Statistics Canada and funding a number of major research studies.

Finally, the federal government has a vital interest in developing - in close cooperation with the provincial and territorial governments, the universities and colleges, and all who have a stake in Canadian higher education - a **national perspective** on an enterprise which it considers key to our country's future. The most recent example of this interest was co-sponsorship by the federal government and the Council of Ministers of Education, Canada, of the National Forum on Post-Secondary Education.

The sections which follow provide a detailed view of the major expenditures of the federal government in support of post-secondary education.

1 Overview: Total Federal Support

In view of the constitutional responsibility of provinces for education, the federal government provides support to post-secondary education in Canada through:

- Contributions to the provinces and territories for Established Programs Financing (EPF) and Official Languages in Education; and
- Direct programs of federal support related principally to university research, student assistance and federal responsibilities such as military colleges.

As indicated in Table 4, the total value of federal support to post-secondary education in Canada was $6.08 billion in 1986-87. This support was directed primarily to provincial and territorial governments; cash and tax transfers amounting to $4.82 billion (79% of the total value of federal support) were made under the Established Programs Financing arrangements and as contributions under the Official Languages in Education Program. The Government of Canada spent a further $1.25 billion (21% of the total value) directly on federal programs of support to post-secondary education (see Chart 4).

Chart 4: Federal Support to Post-Secondary Education, Canada, 1986-87[p]

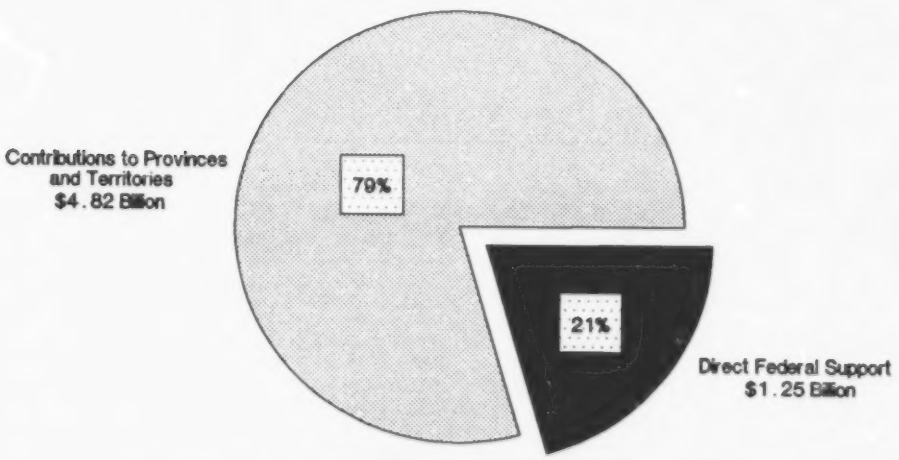

Based on data displayed in Table 4.

Table 4: Federal Support[1] to Post-Secondary Education in Canada ($ millions)

	1984-85	1985-86	1986-87[p]
Contributions to the Provinces/Territories			
Established Programs Financing			
Tax Transfer	2,128.6	2,328.3	2,535.2
Cash Transfer	2,264.8	2,277.8	2,232.3
Subtotal Established Programs Financing[2]	4,393.4	4,606.1	4,767.5
Official Languages in Education[3]	51.0	55.7	55.7
Total Value of Contributions to the Provinces and Territories[2]	4,444.4	4,661.8	4,823.2
Direct Federal Support			
Research[4]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	260.8	260.3	265.2
Medical Research Council	146.7	151.4	157.6
Social Sciences and Humanities Research Council	41.0	36.2	45.4
Other Departments and Agencies	87.4	99.6	96.9
Subtotal Research	535.9	547.5	565.1
Student Assistance[5]			
Canada Student Loans Program	178.0	247.9	294.7
Scholarships, Bursaries, Other	149.7	142.6	140.2
Subtotal Student Assistance	327.6	390.5	434.9
Direct Federal Responsibilities[6]			
Department of National Defence	78.5	81.9	87.0
Other	12.8	13.1	12.0
Subtotal Direct Federal Responsibilities	91.3	95.0	98.9
Other Programs and Administration Costs[7]			
Other Programs	71.7	136.6	117.5
Administration Costs	33.4	33.6	36.3
Subtotal Other Programs and Administration Costs	105.0	170.2	153.8
Total Direct Federal Support	1,059.9	1,203.3	1,252.7
TOTAL VALUE OF FEDERAL SUPPORT[2]	5,504.3	5,865.1	6,075.9

Source: **Expenditure data:** Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987. For the purpose of this Survey, the federal government is defined to include all agencies listed in Schedules A and B of the *Financial Administration Act* and Parts 1 and 2 of the *Public Service Staff Relations Act*. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

Source: **Tax Transfer data:** Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation December 9, 1987 for 1984-85; Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 26, 1988 for 1985-86; and Established Programs Financing First Interim Adjustment February 26, 1988, for 1986-87.

1 Support includes federal government expenditures and EPF tax revenues forgone in relation to post-secondary education.

2 Any subtotals or totals including both tax and expenditure data have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada. See Table 6 for a breakdown of Established Programs Financing Contributions by province/territory.

3 Includes contributions to provincial/territorial governments for Official Languages in Education (OLE). Some OLE programs supported directly by the Secretary of State of Canada are included under Other Programs and Administration Costs

(continued)

Table 4 (continued)

in Table 4. See Tables 7 and 8 for details. Only OLE expenditures related to post-secondary education are included in tables.

4 Includes all direct federal support to university research except for: a) amounts directed to individuals for education support, which are reported as Student Assistance; and b) administration expenses, which are reported under Other Programs and Administration Costs. See Table 9 for details.

5 Includes all spending, net of recoveries, directed to individuals participating in post-secondary education programs. See Table 10 for details. Expenditures of the Canada Student Loans Program include the alternative payment to Quebec, but do not include federal administration expenses, which are reported under Other Programs and Administration Costs. Includes spending by the research granting councils directed to students for education support. Tuition fees paid directly to institutions on behalf of students are reported under Other Programs in Table 12.

6 Includes expenditures incurred directly for the operation of federal schools. See Table 11 for details.

7 Includes all post-secondary education program expenditures not reported in any other category and any expenditures specifically identified as administration expenses, such as administration expenses of: Official Languages in Education, research granting councils, and Canada Student Loans Program. See Table 12 for details.

2 Contributions to the Provinces and Territories

2.1 Established Programs Financing (EPF)

The *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977* authorizes federal contributions of cash and tax points to provincial and territorial governments for insured health services, extended health care services, and post-secondary education.* The contributions are known as Established Programs Financing (EPF), a term applied to the arrangements under which federal support is provided as block contributions, unrelated to provincial or territorial expenditures on these programs.

The legislation divides the EPF transfer between post-secondary education and insured health programs. In 1986-87, federal cash and tax transfers to provincial/territorial governments for post-secondary education and health totalled $16.7 billion, of which the formula specified in the legislation determined $4.77 billion (28.5%) to be "in respect of post-secondary education."

Provinces, however, are not bound by this division and allocate EPF contributions among programs according to their own priorities. In fact, the split specified in the legislation does not necessarily represent the actual allocation of funds in any province. Provinces argue, therefore, that the transfers should be presented as a single block fund. Hence, they do not agree with the separate presentation of EPF for post-secondary education utilized in this Report.

Calculation of Post-Secondary Education Contributions

As required by the legislation, the Department of Finance calculates post-secondary education contributions separately from those for health, as follows.

The federal contribution for the Post-Secondary Education Financing Program is derived from the per capita value of federal post-secondary education transfers to provincial governments for the base year 1975-76.[1] The base year per capita transfer is escalated annually in relation to growth in the per capita Gross National Product. This produces a per capita amount which is multiplied by the population of each province and territory to determine the **Post-Secondary Education Entitlements** for the current year. Table 5 presents entitlements in support of post-secondary education by province and territory for 1984-85 to 1986-87. As can be seen, post-secondary education entitlements reached $4.81 billion in 1986-87, an increase of 6.7% over 1985-86.

* See Appendix D for details of the present Established Programs Financing formula.

1 See Explanatory Note 1, end of Part IV.

Table 5: Established Programs Financing Entitlements[1] in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Transfers													
1984-85	55,168	12,057	83,310	68,227	415,346	763,843	101,690	108,800	176,555	269,146	2,009	3,878	2,060,029
1985-86	57,879	12,761	88,211	71,896	431,758	792,922	107,756	119,805	200,130	292,978	2,222	4,699	2,183,017
1986-87	59,865	13,340	91,975	74,831	443,535	821,749	112,835	106,406	235,102	310,426	2,201	5,445	2,277,710
Tax Transfers													
1984-85	40,817	8,921	61,639	50,479	673,284	728,864	75,237	58,972	215,583	208,379	1,865	4,523	2,128,563
1985-86	44,573	9,827	67,932	55,367	736,031	821,639	82,985	60,969	220,881	221,540	1,991	4,605	2,328,340
1986-87	48,024	10,701	73,783	60,028	797,998	908,259	90,516	85,359	215,794	238,029	2,261	4,471	2,535,223
Total Transfers													
1984-85	95,985	20,978	144,949	118,706	1,088,630	1,492,707	176,927	167,772	392,138	477,525	3,874	8,401	4,188,592
1985-86	102,452	22,588	156,143	127,263	1,167,789	1,614,561	190,741	180,774	421,011	514,518	4,213	9,304	4,511,357
1986-87	107,889	24,041	165,758	134,859	1,241,533	1,730,008	203,351	191,765	450,896	548,455	4,462	9,916	4,812,933

Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation December 9, 1987 for 1984-85; Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 26, 1988 for 1985-86; and Established Programs Financing First Interim Adjustment February 26, 1988, for 1986-87.

1 The amounts are reported on an entitlements basis and differ from the amounts which were paid to the provincial and teritorrial governments in the respective fiscal years as reported in Table 6.

The post-secondary education entitlements are provided to provinces and territories in the form of tax and cash transfers. The tax transfers consist of a reduction in federal income tax rates to provide provinces and territories with the opportunity to increase their own tax revenues without increasing the burden on the taxpayer. These tax transfers represent a cost to the federal government because of the tax revenue forgone and because they result in higher payments under the federal-provincial equalization arrangements, which are authorized by the same legislation.*

The **Post-Secondary Education Tax Transfer** is calculated as 32.1% of the value of the total equalized EPF tax transfer. The **Post-Secondary Education Cash Transfer** is a residual amount, representing the difference between the total post-secondary education entitlement and the value of the post-secondary education tax transfer.

The Secretary of State of Canada is responsible for making cash payments for the Post-Secondary Education Financing Program. The cash payments in any given year include not only the cash portion of the current year's entitlement, but also various adjustments resulting from recalculation of previous years' cash entitlements, which occur as the values for tax revenues, population, Gross National Product, and other variables involved in the calculations are re-estimated. Table 6 presents the Established Programs Financing contributions for post-secondary education on this "payments basis." As can be seen, federal Established Programs Financing cash payments for post-secondary education totalled $2.23 billion in 1986-87.

* Provincial authorities disagree with the federal legislative requirement to report federal income tax revenue forgone as part of the federal contribution to post-secondary education. They stress that these amounts represent revenues collected through provincial taxes.

Table 6: Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Established Programs Financing ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Cash Transfers[1]													
1984-85	59,688	12,933	89,866	73,704	463,625	837,358	114,586	115,066	201,801	289,457	2,258	4,482	2,264,824
1985-86	60,611	13,273	91,688	75,106	461,172	832,079	111,699	120,804	205,676	299,225	2,245	4,218	2,277,796
1986-87[p]	60,212	13,340	92,188	75,134	434,803	809,866	112,455	109,255	207,367	311,586	2,281	3,809	2,232,296
Tax Transfers[2]													
1984-85	40,817	8,921	61,639	50,479	673,284	728,864	75,237	58,972	215,583	208,379	1,865	4,523	2,128,563
1985-86	44,573	9,827	67,932	55,367	736,031	821,639	82,985	60,969	220,881	221,540	1,991	4,605	2,328,340
1986-87	48,024	10,701	73,783	60,028	797,998	908,259	90,516	85,359	215,794	238,029	2,261	4,471	2,535,223
Total Transfers[3]													
1984-85	100,505	21,854	151,505	124,183	1,136,909	1,566,222	189,823	174,038	417,384	497,836	4,123	9,005	4,393,387
1985-86	105 184	23,100	159,620	130,473	1,197,203	1,653,718	194,684	181,773	426,557	520,765	4,236	8,823	4,606,136
1986-87[p]	108,236	24,041	165,971	135,162	1,232,801	1,718,125	202,971	194,614	423,161	549,615	4,542	8,280	4,767,519

1 Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987. Cash amounts are reported on a payments basis, representing the amounts which were paid to provinces/territories in the years in question.

2 Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation December 9, 1987 for 1984-85; Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 26, 1988 for 1985-86; and Established Programs Financing First Interim Adjustment February 26, 1988, for 1986-87.

3 The Total Transfers have been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

2.2 Official Languages in Education

2.2.1 *Overview*

The Government of Canada provides financial assistance to the provinces and territories in support of the additional costs they incur in the maintenance and development of minority official language education and second official language instruction at the primary, secondary and post-secondary levels. Responsibility for this function lies with the Official Languages in Education Directorate, established within the Department of the Secretary of State of Canada in 1970. Contributions under the program are made on the basis of agreements between the federal government and the governments of the provinces and territories.

The national objectives in providing such assistance are to promote, encourage and assist the development and provision of education in the language of the official language minority community of each province or territory, and to provide opportunities for Canadians to learn their second official language.

2.2.2 *Expenditures*

From 1970-71 through to 1982-83, federal contributions were provided through "formula payments" calculated on the basis of enrolments and provincial education costs, as well as a number of "non-formula" programs of support for specific provincial/territorial activities and initiatives.

Following a protocol of agreements reached in 1983 between the Department of the Secretary of State of Canada and the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC), three-year bilateral agreements were negotiated with the provinces and territories.[2] In September 1985, an extension to the protocol and the bilateral agreements through 1987-88 was signed. Under these agreements, the federal contribution to provinces and territories toward the additional costs incurred for minority official language education and second official language instruction is provided under four program expenditure categories:

- Infrastructure Support
- Program Expansion and Development
- Teacher Training and Development
- Student Support

Total federal contributions to the provinces and territories with respect to Official Languages in Education (OLE) were $198.6 million in 1986-87. At the post-secondary level, federal contributions were $55.7 million (Table 7).*

2 See Explanatory Note 2, end of Part IV.

* Reported as Contributions to the Provinces/Territories OLE in Table 4.

Table 7: Federal Contributions to Provinces and Territories in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education[1] ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
Infrastructure Support													
1984-85	0	0	110	10,106	23,537	3,391	697	23	116	15	0	0	37,995
1985-86	0	0	106	11,025	24,194	3,515	692	12	109	12	0	0	39,665
1986-87[P]	0	0	115	10,920	24,396	3,544	757	23	112	0	0	0	39,867
Program Expansion and Development													
1984-85	117	55	220	3,164	0	838	0	220	207	58	0	0	4,879
1985-86	0	77	208	3,844	0	1,000	207	7	346	126	0	0	5,815
1986-87[P]	0	0	211	4,155	0	1,223	309	7	422	159	0	0	6,486
Teacher Training and Development													
1984-85	80	82	179	160	579	1,046	142	250	516	599	15	4	3,652
1985-86	70	93	190	221	750	1,414	158	345	547	905	13	20	4,726
1986-87[P]	300	103	223	341	750	1,483	144	520	248	884	22	20	5,038
Student Support													
1984-85	175	76	147	153	1,395	1,332	361	206	331	296	9	21	4,502
1985-86	180	81	140	253	1,879	1,651	301	309	319	317	14	33	5,477
1986-87[P]	160	82	159	130	1,500	933	321	315	395	240	18	23	4,276
Total													
1984-85	372	213	656	13,583	25,511	6,607	1,200	699	1,170	968	24	25	51,028
1985-86	250	251	644	15,343	26,823	7,580	1,358	673	1,321	1,360	27	53	55,683
1986-87[P]	460	185	708	15,546	26,646	7,183	1,531	865	1,177	1,283	40	43	55,667

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987.

1 This table reports only the post-secondary education portion of Official Languages in Education contributions to the provinces and territories. It does not report support provided under this program for other levels of education, nor does it report direct expenditures.

In addition to providing contributions to the provinces and territories for the Official Languages in Education, the federal government funds national programs designed to promote the learning of Canada's Official Languages. This funding is accounted for in Section 3 as Federal Direct Support.*

- The OLE protocol provides for the funding of two national programs related to post-secondary education, financed entirely by the federal government and administered by the provinces and territories in collaboration with the Council of Ministers of Education, Canada: the Summer Language Bursary Program and the Official-Language Monitor Program. Federal expenditures in 1986-87 on these programs were $9.80 million and $6.57 million, respectively.

- As a complement to the federal-provincial arrangements, the federal government provides direct financial assistance to voluntary organizations, professional associations and Canadian universities through the Language Acquisition Development Program. Expenditures for this program related to the post-secondary education sector were $216,000 in 1986-87.

In summary, federal expenditures with respect to Official Languages in Education at all levels of education were $218.4 million in 1986-87. As illustrated in Table 8, $72.6 million of this amount was directed to support at the post-secondary level in the form of: a) contributions to the provinces and territories ($55.7 million), and b) programs of direct federal support ($17.0 million).

* Reported under Direct Federal Support, Other Programs and Administration Costs in Table 4 and under Other Programs and Administrative Costs, Secretary of State in Table 12.

Table 8: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Official Languages in Education[1] ($ thousands)

	1984-85	1985-86	1986-87[P]
Contributions to Provinces/Territories			
Infrastructure Support	37,995	39,665	39,867
Program Expansion and Development	4,879	5,815	6,486
Teacher Training and Development	3,652	4,726	5,038
Student Support	4,502	5,477	4,276
Subtotal Contributions to Provinces/Territories	51,028	55,683	55,667
Direct Federal Support			
Summer Language Bursary Program	8,635	9,438	9,801
Official-Language Monitor Program	5,282	5,360	6,571
Language Acquisition Development Program	335	332	216
Administration Costs	387	403	392
Subtotal Direct Federal Support	14,639	15,533	16,980
TOTAL	65,667	71,216	72,647

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987.

1 This table reports only the post-secondary education portion of federal support to Official Languages in Education, including Contributions to Provinces and Territories and Direct Federal Support. Contributions to Provinces/Territories summarized in this table are shown in greater detail in Table 7. Direct Federal Support and Administration Costs shown in Table 8 are included in the expenditures of the Secretary of State reported in Table 12.

3 Federal Direct Support to Post-Secondary Education

In addition to transfers and contributions to the provinces and territories, the Government of Canada provides direct support to post-secondary education, channelled into such activities as: university research; student assistance; and the higher education of military personnel, Indians and Inuit.

In 1986-87, expenditures related to direct programs of federal support totalled $1.25 billion, which represented 35% of total federal cash expenditures in support of post-secondary education, or 21% of the total value of federal support.

3.1 Research

The federal government represents a major source of direct funding for research in Canadian universities. In addition, provincial governments and the private sector provide increasingly important funding to university research. As well, the universities themselves must cover a substantial portion of the costs of research, in the form of overheads and other indirect costs; these indirect costs are funded largely from the general support universities receive from the provincial governments.*

The Nature of Federal Support to Research

Since 1978, federal support of university research has been primarily the responsibility of the three research granting councils. However, a number of other federal departments and agencies provide significant funding to support research in their particular areas of responsibility.

Within the context of national support to research, the contributions of the Ministry of State for Science and Technology (MOSST) and the Science Council of Canada (SCC) should be noted:

- The Secretary of MOSST serves as the Chief Science Advisor to the federal government and chairs the Inter-Council Coordinating Committee, which coordinates the activities of the three research granting councils. MOSST is also responsible for developing InnovAction, the government's science and technology strategy. This strategy includes specific initiatives that strengthen key science and technology areas, such as human resource development and public education in science and technology. Beginning in 1987-88, MOSST will be providing $7 million over four years to match private-sector contributions to the Canadian Institute for Advanced Research (CIAR), which fosters communication between outstanding university researchers in areas such as artificial intelligence, robotics, biology and materials science.
- The Science Council of Canada is Canada's national advisory agency on science and technology policy. Created in 1966, its primary functions are to analyze science and technology policy issues, recommend policy directions to government, alert Canadians to the impact of science and technology on their lives, and to stimulate discussion of science and technology policy among governments, industries, and academic institutions. Reporting to Parliament through the Minister of State for Science and Technology, the Science Council operates at arm's length from the Government, designing its own programs of research and publishing its findings at its own discretion.

* Provincial funding of both the direct and indirect costs of university research is further discussed in Part III.

Total Federal Expenditures

If research-related aid to students and administrative costs are included, the federal government spent $667 million in support of university research and on research-related activities in 1986-87.[3]

Excluding assistance to students and administrative costs, the federal government provided $565 million for research in Canadian universities in 1986-87, an increase of 3.1% over the 1985-86 figure. Of the $565 million, $468 million or 83% was provided through the research granting councils, while $96.9 million was funded by other departments or agencies (Table 9).

3 See Explanatory Note 3, end of Part IV.

Table 9: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Research[1] ($ millions)

	1984-85	1985-86	1986-87[p]
Research Granting Councils[2]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	260.8	260.3	265.2
Medical Research Council	146.7	151.4	157.6
Social Sciences and Humanities Research Council	41.0	36.2	45.4
Subtotal Research Granting Councils	448.5	447.9	468.2
Other Departments/Agencies			
National Research Council	31.1	30.6	30.1
Health and Welfare Canada	9.0	22.3	17.0
Agriculture Canada	10.8	8.6	12.3
Department of National Defence	7.3	7.6	8.0
Energy, Mines and Resources	6.5	5.9	7.2
Secretary of State of Canada	8.0	7.4	6.3
Other	14.8	17.2	16.0
Subtotal Other Departments/Agencies	87.4	99.6	96.9
TOTAL	535.9	547.5	565.1

Source: Statistics Canada Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987.

1 Includes all direct federal support to university research except for: a) amounts directed to individuals for education support, which are reported as Student Assistance (See Table 10); and b) administration expenses, which are reported under Administration Costs in Table 12.

2 The total post-secondary education spending of the research granting councils has been divided into three categories: Research Support, Student Assistance, and Administration. Only the amounts for Research Support are reported in Table 9. See Table 10 for Student Assistance and Table 12 for Administration. Chart 5 depicts total expenditures of the research granting councils on post-secondary education in all three categories.

3.1.1 *Research Granting Councils*

The bulk of direct federal support to university research is channelled through the budgets of the three research granting councils: the Natural Sciences and Engineering Research Council (NSERC), the Medical Research Council (MRC) and the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC). The primary objectives of these councils are to support university-based research and other scholarly activity, and to help train the highly qualified people needed to develop Canada's research capacity.

In addition to these broad objectives, NSERC has a special concern for the application of scientific and technological developments to industry in the interests of economic development, while the MRC places special emphasis on technology transfer within the health care system as well as to the private sector. NSERC and SSHRC also devote a portion of their budgets to strategic research which is supportive of specific national needs. The two councils identify strategic research areas in conjunction with the academic community and the federal government.

The research granting councils operate at arm's length from the federal government, although they report to Parliament through federal ministers. Proposals received by the councils are assessed by members of the research community through a peer review system. Scholars and researchers are directly represented on the councils.

Funding is provided in the form of research grants and fellowships. Funds provided through the research granting councils are intended primarily to support the direct costs of research, while the overhead costs are generally funded from university operating revenues.

Expenditures

In 1986-87, the three research granting councils spent a total of $550 million in support of post-secondary education (Chart 5). Of this amount, $468 million was made available in support of university research as such; $60.1 million was devoted to support of university students; and $21.5 million was related to administrative costs.

Chart 5: Expenditures of Research Granting Councils in Support of Post-Secondary Education

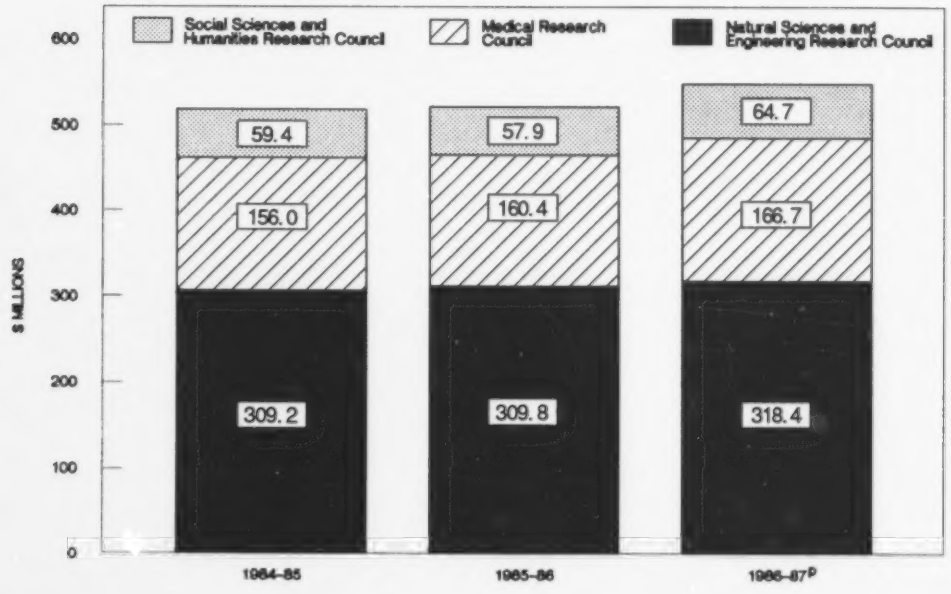

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987.

Total Expenditures of research granting councils include Research Support, Student Assistance and Administration.

The federal budget of February 1986 contained a five-year funding plan for the research granting councils over the 1986-87 to 1990-91 period. Beginning in 1987-88, there is provision for the federal government to match private sector contributions for university research up to a maximum of $380 million over the next four years. Under this policy, private-sector contributions for approved university research projects elicit federal matching funds, which the granting councils use to support their grant and scholarship programs. These include both basic research and collaborative research conducted jointly by universities and the private sector.

3.1.2 *Other Departments and Agencies*

Many federal departments and agencies support university research: by providing grants and contributions related to their own areas of responsibility, by contracting out research required for their own internal purposes, and by providing other research-related services.

Major Contributors

In 1986-87, federal departments and agencies other than the research granting councils contributed $96.9 million to the support of research in universities, $11.7 million to research-related student assistance, and $8.16 million for research-related administration – a total contribution of $117 million. The principal contributors to research in universities, in descending order of expenditures, were as follows:

- **The National Research Council,** while mainly concerned with research for industry and government, also provides significant services to the academic community. NRC's ongoing interaction with universities includes programs such as the Summer Student, Student Cooperative and Guest Worker Programs. Other activities involve the assistance of NRC staff acting as adjunct professors, lecturers and theses supervisors, and receiving graduate students doing part of their MSc or PhD at the National Research Council. NRC also contributes to maintaining the lines of communication among scholars through mechanisms such as contracting research to university researchers, and the participation of university professors on many NRC committees. NRC's own research facilities are used regularly by university professors and graduate students. In 1986-87, NRC expenditures directly related to the support of university research totalled $30.1 million.
- **The Department of National Health and Welfare** supports university research primarily through the National Health Research and Development Program. The objective of the Program is to provide support for health care research and related scientific activities which will advance national health goals and enhance departmental health initiatives. Health and Welfare expenditures in support of university research were $17.0 million in 1986-87.
- **Agriculture Canada** provides grants designed to assist in maintaining an optimum balance of research between governmental and university agencies in relation to problems affecting the Canadian agricultural industry. These grants totalled $12.3 million in 1986-1987.
- **The Department of National Defence** is committed to the promotion of excellence in its military colleges. An important product of this policy is the Academic Research Program, through which research awards are distributed annually in the fields of the physical sciences and the social sciences and humanities. For 1986-87, expenditures of the Department in support of university research totalled $8.0 million.
- **Energy, Mines and Resources** provided $7.2 million to Canadian universities in 1986-87, in the form of research contracts, grants and contributions.

- **The Department of the Secretary of State of Canada** was given responsibility in 1984 for administering a one-time fund of $25 million for Centres of Specialization, of which some $23 million was allocated to the support of university research. Expenditures through this fund in support of university research totalled $6.3 million in 1986-87, its final year of operation.

Research Services

The important contributions to university research of Statistics Canada, the National Library, the Public Archives and the National Museums of Canada should be noted, although it is not possible to identify their related direct expenditures in a manner suitable for accounting in this Report.

3.2 Student Assistance

3.2.1 *Canada Student Loans Program*

The Canada Student Loans Program (CSLP) makes post-secondary education more accessible and gives students greater freedom in choosing an institution, regardless of its location. Established in 1964 under the *Canada Student Loans Act*, it provides loan guarantees to students with demonstrated financial need, to help meet the costs of full-time and part-time studies at the post-secondary level.

Under the CSLP, the federal government guarantees loans made to students by chartered banks and other designated lenders, on the basis of Certificates of Eligibility (loan authorization documents) issued by provinces and territories participating in the program. For full-time students, the government pays the interest on these loans while the students continue full-time studies and for six months afterwards. In 1986-87, the weekly loan limit for full-time students was $105 per academic week. In the case of part-time students, interest on loans is immediately assumed by the borrower and not by the Government of Canada.

Other features of the Program include:

- forgiveness of loans to permanently disabled students; and
- interest relief - deferral of repayment for up to 18 months if borrowers are unemployed or temporarily disabled; for full-time students, this is in addition to the six month interest-free period which occurs after cessation of studies.

Provinces and territories may operate their own loan programs instead of CSLP and receive an alternative payment related to CSLP costs. Quebec has chosen this option since the inception of the Program in 1964.

Administration of the Program

The CSLP is administered in cooperation with the provincial and territorial governments. The *Canada Student Loans Act* establishes the total amount of loans which may be guaranteed and the formula for allocating this amount among the provinces and territories. Both levels of government agree on the criteria which the provinces and territories use to determine eligibility and assess student need. The provinces and territories issue certificates of eligibility allowing individual students to obtain loans from banks and other lending institutions; in return for administering the CSLP, the federal government provides service fees to the provinces and territories. Provinces and territories also provide their own programs of student aid and determine the "mix" of loans and grants in the aid "package."

The Student Assistance Directorate of the Department of the Secretary of State of Canada is responsible for overall administration and policy development for the CSLP. Since the inception of the program, federal and provincial/territorial representatives have met periodically to formulate basic administrative criteria and to coordinate their programs and policies of student assistance. As mentioned in Part III, this coordination process has been greatly enhanced in the past year with the establishment of an Intergovernmental Consultative Committee on Student Financial Assistance - a

committee of senior officials, established as a result of agreement at the ministerial level. Quebec attends these forums, even though it does not participate in the Canada Student Loans Program.

During the loan year July 1986 to July 1987, some 234,000 full-time students (about 48% of the applicable full-time post-secondary population excluding Quebec) and 518 part-time students received guaranteed loans worth $621 million. In the same period, 17,714 former students were assisted through the Interest Relief Program.*

Federal Expenditures

As indicated in Table 10, the cost of the Program (net of recoveries) was $295 million in fiscal year 1986-87, including the alternative payment to Quebec.** This represents a 19% increase over 1985-86.

3.2.2 *Scholarships, Bursaries and Other Awards*

The federal government also provides assistance to post-secondary students in the form of: scholarships, bursaries, grants, fellowships, contributions, living allowances, and the payment of tuition fees. Such awards are considered as student assistance when directed to the student or a parent on the student's behalf.

Research Granting Councils

As mentioned previously in this Report, the research granting councils allocate a portion of their funds to support the education of students undertaking master's, doctoral or post-doctoral programs (NSERC also provides undergraduate student research awards). Since such payments are made to students to support their costs, rather than to the university in direct support of research, they are categorized as student assistance within the context of this Report.

In 1986-87, the research granting councils contributed a total of $60.1 million to this form of student assistance, as follows:

- Natural Sciences and Engineering Research Council, $40.4 million;
- Social Sciences and Humanities Research Council, $14.3 million; and
- Medical Research Council, $5.4 million.

Federal Departments and Agencies

Many federal departments and agencies assist students in pursuing courses of study relevant to departmental objectives. Major departments and programs related to student assistance include:

- **Indian and Northern Affairs**
  Indian and Northern Affairs is responsible for the education of registered Indians and Inuit. Through the Post-Secondary Education Assistance Program for Canadian Indians and Inuit, the Department provides direct payments to individual Inuit and registered Indian students – thus making post-secondary education more accessible and improving the employability of registered Canadian Indians and Inuit, as well as providing the human resources required to meet the managerial and professional needs of Indian and Inuit communities. In 1986-87, direct payments to Inuit and registered Indian students made under this program totalled $31.9 · illion.
- **National Defence**
  The Department of National Defence sponsors Subsidized Univer-

* Information regarding the number of students receiving loans is derived from the Department of the Secretary of State of Canada.

** In 1986-87, recoveries under the Canada Student Loans Program totalled $51.2 million.

Table 10: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Student Assistance[1] ($ millions)

	1984-85	1985-86	1986-87[p]
Canada Student Loans Program[2]			
Cost of Loans[3]	135.4	192.5	222.3
Alternative Payment to Quebec	42.5	55.5	72.4
Total Canada Student Loans Program	178.0	247.9	294.7
Scholarships, Bursaries, Etc.			
Research Granting Councils[4]			
Natural Sciences and Engineering Research Council	37.4	38.3	40.4
Social Sciences and Humanities Research Council	12.9	16.1	14.3
Medical Research Council	5.8	5.4	5.4
Subtotal Research Granting Councils	56.1	59.8	60.1
Other Departments/Agencies			
Indian and Northern Affairs Canada	38.2	28.6	31.9
Department of National Defence	23.1	21.2	22.7
Canadian International Development Agency	6.4	8.3	10.4
Government of Canada, Veterans Affairs	4.8	4.8	4.4
Department of External Affairs	5.1	4.1	4.2
Health and Welfare Canada	6.7	7.3	0.6
Other	9.3	8.6	6.0
Subtotal Other Departments/Agencies	93.6	82.8	80.1
Total Scholarships, Bursaries, Etc.	149.7	142.6	140.2
TOTAL	327.6	390.5	434.9

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987.

1 Includes all spending directed to individuals participating in post-secondary education programs. Tuition fees paid directly to institutions on behalf of students are reported under Other Programs in Table 12.

2 Expenditures of the Canada Student Loans Program include the alternative payment to Quebec, but do not include federal administration expenses, which are included in Table 12 under Administration Costs, Secretary of State of Canada.

3 The cost of loans includes expenditures on behalf of full-time and part-time students and interest relief for former students in need. The payments are net of recoveries and include: interest; claims for loss, death and disability; service fees; and collection costs.

4 The total post-secondary education spending of the research granting councils has been divided into three categories: Research Support, Student Assistance, and Administration Costs. Only the amounts for Student Assistance are reported in Table 10. See Table 9 for Research Support and Table 12 for Administration Costs.

sity Education Programs for Canadian Forces personnel. In addition, a Post-Graduate Training Program is available to officers, to meet specified needs of the forces. These programs totalled $16.4 million and $6.3 million respectively in 1986-87.

- **Canadian International Development Agency (CIDA)**
  In 1986-87, CIDA provided the following support to individuals coming to Canada from Third World countries: Bilateral Scholarships ($4.1 million); the Commonwealth Scholarship and Fellowship Plan ($4.0 million); and the Natural Sciences and Engineering Research Council Program ($1.8 million). As well, the CIDA Scholarship Program for Canadians assists individuals wishing to pursue a career in the field of international development or cooperation.

In 1986-87, the federal departments and agency noted above contributed a total of $65.0 million in student assistance, while other federal departments contributed a further $15.2 million (Table 10).

Direct Federal Responsibilities for Post-Secondary Education 3.3

The Government of Canada accepts a special responsibility for the education of Armed Forces and Canadian Coast Guard personnel and inmates of federal correctional institutions. This responsibility is met primarily through direct federal funding of post-secondary institutions or facilities.

- **National Defence** operates three military colleges: Royal Roads Military College at Victoria, British Columbia; Royal Military College of Canada at Kingston, Ontario; and Collège Militaire Royal at Saint-Jean, Quebec. Each is a university with a right to grant academic degrees and each has its

Table 11: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Direct Federal Responsibilities[1] ($ millions)

	1984-85	1985-86	1986-87[p]
Department of National Defence			
Canadian Military Colleges			
Institutional Support	57.4	59.7	64.9
Allowances	21.1	22.2	22.0
Subtotal Department of National Defence	78.5	81.9	87.0
Transport Canada			
Canadian Coast Guard College			
Institutional Support	7.1	7.1	7.4
Allowances	1.3	1.2	1.0
Subtotal Transport Canada	8.5	8.3	8.4
Solicitor General Canada			
Correctional Service Canada	4.4	4.8	3.6
TOTAL	91.3	95.0	98.9

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987.

1 Includes only expenditures incurred directly by the federal government for the operation of federal schools.

own provincial charter. Expenditures related to the institutional support of military colleges totalled $64.9 million in 1986-87; allowances to students were provided totalling $22.0 million. As accounted in Table 10, National Defence also funds a variety of student assistance programs which support the post-secondary education of Armed Forces personnel.

- **Transport Canada** operates the Canadian Coast Guard College in Sydney, Nova Scotia. A four-year Post-Secondary Education Program in Navigation and Marine Engineering is provided to men and women aspiring to careers as officers in the Canadian Coast Guard Fleet. Expenditures related to the support of the College, during the 1986-87 fiscal year totalled $7.4 million, while allowances paid to the officer-cadets during this period were $1.0 million.
- **The Department of the Solicitor General,** through Correctional Service Canada, provides post-secondary level courses within major federal penitentiaries and/or supports the costs of having inmates attend local post-secondary institutions. College level courses are fully supported, but inmates are required to pay a part of the costs of university credit courses. Costs related to the post-secondary education of federal inmates under the Education and Training Program totalled $3.6 million in 1986-87.

Table 11 summarizes federal expenditures related to the above direct responsibilities, excluding expenditures on student assistance.

3.4 Other Federal Programs

As can be seen in Table 12, other federal programs that made large contributions to post-secondary education in Canada include those funded by Indian and Northern Affairs Canada, the Department of the Secretary of State of Canada, Health and Welfare, the Canadian International Development Agency, Agriculture Canada and Regional Industrial Expansion. Major programs sponsored by these departments/agencies are discussed below.

- **Indian and Northern Affairs**
  In addition to the direct payments to individual Inuit and registered Indian students noted under Student Assistance, the Post-Secondary Education Assistance Program for Canadian Indians and Inuit provided $48.3 million to Indian bands in 1986-87. In turn, the bands allocated this support to individual students to assist them in pursuing their post-secondary studies. In addition, the Indian/Inuit Management Development Program ($2.3 million in 1986-87) provided funds to universities and Indian management training institutes to conduct needs studies as well as to develop and deliver courses for elected Indian and Inuit leaders and their employees.
- **Department of the Secretary of State of Canada**
  The Secretary of State of Canada has a mandate within the Government of Canada to coordinate policies and programs related to education support, to play a lead role in federal-provincial consultations, and to administer certain major programs in the field.

  Within the Department of the Secretary of State of Canada, the Education Support Sector is responsible for these functions. The Sector provides a focal point for education support and policy development, and for consultations with the provincial Council or Ministers of Education, Canada. The sector also undertakes liaison with post-secondary education institutions and with related non-governmental organizations. It advises the Department of External Affairs on international educational matters and participates, with provincial delegates, in the representation of Canadian interests abroad. The Education Support Sector also undertakes policy development, statistical data development and financial analysis in relation to post-secondary education issues.* One responsibility in

* Expenditures related to studies funded through the Policy and Analysis Directorate are accounted as administrative expenditures.

Table 12: Federal Expenditures in Support of Post-Secondary Education: Other Programs and Administration Costs ($ millions)

	1984-85	1985-86	1986-87[p]
Other Programs[1]			
Indian and Northern Affairs			
Post-Secondary Education Assistance Program	16.4	43.4	48.3
Indian/Inuit Management Development	6.3	3.0	2.3
Subtotal Indian and Northern Affairs	22.7	46.4	50.6
Secretary of State of Canada			
Summer Language Bursary Program	8.6	9.4	9.8
Official-Language Monitor Program	5.3	5.4	6.6
Other Programs	1.0	1.1	2.1
Subtotal Secretary of State of Canada	15.0	15.9	18.5
Health and Welfare Canada			
XVth Winter Olympic Games	2.6	15.8	14.4
Other Programs	0.9	1.8	1.3
Subtotal Health and Welfare Canada	3.5	17.6	15.6
Canadian International Development Agency			
Educational Institutions Program	10.4	6.3	10.1
Other Programs	3.2	3.3	4.4
Subtotal Canadian International Development Agency	13.6	9.6	14.5
Agriculture Canada			
Agri-Food Program	5.7	15.2	6.0
Canadian Forestry Service	0.6	3.4	2.9
Subtotal Agriculture Canada	6.3	18.7	8.9
Regional Industrial Expansion			
Manitoba Affirmative Action Progam	3.9	4.5	4.6
Other Programs	1.8	2.5	1.6
Subtotal Regional Industrial Expansion	5.7	7.0	6.3
Energy, Mines and Resources[2]	1.4	18.3	0.6
Other Departments and Agencies	3.5	3.2	2.5
Subtotal Other Programs	71.7	136.6	117.5
Administration Costs[3]			
Research Granting Councils	20.0	20.4	21.5
Other Departments and Agencies	13.3	13.2	14.9
Subtotal Administration Costs	33.4	33.6	36.3
TOTAL	105.0	170.2	153.8

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987.

1 Includes post-secondary education programs not recorded elsewhere, but does not include any amounts specifically identified as administration expenses.

2 All expenditures of Energy, Mines and Resources were in respect of the Canada-Nova Scotia Development Fund.

3 Includes all amounts specifically identified as administration expenses. The overall percentage of research administration costs applied to the university level has been estimated by Statistics Canada as 100% for the research granting councils and 10% for all other federal government departments and agencies. These overall estimates will not necessarily reflect the actual situation of any individual department or agency.

this area is the preparation of the present Report to Parliament.

Programs administered by the Education Support Sector which have been previously described include: the Post-Secondary Education Financing Program; the Canada Student Loans Program; the Official Languages in Education Program; and the Centres of Specialization Program, which concluded in March 1987.

As noted earlier in this Report, certain components of the Official Languages in Education Program are classified under Other Programs: the Summer Language Bursary Program; the Official-Language Monitor Program; and the post-secondary education portion of the Language Acquisition Development Program. Other programs which support specific aspects of post-secondary education include: the Women's Studies Endowment Assistance Program; the Canadian Ethnic Studies Program; the Disabled Persons Participation Program; and the Canadian Studies Program.

- **Health and Welfare Canada**
  In 1986-87, Health and Welfare Canada provided a contribution of $14.4 million to the University of Calgary, to support the development of physical education facilities which would be available for the XVth Winter Olympic Games.
- **Canadian International Development Agency**
  CIDA funds a number of programs designed to contribute to the human resource capacities of developing countries, especially in their institutional and professional infrastructures.

  The Educational Institutions Program ($10.1 million in 1986-87) encourages Canadian universities, colleges and allied institutions to join their counterparts in developing countries in projects and programs that will enhance the capability of these countries to achieve their social and economic objectives. The Management Development - Management for Change Program aims to develop innovative ways of strengthening the management capabilities of developing countries. In 1986-87, four other programs also supported post-secondary education: the Commonwealth Scholars and Fellows Program; the Non-Governmental Program; the Voluntary Agricultural Development Program; and the Bilateral Programs - Trainees in Canada Program. These four programs all provided support to groups and associations.
- **Agriculture Canada**
  The Agri-Food Program, Food Production and Inspection Branch ($6.0 million in 1986-87) provides payments in accordance with agreements entered into with the provinces, toward the costs of construction or enlargement of veterinary science teaching facilities.
- **Department of Regional Industrial Expansion**
  The Northern Manitoba Affirmative Action Program ($4.63 million in 1986-87) comes from the Northern Development Agreement between the federal government and the Government of Manitoba. The purpose of the program is to increase income and employment opportunities for residents of rural and remote communities, most of whom are of Native ancestry, through their increased access to and participation in professional, paraprofessional, technical and employment training projects.

Summary of Federal Support to Post-Secondary Education 4

Federal support to post-secondary education in Canada takes the form of cash expenditures and tax transfers, as summarized in Table 13.

Cash Expenditures 4.1

In 1986-87, federal cash expenditures in support of post-secondary education totalled $3.54 billion. Of this amount, $2.29 billion took the form of payments

to the provinces and territories, consisting of the Established Programs Financing/Post-Secondary Education cash transfer payment of $2.23 billion and contributions related to post-secondary aspects of the Official Languages in Education Program, which were $55.7 million in 1986-87. The federal government spent a further $1.25 billion directly on programs of support to post-secondary education.

4.2 Tax Transfers

The total value of equalized tax transfers for Established Programs Financing was $2.53 billion in 1986-87. Of this amount, $2.33 billion represents the tax forgone by the federal government, while the remaining $201 million represents federal cash payments toward the equalization of these tax points, as detailed in Appendix D.

Table 13: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency ($ millions)

	1984-85	1985-86	1986-87[P]
Cash Expenditures[1]			
1 Secretary of State of Canada			
EPF — Cash Transfer Payment	2,264.8	2,277.8	2,232.3
Canada Student Loans Program	178.0	248.3	295.3
Offical Languages in Education	65.7	71.2	72.6
Centres of Specialization	8.1	7.8	5.7
Other Programs	4.0	2.9	3.9
Subtotal Secretary of State of Canada	2,520.6	2,608.1	2,609.8
2 Natural Sciences and Engineering Research Council	309.2	309.8	318.4
3 Medical Research Council	156.0	160.4	166.7
4 National Defence			
Canadian Military Colleges	78.7	82.1	87.2
Subsidized University Education Program	17.8	19.0	18.2
Research and Related Expenditures[2]	7.5	7.8	8.2
Post-Graduate Training Program	8.1	4.6	7.1
Subtotal National Defence	112.1	113.5	120.6
5 Indian and Northern Affairs			
Post-Secondary Education Assitance Program	54.6	72.6	81.2
Indian/Inuit Management Development	6.3	3.0	2.3
Other Programs	2.4	1.7	2.0
Subtotal Indian and Northern Affairs	63.2	77.3	85.6
6 Social Sciences and Humanities Research Council	59.4	57.9	64.7
7 Health and Welfare Canada			
Research and Related Expenditures[2]	15.7	29.9	18.0
XVth Winter Olympic Games	2.6	15.8	14.4
Other Programs	1.1	2.1	1.6
Subtotal Health and Welfare Canada	19.4	47.8	33.9
8 National Research Council	32.3	31.5	31.3
9 Canadian International Development Agency			
Educational Institutions Program	10.4	6.3	10.1
Bilateral Programs - Trainees in Canada	4.9	5.5	5.5
Commonwealth Scholars Fellowship	3.3	4.9	5.3
Other Programs	4.0	4.0	5.0
Subtotal Canadian International Development Agency	22.5	20.7	25.9
10 Agriculture Canada			
Research and Related Expenditures[2]	12.2	10.1	13.7
Agri-Food Program	5.7	15.2	6.0
Other Programs	0.6	3.5	3.0
Subtotal Agriculture Canada	18.5	28.8	22.7
11 Regional Industrial Expansion			
Research and Related Expenditures[2]	4.5	4.9	5.6
Manitoba Affirmative Action Program	3.9	4.5	4.6
Other Programs	2.3	2.5	1.6
Subtotal Regional Industrial Expansion	10.8	11.9	11.9

(continued)

Table 13: Summary of Federal Support to Post-Secondary Education by Department/Agency (continued)

	1984-85	1985-86	1986-87[P]
12 Transport Canada			
Canadian Coast Guard College	8.5	8.3	8.4
Other Programs	3.0	2.9	2.1
Subtotal Transport Canada	11.4	11.3	10.5
13 Energy, Mines, and Resources			
Research and Related Expenditures[2]	7.1	7.3	8.0
Canada-Nova Scotia Development Fund	1.4	18.3	0.6
Subtotal Energy, Mines, and Resources	8.6	25.6	8.6
14 Environment Canada	3.5	3.8	5.2
15 Correctional Service Canada	5.3	4.2	4.2
16 External Affairs	4.0	4.1	3.7
17 Canadian Pension Commission	4.4	4.8	3.6
18 Fisheries and Oceans	2.8	3.1	2.6
19 Solicitor General	2.2	1.9	2.1
20 Communications	1.1	3.0	1.7
21 Other Departments/Agencies	8.5	7.4	7.0
Total Cash Expenditures	3,375.8	3,536.8	3,540.7
Tax Transfers[3]	2,128.6	2,328.3	2,535.2
TOTAL FEDERAL SUPPORT TO POST-SECONDARY EDUCATION[4]	5,504.3	5,865.1	6,075.9

1 Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education, March, 1987. For the purpose of this survey, the federal government is defined to include all departments of the Government of Canada and all agencies listed in Schedules A and B of the *Financial Administration Act* and Parts 1 and 2 of the *Public Service Staff Relations Act*. Expenditure means cash payments incurred during the fiscal year on a Public Accounts basis, net of recoveries.

2 Expenditures in Table 13 referred to as Research and Related Expenditures include research and development grants, fellowships, contracts, education support, administration expenditures, and other related scientific activities of the department/agency specified.

3 Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation December 9, 1987 for 1984-85; Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 26, 1988 for 1985-86; and Established Programs Financing First Interim Adjustment February 26, 1988, for 1986-87.

4 The total, which includes both tax transfer and expenditure data, has been calculated by the Department of the Secretary of State of Canada.

Explanatory Notes

1 In the base year 1975-76, federal contributions to the provinces were governed under the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, 1967*. This legislation gave provinces the choice of receiving from the federal government either $15 per capita or 50% of eligible post-secondary education operating expenditures. It was necessary, therefore, that post-secondary education be defined within the terms of the legislation. For the purpose of cost-sharing, post-secondary education was defined as a course of studies: requiring for admittance a level not lower than junior matriculation; not less than 24 weeks duration; and certified by the province as being at a post-secondary level. Junior matriculation was defined as recognized by the province, i.e., grade 12 or the equivalent in Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario and British Columbia, and grade 11 or the equivalent in the other provinces.

These provisions were superseded by the 1977 Act, currently in effect, which does not provide a definition of post-secondary education. Accordingly, the present Report uses the Statistics Canada definition of post-secondary education.

2 Under the Official Languages in Education Protocol and the bilateral agreements, the provinces and territories agree to provide the Government of Canada, each year, with information demonstrating how the contributions of the Canadian government are related to the additional costs they incur in the maintenance and development of minority official language education and second official language instruction. They agree to inform the general public of the programs and services offered in each province and territory for minority official language education and second official language instruction; and of how the Government of Canada's funding contributes to the delivery of these programs and services.

3 Expenditures in support of university research encompass research and related activities. There is some question, however, as to whether research expenditures should include research-related awards to students which are intended primarily to support the living costs of the recipients.

For the purposes of this Report, expenditures in support of research and related activities are accounted as Research expenditures, while research-related funds to support the education costs of students are accounted as Student Assistance.

Appendix A
Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology

Appendix A
Post-Secondary Education Statistics: Definitions and Methodology

The activities involved in post-secondary education are highly complex and do not lend themselves to precise statistical definition. This is particularly true in Canada, where the existence of 12 independent systems of education beyond the high school level in the provinces and territories leads to the diversity of organizational arrangements and institutions described in Part III of this Report. To find the common elements in these systems and to gather data that can be compared as well as aggregated for Canada as a whole are challenges that have faced Statistics Canada for many years.*

In producing this Report, the Secretary of State was faced with these same issues of definition and methodology, and has adopted the Statistics Canada database and definitions for most purposes – an exception being in the reporting of federal cash and tax transfers in support of post-secondary education under the Established Programs Financing arrangements. In the present Report, the Secretary of State has added together tax transfer and cash transfer data in arriving at total federal support to post-secondary education. Statistics Canada reports these transfers, but does not add cash and tax transfers nor relate these contributions to a specific definition of post-secondary expenditures or activities.

1 Defining the Post-Secondary Education System

1.1 Post-Secondary Level Education Programs

The Statistics Canada methodology allocates all education in Canada to one of three levels: elementary-secondary, trade/vocational or post-secondary. This Report focuses on those programs which are classified as post-secondary.

Provincial definitions of post-secondary education vary widely, as do the entrance requirements and durations of apparently similar programs. For this reason, Statistics Canada applies a standard definition to provincial systems to permit reasonable comparability from province to province.

In the Statistics Canada classification system, post-secondary education programs are those which meet the following criteria:

1. the normal entrance requirement is high school completion;
2. the program is one year or more in duration;
3. the program leads to a certificate, diploma, or degree; and
4. the program is not classified as trade/vocational.

Thus, post-secondary education programs prepare students for occupations beyond the skilled trades/vocational level. In addition to university programs, these post-secondary programs include the technical and applied arts and sciences and university transfer programs of non-university institutions.

A program classified as post-secondary education must have a normal entry requirement that the student successfully complete the secondary level. This is the standard criterion specified by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and accepted by the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD).

As noted above, the post-secondary classification excludes those programs which are classified as trade/vocational. These programs (with exceptions in some provinces) normally do not require high school completion for admission and are less than one year in duration. Trade and vocational programs are differentiated according to the following criteria:

- Trades programs are those recognized by the Interprovincial Standards Program Coordinating Committee

* Statistics Canada is working closely with provincial and territorial governments in reviewing its definitions and data sources for education statistics.

(ISPCC), established by the provinces to provide formal recognition to trade training and apprenticeship programs.

- Vocational programs do not involve a period of apprenticeship, and lead to careers not officially recognized by the provinces as trades. They are not categorized as post-secondary education, regardless of entrance requirements, and they prepare students for occupations where the emphasis is on manipulative skills and on the performance of well-defined or well-established procedures.

1.2 Institutions

Within the post-secondary education level, programs are offered by two distinct categories of institutions: universities and college level institutions.

Universities

The University category includes all public or private degree-granting institutions and their affiliates. Since almost all university programs satisfy the definition of post-secondary education, the entire range of activities of all universities is regarded as post-secondary. No attempt is made to identify the few activities within universities which might not qualify as post-secondary education.

College Level Institutions

The college level category includes all public and private institutions that deliver post-secondary education programs without granting degrees. This category includes community colleges (CEGEPs, CAATs, technical institutes, agriculture colleges, schools of art, etc.), teachers' colleges, and regional and hospital nursing schools.

College level institutions in many provinces also provide programs at the trades level and in some cases at the secondary level. The post-secondary education statistics include only the post-secondary education programs as defined above.

2 Post-Secondary Education Funding Data

2.1 Total Expenditures

The table and charts in Part II of this Report depict the total expenditures on post-secondary education in Canada. Included are the operating, capital and sponsored research expenditures of universities and college level institutions, together with government spending on student aid and other departmental administrative programs.

In order to gather the expenditure data for universities, Statistics Canada conducts an annual joint survey with the Canadian Association of University Business Officers (CAUBO), with a separate survey conducted for non-CAUBO universities. The universities assign all their revenues and expenditures into a series of funds. These funds are: (1) general operating; (2) special purpose and trust; (3) sponsored research; (4) ancillary enterprise; and (5) plant. All university revenues are credited to one of these funds and each expenditure is deducted from a fund according to its purpose.

A similar Statistics Canada survey gathers financial statistics of college level institutions. A questionnaire identifies revenues and expenditures of operating and capital funds of community colleges and public vocational schools. It also identifies expenditures by level as secondary, post-secondary, vocational, and adult education programs.

An annual survey of health care facilities/hospitals from the Health Division of Statistics Canada provides information regarding direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

2.2 Provincial and Territorial Government Support

The tables in Part III on provincial and territorial government expenditures in support of post-secondary education show details of total spending in two categories: (1) Institutional and Related Support; and (2) Scholarships and Student Aid.

2.2.1 *Institutional and Related Support*

This expenditure category includes the total of support which provincial/territorial governments provide to post-secondary education institutions plus other spending of provincial/territorial departments in support of post-secondary education.

Institutional Support

The following types of expenditures of universities and colleges are supported by provincial/territorial grants to the institutions:

- operating expenditures;
- sponsored research; and
- capital expenditures.

These expenditures include direct instruction expenditures on paramedical education in hospitals.

Related Support

This element corresponds to the type of expenditure which Statistics Canada calls "Other (Departmental)." It contains the following items:

- provincial/territorial government departmental administration;
- recoveries from the federal government of provincial expenditures;
- interprovincial transfers; and
- statistical adjustments.

Scholarships and Student Aid 2.2.2

This expenditure category includes provincial/territorial expenditures on scholarships and aid programs for students at the post-secondary education level. In the case of student loans, only the cost to government, not the value of the loan, is counted.

Sources of Provincial/Territorial Expenditure Data 2.2.3

Data on provincial/territorial government spending in support of post-secondary education are gathered directly from the Public Accounts, Budget Estimates, and other related annual reports. Statistics Canada then undertakes a thorough analysis and a detailed compilation of provincial/territorial government expenditures on post-secondary education. These compilations are thereafter submitted to provincial/territorial officials for their input and comments; the results of this consultation process are released on Statistics Canada's CANSIM database. Unless otherwise specified, data for 1984-85 and 1985-86 are actual data, based on provincial and territorial Public Accounts. The 1986-87 data are preliminary, derived by Statistics Canada from provincial and territorial Budget Estimates and consultations with provincial officials.

Municipal Government Support 2.3

Some municipal governments provide support directly to institutions. Data on this support are obtained from regular institutional surveys and from special requests and estimates from provincial governments.

Federal Government Support 2.4

The tables in Part IV show details of total federal support to post-secondary education in two categories: (1) Contributions to the Provinces/Territories; and (2) Direct Federal Support.

2.4.1 ***Contributions to the Provinces/Territories***

This category includes federal tax and cash transfers for the Post-Secondary Education Financing Program and contributions for the Official Languages in Education Program. These contributions, being indirect, are not identified as a federal source of funds to the institutions.

2.4.2 ***Direct Federal Support***

This expenditure category includes the following:

- contributions from the federal government directly to universities for research;
- expenditures, including the cost of loans, on scholarships and aid for students at the post-secondary education level;
- direct funding to operate federal educational institutions at the post-secondary education level; and
- other direct spending of federal departments on post-secondary education programs and administration.

2.4.3 ***Sources of Federal Expenditure Data***

Data on federal expenditures in support of education are collected by Statistics Canada in an annual survey of all federal departments and agencies, called the *Survey of Federal Government Expenditures in Support of Education (FEDEX)*. The results of this survey are available from the Education, Culture and Tourism Division, Statistics Canada. The data for 1984-85 and 1985-86 are actual; the 1986-87 data are preliminary.

Data on Established Programs Financing cash entitlements and tax transfers are from booklets published by the Federal-Provincial Relations Division, Department of Finance, Canada, which records the calculation of EPF payments. The data for each of the three years reported are preliminary estimates.

The legislation authorizing EPF payments does not contain a definition of "post-secondary education," and Statistics Canada does not record EPF transfers to provinces under its own definition of post-secondary education. For the purposes of this Report, the EPF data are aggregated with Statistics Canada data when presenting total federal support to post-secondary education.

Private Sources of Funds 2.5

In addition to government support, post-secondary education institutions also receive funds from the following private sources:

- student tuition and other fees; and
- contributions or funding from other sources, such as private sector donations and investment income; any surpluses or deficits in the operation of institutions are also included in this category.

Data for non-governmental sources of funds are identified from regular institutional surveys and are estimated according to projected enrolment data.

Consolidation of the Financial Data 2.6

When Statistics Canada receives all the financial input data for one year from universities, colleges, and federal and provincial/territorial governments, a consolidation of the financial data is performed to permit calculation of a total amount for spending on post-secondary education. Since there are transfers of funds between the institutions and governments in the system, this consolidation exercise presents special problems: institutions often operate on different fiscal years from those of governments; and funds received in a fiscal year may not be spent in that year. Transfers are netted out to eliminate double counting. Financial flows are allocated by level of education, by province, and by type of expenditure. Where possible,

the sources of funds for each expenditure type are identified. The difficulties inherent in this process mean that it is not always possible to reconcile in detail the amounts reported with the audited financial statements of governments or institutions. However, at the aggregate level, care is taken to ensure that the amounts can be reconciled with public accounts or financial statements.

A further adjustment for interprovincial transfers is required when the results of Statistics Canada's surveys of institutions are aggregated by province. The total for any given province is the sum of expenditures of all institutions in that province, regardless of the source of funds. However, some institutions receive support indirectly through interprovincial transfers from a province other than the one in which they are located. In this case, Statistics Canada deducts the amount of the transfer from the expenditures of the province receiving the transfer, and adds it back to the spending of the provincial government from which it came. In performing this adjustment, Statistics Canada utilizes the category Other (Departmental) Expenditures for the required additions and subtractions.

The results of this consolidation process are released on Statistics Canada's CANSIM database.

3 Enrolment Data

Enrolment data represent the number of students registered and attending post-secondary education programs during each academic year. Statistics Canada has classified students by social, economic, and educational variables. For this Report, post-secondary education students are classified by type of institution (universities and the post-secondary education portion of college level institutions), by province, and according to whether the student's registration status is part-time or full-time. As there is no commonly accepted definition of a part-time student, Statistics Canada reports full-time or part-time registration status as supplied by each reporting institution.

Statistics Canada gathers university enrolment data using two separate surveys, one early in the year to capture initial enrolments and the other in mid-year to finalize the data. These surveys cover all universities and produce a database called *University Student Information System (USIS)*, from which special tabulations of data may be requested. Full-time university enrolment data are available by province from 1920 onward, and part-time university enrolment data are available from 1962.

College level enrolment data represent the results of a fall survey of the institutions by Statistics Canada. The data are recorded in a machine-readable database called the *Community College Student Information System (CCSIS)*. Full-time college level enrolment data are available by province from 1955, and part-time college level enrolment data are available from 1983. The enrolment of post-secondary education programs presented in this Report does not represent the total student body of college level institutions, but the college students registered at the post-secondary level only.

The results of these surveys are available on Statistics Canada's CANSIM database. The data for 1984-85 and 1985-86 are final; the 1986-87 data are preliminary.

Appendix B
Post-Secondary Education Funding: A Comprehensive View

Appendix B
Post-Secondary Education Funding: A Comprehensive View

This Appendix provides another perspective on the complex issue of post-secondary education financing. It does so by placing the expenditures and funding sources discussed in detail earlier in the Report within the context of the financing of the post-secondary education sector as a whole, taking into account the private funding sources not counted elsewhere in the Report.

Chart B-1 is a graphic representation of post-secondary education financing in Canada, depicting the system which channels funds from public and private sources to various individual and institutional recipients. These funds are disbursed for three broad purposes: (i) to sustain the continued existence and operation of universities and the post-secondary portion of college level institutions in Canada; (ii) to help students pursue a post-secondary education; and (iii) to support activities related to post-secondary education which are administered outside the institutional milieu by government departments or agencies.

Canada's post-secondary financing system is composed of two major subsystems or components. The "institutional" component, on the right hand side of Chart B-1, directs the flow of public and private money through universities and colleges. The "extra-institutional" component, on the left hand side of Chart B-1, directs funding to other recipients; specifically, individual students and government agencies.

1 Institutional Component

The shaded portion of Chart B-1 shows the flows of financial support to colleges and universities. The primary sources of these institutional revenues are government operating, capital and sponsored research grants and student tuition fees. Canadian institutions of higher learning also derive income from contracts, gifts, and grants made by private individuals and organizations. Other private sources include investment income, borrowings, and ancillary enterprises (such as bookstores, cafeterias, etc.).

There are three major types of university and post-secondary level college expenditures: operating, capital and sponsored research (as shown in the lower right of Chart B-1).

Operating expenditures defray the costs of instruction and non-sponsored research, academic support services, administration, plant maintenance, and other institutional operations. The salary costs of faculty carrying out sponsored research, as well as overhead costs associated with the physical plant, library, administration, etc. are also operating expenditures for universities.

Capital expenditures defray the costs of new university and college facilities and land purchases; major alterations or additions to existing library, laboratory, computer and other facilities; and the debt-servicing requirements associated with such construction.

Sponsored research expenditures, exclusive of faculty salaries, defray the direct costs associated with the conducting of sponsored research, including travel, equipment purchases and the employment of research assistants, among others. These expenditures are generally paid from grants awarded to individual university faculty members or groups of faculty. Grants are made available by the federal government (primarily through its three research granting councils), the provincial governments and private sponsors.

CHART B–1: FUNDING OF POST–SECONDARY EDUCATION IN CANADA

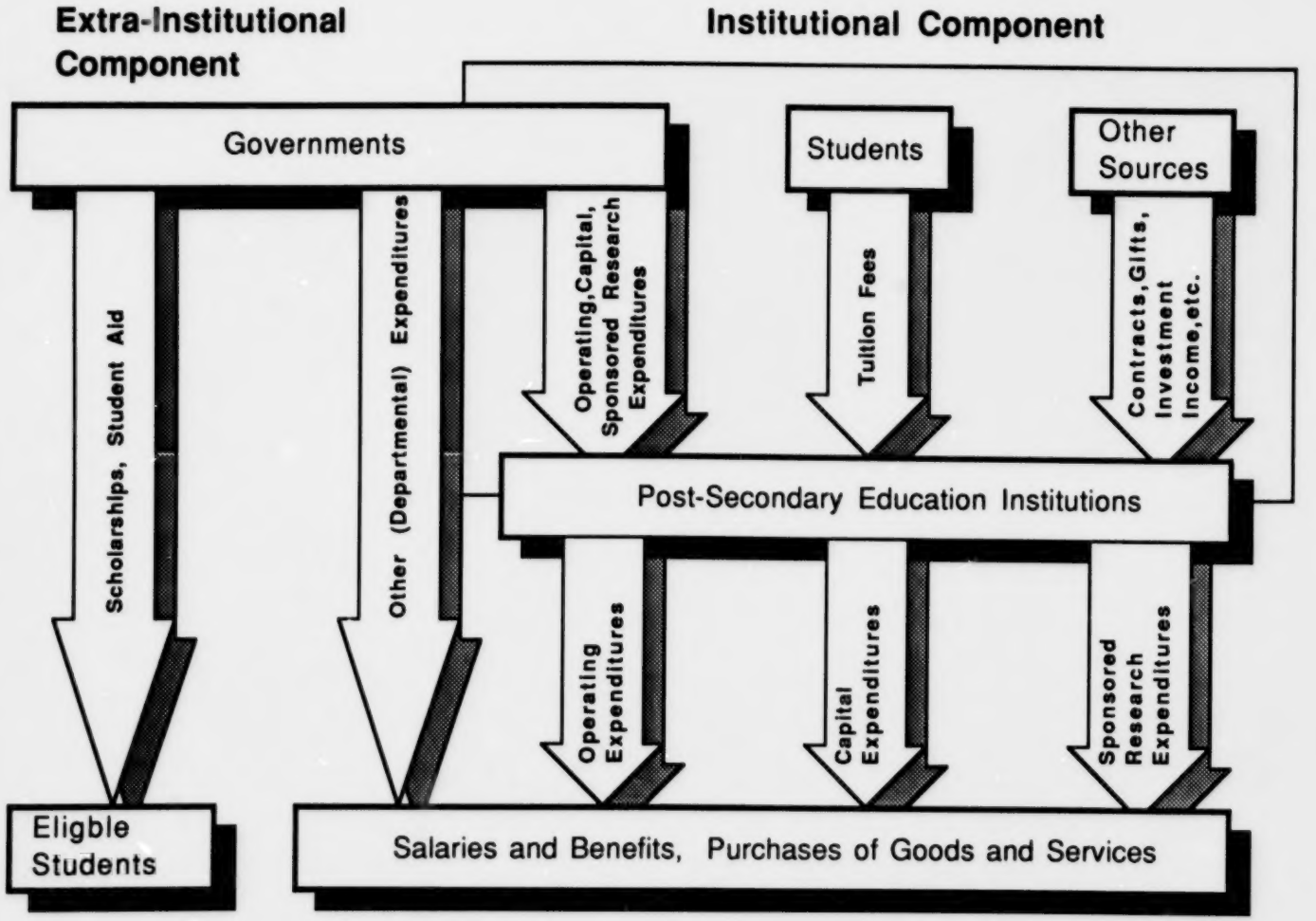

2 Extra-Institutional Component

The left side of Chart B-1 depicts the extra-institutional component of post-secondary education financing in Canada, which does not flow directly to universities and colleges. Extra-institutional expenditures are made by the federal, provincial and territorial governments, and are of two forms: scholarships and student aid, and what is referred to as "other (departmental)" expenditures.

Government expenditures on scholarships and student aid consist of non-repayable student support (such as grants, scholarships and bursaries), as well as the cost of student loans. These are provided to eligible students, according to various academic and financial criteria, to help meet the costs of full-time and part-time studies at the post-secondary level.

The purposes of such financial support include making post-secondary education more accessible to students and rewarding academic excellence. A portion of this aid to students helps to defray their general living expenses while the rest finds its way, through tuition fees, to the post-secondary education institutions. In the absence of a direct linkage between government sponsored financial support and the payment of tuition fees, the two are treated in this accounting system as mutually exclusive elements of Canada's post-secondary financing system.

Other (departmental) expenditures relate primarily to the administrative and capital costs of the provincial and federal departments and agencies which coordinate and fund post-secondary education in Canada. Among the activities supported by such expenditures are: policy and statistical data development; liaison with post-secondary education institutions, non-government organizations and counterpart governments on matters related to post-secondary education; administration of financial support, including student assistance; and support of specific programs within the post-secondary education sector which fall outside the purview of universities and colleges.

3 Financial Data

The tables which follow present a view of financial data for post-secondary education in Canada based on the flows shown in Chart B-1. Under the heading of Institutional Component, the operating, capital and sponsored research spending of the universities and colleges are shown, together with the revenue sources that support each type of expenditure. The Canadian total for these institutional expenditures in 1985-86 was $8.40 billion, or 86% of total post-secondary education expenditures. Within the Extra-Institutional Component, government expenditures on scholarships and student aid, as well as other expenditures related to post-secondary education are presented. These totalled $1.42 billion for Canada in 1985-86.

All expenditures reported in the tables in Appendix B have been adjusted to reflect a common fiscal year; 1985-86 was chosen because the data for that fiscal year are final and are available at a finer level of detail than for 1986-87. The total for Canada shown in Table B-1(a), some $9.82 billion, is the same as that shown for 1985-86 in Table 1 of the Report.

Table B-1 (a): Canada

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial/Territorial Governments	3,614,694	1,830,729	5,445,423
Municipal Governments	1,034	0	1,034
Federal Government[2]	120,560	6,740	127,300
Fees from Students	729,766	156,481	886,247
Other Sources	364,187	57,316	421,503
Subtotal Operating Expenditures	4,830,241	2,051,266	6,881,507
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial/Territorial Governments	167,680	—	167,680
Municipal Governments	626	—	626
Federal Government	519,163	—	519,163
Other Sources	196,765	—	196,765
Subtotal Sponsored Research Expenditures	884,234	—	884,234
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial/Territorial Governments	251,769	111,663	363,432
Municipal Governments	32	0	32
Federal Government	23,987	617	24,604
Other Sources	164,076	84,249	248,325
Subtotal Capital Expenditures	439,864	196,529	636,393
Total Institutional Component	6,154,339	2,247,795	8,402,134
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial/Territorial Governments	299,506	182,440	481,946
Federal Government	282,370	108,315	390,685
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	581,876	290,755	872,631
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial/Territorial Governments	199,403	203,275	402,678
Federal Government[5]	99,376	42,401	141,777
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	298,779	245,676	544,455
Total Extra-Institutional Component	880,655	536,431	1,417,086
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	7,034,994	2,784,226	9,819,220

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (b): Newfoundland and Labrador

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	84,829	14,339	99,168
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	0	0	0
Fees from Students	13,982	1,602	15,584
Other Sources	3,148	(129)	3,019
Subtotal Operating Expenditures	101,959	15,812	117,771
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	212	—	212
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	9,000	—	9,000
Other Sources	4,370	—	4,370
Subtotal Sponsored Research Expenditures	13,582	—	13,582
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	1,217	3,565	4,782
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	473	0	473
Other Sources	4,860	19	4,879
Subtotal Capital Expenditures	6,550	3,584	10,134
Total Institutional Component	122,091	19,396	141,487
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	5,508	1,431	6,939
Federal Government	7,716	2,972	10,688
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	13,224	4,403	17,627
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	3,273	(932)	2,341
Federal Government	(1,108)	1,505	397
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	2,165	573	2,738
Total Extra-Institutional Component	15,389	4,976	20,365
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	137,480	24,372	161,852

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (c): Prince Edward Island

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	12,332	6,434	18,766
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	106	0	106
Fees from Students	2,803	1,199	4,002
Other Sources	255	493	748
Subtotal Operating Expenditures	15,496	8,126	23,622
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	17	—	17
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	516	—	516
Other Sources	223	—	223
Subtotal Sponsored Research Expenditures	756	—	756
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	969	167	1,136
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	0	0
Other Sources	885	(31)	854
Subtotal Capital Expenditures	1,854	136	1,990
Total Institutional Component	18,106	8,262	26,368
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	1,380	598	1,978
Federal Government	2,222	391	2,613
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	3,602	989	4,591
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	3,523	(219)	3,304
Federal Government	13,423	38	13,461
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	16,946	(181)	16,765
Total Extra-Institutional Component	20,548	808	21,356
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	38,654	9,070	47,724

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (d): Nova Scotia

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	161,232	17,503	178,735
Municipal Governments	1	0	1
Federal Government[2]	5,981	6,492	12,473
Fees from Students	45,042	591	45,633
Other Sources	26,834	40	26,874
Subtotal Operating Expenditures	239,090	24,626	263,716
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	1,991	—	1,991
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	23,142	—	23,142
Other Sources	4,437	—	4,437
Subtotal Sponsored Research Expenditures	29,570	—	29,570
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	647	3,865	4,512
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	62	616	678
Other Sources	8,066	0	8,066
Subtotal Capital Expenditures	8,775	4,481	13,256
Total Institutional Component	277,435	29,107	306,542
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	9,349	1,136	10,485
Federal Government	15,784	3,022	18,806
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	25,133	4,158	29,291
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	(11,112)	359	(10,753)
Federal Government	8,419	3,766	12,185
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	(2,693)	4,125	1,432
Total Extra-Institutional Component	22,440	8,283	30,723
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	299,875	37,390	337,265

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (e): New Brunswick

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	94,055	18,938	112,993
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	1,492	0	1,492
Fees from Students	24,690	689	25,379
Other Sources	12,826	127	12,953
Subtotal Operating Expenditures	133,063	19,754	152,817
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	847	—	847
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	9,430	—	9,430
Other Sources	1,678	—	1,678
Subtotal Sponsored Research Expenditures	11,955	—	11,955
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	4,617	10,472	15,089
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	1,614	0	1,614
Other Sources	3,157	(16)	3,141
Subtotal Capital Expenditures	9,388	10,456	19,844
Total Institutional Component	154,406	30,210	184,616
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	8,110	1,338	9,448
Federal Government	10,192	3,266	13,458
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	18,302	4,604	22,906
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	9,742	(5,212)	4,530
Federal Government	(6,295)	4,218	(2,077)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	3,447	(994)	2,453
Total Extra-Institutional Component	21,749	3,610	25,359
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	176,155	33,820	209,975

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (f): Quebec

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86[P]
($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	974,964	832,166	1,807,130
Municipal Governments	39	0	39
Federal Government[2]	32,039	59	32,098
Fees from Students	104,508	24,158	128,666
Other Sources	92,512	35,981	128,493
Subtotal Operating Expenditures	1,204,062	892,364	2,096,426
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	64,700	—	64,700
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	126,944	—	126,944
Other Sources	37,629	—	37,629
Subtotal Sponsored Research Expenditures	229,273	—	229,273
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	66,854	36,436	103,290
Municipal Governments	17	0	17
Federal Government	1,477	0	1,477
Other Sources	64,873	46,142	111,015
Subtotal Capital Expenditures	133,221	82,578	215,799
Total Institutional Component	1,566,556	974,942	2,541,498
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	115,276	100,139	215,415
Federal Government	60,832	19,541	80,373
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	176,108	119,680	295,788
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	53,812	136,104	189,916
Federal Government	(9,319)	4,603	(4,716)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	44,493	140,707	185,200
Total Extra-Institutional Component	220,601	260,387	480,988
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	1,787,157	1,235,329	3,022,486

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (g): Ontario

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	1,272,004	545,006	1,817,010
Municipal Governments	291	0	291
Federal Government[2]	49,832	104	49,936
Fees from Students	351,119	81,541	432,660
Other Sources	140,130	3,611	143,741
Subtotal Operating Expenditures	1,813,376	630,262	2,443,638
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	43,594	—	43,594
Municipal Governments	379	—	379
Federal Government	215,323	—	215,323
Other Sources	90,354	—	90,354
Subtotal Sponsored Research Expenditures	349,650	—	349,650
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	62,352	13,410	75,762
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	2,811	0	2,811
Other Sources	29,180	21,228	50,408
Subtotal Capital Expenditures	94,343	34,638	128,981
Total Institutional Component	2,257,369	664,900	2,922,269
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	89,790	45,277	135,067
Federal Government	90,511	38,571	129,082
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	180,301	83,848	264,149
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	105,265	36,948	142,213
Federal Government	(13,372)	7,935	(5,437)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	91,893	44,883	136,776
Total Extra-Institutional Component	272,194	128,731	400,925
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	2,529,563	793,631	3,323,194

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (h): Manitoba

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	169,745	34,948	204,693
Municipal Governments	167	0	167
Federal Government[2]	4,713	0	4,713
Fees from Students	29,472	1,579	31,051
Other Sources	12,146	12	12,158
Subtotal Operating Expenditures	216,243	36,539	252,782
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	4,562	—	4,562
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	23,065	—	23,065
Other Sources	9,720	—	9,720
Subtotal Sponsored Research Expenditures	37,347	—	37,347
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	7,057	1,018	8,075
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	962	0	962
Other Sources	624	0	624
Subtotal Capital Expenditures	8,643	1,018	9,661
Total Institutional Component	262,233	37,557	299,790
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	5,110	1,983	7,093
Federal Government	12,713	4,026	16,739
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	17,823	6,009	23,832
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	11,968	5,323	17,291
Federal Government	(817)	6,161	5,344
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	11,151	11,484	22,635
Total Extra-Institutional Component	28,974	17,493	46,467
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	291,207	55,050	346,257

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (i): Saskatchewan

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	154,547	27,436	181,983
Municipal Governments	56	0	56
Federal Government[2]	528	0	528
Fees from Students	27,840	1,451	29,291
Other Sources	16,618	4,112	20,730
Subtotal Operating Expenditures	199,589	32,999	232,588
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	5,465	—	5,465
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	20,677	—	20,677
Other Sources	8,873	—	8,873
Subtotal Sponsored Research Expenditures	35,015	—	35,015
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	18,732	529	19,261
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	333	0	333
Other Sources	2,400	(191)	2,209
Subtotal Capital Expenditures	21,465	338	21,803
Total Institutional Component	256,069	33,337	289,406
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	10,660	1,658	12,318
Federal Government	13,546	5,318	18,865
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	24,206	6,976	31,183
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	5,792	1,387	7,179
Federal Government	(817)	2,604	1,787
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	4,975	3,991	8,966
Total Extra-Institutional Component	29,181	10,967	40,149
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	285,250	44,304	329,555

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (j): Alberta

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	393,047	184,707	577,754
Municipal Governments	331	0	331
Federal Government[2]	8,777	68	8,845
Fees from Students	60,716	15,818	76,534
Other Sources	25,136	4,835	29,971
Subtotal Operating Expenditures	488,007	205,428	693,435
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	39,828	—	39,828
Municipal Governments	157	—	157
Federal Government	41,349	—	41,349
Other Sources	18,200	—	18,200
Subtotal Sponsored Research Expenditures	99,534	—	99,534
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	72,441	31,082	103,523
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	15,841	1	15,842
Other Sources	19,357	13,338	32,695
Subtotal Capital Expenditures	107,639	44,421	152,060
Total Institutional Component	695,180	249,849	945,029
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	48,647	27,657	76,304
Federal Government	26,385	21,322	47,707
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	75,032	48,979	124,011
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	7,139	5,714	12,853
Federal Government	(8,876)	3,329	(5,547)
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	(1,737)	9,043	7,306
Total Extra-Institutional Component	73,295	58,022	131,317
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	768,475	307,871	1,076,346

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (k): British Columbia

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	297,939	144,526	442,465
Municipal Governments	149	0	149
Federal Government[2]	17,092	17	17,109
Fees from Students	69,676	27,810	97,486
Other Sources	34,582	8,261	42,843
Subtotal Operating Expenditures	419,438	180,614	600,052
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	6,464	—	6,464
Municipal Governments	90	—	90
Federal Government	49,717	—	49,717
Other Sources	21,281	—	21,281
Subtotal Sponsored Research Expenditures	77,552	—	77,552
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	16,883	8,563	25,446
Municipal Governments	15	0	15
Federal Government	414	0	414
Other Sources	30,674	3,760	34,434
Subtotal Capital Expenditures	47,986	12,323	60,309
Total Institutional Component	544,976	192,937	737,913
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Provincial Government	4,227	298	4,525
Federal Government	19,824	9,695	29,519
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	24,051	9,993	34,044
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Provincial Governments	9,955	22,165	32,120
Federal Government	28,758	7,295	36,053
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	38,713	29,460	68,173
Total Extra-Institutional Component	62,764	39,453	102,217
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	607,740	232,390	840,130

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (l): Yukon

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Territorial Government	0	1,917	1,917
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	0	0	0
Fees from Students	0	43	43
Other Sources	0	0	0
Subtotal Operating Expenditures	0	1,960	1,960
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Territorial Government	0	—	0
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	0	—	0
Other Sources	0	—	0
Subtotal Sponsored Research Expenditures	0	—	0
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Territorial Government	0	1,326	1,326
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	0	0
Other Sources	0	0	0
Subtotal Capital Expenditures	0	1,326	1,326
Total Institutional Component	0	3,286	3,286
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Territorial Government	600	359	959
Federal Government	195	186	382
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	795	545	1,341
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Territorial Government	34	237	271
Federal Government	71	172	243
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	105	409	514
Total Extra-Institutional Component	900	954	1,855
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	900	4,240	5,141

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Table B-1 (m): Northwest Territories

Expenditures in Support of Post-Secondary Education by Component, Type of Expenditure and Direct Source of Funds, 1985-86 ($ thousands)

	University	College Level	Total
Institutional Component[1]			
Operating Expenditures by Direct Source of Funds			
Territorial Government	0	2,809	2,809
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government[2]	0	0	0
Fees from Students	0	0	0
Other Sources	0	(27)	(27)
Subtotal Operating Expenditures	0	2,782	2,782
Sponsored Research Expenditures by Direct Source of Funds			
Territorial Government	0	—	0
Municipal Governments	0	—	0
Federal Government	0	—	0
Other Sources	0	—	0
Subtotal Sponsored Research Expenditures	0	—	0
Capital Expenditures by Direct Source of Funds			
Territorial Government	0	1,230	1,230
Municipal Governments	0	0	0
Federal Government	0	0	0
Other Sources	0	0	0
Subtotal Capital Expenditures	0	1,230	1,230
Total Institutional Component	0	4,012	4,012
Extra-Institutional Component			
Expenditures on Students: Scholarships and Student Aid[3] by Direct Source of Funds			
Territorial Government	849	566	1,415
Federal Government	7	5	12
Subtotal Expenditures on Scholarships and Student Aid	856	571	1,427
Other (Departmental) Expenditures[4] by Direct Source of Funds			
Territorial Government	12	1,401	1,413
Federal Government	1	34	35
Subtotal Other (Departmental) Expenditures	13	1,435	1,448
Total Extra-Institutional Component	869	2,006	2,875
TOTAL EXPENDITURES IN SUPPORT OF POST-SECONDARY EDUCATION (Institutional + Extra-Institutional)	869	6,018	6,887

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590203 for college level expenditures and CANSIM Table No. 00590206 for university expenditures.

See footnotes following Table B-1(m).

Footnotes: Tables B-1 (a-m)

1 All financial flows in the institutional component are reported in Tables B-1 (a) through (m) as viewed by the institutions, which are responsible for determining the magnitude and nature of institutional expenditures and for allocating revenue sources to their various objects of expenditure. While public and private funding agents generally provide financial support in the form of specific-purpose grants (such as "operating grants" or "capital grants"), this labelling of institutional support is not necessarily reflected in the assignment of income to particular expenditure funds. Therefore, the amounts that governments and other sources report they provided as operating, capital and sponsored research grants may not be reconcilable with the amounts of each type of expenditure which post-secondary education institutions report were covered by financial support from particular sources. Moreover, the total for any given province/territory is the sum of expenditures of all institutions in that province/territory, regardless of the source of funds. It includes support which the institutions receive indirectly from provinces/territories other than the one in which they are located.

2 Includes amounts paid by the federal government to the institutions as tuition fees on behalf of students, reported by Statistics Canada as Federal Government Other (Departmental) Expenditures. In total, for Canada, fees paid by the federal government to universities were $5.2 million.

3 Amounts reported as expenditures on students (Scholarships and Student Aid) represent total spending by the federal and provincial/territorial governments on eligible students attending post secondary education institutions in each respective province/territory. These amounts may also include student assistance which some provincial and territorial governments provide residents to attend institutions elsewhere in Canada. In some cases, such assistance is only provided when a particular program is not offered within a student's home province/territory.

4 In addition to government administrative costs, the expenditure type Other (Departmental) Expenditures also includes interprovincial transfers made by provincial governments to institutions in other jurisdictions, to support the costs of educating students out-of-province. As an example, Prince Edward Island transfers funds to Dalhousie University in Nova Scotia to support the costs of medical training for Prince Edward Island residents. The gross amounts of interprovincial transfers to and from each province are recorded in Table B-2.

Where total institutional support, as reported by the federal and provincial/territorial governments, does not coincide with the total amount of institutional support which universities and colleges report they have received from these respective sources, a residual amount has been included to reconcile total government spending with the institutional point of view. These and other residual amounts generated by the consolidation process are aggregated into the Other (Departmental) Expenditures of either the federal or provincial/territorial governments.

Because of the existence of these residuals, Other (Departmental) Expenditures range widely and may even be negative in some cases. For this reason, as well as the inclusion of interprovincial transfers, the administration expenditures of governments may not be completely identified in the data. However, the advantage of this approach is that, at the aggregate level of total federal and provincial/territorial government spending (when Institutional Support and Other (Departmental) Expenditures are added together for any given government), the amounts presented in the tables can be reconciled with government public accounts or audited financial statements, where applicable.

5 Total expenditures for Canada, as detailed in Table B-1 (a), include Other (Departmental) Expenditures made by the federal government to foreign recipients, which totalled $18.8 million in 1985-86. Also included are federal Other (Departmental) Expenditures for which recipient provinces/territories or foreign recipients could not be explicitly identified. These "undistributed" expenditures totalled $93.6 million in 1985-86.

Table B-2 : Interprovincial Transfers [1] in Support of Post-Secondary Education, 1985-1986 ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	All Provinces
University											
Newfoundland	—	63	190	(484)							(231)
Prince Edward Island	(63)	—	4,217	(905)							3,249
Nova Scotia	(190)	(4,217)	—	(3,498)	6	26					(7,873)
New Brunswick	484	905	3,498	—	1,337	16					6,240
Quebec			(6)	(1,337)	—	(31)					(1,374)
Ontario			(26)	(16)	31	—	(123)				(134)
Manitoba						123	—				123
Saskatchewan								—			—
Alberta									—		—
British Columbia										—	—
College											
Newfoundland	—										
Prince Edward Island		—	(153)	103						9	(41)
Nova Scotia		153	—	2,090		21			19	12	2,295
New Brunswick		(103)	(2,090)	—		0				22	(2,171)
Quebec					—	(37)					(37)
Ontario			(21)		37	—	(64)	(31)			(79)
Manitoba						64	—		32	57	153
Saskatchewan						31		—	106	24	161
Alberta			(19)				(32)	(106)	—	0	(157)
British Columbia		(9)	(12)	(22)			(57)	(24)		—	(124)

Source: Statistics Canada, CANSIM Table No. 00590208.

[1] A positive number denotes a province from the left-hand side having **made a transfer** to a province from the top side.
A negative number denotes a province from the left-hand side having **received a transfer** from a province from the top side.

Appendix C
Post-Secondary Education in Canada: Publications and Events, 1986-1987

Appendix C
Post-Secondary Education in Canada: Publications and Events, 1986-1987

Appendix C provides an overview of publications and events of special interest in the field of post-secondary education.* This review covers the period between April 1986 and November 1987. A number of these notes are derived from *The Selected and Annotated Bibliography on Post-Secondary Education in Canada* issued by The Association of Universities and Colleges of Canada.**

1 Publications

Academic Futures: Prospects for Post-Secondary Education

Edited by Waris Shere and Ronald J. Duhamel, this book was designed to gain insights into present trends and future direction in North American post-secondary education. Essays were solicited from professionals actively involved in overseeing and managing change at educational and research institutions and within government. The main concerns of contributors deal with two major issues: identifying the services that post-secondary education should plan to offer society; and identifying under what conditions or through what arrangements these services should be provided.

Toronto: OISE Press, 1987, 172 p.

Bilingual Education, A Challenge for Canadian Universities in the '90s

Written by Arthur LeBlanc, the purpose of this study was to discover how English-speaking universities in Canada intend to cope with the demand for some undergraduate courses in French, which incoming immersion students are expected to request during the next decade. The author concludes that the decision to offer courses in French in Anglophone universities will depend upon the needs expressed by students themselves, the importance which the institution places upon bilingualism, and the available human and financial resources.

Continuing Education Division, the University of Manitoba, 1986, 112 p.

Canada's Community Colleges: A Critical Analysis

Written by John D. Dennison and Paul Gallagher, this book describes provincial and territorial college systems and their evolution to 1985, discusses problems particular to each system, and evaluates the extent to which goals have been realized. Key issues critical to the future of the systems are identified, including accessibility, identity, relations with governments and accountability. The report contains a comprehensive bibliography of published and unpublished material as well as a French-language bibliography.

Vancouver: University of British Columbia Press, 1986, 360 p.

Education Canada? Higher Education on the Brink

Edited by Max von Zur-Muehlen and Gilles Paquet, this monograph is based on papers from two national conferences; Higher Education: Crisis or Opportunity?; and Managing Universities: Issues and Solutions. Part I identifies issues in higher education which require change, and addresses the challenges for the future. Part II reviews to what extent better use of management techniques might help to solve these critical problems. It also suggests possible institutional changes to the post-secondary enterprise that would allow it to fully adapt to the changing needs of society.

Ottawa: Canadian Higher Education Research Network, September 1987, 300 p.

* Regular publications and events are not included in Appendix C.

** A publication commissioned by the National Forum Committee for the National Forum on Post-Secondary Education, Saskatoon, October 25-28, 1987.

Federal Policy on Post-Secondary Education. Report of the Standing Senate Committee on National Finance

Following a series of hearings held during 1985 and 1986 on the financing of post-secondary education and vocational training, the Committee released its Report in March 1987. The conclusions and recommendations of the Report concern: Established Programs Financing (EPF); equal access to higher education; research and excellence; issues relating to foreign student policies; the role of the Council of Ministers of Education, Canada; and provincial government responsibilities. The Committee recommends that the post-secondary portion of the EPF transfers be terminated and adequate financial resources be transferred directly to provinces and territories to fund post-secondary education.

Available in English and French through authorized bookstore agents and other bookstores or by mail from The Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0S9.
(819) 997-2560

"Financing Post-Secondary Education and Research," in Canada, the State of the Federation

This document, by Ronald L. Watts, identifies and examines the five issues that have been the focus of discussion in various reports published since 1985: the need for a national federal-provincial strategy; the appropriate role of the federal government; the inadequacies of the current system of unconditional transfers under Established Programs Financing (EPF); university research; and the fostering of excellence.

Kingston: Queen's University, Institute of Intergovernmental Relations, 1986, pp.167-188.

For Whose Benefit? Report of the Standing Committee on External Affairs and Internal Trade

While doing a comprehensive review of Canada's Official Development Assistance Policies and Programs, the Committee studied some issues related to education and universities and colleges. One of the priority concerns identified in the Committee's Report (May 1987) is the need to strengthen support for educational development, both directly in Third World countries and through expanded training and scholarship programs for study in Canada. The Committee recommends measures to assist foreign students in coming to Canada.

Available in French and English from Canadian International Development Agency, Public Affairs Division, 5th Floor, 200 Promenade du Portage, Hull, Quebec, K1A 0G4.
(819) 997-5456

From Patrons to Partners: Corporate Support for Universities

Written by John Panabaker and Jon Dellandrea, the report of this Corporate-Higher Education Forum Task Force calls on universities to develop new partnerships with the corporate sector rather than depend on the traditional donations programs of corporations. The report suggests new partnership forms and urges Canadian corporations to set specific targets for their financial support of higher education. The report looks at the funding interaction from both the corporate and the university perspectives, provides an overview of the history of corporate giving to higher education and presents a number of "challenges for action" to universities, the corporate sector and various other groups.

Montreal: Corporate-Higher Education Forum, 1987, 95 p.

Keeping Canada Competitive: the Importance of Post-Secondary Education. Report of the Canadian Manufacturers Association (CMA) Task Force on Business-Education Relations

This CMA strategy paper states that Canadian colleges and universities are burdened by institutional rigidities that make it impossible for them to respond quickly to changing economic circumstances. The Task Force on Business-Education Relations calls on the federal and provincial governments

to provide more funding for post-secondary education through reallocation of other government expenditures. It says universities and colleges must "earn" such extra funding by, for example, eliminating needless program duplication. The CMA paper also proposes the introduction of a national strategy for post-secondary education, increased corporate funding, deregulation of tuition fees and program development, and more links between universities and business.

Available from the Canadian Manufacturers Association, 1 Yonge Street, 14th Floor, Toronto, Ontario, M5E 1J9. (416) 363-7261

University Research in Canada

Prepared by the Ministry of State for Science and Technology as a background paper for the National Forum on Post-Secondary Education, this document was intended to stimulate informed discussion of university research and its role in helping Canadians move confidently and successfully into the 21st century.

Available in English and French from the Government and Universities Sector, Ministry of State for Science and Technology, C.D. Howe Building, 8th Floor West, 240 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 1A1. (613) 993-1380

Universities Under Scrutiny

The report of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) draws on a series of country reports which were prepared by various national authorities from 28 OECD member states, including Canada. It reviews the problems and dilemmas confronting the academic world today. It states that if universities are to continue to make a vital contribution to post-industrialized societies, they will have to participate more actively in social and economic development while maintaining their strengths as centres of excellence.

Paris: Organization for Economic Co-operation and Development, 1987, 113 p.

Publications by the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC)

Among the CMEC publications of special interest for post-secondary education published in 1986-87 are the following:

- **The First Twenty Years, 1967-1987** (February 1987) - Published by the CMEC for its 20th anniversary, this pamphlet outlines some of the organization's major achievements.
- **Foreign Students in Canada** - The first volume of the report, **"A Statement of Issues for Policy Consideration"** (November 1986), provides a comprehensive statement from the CMEC on foreign students. It states that the CMEC views foreign students as an asset, not as a liability. Conditions to facilitate the coming to Canada of foreign students should be maintained and strengthened by means in keeping with available resources. The CMEC hopes that a consensus will emerge for the policies of the various governments, provincial and federal, to be supportive of one another. The second volume of the report, **"A Review prepared for the CMEC and the Commonwealth Secretariat"** (March 1987), describes in detail the data and policy positions of the provinces on foreign students in Canada.
- **Opportunities: Postsecondary Education and Training for Students with Special Needs** (February 1987) - The paper focuses on ministers' concern with ensuring that opportunities for participation in post-secondary education are available to groups within society which have been under-represented in the past. It provides a sampling of some of the initiatives through which provincial and territorial post-secondary systems have endeavoured to foster such participation. In addition, it identifies

several priorities on which provincial and territorial ministers, in cooperation with institutions and other interested parties, will be focusing their continuing efforts.

- **Recent Developments in Postsecondary Education Across Canada** (October 1987) – This document assembles information on major events related to post-secondary education in all provinces.

Available in English and French from the Secretariat of the Council of Ministers of Education, Canada, 252 Bloor West, Suite 5-200, Toronto, Ontario, M5S 1V5. (416) 964-2551

Publications by the Provinces

British Columbia

- **Report of the Advisory Committee to the Student Financial Assistance Review** (March 1987) – Prepared by the Advisory Committee to the Student Financial Assistance Review and presented to the Minister of Advanced Education and Job Training in March 1987, this report reviews all aspects of financial aid available to post-secondary students in British Columbia. The report contains 36 recommendations on various issues such as: debt load; maximum assistance available; subsidies for day care; and scholarships. Implementation of recommendations in this report resulted in the new British Columbia Assistance Program in August 1987.

Available from Students Services Branch, Ministry of Advanced Education and Job Training, 823 Broughton Street, Victoria, British Columbia, V8V 1E5. (604) 387-6127

Ontario

- **The Report of the Advisor to the Minister of Colleges and Universities on the Governance of the Colleges of Applied Arts and Technology** (June 1986) – The purpose of this report, by Walter Pitman, is to examine the college system's structure of governance and to assess the structural and communication requirements of the current system. Mr. Pitman prepared his recommendations through a process of broad consultation with boards of governors, college presidents and administrators, faculty, support staff and students, as well as the Council of Regents.

Available from Publications Services, Ministry of Colleges and Universities, 880 Bay Street, Toronto, Ontario, M7A 1N8. (416) 965-6015

Saskatchewan

A major review of Saskatchewan's post-secondary education system in 1986-87 resulted in the production of the following policy document:

- **Preparing for the Year 2000: Adult Education in Saskatchewan** (April 1987) – This paper presents a guideline for policies that the government intends to follow. The document offers a variety of policy objectives from which institutions can direct their future projects and a description of the government's plan of action for the future.

Other documents related to this review:

- **Ministerial Consultation Meetings: Summary of Public Responses** (April 1987)
- **A World Without Boundaries: A Background Paper on Distance Education** (May 1987)
- **A New Beginning: A Background Paper on Adult Illiteracy and Undereducation in Saskatchewan** (June 1987)
- **Literacy in Saskatchewan: A Blueprint for Action** (September 1987)

Available from Communications Branch, Saskatchewan Education, 2220 College Avenue, Regina, Saskatchewan, S4P 3V7. (306) 787-5586

Publications by the Science Council of Canada

In the context of a major study titled **Winning in a World Economy, Canadian Universities and Economic Renewal**, the Science Council of Canada published a series of discussion papers in 1986-87:

- **Educating Technological Innovators and Technical Entrepreneurs at Canadian Universities** (May 1987) - This discussion paper, by Thomas E. Clarke and Jean Reavley, reviews courses in the management of technological innovation and technical entrepreneurship that are available at Canadian universities, and examines the issues involved in offering them.
- **Employer Interaction with Public Colleges and Institutes in Canada** (November 1987) - This document, by Gordon Athorn, concerns itself mostly with colleges; included is general information on colleges, their linkages with employers with an emphasis on factors that contribute to the upholding of these linkages and recommendations to enhance these relations.
- **Post-Secondary Cooperative Education in Canada** (August 1987) - This discussion paper, by Robert E. Ellis, points out that the objective of post-secondary cooperative education is to create a system in which students can enjoy a closer interaction between academic knowledge and work experience.
- **R & D Links Between Firms and Universities: Six Case Studies** (September 1987) - Through the examination of six case studies, the authors, William G. Hutchison, Peter Milley, Neil Baird and Donna Bevelander, explore the links between private enterprise and Canadian universities in the field of research and development. The studies reveal the diversity of the relationships, thus illustrating that their apparent success or failure is determined by complex social and economic factors.
- **The Teaching Company Scheme, A Study of its Application in Canada** (July 1987) - This project was undertaken by James G. Barnes and G. Ross Peters, to examine the possibility of adapting a successful U.K. program called "The Teaching Company Scheme" to Canadian industry.
- **University Offices for Technology Transfer: Toward the Science University** (August 1986) - The aim of this paper, by Philip Enros and Michael Farley, is to be of assistance in the creation and development of university offices for technology transfer.

Available in English and French, together with the terms of reference of the study, from the Publications Office, Science Council of Canada, 100 Metcalfe Street, Ottawa, Ontario, K1P 5M1. (613) 992-1142

Studies by the Department of the Secretary of State of Canada

The Department of the Secretary of State published the results of two major nation-wide surveys carried out by Statistics Canada at its request:

- **A Profile of Post-Secondary Students in Canada, The 1983-1984 National Post-Secondary Student Survey: Summary National Data** (April 1987) - The survey was designed to collect data about basic characteristics of students at the college and university levels. The report covers topics such as the distinctive characteristics of full-time and part-time students, interprovincial mobility, interest in Canadian studies and accessibility to instruction in the official language of the student's choice.
- **The Class of 82, Summary Report on the Findings of the 1984 National Survey of the Graduates of 1982** (September 1986) - This report examines the labour market activities of graduates from university, college and trade/vocational programs over the two-year period following their graduation in 1982. Information is

provided on such topics as the degree of success of graduates in making the transition from school to work; their reasons for not entering the labour market; their debt loads at graduation; and their attitudes toward their education.

Reports are available in English and French from the Communications Branch, Department of the Secretary of State of Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0M5. (819) 994-0055

The Secretary of State also made available the following report, presenting the results of the Evaluation of the Official Languages in Education Program:

- **Evaluation Report on Official Languages in Education** (May 1987) – The report notes that the Official Languages in Education Program has gained widespread recognition for its contribution to the development of bilingualism since 1971. The evaluation confirmed the federal government's crucial role in maintaining existing sources and creating new services for official languages in education in all provinces and territories. Among other recommendations relating to program priorities, the report recommends that the program provide greater opportunities for minority language students outside Quebec to pursue their post-secondary education in their mother tongue, and that it be a priority in future years. The reviewers note that outside Quebec and some parts of New Brunswick, the percentage of Francophones attending universities and colleges is far below the average for the remainder of the population.

  A bilingual edition of this report is available through the Official Languages in Education Program, Department of the Secretary of State, Ottawa, Ontario, K1A 0M5. (819) 997-1917

Events 2

The 20th Anniversary of CEGEPs

A number of events, studies and articles have accompanied the 20th anniversary of CEGEPs in Quebec. Among others, the periodical "Recherches Sociographiques" has devoted an entire issue to the occasion by presenting a retrospective view of the System's first 20 years (Issue XXVII, 3, 1986).

Conference on the Concept of Productivity in Institutions of Higher Education

This conference, held in Quebec City, May 25-27, 1987 was organized in conjunction with Université du Québec and the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). The objective of the event was to define the notion of productivity in an academic environment. European, United States and Canadian delegates concentrated their efforts to find ways of increasing productivity in their respective establishments both in the teaching and scientific research fields, as well as in the services to the academic community. Delegates concluded that productivity within the university sector had become a major concern and that the universities should take it upon themselves to address this problem.

National Forum on Post-Secondary Distance Education for Francophones in Canada

This forum took place at the University of Ottawa on October 30, 31 and November 1, 1986. Among the topics discussed during that event were: "The needs of francophones in post-secondary distance education;" "Resources and collaboration needed for such a system;" and "Possible types of university cooperation."

For further information: Association canadienne d'éducation de langue française, 1700 rue Sheppard, Sillery, Québec, G1S 1K6. (418) 681-4661

National Forum on Post-Secondary Education

The National Forum on Post-Secondary Education was held in Saskatoon, October 25-28, 1987. The aim of the Forum was "to explore the challenges and opportunities facing Canada's universities and colleges in preparation for the 21st century."

While the federal and provincial governments co-sponsored the Forum, it was planned to be a truly national consultation among the various sectors of Canadian society with a stake in the future of post-secondary education. The Forum, therefore, involved a wide cross-section of society - the post-secondary education sector, employers of graduates, employee organizations, users of research, governments, special interest groups, and others - to seek a new agenda, to generate new ideas and options, and to develop a renewed spirit of cooperation.

The National Forum was organized by a Secretariat under the auspices of the Institute for Research on Public Policy (IRPP).

Documents Related to the National Forum

- **Proceedings** - Prepared by the National Forum Secretariat, the Institute for Research on Public Policy, this volume presents the text of the keynote speeches and other major addresses that were given at the Forum, as well as a chapter describing the planning, organizing and unfolding of this national consultation. The Appendices to the Proceedings provide other basic information about the history of this event.
- **The Forum Papers** - A companion volume to the official "Proceedings," this volume provides, under one cover, the seven Forum publications that were issued under the direction of the National Forum Committee as a part of the conference preparations. The contents include, first, the introductory brochure and a "Statistical Portrait of Higher Education in Canada," both of which were prepared by the Forum Secretariat. Next, it presents the three discussion papers covering the main themes of the Forum, written by R.L. Watts, Michèle Fortin and David M. Cameron. This is followed by a selected and annotated bibliography prepared by the Association of Universities and Colleges of Canada. Finally, it includes the official program for the National Forum.
- **Report to the Secretary of State, Canada and the Council of Ministers of Education, Canada on the National Forum on Post-Secondary Education** - In his role as Chairperson, Dr. Brian Segal submitted this report on the Forum and on the major lessons that, in his view, may be drawn from the event.
- **Bibliography of Documents Displayed at the National Forum** - This bibliography lists documents that were provided for the use of participants at the National Forum. The three sections focus on: documents prepared especially for the Forum to draw attention to matters of vital concern; items to stimulate and assist discussion of Forum themes; and, information documents.
- **Reports from the Forum Workshops and the Regional Concurrent Seminars** - The purpose of this volume is to present the reports of the 21 workshops which comprised two full days of the Forum, as well as the reports from the 14 concurrent regional seminars, organized by the Canadian Association for Distance Education.

  Available in English and French from The Institute for Research on Public Policy, P.O. Box 3670, South Halifax, Nova Scotia, B3J 3K7. (902) 424-3801

The National Science and Technology Policy

Canada's first National Science and Technology Policy was signed on March 12, 1987 by the federal, provincial and territorial ministers responsible for science and technology. The Policy is intended to bring science and technology fully to bear on the economic, social, cultural and regional development of our country by encouraging cooperation among governments, and between the public, quasi-public and private sectors. At least four of the six principles of the Policy are closely related to post-secondary education and university research: ensuring the necessary pool of highly qualified people; supporting basic and applied research and development; dealing with the impact of technological change on society; and promoting a more science-oriented culture.

The signing of the Policy was the result of a series of meetings involving federal, provincial and territorial ministers and officials, and of the National Science and Technology Policy Forum held in Winnipeg in June 1986. The Council of Science and Technology Ministers, formed in December 1986, monitors the implementation of the Policy and continues consultations among the major stakeholders in Canada's scientific, technological and entrepreneurial communities.

For additional information, contact Communications Branch, Ministry of State for Science and Technology, 240 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 1A1. (613) 990-6494

Quebec Parliamentary Commission on Education

During September and October 1987, some 79 organizations participated in the hearings of this Commission, whose mandate was to examine the orientations and financing of universities in Quebec. As a result of these hearings, an additional $40 million was granted to universities to assist in their invaluable role in a contemporary society.

Appendix D
The Established Programs Financing Formula, 1986-1987

Appendix D
The Established Programs Financing Formula, 1986-1987

1 Introduction

The Established Programs Financing (EPF) arrangements were introduced in Part VI of the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977*. The EPF legislation referred to health and post-secondary education as "established programs" and replaced previous cost-sharing arrangements for these programs with a new block transfer of federal resources to the provinces. The amount of the EPF block fund for each province is determined by a formula. The EPF formula has been modified from time to time since 1977, but the general principles have remained essentially constant. This Appendix uses the 1986-87 fiscal year to illustrate the workings of the EPF formula as it applies to post-secondary education (PSE).

2 EPF Calculations for Post-Secondary Education

The block funding system of federal-provincial fiscal transfers involves some basic elements which are defined by the legislation. A **per capita contribution** is identified for a **base year**. It is adjusted for each subsequent year by an **escalator** to reach the **per capita entitlement** for the current year. This amount is multiplied by the **provincial population** to arrive at each province's **total entitlement** for the year.

The current value of the **tax transfer** is estimated independently of the calculation of the total entitlement, representing tax room transferred to the provinces at various times in the past. The value of the tax transfer is subtracted from the total entitlement to calculate the **cash entitlement** as a residual. **Cash payments** are calculated by combining the cash entitlement for the current year with any adjustments of prior years; payments are made in monthly installments.

The EPF formula can be applied in like fashion to either the health or the post-secondary education portion of EPF. The formula, as it applies to post-secondary education, is summarized in the following six steps and illustrated in Table D-1.

Step 1

The national average federal **per capita contribution** in the 1975-76 **base year** is determined by dividing the total federal PSE contribution by the population of the ten provinces at that time (since the territories were not eligible for federal contributions in the base year, their population is not included in this calculation):

$$\frac{\$1,546,190,000}{22,634,600 \text{ people}} = \$68.31 \text{ per capita.}$$

Step 2

This amount is increased in compound fashion by an **escalator** calculated for each subsequent year. For all but the two years when the restraint program applied, the escalator (described below) is based on average growth in the per capita Gross National Product (GNP). The resulting 1986-87 PSE **per capita entitlement** is $189.83:

$\$68.31 \times 1.148 \times 1.140 \times \ldots$
$\times 1.069 \times 1.059 = \$189.83.$

Step 3

To arrive at the 1986-87 **total entitlement**, the PSE per capita entitlement is multiplied by the **population** of each province and territory for 1986. The total population in that year was estimated to be 25.35 million, giving a national PSE total entitlement of $4.81 billion:

$\$189.83 \times 25.35 \text{ million} = \$4.81 \text{ billion.}$

Step 4

The value of the EPF **tax transfer** for both health and PSE is estimated to be $7.89 billion in 1986-87. A portion of this tax transfer is allocated in respect of the PSE financing program, using the ratio (described below) of 32.1%, for a PSE tax transfer of $2.53 billion in 1986-87:

$7.89 billion × .3212 = $2.53 billion.

Step 5

The PSE **cash entitlement** for 1986-87 is calculated as the difference between the results of Steps 3 and 4 (i.e., total entitlement less tax transfer), for a PSE cash entitlement of $2.28 billion in 1986-87:

$4.81 billion - $2.53 billion = $2.28 billion.

Step 6

The values used to calculate PSE cash entitlements are not known in advance and must be estimated. The **cash payments** (described below) in any given year include both the latest estimate of that year's entitlements and any adjustments (positive or negative) for changes in prior years resulting from recalculations. PSE cash payments totalled $2.23 billion in 1986-87.

Table D-1: Basic Elements of Post-Secondary Education Financing Formula

	Step 1 Step 2			Step 3	Step 4	Step 5	Step 6
	A	B	C	D	E	F	G
Fiscal Year	PSE Escalator	PSE Per Capita Entitlement	Population of Canada	PSE Total Entitlement B × C = D[1]	PSE Tax Transfer	PSE Cash Entitlement D − E = F	PSE Cash Payments[2]
	(Per Cent)	(Dollars)	(Thousands)	($ Millions)			
1975-76	-	$ 68.31	22,697.0	-	-	-	-
1976-77	14.7%	$ 78.36	22,993.0	-	-	-	-
1977-78	14.2%	$ 89.47	23,258.0	2,136	1,059	1,077	1,001
1978-79	11.0%	$ 99.34	23,475.0	2,448	1,290	1,158	1,302
1979-80	10.7%	$109.94	23,768.7	2,796	1,371	1,425	1,494
1980-81	10.1%	$121.02	24,042.5	3,151	1,602	1,549	1,596
1981-82	11.1%	$134.42	24,343.2	3,548	1,819	1,729	1,625
1982-83	12.2%	$150.86	24,631.8	3,716	1,911	1,805	1,532
1983-84	6.0%	$159.91	24,884.5	3,979	1,953	2,026	2,065
1984-85	5.0%	$167.69	24,978.2	4,189	2,129	2,060	2,265
1985-86	6.9%	$179.27	25,165.4	4,511	2,328	2,183	2,278
1986-87	5.9%	$189.83	25,354.1	4,813	2,535	2,278	2,232

1 The total entitlements from 1977-78 to 1981-82 are not equal to the product of per capita entitlements and population because of various temporary features associated with the phase-in of the new arrangements in the first five years.

2 Cash payments in any given year include both the latest estimate of that year's entitlements plus any adjustments for changes in prior years resulting from recalculations.

3 Description of the Basic Elements in the EPF Formula

3.1 The Escalator

The EPF escalation factor links growth in the per capita federal contribution to per capita growth in the economy. The escalator is calculated as a lagged three-year compound moving average of growth in per capita GNP. For 1983-84 and 1984-85 the post-secondary education escalator was limited to 6% and 5% respectively, in line with the Government of Canada restraint program. For 1985-86 it was 6.9%, representing average growth in per capita GNP from 1981 to 1984. Starting in 1986-87, the EPF escalator is reduced by 2 percentage points. Average growth in per capita GNP from 1982 to 1985 was 7.9%, therefore the EPF escalator for 1986-87 was 5.9%.

3.2 Per Capita Entitlements

Amendments to the EPF legislation in 1982 provided equal per capita entitlements to all provinces and territories; however, this was not the case prior to 1982. During the initial five-year period of EPF, a number of temporary features were included with the formula, as the arrangements were phased in. These included transitional cash transfers, levelling cash transfers, tax transfer recoveries, and compensation for termination of the revenue guarantee program. Some of these features had distributional impacts, resulting in entitlements which were not equal in per capita terms across all provinces and territories. For 1982-83 and subsequent fiscal years, the temporary measures were removed, allowing the total entitlements to be equal per capita for all provinces and territories.

3.3 Tax Transfer

In the past, the Government of Canada reduced its personal and corporate income tax rates to allow the provincial governments to increase their rates. Thus, provincial tax revenues were increased and federal tax revenues reduced without increasing the burden on the taxpayer. With the introduction of EPF in 1977, a further reduction in federal rates of taxation resulted in an EPF tax transfer for health and post-secondary education consisting of 13.5 personal income tax points and one corporate income tax point, plus the amount of equalization associated with these tax revenues. This alteration in tax rates represents a cost to the federal government which includes the value of the tax revenue forgone, as well as an increase in equalization payments to low income provinces.

In the case of Quebec, a special abatement of 8.5 unequalized personal income tax points was also made in respect of various long-established opting-out arrangements made with that province. The value of this special abatement is included as part of Quebec's tax transfer. The value of Quebec's total entitlement is determined in the same way as in all other provinces, but the form of the transfer differs in that it has a larger tax transfer component. Table D-2 reports the Department of Finance, Canada estimates of the value of the elements comprising the post-secondary education tax transfer, for each province and territory.

Table D-2: Established Programs Financing Tax Transfer in Support of Post-Secondary Education ($ thousands)

	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	B.C.	Yukon	N.W.T.	Canada
1984-85													
P.I.T.[1] Points	20,258	4,665	43,036	30,254	367,705	682,473	56,190	55,898	183,497	200,617	1,808	4,062	1,650,462
P.I.T. Equalization	18,177	3,735	15,006	17,279	68,213	0	14,657	0	0	0	0	0	137,068
C.I.T.[2] Point	1,125	284	1,811	1,677	24,396	46,391	2,837	3,074	32,086	7,761	57	460	121,959
C.I.T. Equalization	1,257	237	1,786	1,269	2,618	0	1,553	0	0	0	0	0	8,720
Quebec Abatement	–	–	–	–	210,351	–	–	–	–	–	–	–	210,351
Total Tax Transfer	40,817	8,921	61,639	50,479	673,284	728,864	75,237	58,972	215,583	208,379	1,865	4,523	2,128,563
1985-86													
P.I.T. Points	21,813	5,181	47,360	32,816	398,501	768,479	62,393	57,858	194,158	212,152	1,890	4,217	1,806,818
P.I.T. Equalization	20,062	4,051	16,461	19,200	78,811	0	15,569	0	0	0	0	0	154,155
C.I.T. Point	1,311	312	2,039	1,784	27,772	53,159	3,169	3,111	26,723	9,388	101	388	129,257
C.I.T. Equalization	1,387	283	2,073	1,568	2,979	0	1,854	0	0	0	0	0	10,144
Quebec Abatement	–	–	–	–	227,967	–	–	–	–	–	–	–	227,967
Total Tax Transfer	44,573	9,827	67,932	55,367	736,031	821,639	82,985	60,969	220,881	221,540	1,991	4,605	2,328,340
1986-87													
P.I.T. Points	23,893	5,768	51,521	36,137	428,908	843,629	68,514	60,188	200,117	227,371	2,132	4,364	1,952,542
P.I.T. Equalization	20,986	4,232	17,431	19,962	87,545	0	16,076	19,582	0	0	0	0	185,815
C.I.T. Point	1,279	472	2,566	2,011	32,329	64,630	3,643	2,837	15,678	10,659	129	106	136,338
C.I.T. Equalization	1,865	229	2,265	1,919	3,853	0	2,283	2,751	0	0	0	0	15,165
Quebec Abatement	–	–	–	–	245,363	–	–	–	–	–	–	–	245,363
Total Tax Transfer	48,024	10,701	73,783	60,028	797,998	908,259	90,516	85,359	215,794	238,029	2,261	4,471	2,535,223

Source: Department of Finance, Established Programs Financing Final Calculation December 9, 1987 for 1984-85; Established Programs Financing Second Interim Adjustment February 26, 1988 for 1985-86; and Established Programs Financing First Interim Adjustment February 26, 1988, for 1986-87.

1 P.I.T. refers to Personal Income Tax.

2 C.I.T. refers to Corporate Income Tax.

3.4 Allocation Factor

An amendment to the EPF legislation in 1984 provided for the independent calculation of entitlements for insured health services and post-secondary education. With this change, the cash entitlement for PSE became the amount, if any, required to be added to the PSE tax transfer, to arrive at the PSE total entitlement. Thus the cash entitlement cannot be calculated apart from the tax portion of the transfer.

Prior to 1983-84, the cash entitlements had been allocated to insured health services and post-secondary education for payments purposes, but the legislation had not specified an allocation of the tax transfer. With the new basis of calculation, it became necessary to allocate the EPF tax transfer between insured health services and PSE. For this purpose, an allocation factor is used which is equal to the ratio of federal PSE contributions to the total federal contributions for both established programs in the base year. In 1975-76 these contributions were $1.55 billion for post-secondary education and $3.27 billion for insured health services, with a resulting PSE share of 32.1%. Since this ratio is based on federal contributions to all provinces in one year, it does not necessarily reflect the pattern of spending on the established programs by any particular province in that or any other year.

Since the 1984 amendments which provided for independent calculations of health and PSE entitlements, the original allocation factor has applied only to the tax transfer, not to the cash transfer nor to the total. With the 6 & 5 restraint program, the PSE entitlement grew more slowly than the health entitlement, so that the PSE entitlement in 1986-87 represented only 30.9% of the entitlement for the established programs. Moreover, because the portion of the tax transfer allocated to PSE remained fixed at 32.1%, the cash entitlement for PSE fell to 29.6% of established programs cash entitlements.

While the allocation of the federal contribution expresses a specific transfer in respect of post-secondary education, provincial governments allocate funds between post-secondary education and health services in accordance with their own budgetary spending priorities.

3.5 Cash Payments

The total cash payments made in a fiscal year do not necessarily equal the cash entitlements for that year, because the payments also involve positive or negative adjustments for prior years. The values of GNP, tax points, equalization, population, etc. for any given year are not known until after the year has ended, and in order to calculate cash transfers for the year, their values are estimated. The formula is recalculated at regular intervals as data become available. A final calculation of the entitlement for any given fiscal year can not be undertaken before 27 months after that year's completion.

Payments of cash transfers for post-secondary education financing are made by the Secretary of State of Canada in the form of monthly installments to provincial and territorial governments.

Appendix E
Expenditures of Non-Degree Institutions

Appendix E Expenditures of Non-Degree Institutions

Provincial and territorial governments fund a wide variety of adult education and training institutions aside from degree-granting universities. These include community colleges, collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEPs), Colleges of Applied Arts and Technology (CAATs), agricultural colleges, schools of art, teachers' colleges, hospital schools, and trade/vocational schools. The mix of institutions is different for each jurisdiction.

Most other parts of this Report refer only to programs defined by Statistics Canada as post-secondary. This definition, however, excludes many of the education and training programs offered by the following three types of non-degree-granting institutions:

- *Community colleges and hospital schools* offer programs at both a post-secondary and a trade/vocational level of education;
- *Public trade/vocational* schools offer programs at the trade/vocational level only.

Table E-1 shows, for each province and territory, the total expenditures on all programs offered by these three types of institutions.

Table E-1: Total Expenditures[1] of Community Colleges, Hospital Schools, and Public Trade/Vocational Schools by Province/Territory, 1985-86 ($ thousands)

Province/Territory	Community Colleges	Hospital Schools	Public Trade/ Vocational Schools	Total
Newfoundland	44,342	5,536	15,172	65,050
Prince Edward Island	15,238	746	0	15,984
Nova Scotia	26,295	7,063	39,414	72,772
New Brunswick	70,075	6,133	1,105	77,313
Quebec[p]	1,026,059	19,018	3,820	1,048,897
Ontario	963,298	11,264	0	974,562
Manitoba	57,793	9,116	0	66,909
Saskatchewan	70,531	3,653	34,097	108,281
Alberta	378,381	9,989	33,491	421,861
British Columbia	339,942	3,381	29,940	373,263
Yukon	7,763	0	0	7,763
Northwest Territories	14,070	108	0	14,178
Total	3,013,787	76,007	157,039	3,246,833

Source: Statistics Canada, Education, Culture and Tourism Division, Survey of Financial Statistics of Community Colleges and Vocational Schools, 1988.

1 For ancillary enterprises such as residences and cafeterias, only the deficits (if any) are accounted in this table.

Appendix F
Additional Information Provided by Provincial/Territorial Governments

Appendix F
Additional Information Provided by Provincial/Territorial Governments

Provincial/territorial governments have provided the following documentation, to be included in the 1986-87 Report to Parliament on *Federal and Provincial Support to Post-Secondary Education in Canada*.

Data in Appendix F are presented from the perspective of the specific provincial/territorial government, applying the definitions utilized by that government. These data, therefore, are on a different basis from data provided in the body of the Report, which are based on the Statistics Canada definition of post-secondary education.

Table F-1: Data Provided by the Province of New Brunswick

Post-Secondary Education in New Brunswick

	1984-85			1985-86			1986-87		
	Expenditures	Enrolments		Expenditures	Enrolments		Expenditures	Enrolments	
	$ (000)	Part-Time	Full-Time	$ (000)	Part-Time	Full-Time	$ (000)	Part-Time	Full-Time
University Sector	100,949	4,257	14,616	106,688	4,521	15,023	118,402	4,908	14,971
College Sector[1]	65,636	27,227	13,979[2]	61,158	30,318	14,110[2]	70,015	29,115	13,533[2]
Scholarships/ Student Aid	11,353	-	-	10,179	-	-	10,260	-	-
Total[3]	177,938	31,484	28,595	178,025	34,839	29,133	198,677	34,023	28,504

Source: Department of Advanced Education and Training, New Brunswick.

1 Includes expenses and enrolments - School of Fisheries, Caraquet; Schools of Nursing; New Brunswick Craft School; and Language Training Centre.

2 In the College Sector, full-time training is training which is five (5) or more consecutive days in duration and six (6) instructional hours per day.

3 Includes ordinary and capital expenditures.

Note: Table F-1 illustrates provincial expenditures and enrolment patterns for the post-secondary education sector in New Brunswick based on the provincial government's definitions and structures.

Table F-2: Data Provided by the Province of Quebec

Post-Secondary Level Enrolment: Universities and Colleges

	University Enrolment[1]		College Level Enrolment[2]	
	Full-Time	Part-Time	Full-Time	Part-Time
1984-85	106,980	114,592	165,621	59,604
1985-86	113,660	117,597	163,363	60,420
1986-87	114,921	118,999	165,282	57,675

1 Source: *Caractéristiques des inscriptions universitaires au Québec, rapports 1984-85 à 1986-87.* Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. These data are valid for the fall semester and do not include the Collège militaire royal de St-Jean.

2 Source: Direction générale de l'enseignement collégial, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Note: Table F-2 presents enrolment data for the post-secondary level in Quebec based on the provincial government's definitions and structures.

Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Rapport au Parlement, 1986 - 1987

Secrétariat d'État du Canada
Department of the Secretary of State of Canada

Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Rapport au Parlement, 1986 - 1987

Canada

© Ministère des Approvisionnements et Services Canada 1988
Nº de cat. S — 2/1987
ISBN 0-662-55862-6

Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé,
Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

QU'IL PLAISE À SON EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence ainsi qu'au Parlement du Canada le rapport annuel sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

Ce rapport est soumis à Votre Excellence conformément aux dispositions de l'article 24.1(1) de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.*

Je vous prie d'agréer, Madame le Gouverneur général, l'assurance de mon profond respect.

David Crombie

David Crombie
Secrétaire d'État du Canada

Avant-propos

C'est avec plaisir que je présente au Parlement et à la population canadienne le troisième rapport annuel du secrétaire d'État du Canada sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*.

Depuis quelques années, les Canadiens et leurs gouvernements prennent de plus en plus conscience de l'importance grandissante que revêt l'enseignement postsecondaire pour le développement social, culturel et économique du pays à l'approche du XXIe siècle. Mais, ce qui importe peut-être le plus, c'est que les deux ordres de gouvernement dont dépend le financement de nos collèges et universités reconnaissent maintenant plus clairement que jamais la nécessité de joindre leurs efforts. Le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire, tenu à Saskatoon en octobre 1987 sous les auspices du gouvernement fédéral et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), constitue un exemple frappant de ce nouvel esprit de concertation. En effet, cet événement historique témoigne de la volonté de collaboration manifestée non seulement par les gouvernements, mais aussi par tous les intéressés, les étudiants, les enseignants et les administrateurs des établissements d'enseignement postsecondaire, les dirigeants syndicaux, les chefs d'entreprises et les nombreux groupes soucieux de l'avenir de l'enseignement supérieur au Canada.

Au Colloque national, la nécessité d'asseoir plus fermement la politique en matière d'enseignement postsecondaire sur une base commune d'information s'est imposée. J'ose espérer que le présent rapport constitue un pas dans cette direction, car il est le fruit de consultations encore plus poussées que celles des rapports précédents avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il reste encore beaucoup à faire avant que nous puissions développer une base de données universellement acceptée tel qu'exprimé au Colloque, mais je suis convaincu que nous y parviendrons si nous conservons ce bel esprit de collaboration qui a si bien marqué le Colloque de Saskatoon.

David Crombie

David Crombie
Secrétaire d'État du Canada

Symboles employés dans cette publication

Les symboles suivants sont employés dans cette publication :

p	nombres préliminaires
—	nombres n'ayant pas lieu de paraître

Table des matières

Introduction	i
Première partie Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire	1
1 Le développement de l'aide gouvernementale à l'enseignement postsecondaire	2
2 Collaboration fédérale-provinciale face aux défis d'aujourd'hui	3
Partie II Aperçu : Le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada	7
1 Survol des 35 dernières années	8
2 Le financement de l'enseignement postsecondaire aujourd'hui	10
2.1 Aide directe à l'enseignement postsecondaire	10
2.2 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire	13
2.2.1 Transferts intergouvernementaux	13
2.2.2 Mesures fiscales à l'appui de l'enseignement postsecondaire	13
Partie III Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire	17
1 Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires	18
2 L'enseignement postsecondaire au Canada	36
2.1 Les établissements d'enseignement postsecondaire	36
2.1.1 Universités	37
2.1.2 Établissements de niveau collégial	38
2.2 Effectifs des établissements d'enseignement postsecondaire	39
3 Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire	40
3.1 Les modalités de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire	42
3.1.1 Aide aux établissements et dépenses connexes	42
3.1.2 Bourses et aide aux étudiants	44
3.2 Tableaux : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire et inscriptions au niveau postsecondaire, par province et territoire	44

Partie IV	**Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada**	59
1	Aperçu : Aide fédérale	61
2	Contributions aux provinces et aux territoires	65
2.1	Financement des programmes établis (FPE)	65
2.2	Langues officielles dans l'enseignement	69
2.2.1	Aperçu	69
2.2.2	Dépenses	69
3	Aide fédérale directe à l'enseignement postsecondaire	73
3.1	Recherche	73
3.1.1	Conseils de recherches	75
3.1.2	Autres ministères et organismes	76
3.2	Aide aux étudiants	78
3.2.1	Programme canadien de prêts aux étudiants	78
3.2.2	Bourses d'études, bourses de recherche et autres	81
3.3	Responsabilités fédérales directes pour l'enseignement postsecondaire	82
3.4	Autres programmes fédéraux	83
4	Résumé de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire	87
4.1	Dépenses en espèces	87
4.2	Transferts de points d'impôt	87

ANNEXES

Annexe A	Statistiques de l'enseignement postsecondaire : Définitions et méthode	91
Annexe B	Financement de l'enseignement postsecondaire : Une optique globale	99
Annexe C	Enseignement postsecondaire au Canada : Publications et événements 1986-1987	119
Annexe D	La formule du Financement des programmes établis 1986-1987	129
Annexe E	Dépenses des établissements non habilités à décerner des grades	137
Annexe F	Information supplémentaire fournie par les gouvernements des provinces et des territoires	141

Liste des tableaux

1	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits	11
2	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire et inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada	41
3(a-l)	Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire et inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire par province et territoire	45
4	Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada	63
5	Droits au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis	66
6	Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis	68
7	Contributions fédérales aux provinces et aux territoires pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement	70
8	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement	72
9	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Recherche	74
10	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Aide aux étudiants	80
11	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Responsabilités fédérales directes	83
12	Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Autres programmes et coûts administratifs	84
13	Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes	88
B-1(a)	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986, Canada	104
B-1(b-m)	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986, par province et territoire	105
B-2	Transferts interprovinciaux pour l'enseignement postsecondaire, 1985-1986	118
D-1	Éléments de base de la formule de financement de l'enseignement postsecondaire	132

D-2	Transferts de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis	134
E-1	Dépenses totales des collèges communautaires, des écoles en milieu hospitalier et des écoles publiques de métiers et de formation professionnelle, selon la province et le territoire, 1985-1986	139
F-1	Données fournies par le Nouveau-Brunswick – L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick	143
F-2	Données fournies par le Québec – Inscriptions au niveau postsecondaire : Universités et collèges	144

Liste des graphiques

1	Inscriptions à plein temps dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada, 1951-1952 à 1986-1987	8
2	Total des dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, 1951-1952 à 1986-1987	9
3	Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada selon la provenance directe des crédits, 1986-1987	12
4	Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1986-1987	62
5	Dépenses des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire	76
B-1	Financement de l'enseignement postsecondaire au Canada	101

Introduction

Objet du rapport

La disposition prévoyant la présentation du rapport annuel au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada* a été adoptée à l'unanimité lors de l'étude en comité parlementaire d'autres modifications à la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. La Loi modificatrice, y compris la disposition prévoyant le dépôt d'un rapport annuel, a reçu la sanction royale le 7 juin 1984.

Par suite de cette modification, le paragraphe 24.1(1) de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* stipule que le secrétaire d'État du Canada doit déposer devant le Parlement un rapport annuel portant sur :

(a) les contributions payables au comptant et la somme de la totalité des transferts fiscaux et de la péréquation s'y rattachant à l'égard du programme de financement de l'enseignement postsecondaire applicable à chaque province;

(b) les dépenses de chaque province pour l'enseignement postsecondaire;

(c) tout autre programme fédéral d'aide ou de participation à l'enseignement postsecondaire;

(d) le lien entre ces contributions, transferts et programmes et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement; et

(e) les résultats des éventuelles consultations entreprises par le secrétaire d'État du Canada, ou en son nom, avec le Conseil canadien des ministres de l'Éducation du Canada sur la détermination des objectifs nationaux de l'enseignement postsecondaire et les moyens à mettre en oeuvre par les gouvernements du Canada et des provinces en vue d'atteindre ces objectifs.

Le secrétaire d'État s'est donné pour objectif non seulement de se conformer à la loi, mais aussi de produire un document qui soit à la fois instructif et utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement postsecondaire. Il s'est efforcé, en particulier, de situer les renseignements dans leur contexte, afin qu'il soit possible de mieux comprendre la complexité et la diversité des activités dans ce secteur. De plus, les points sur lesquels les vues des provinces et des territoires s'écartent sensiblement des principes qui sous-tendent la loi fédérale sont mis en lumière dans le rapport.

Enseignement postsecondaire

L'expression «enseignement postsecondaire» n'est pas définie dans le texte actuel de la loi. Aux fins du présent rapport, la définition qu'utilise Statistique Canada pour recueillir et publier les données relatives à l'éducation a été adoptée. Selon cette définition, l'enseignement postsecondaire comprend tous les programmes d'études et les activités de recherche des universités, ainsi que de nombreux programmes offerts par des établissements non universitaires (de niveau collégial), tels que les collèges communautaires et régionaux, les cégeps, les instituts de formation technique et les écoles de sciences infirmières régionales et en milieu hospitalier. Pour être considérés comme étant de niveau postsecondaire, les programmes des établissements de niveau collégial doivent répondre aux critères suivants : ils doivent exiger comme préalable un diplôme de fin d'études secondaires, durer au moins une année scolaire, être sanctionnés par un certificat ou un diplôme et ne pas appartenir à la catégorie de métiers et de formation professionnelle. On trouvera des précisions à l'annexe A.

Statistique Canada travaille présentement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), à évaluer les

définitions et la méthode employées dans la statistique de l'éducation, afin d'établir une base de données qui reflète bien l'évolution constante dans ce domaine.

Structure et contenu

Pour satisfaire aux dispositions de la loi et suite aux consultations menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, le secrétaire d'État a arrêté la structure suivante pour le rapport de 1986-1987 :

Première partie - décrit brièvement le développement de l'aide gouvernementale à l'enseignement postsecondaire au Canada et traite de la collaboration fédérale-provinciale face aux défis d'aujourd'hui.

Partie II - donne un aperçu du financement de l'enseignement postsecondaire. Un bref résumé des inscriptions et des dépenses au cours des 35 dernières années sert d'introduction à une analyse plus approfondie des sources de l'aide financière à l'enseignement postsecondaire en 1986-1987.

Partie III - renseigne sur l'aide provinciale et territoriale à l'enseignement postsecondaire. Elle commence par une description du système mis sur pied par chaque gouvernement, puis fournit des renseignements sur les établissements d'enseignement, les inscriptions et les dépenses dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, selon la définition qu'en donne Statistique Canada.

Partie IV - traite des aspects de l'enseignement postsecondaire qui intéressent l'administration fédérale et décrit les formes que prend son aide : contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aide directe aux activités liées à l'enseignement postsecondaire et aide aux étudiants.

Annexes A-F - contiennent des renseignements détaillés sur les définitions et la méthodologie employées, de même que des renseignements complémentaires sur l'enseignement postsecondaire au Canada de nos jours.

Première partie Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire

Première partie Collaboration fédérale-provinciale en matière d'aide à l'enseignement postsecondaire

En vertu de la Constitution, l'éducation relève de la responsabilité des provinces. Depuis 1867, celles-ci ont développé des systèmes d'éducation fort diversifiés selon des objectifs propres à chacune, selon les besoins de leur population respective et selon leurs moyens financiers.

Le développement des systèmes d'éducation provinciaux fut animé par de vastes courants de réflexion et de consultation dans chaque province, mais aussi entre les provinces. Les échanges se sont faits entre ces dernières à tous les niveaux [entre gouvernements, entre ministères de l'éducation, entre établissements, à l'intérieur des associations et corporations et maintenant par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)]. Au fil des ans, chaque province s'est défini des objectifs généraux qui, à l'examen, sont à peu près similaires d'une province à l'autre, les différences se situant au niveau des moyens choisis et des ressources financières disponibles. Ces efforts ont fait que, pris dans un ensemble, le Canada est maintenant parmi les chefs de file en matière d'éducation.

Le gouvernement fédéral en est venu à apporter, particulièrement dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, un soutien important en vertu de ses responsabilités constitutionnelles spécifiques et au nom de son engagement à poursuivre des intérêts nationaux tels que le développement social et économique.

La première partie de ce rapport comporte deux sections. La première section décrit le développement de l'aide gouvernementale à l'enseignement postsecondaire, alors que la deuxième montre comment la collaboration entre les deux ordres de gouvernement se traduit aujourd'hui dans les faits et permet au Canada de maintenir des systèmes d'enseignement postsecondaire qui l'aideront à franchir en toute confiance le seuil du XXIe siècle.

Le développement de l'aide gouvernementale à l'enseignement postsecondaire

La *Loi constitutionnelle de 1867* a reconnu expressément aux provinces l'entière juridiction en matière d'éducation à l'intérieur de leurs territoires. Pour s'acquitter du mandat qui leur était ainsi confié, les provinces se sont dotées d'un cadre législatif et réglementaire ainsi que de politiques d'éducation. Elles ont, de plus, consacré une part importante de leur budget à cette mission. Ces engagements des provinces ont permis une forte croissance des populations étudiantes et des services éducatifs offerts à l'enseignement postsecondaire.

Quoique la Constitution canadienne confère aux provinces la responsabilité fondamentale en matière d'éducation, le gouvernement fédéral a joué plusieurs rôles complémentaires et auxiliaires importants dans ce processus de développement.

Depuis la Confédération, le gouvernement fédéral est intervenu dans ses domaines de juridiction propre, concernant, par exemple, ses responsabilités constitutionnelles envers le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et les populations autochtones. Il a fait de même pour les membres des Forces armées et leurs dépendants et il a permis aux détenus de ses établissements correctionnels de poursuivre leurs études.

Le gouvernement fédéral a, en outre, pris l'initiative dans des domaines où il partage la juridiction avec les provinces. Il a créé le Conseil national de recherches et les trois Conseils subventionnaires de recherches qui jouent un rôle de premier plan en matière de financement de la recherche universitaire. De plus, il contribue à la formation technique et professionnelle au moyen de nombreux programmes, apporte une aide considérable aux étudiants de niveau postsecondaire et contribue financièrement à la promotion des langues officielles à tous les niveaux.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a contribué de plus en plus au fonctionnement des systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires. Durant les guerres mondiales du XXe siècle, le gouvernement fédéral, au nom de l'intérêt national, a taxé dans des domaines jusqu'alors réservés aux provinces, augmentant ainsi la capacité fiscale fédérale. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les besoins en matière d'enseignement postsecondaire se faisaient pressants; on assistait à une demande croissante et à la naissance de mouvements de pression pour faire de l'enseignement postsecondaire une priorité nationale. Par exemple, la Commission Massey conclut en 1951 à la nécessité d'une intervention du gouvernement fédéral pour apaiser la crise financière que traversaient les universités. C'est au cours de cette période que les établissements d'enseignement postsecondaire obtinrent du gouvernement fédéral qu'il leur injecte des fonds directement. Cette situation dura plusieurs années, jusqu'à ce que, en réponse aux représentations des provinces à l'égard de leur champ de juridiction, le gouvernement fédéral accepte de leur verser ces fonds à l'intérieur d'ententes fédérales-provinciales. En 1960, le Québec devint la première province à recevoir directement ces fonds mais à partir de 1967, les subventions directes aux universités furent remplacées par des transferts fiscaux à tous les gouvernements provinciaux en vertu d'arrangements de partage des coûts qui reflétaient mieux les responsabilités constitutionnelles. Depuis 1977, les transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire ont été faits en vertu du principe du «block funding» dans le cadre du Financement des programmes établis (FPE).

2 Collaboration fédérale-provinciale face aux défis d'aujourd'hui

Étant donné la nature des dispositions constitutionnelles, les deux ordres de gouvernement ont depuis longtemps reconnu, qu'une collaboration fédérale-provinciale était nécessaire en matière d'enseignement postsecondaire. Au cours des dernières décennies, les gouvernements fédéral et provinciaux ont accordé leur appui financier aux étudiants et aux établissements d'enseignement postsecondaire, ainsi qu'à certaines autres activités dont la recherche en milieu universitaire. Ces efforts ont eu une grande importance, mais n'ont pas toujours bénéficié d'un climat propice aux consultations et à la collaboration la plus étroite. Récemment toutefois, les deux paliers de gouvernement ont affirmé publiquement leur volonté de travailler de plus près au mieux-être du système canadien d'enseignement postsecondaire. Cette amélioration des relations fédérales-provinciales tient du respect manifesté par le gouvernement fédéral à l'égard de la juridiction provinciale en matière d'éducation, et à l'engagement pris par les provinces envers des priorités nationales relatives à l'éducation, comme le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) l'indiquait dernièrement.

Les deux dernières années ont vu s'amorcer plusieurs activités conjointes fédérales-provinciales dont le but était d'établir une collaboration plus étroite. Le secrétaire d'État et les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation se sont rencontrés à maintes occasions pour discuter de sujets d'intérêt commun et ont entrepris une série de travaux conjoints sur des questions telles l'aide aux étudiants et les étudiants étrangers.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont aussi co-parrainé un événement d'importance majeure, le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire qui a eu lieu à Saskatoon, en octobre 1987. L'objectif du Colloque, annoncé par le secrétaire d'État et le président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), était «d'explorer les défis et les perspectives devant lesquels se trouvent les collèges et les universités du Canada au seuil du XXIe siècle». Plus de 500 personnes représentant différents milieux de la société canadienne, notamment le corps professoral, les étudiants et les administrateurs des collèges et des universités, les chefs d'entreprise et les chefs d'organisations syndicales, les représentants des gouvernements et des groupes d'intérêt, se sont réunis durant

trois jours de ferme discussion. Ils ont examiné des questions aussi spécifiques que l'accès et la participation à l'enseignement postsecondaire; le cadre de gestion et de financement du système; le développement des ressources humaines; le développement du savoir par la recherche en milieu universitaire; et le rôle de l'enseignement supérieur dans le développement social, culturel et économique.

Dans son rapport au secrétaire d'État et au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le président du Colloque, monsieur Brian Segal, a déclaré «qu'il est tout-à-fait possible pour les divers intervenants canadiens, gouvernementaux et non gouvernementaux, ayant des intérêts importants dans un domaine comme celui de l'enseignement postsecondaire, de travailler ensemble et d'en arriver à une compréhension commune des éléments du problème et des solutions qui s'imposent».

Parmi les sujets discutés, il fut reconnu que l'accessibilité à un enseignement de qualité demeurait une priorité constante et une attention spéciale fut accordée à la participation des groupes sous-représentés. Les intervenants ont convenu que l'un des plus grands défis auquel devra faire face l'enseignement postsecondaire à l'avenir était celui de trouver un point d'équilibre qui permette d'offrir aux étudiants une bonne formation générale tout en assurant un enseignement spécialisé de haute qualité. Les participants au Colloque ont aussi demandé qu'une attention particulière soit donnée aux besoins d'étudiants étrangers au Canada.

En faisant état d'un consensus obtenu par les participants, monsieur Segal a souligné que «la recherche menée dans nos établisssements d'enseignement postsecondaire est un sujet crucial sur lequel les deux ordres de gouvernement doivent se pencher conjointement afin de déterminer la façon d'harmoniser leurs efforts et d'injecter de nouveaux fonds dans le système» et «qu'il convient de clarifier le rôle du secteur privé et d'en accroître la participation au financement de cette recherche».

Le besoin d'accroître la recherche dans le domaine de l'enseignement postsecondaire a également été signalé avec beaucoup d'intérêt, besoin qui, entre autres, nécessiterait que des mesures soient prises «pour favoriser l'élaboration d'une base de données qui soit universellement acceptée et qui facilite l'élaboration de stratégies appropriées».

Les participants au Colloque ont également reconnu que des fonds additionnels devraient être versés à l'enseignement postsecondaire en prenant compte des mécanismes de financement et de gestion d'une telle entreprise.

En guise de conclusion, monsieur Segal a constaté qu'il existe actuellement au Canada un climat favorable à une nouvelle forme de collaboration fédérale-provinciale et a invité les gouvernements «à trouver les moyens efficaces qui permettront de trouver des solutions à bon nombre des problèmes soulevés [. . .] et de prendre bon nombre des mesures qui s'imposent». Monsieur Segal a, en outre, exprimé son enthousiasme à l'égard de la réunion entre le secrétaire d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), devant avoir lieu en février 1988, l'objet premier de cette réunion étant de donner suite au Colloque.

En fait, bon nombre de priorités identifiées par les participants au Colloque national figuraient déjà à l'ordre du jour fédéral-provincial et les enseignements du Colloque n'ont fait que rehausser leur importance. En ce qui a trait au domaine de l'aide aux étudiants, par exemple, les deux ordres de gouvernement ont convenu, en 1986, après plusieurs années de collaboration dans l'administration de ce domaine, qu'ils se consulteraient davantage quant à l'élaboration des politiques. En conséquence, lors de leur réunion de septembre 1987, le secrétaire d'État et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont mis sur pied un comité permanent, le Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants. Le but de ce comité est d'assurer que les programmes fédéraux et provinciaux d'aide aux étudiants comblent les besoins de la clientèle étudiante.

De la même façon, les étudiants étrangers ont aussi occupé une place de choix à l'intérieur du calendrier fédéral-provincial. En dépit du fait que ces étudiants relèvent de la compétence provinciale en matière d'enseignement, certains autres aspects de leur vie au Canada dont, entre autres, leur admission au pays, se retrouvent sous juridiction fédérale. En outre, plusieurs questions de politiques sont en cause, nommément le commerce extérieur, l'aide publique au développement international et les relations extérieures qui, généralement, sont en mesure de bénéficier de la présence d'étudiants étrangers au Canada. Les deux paliers de gouvernement collaborent dans ce domaine par le truchement du Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation, comité co-présidé par des représentants des provinces et du ministère des Affaires extérieures.

Le besoin d'une base de données universellement acceptée sur l'enseignement postsecondaire, tel que mis en lumière au Colloque de Saskatoon, est au nombre, depuis un certain temps, des préoccupations du secrétaire d'État et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Les responsables des provinces et des territoires ont rencontré, en juin 1987, des représentants du Secrétariat d'État et de Statistique Canada pour discuter de la façon d'améliorer le contenu et le mode de présentation des données de ce rapport au Parlement. Des plans ont été élaborés par la suite, pour que Statistique Canada prépare une révision détaillée de ses définitions et de ses sources de données relatives à l'éducation afin que celles-ci soient universellement acceptées et aussi utiles que possible.

Les gouvernements fédéral et provinciaux font preuve, depuis longtemps, d'une étroite collaboration dans le domaine des langues officielles dans l'enseignement. Ils ont travaillé ensemble au renouvellement des accords 1988-1989 et des années subséquentes pour que soit maintenu et enrichi l'utilisation des deux langues officielles au Canada et ce, à tous les niveaux d'enseignement, y compris le postsecondaire.

Ces événements sont parmi ceux qui, au cours des deux dernières années, ont permis le rapprochement de la relation fédérale-provinciale, qualifiée par certains de «nouvelle association». C'est par un partage et un respect mutuel que les deux ordres de gouvernement parviendront à offrir aux Canadiens un leadership solide et durable. Ce leadership permettra de maintenir un système d'enseignement postsecondaire dont l'excellence et l'accessibilité contribueront à la prospérité et au bien-être culturel de notre pays.

Partie II Aperçu : Le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada

Partie II Aperçu : Le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada

La partie II du rapport présente l'ensemble des dépenses engagées aujourd'hui aux fins de l'enseignement postsecondaire et donne un aperçu de l'aide directe versée au Canada à l'enseignement postsecondaire par le secteur privé et le secteur public. De plus, l'aide indirecte y est brièvement examinée.

Nous jetterons d'abord un coup d'oeil sur la croissance des systèmes d'enseignement postsecondaire et des dépenses qui en ont découlé depuis les années 50.

1 Survol des 35 dernières années

Les systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada ont connu, depuis le début des années 50, une expansion accélérée qui a conduit à une augmentation tout autant accélérée des coûts de cette entreprise essentielle.

Comme le montre le graphique 1, il y avait, en 1951-1952, 91 000 étudiants qui poursuivaient des études postsecondaires à plein temps. En 1986-1987, ils étaient 796 000. Les étudiants à plein temps de niveau postsecondaire sont donc près de neuf fois plus nombreux aujourd'hui qu'au début de cette période. Comme le fait apparaître le graphique 2, le total des dépenses aux fins de l'enseignement postsecondaire a été multiplié par plus de 100 au cours de cette période, pour atteindre 10,2 milliards de dollars en 1986-1987. En dollars constants de 1951, cela veut dire que les dépenses engagées à ces fins ont augmenté de 27 fois.

Graphique 1 : Inscriptions à plein temps dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada, 1951-1952 à 1986-1987

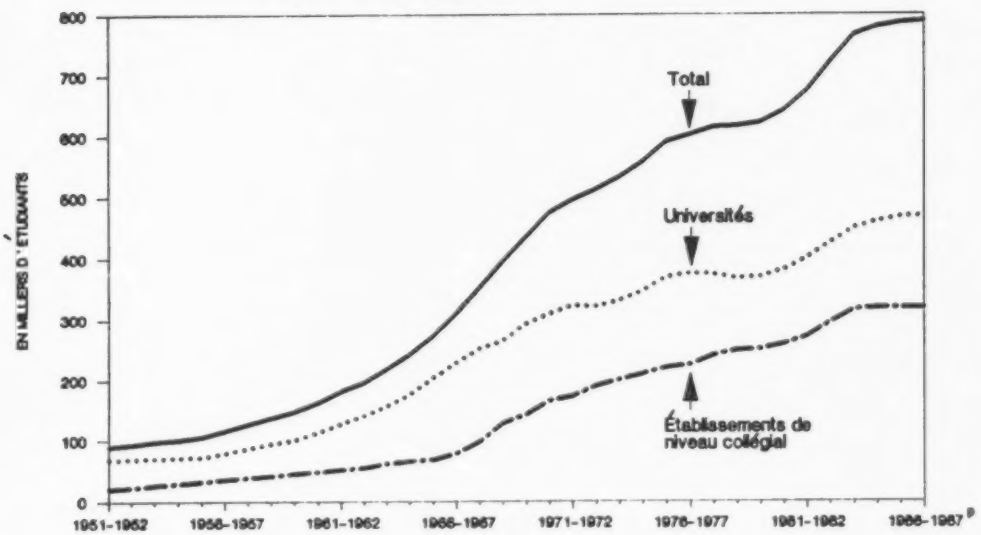

Source : Statistique Canada. 1951-1952 à 1974-1975 : *Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation*, catalogue no 81-568. 1975-1976 à 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire, pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Graphique 2 : Total des dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, 1951-1952 à 1986-1987

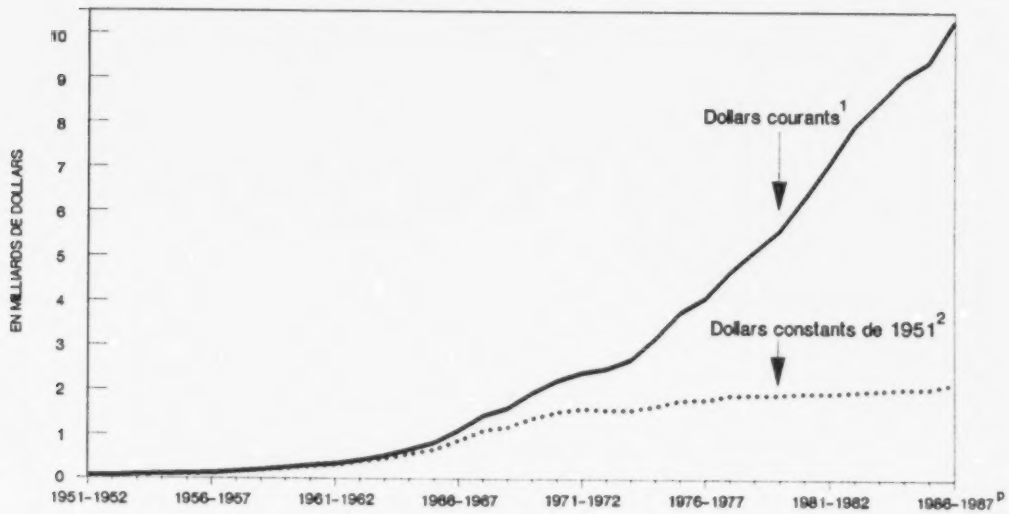

1 Source : Statistique Canada. 1951-1952 à 1953-1954 : *Recueil de statistiques chronologiques de l'éducation*, catalogue no 81-568. 1954-1955 à 1986-1987 : CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.

2 Calculs effectués par le Secrétariat d'État du Canada en employant l'indice des prix à la consommation en tant que déflateur. Les données proviennent de Statistique Canada. *Prix à la consommation et indices des prix* catalogue no 62-010.

2 Le financement de l'enseignement postsecondaire aujourd'hui

D'un montant de 10,2 milliards de dollars, les dépenses aux fins de l'enseignement postsecondaire au Canada représentaient 2 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) en 1986-1987*. Comme l'indique le tableau 1, de cette dépense totale, 7,31 milliards de dollars (71,4 p. 100) étaient liés à l'enseignement postsecondaire dans les universités, et 2,93 milliards de dollars (28,6 p. 100) à l'enseignement postsecondaire dans les établissements de niveau collégial.

Ces sommes englobent les dépenses des établissements d'enseignement postsecondaire eux-mêmes, les dépenses des gouvernements sous forme de prêts et de bourses aux étudiants qui fréquentent ces établissements, et enfin les dépenses connexes des gouvernements**.

2.1 Aide directe à l'enseignement postsecondaire***

L'enseignement postsecondaire est financé par des fonds provenant de diverses sources. Le tableau 1 donne le total des dépenses pour l'enseignement postsecondaire et précise la provenance directe (ou immédiate) des crédits. Par provenance directe des crédits, on entend les crédits budgétaires des gouvernements, les frais de scolarité versés par les étudiants et certaines sources non gouvernementales, tels les dons privés et les revenus de placement. Il est à noter que le tableau 1 n'identifie pas les transferts de fonds intergouvernementaux. La contribution de 4,82 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a versée aux gouvernements des provinces et des territoires (dont il est question dans la section suivante et la partie IV) n'apparaît donc pas dans ce tableau.

Comme l'indique le graphique 3, les gouvernements sont la principale source d'aide directe à l'enseignement postsecondaire, ayant fourni 82,5 p. 100 des sommes consacrées à cette fin en 1986-1987. Les gouvernements des provinces, des territoires et les administrations municipales ont fourni 7,20 milliards (70,3 p. 100) en crédits directs, et le gouvernement fédéral, 1,25 milliards (12,2 p. 100). D'autres crédits directs de l'ordre de 921 millions (9 p. 100) provenaient des frais de scolarité, tandis que les 8,5 p. 100 résiduels provenaient d'autres sources, tels les dons et les revenus de placement.

* Le produit intérieur brut est calculé pour la période allant du 1er avril 1986 au 31 mars 1987 aux fins de la comparaison avec les dépenses de l'année financière. Les données proviennent de Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et des dépenses*, catalogue no 13-001.

** Voir l'annexe B pour un exposé plus complet de l'ensemble des dépenses faites aux fins de l'enseignement postsecondaire.

*** Dans le rapport, le terme «aide» à l'enseignement postsecondaire est utilisé dans un sens large et peut faire référence à des dépenses en espèces et à des recettes fiscales cédées aux fins de l'enseignement postsecondaire.

Tableau 1 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada, selon la provenance directe des crédits (en millions de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Gouvernements provinciaux et territoriaux			
1984-1985	4 295,8	2 268,2	6 564,0
1985-1986	4 533,1	2 328,1	6 861,2
1986-1987[p]	4 732,5	2 464,0	7 196,6
Administrations municipales			
1984-1985	1,3	0,0	1,3
1985-1986	1,7	0,0	1,7
1986-1987[p]	2,4	0,0	2,4
Gouvernement fédéral[1]			
1984-1985	944,0	116,2	1 060,2
1985-1986	1 045,5	158,1	1 203,5
1986-1987[p]	1 074,7	178,3	1 253,0
Frais de scolarité			
1984-1985	677,9	141,4	819,3
1985-1986	729,8	156,5	886,2
1986-1987[p]	757,4	164,0	921,4
Autres sources			
1984-1985	598,9	126,5	725,4
1985-1986	725,0	141,6	866,6
1986-1987[p]	742,8	125,7	868,5
Total			
1984-1985	6 517,9	2 652,3	9 170,2
1985-1986	7 035,0	2 784,2	9 819,2
1986-1987[p]	7 309,8	2 932,1	10 241,9

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses des établissements de niveau collégial et tableau 0059020e pour les dépenses des universités.

1 Le tableau 1 présente les dépenses selon la provenance directe des crédits. Ces données n'englobent pas les contributions fédérales (4,82 milliards de dollars) aux gouvernements des provinces et des territoires. Cette aide fédérale indirecte à l'enseignement postsecondaire est présentée à la partie IV où elle est assimilée aux contributions aux provinces et aux territoires (tableau 41).

Graphique 3 : Dépenses pour l'enseignement postsecondaire au Canada selon la provenance directe des crédits, 1986-1987[p]

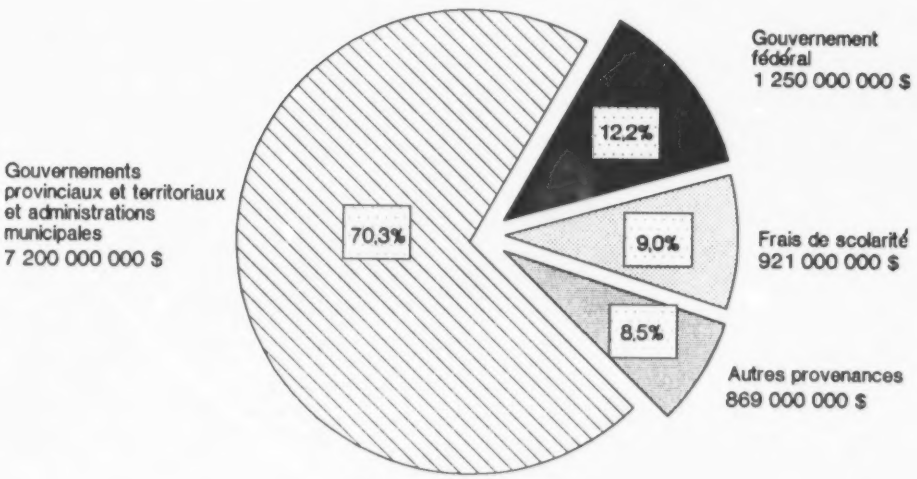

Graphique établi à partir des données du tableau 1.

2.2 Aide indirecte à l'enseignement postsecondaire

Les transferts intergouvernementaux représentent l'une des principales formes d'aide indirecte à l'enseignement postsecondaire. Au moyen de ces transferts, un ordre de gouvernement en aide un autre, et ce dernier, par la suite, accorde son aide au système d'enseignement postsecondaire. Les gouvernements peuvent aussi aider indirectement l'enseignement postsecondaire par certains dégrèvements fiscaux ou d'autres dispositions fiscales particulières.

L'aide indirecte n'est pas injectée directement dans le circuit de l'enseignement postsecondaire, bien que l'intention soit d'en faire bénéficier l'enseignement postsecondaire au bout du compte. Tel qu'indiqué précédemment, on ne tient pas compte de l'aide indirecte lorsqu'on fait le total des dépenses engagées directement pour l'enseignement postsecondaire.

2.2.1 *Transferts intergouvernementaux*

La plus grande partie de l'aide du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire prend la forme de transferts aux provinces et aux territoires.

Dans le cadre des arrangements relatifs au Financement des programmes établis, les sommes qui sont transférées aux provinces et territoires, en espèces ou sous forme de points d'impôt, constituent une contribution globale aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En 1986-1987, en vertu de ces arrangements, c'est une somme de 16,7 milliards qui a été transférée, en espèces et sous forme de points d'impôt, aux fins de la santé et de l'enseignement postsecondaire; de cette somme, 4,77 milliards étaient versés, selon la formule du FPE (telle que spécifiée dans la loi) «au titre de l'enseignement postsecondaire»*.

Les contributions fédérales aux provinces et territoires visant les activités de l'enseignement postsecondaire aux termes du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont permis des transferts additionnels de 55,7 millions.

2.2.2 *Mesures fiscales à l'appui de l'enseignement postsecondaire*

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux consentent un certain nombre de dégrèvements et d'exonérations. Bien que ces mesures n'entraînent pas de déboursés de la part des gouvernements, elles amènent ceux-ci à renoncer (à titre de dépenses fiscales) à des sommes considérables; l'apport de ces dépenses fiscales au secteur de l'enseignement postsecondaire se doit d'être signalé. Cependant, ces mesures fiscales ne sont pas prises en compte dans ce rapport à cause du manque de données à leur égard.

L'impôt sur le revenu

Le gouvernement fédéral accorde divers avantages aux particuliers et aux sociétés selon certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Puisque la plupart des provinces calculent l'impôt à prélever sur le revenu des particuliers et des sociétés au prorata de l'impôt fédéral de base, ce sont souvent les deux paliers de gouvernement qui supportent le coût de ces dégrèvements[1]. Les principales de ces dispositions fiscales sont les suivantes :

- Déductions d'impôt et crédits d'impôt pour contribution à la recherche universitaire;

* Selon les provinces, les sommes qui sont transférées sous forme de points d'impôt proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés qui résident dans une province et, par conséquent, ne constituent pas un transfert direct du revenu du gouvernement fédéral et ne devraient pas être considérées comme une partie de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire.

1 Voir la note explicative 1, à la fin de la partie II.

- Déduction du revenu imposable des frais de scolarité et d'une allocation mensuelle pour les dépenses reliées aux études;
- Exemption de l'impôt d'une partie du montant des bourses d'études et de recherche;
- Exemption d'impôt pour les personnes à charge, y compris les enfants de plus de 21 ans qui fréquentent à temps plein l'école ou l'université;
- Traitement avantageux, aux fins de l'impôt, des régimes enregistrés d'épargne-études;
- Désignation des maisons d'enseignement comme organismes de bienfaisance, permettant aux bienfaiteurs de déduire leurs dons de leur revenu imposable;
- Déduction des contributions au fonds d'échange de professeurs.

La taxe sur les produits

Certaines dispositions de la *Loi fédérale sur la taxe d'accise* exemptent de la taxe, les matériaux utilisés pour construire les établissements d'enseignement. Également exemptés, sont un grand nombre d'appareils et de pièces d'équipement achetés par ces établissements. De plus, des exemptions de taxe existent pour les livres techniques, éducatifs et autres.

La plupart des provinces prévoient aussi, dans leur système de taxe, des exemptions pour l'achat de matériel et d'équipement nécessaires à l'enseignement et à la recherche.

Exemptions d'impôt foncier

Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire sont exemptés de l'impôt foncier provincial ou municipal.

Note explicative

1 En vertu de la partie III de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*, le gouvernement fédéral peut conclure des ententes avec les provinces aux fins de percevoir, en leur nom, l'impôt provincial sur le revenu. Aux termes de ces accords de perception d'impôt, chaque province participante établit par législation son propre taux d'imposition, tout en maintenant une assiette fiscale qui est compatible avec celle du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral conclut alors un accord avec le gouvernement provincial, par lequel il s'engage à appliquer la loi d'impôt de la province et à faire la perception sans exiger de frais. Bien qu'à l'origine les provinces aient été tenues de formuler le niveau de leur propre impôt sous forme d'un simple pourcentage de l'impôt fédéral, il existe maintenant, dans les lois provinciales, toute une variété de crédits d'impôt et de dispositions spéciales que le gouvernement fédéral a accepté d'appliquer (moyennant des frais administratifs minimes dans le cas de certains crédits). Le régime des accords de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers est aujourd'hui en vigueur dans toutes les provinces, sauf au Québec; l'impôt provincial sur le revenu des sociétés est également perçu par le gouvernement fédéral, sauf pour l'Alberta, l'Ontario et le Québec.

Partie III Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

Partie III Aide des gouvernements des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

Les fonds qui servent au financement direct de l'enseignement postsecondaire au Canada proviennent principalement des gouvernements des provinces et des territoires. Les dépenses à cette fin se sont élevées à plus de 7,20 milliards de dollars en 1986-1987. Ce sont ces gouvernements qui assument la responsabilité de l'enseignement postsecondaire, et chaque province et territoire a mis sur pied un système particulier d'enseignement supérieur en fonction du caractère et des besoins propres de sa population. Par conséquent, bien que plusieurs éléments importants de l'enseignement postsecondaire soient communs à l'ensemble du Canada, les divers systèmes provinciaux diffèrent considérablement par la façon dont ils sont organisés.

La partie III du rapport est divisée en trois sections. La première section, élaborée en collaboration avec les provinces et territoires, présente un exposé des divers systèmes d'enseignement supérieur des provinces et des territoires. En contraste avec le reste du rapport, cette section n'est pas articulée autour d'une seule définition de l'expression «enseignement postsecondaire»; chaque système est plutôt présenté en fonction de la structure adoptée par chaque gouvernement provincial ou territorial. Dans la deuxième section, par contre, c'est la définition adoptée par Statistique Canada qui est utilisée pour donner un aperçu d'ensemble des établissements d'enseignement postsecondaire et de leur clientèle étudiante. C'est d'ailleurs cette dernière définition qui a été utilisée pour tous les tableaux contenus dans le rapport. La troisième section donne le détail des dépenses provinciales et territoriales aux fins de l'enseignement postsecondaire, ainsi que les données correspondantes relatives aux inscriptions. On y trouvera des tableaux pour l'ensemble du Canada et pour chaque province et territoire.

1 Les systèmes d'enseignement postsecondaire des provinces et des territoires

Au fil des ans, chaque gouvernement provincial et territorial a modelé son système d'enseignement postsecondaire afin que celui-ci réponde aux exigences de son développement social et économique. La diversité qui en résulte est particulièrement notable lorsque l'on compare les rôles différents attribués aux établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires. On le verra à la lecture des pages qui suivent, où sont décrits les divers systèmes d'enseignement supérieur au Canada.

Terre-Neuve et Labrador

À Terre-Neuve et au Labrador, le système de formation et d'enseignement postsecondaire englobe toute la formation technique et tous les cours préparatoires à l'emploi, quelles que soient les conditions d'admission. Le système d'enseignement postsecondaire regroupe les établissements publics et privés, au nombre desquels se trouvent l'Université Memorial de Terre-Neuve, les instituts provinciaux et les collèges communautaires. Dans la province, la responsabilité de l'enseignement postsecondaire et de la formation incombe au **ministère de la Formation professionnelle et des Études supérieures.**

Objectifs de la province en matière d'enseignement postsecondaire

Le système d'enseignement postsecondaire de Terre-Neuve a récemment adopté la structure universités/instituts de technologie/collèges communautaires et a délaissé l'agencement universités/collèges/écoles professionnelles. Dans le contexte de cette restructuration, la province s'est fixée les objectifs suivants : améliorer l'accessibilité, particulièrement pour les femmes et les personnes vivant dans les localités isolées, accroître la participation, être plus réceptive aux besoins de la communauté, être plus réceptive aux besoins des employeurs et du marché du travail, promouvoir le développement économique par la recherche appliquée et le transfert de la technologie, améliorer l'accessibilité aux programmes d'alphabétisation.

L'Université Memorial

Le campus principal de l'Université Memorial est situé dans la capitale provinciale, Saint-Jean. L'université a également établi un collège régional (Sir Wilfred Grenfell) sur la côte occidentale de l'île où l'on offre des programmes de première et de deuxième années universitaires. L'université est présentement à mettre au point un nouveau programme d'enseignement des beaux-arts, d'une durée de quatre ans qui sera sanctionné par un grade et qui sera dispensé par le Collège Sir Wilfred Grenfell.

L'Université Memorial offre un choix de programmes d'études de premier et de deuxième cycles de même qu'un programme d'étude professionnelle; l'université s'est acquis une réputation internationale tant au niveau de l'expertise que de ses installations dans les domaines du génie maritime des mers froides et dans les sciences de la terre. Par ailleurs, l'université fait, depuis longtemps, oeuvre de pionnier dans le domaine de la formation à distance, utilisant bandes vidéos et réseau spécial de téléphones bidirectionnels et de relais-satellites permettant de desservir la population dispersée à tous les coins de l'île.

Dans le cadre de la restructuration du système d'enseignement postsecondaire de la province, la première année d'études universitaires sera désormais offerte par les nouveaux collèges communautaires. Les premières inscriptions, à cet égard, ont eu lieu en septembre 1987 au Collège communautaire du Centre. Ces programmes seront offerts dans toute la province au cours des prochaines années.

Comme la province n'a qu'une seule université, le conseil d'administration de l'université traite directement avec le gouvernement provincial pour toute question reliée aux programmes d'études ou au financement.

Les établissements non universitaires

La formation postsecondaire sera dispensée, à Terre-Neuve, par trois instituts provinciaux et par cinq collèges communautaires répartis dans autant de régions. Le gouvernement provincial s'est assuré que les fonds nécessaires à l'élaboration de nouveaux programmes et au perfectionnement du personnel sur place soient versés afin de permettre aux instituts et collèges communautaires de remplir le mandat qui leur a été assigné. Il a notamment approuvé le financement de projets pour divers établissements en vertu du Fonds de l'exploitation sous-marine établi aux termes de l'Accord de l'Atlantique.

Les collèges communautaires : Les collèges communautaires auront pour premier mandat d'offrir les meilleures chances possibles de s'instruire et de se perfectionner au plus grand nombre de gens possible, dans leur propre localité, y compris ceux affectés par un handicap physique ou mental. De plus, les établissements d'enseignement qui ont un mandat à l'échelle de la province pourront utiliser les collèges comme intermédiaires pour présenter certains cours ou programmes d'études. Par ailleurs, on est à mettre au point un système qui permettra le transfert des unités de valeur (crédits) entre les collèges et les instituts. Les cinq collèges sont : le Collège communautaire Avalon (cinq campus), le Collège communautaire de l'Est (trois campus), le Collège communautaire du Centre (cinq campus), le Collège communautaire de l'Ouest (quatre campus) et le Collège communautaire Labrador (deux campus).

Les instituts provinciaux : Les instituts provinciaux auront pour mandat premier d'offrir des programmes en technologie et en arts appliqués menant à un diplôme et d'élaborer les projets de développement et de recherche appliquée jugés nécessaires.

Trois instituts auront un mandat provincial : l'Institut des pêches et de la technologie maritime, l'Institut Cabot des arts appliqués et de la technologie et l'Institut Fisher des arts appliqués et de la technologie.

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard a une université et un collège d'arts appliqués et de formation technique qui sont financés par le **ministère de l'Éducation**. La province compte également une école de sciences infirmières financée par la Commission des hôpitaux et des services de santé, qui relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Tous les programmes offerts au niveau collégial, y compris la formation professionnelle, l'éducation permanente et la formation semi-professionnelle, sont considérés comme faisant partie de l'enseignement postsecondaire, indépendamment des conditions d'admission et de la durée. Ici comme ailleurs dans les Maritimes, c'est la **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM)** qui remplit plusieurs des fonctions qui, habituellement, sont confiées à un ministère de l'enseignement supérieur. La note[1] fournit des détails à ce sujet.

Université de l'Île-du-Prince-Édouard

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard offre, comme le prévoit sa charte, des programmes d'études de premier cycle en arts, sciences, administration des affaires, éducation et musique. C'est à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard que se trouve le Collège de médecine vétérinaire qui dessert la région de l'Atlantique. Inauguré en 1986, il octroie des grades à tous les niveaux en médecine vétérinaire. L'université dispense également un programme d'immersion en français et toute une gamme de cours en français.

Collège Holland

Le Collège Holland, réparti sur dix campus, offre des cours aux étudiants désireux d'être formés à un niveau semi-professionnel dans le domaine des affaires, des arts appliqués et de la technologie. Le collège dispense également un programme de formation technique de niveau secondaire, des cours de métier et également un programme d'éducation permanente. (Les cours qu'offre le Collège Holland pour la formation de la main-d'oeuvre sont en partie financés par le ministère de l'Industrie de la province.)

École de sciences infirmières de l'Île-du-Prince-Édouard

L'École de sciences infirmières offre un programme d'infirmière diplômée (trois ans, dont une année d'internat) et un programme d'infirmière auxiliaire (un an). Elle a deux résidences, dont une avec salles de classe. L'expérience clinique est acquise principalement aux hôpitaux Queen Elizabeth et Prince County et, dans une moindre mesure, aux autres hôpitaux de la province.

Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse compte 12 établissements habilités à décerner des grades, ainsi qu'un institut pédagogique où les finissants peuvent acquérir un grade en complétant une année d'études supplémentaires dans une université désignée. Trois établissements non universitaires décernent des diplômes et des certificats. En outre, la province finance 14 écoles régionales de formation technique. En Nouvelle-Écosse, c'est le **ministre de l'Éducation** qui est responsable de l'enseignement postsecondaire.

Universités

Les universités de la Nouvelle-Écosse reçoivent depuis longtemps de forts contingents d'étudiants en provenance des autres provinces. Ces établissements varient par leur taille et par la

1 Voir la note explicative 1, à la fin de la partie III.

nature de leurs programmes. Plusieurs offrent un enseignement spécialisé plutôt qu'une formation universitaire générale, tels le Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, le Collège des arts et de l'esthétique industrielle de la Nouvelle-Écosse, l'Université de technologie de la Nouvelle-Écosse et l'École de théologie de l'Atlantique. D'autres établissements par contre offrent une grande gamme de programmes. L'Université Dalhousie, la plus importante, possède une faculté de médecine, une faculté de droit et une faculté d'art dentaire; elle offre également divers programmes d'études en sciences de la santé, en travail social, en bibliothéconomie et dans diverses autres disciplines. Le Collège universitaire du Cap-Breton dispense une formation technique en plus des cours universitaires. La province compte une université de langue française, l'Université Sainte-Anne.

Les établissements non universitaires

La Nouvelle-Écosse dispose de trois établissements non universitaires offrant un enseignement postsecondaire et décernant des diplômes et des certificats. Ce sont l'Institut de technologie de la Nouvelle-Écosse, l'Institut nautique de la Nouvelle-Écosse et le Collège des sciences géographiques de la Nouvelle-Écosse. Ces instituts et ce collège offrent toute une gamme de cours de formation technologique, technique et de métiers. En outre, la province finance sept écoles hospitalières.

Écoles de formation technique : La province compte 14 écoles régionales de formation technique que fréquentent environ 6 000 étudiants. Près du quart des programmes de ces écoles exigent des étudiants qu'ils aient au préalable terminé une douzième année.

Nouveau-Brunswick

Le **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation** est chargé du développement des ressources humaines au profit des citoyens du Nouveau-Brunswick. Pour ce faire, il doit offrir, coordonner et répartir entre les autres ministères les programmes d'enseignement, financés par la province, qui sont destinés à la population adulte du Nouveau-Brunswick. Les objectifs du ministère sont de fournir des programmes d'enseignement, tant de formation générale que de formation technique, qui répondent aux besoins des individus et des employeurs, ainsi que des programmes adaptés aux exigences d'une société hautement développée.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation, par l'entremise de la **Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes**, est responsable des quatre universités. Il fournit également la contribution de la province relativement aux programmes d'enseignement de la région des Maritimes. Le ministère administre neuf collèges communautaires, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre provincial de formation linguistique. Les cinq écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. L'École des pêches du Nouveau-Brunswick relève directement du ministre des Pêches.

Universités

Les quatre universités du Nouveau-Brunswick ont des installations permanentes dans sept villes de la province et elles offrent également des cours dans quelques autres localités. Ces établissements offrent un enseignement très divers dans les domaines social, culturel et économique.

C'est l'Université du Nouveau-Brunswick qui est la plus importante de la province. Elle tire fierté du fait que c'est en son sein que fut donné, en 1854, le premier cours de génie au Canada. Aujourd'hui, l'université offre des grades de premier, second ou troisième cycles dans des disciplines telles la foresterie, le droit, les arts, les sciences et le génie. Les deux campus de l'université sont situés à Fredericton et à Saint-Jean. Les professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick donnent des cours dans une douzaine de localités et l'université dispense un enseignement à distance par le biais de

bandes audio, de la télédistribution et de téléconférences. L'Université Saint Thomas, fédérée à l'Université du Nouveau-Brunswick et sise sur son campus de Fredericton, décerne des grades en arts, éducation et travail social.

L'Université francophone de Moncton offre des programmes d'études en administration, génie, foresterie, droit, arts et sciences de la santé. Les cours sont dispensés à trois endroits dont Edmundston, Shippagan et Moncton.

L'Université Mount Allison offre des programmes dans le domaine des arts libéraux et des sciences ainsi que certains programmes interdisciplinaires, telles les études américaines, les études canadiennes et les études internationales.

Les universités ont chacune un conseil d'administration; la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes recommande au gouvernement les montants à verser à chacune d'elles pour en assurer le financement. La commission présente ses recommandations au gouvernement par l'intermédiaire du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation.

Les établissements non universitaires

L'enseignement postsecondaire non universitaire est dispensé par un réseau de maisons d'enseignement situées dans diverses localités à travers toute la province. Certaines offrent des programmes divers, d'autres se spécialisent dans un seul domaine d'études. Ces programmes sont en général axés sur l'emploi et, dans la plupart des cas, ne sont pas des programmes donnant accès à l'université. Cependant, plusieurs de ceux qui sortent de ces établissements poursuivent leurs études à l'université qui, souvent, pourra leur créditer la plupart des cours qu'ils y ont suivis.

Collèges communautaires : Neuf collèges communautaires, chacun sis dans une région différente, offrent une multiplicité de programmes, certains à plein temps, d'autres à temps partiel; ils étendent leur rayonnement au delà de la localité même où ils sont situés.

Les services offerts par le réseau des collèges tiennent compte de la dualité linguistique de la province, et sont ou de langue française ou de langue anglaise. Cinq collèges communautaires relèvent du directeur général des services éducatifs en anglais, et quatre, du directeur général des services éducatifs en français.

Écoles de sciences infirmières : Le Nouveau-Brunswick compte cinq écoles de sciences infirmières qui offrent un même programme de 92 semaines conduisant à un diplôme. Deux de ces écoles donnent les cours en français, deux, en anglais, et une, dans les deux langues. Les écoles de sciences infirmières ont chacune un conseil d'administration relevant du ministre. Le ministère étudie les besoins financiers de ces écoles et les intègrent à la demande de crédits qu'il présente au Cabinet.

Autres établissements spécialisés : Situés à Fredericton, l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et le Centre provincial de formation linguistique n'offrent chacun qu'un seul programme-type. L'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick offre un programme de trois ans dans un certain nombre de disciplines alors que le Centre provincial de formation linguistique dispense des cours de langue seconde aux fonctionnaires de la province. Le centre se charge également de coordonner les programmes de langue seconde offerts dans les collèges communautaires et, à ce titre, assume un rôle de leadership. L'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick relève du directeur général des services anglophones d'éducation, tandis que le Centre provincial de formation linguistique relève du directeur général des services francophones d'éducation.

L'École des gardes forestiers des Maritimes est un établissement régional, administré par un conseil. Elle offre un programme d'un an aux résidents des trois provinces maritimes (l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick). Contrairement aux autres établissements d'enseignement postsecondaire non universitaires, cette école relève du gouvernement par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

L'École des pêches est administrée directement par le ministère des Pêches. Située à Caraquet, elle dispense un certain nombre de programmes de formation, réguliers et accélérés, spécialisés en navigation, pêche, océanographie et sécurité. Ces programmes visent à répondre aux besoins pratiques des personnes qui travaillent dans l'industrie de la pêche au Nouveau-Brunswick.

L'annexe F contient des données relatives à l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, données qui proviennent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation du Nouveau-Brunswick.

Québec

Le palier gouvernemental

Au cours des dernières décennies, le système d'enseignement postsecondaire québécois a connu une expansion rapide avec la mise en place de nouvelles structures et de nouveaux programmes, le tout accompagné de mesures d'accessibilité qui ont favorisé un afflux record d'étudiants dans tous les domaines. La profonde mutation socio-économique qui marque cette période de l'histoire du Québec n'aurait pu se réaliser sans les efforts énormes qui ont été consentis dans le secteur de l'éducation, particulièrement au niveau postsecondaire.

C'est au **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science** que revient la responsabilité d'orienter et de soutenir les efforts de développement de l'enseignement postsecondaire dans la province. Les champs d'intervention du ministère, outre les fonctions exercées auprès des collèges et des universités, englobent l'aide financière aux étudiants, la recherche universitaire et les divers domaines de la science.

C'est ainsi, avec l'aide d'organismes-conseils ou spécialisés, (Conseil des collèges, Conseil des universités, Conseil de la science et de la technologie, Fonds pour la formation de chercheurs et aide à la recherche), que le ministre exerce le mandat général qui lui est confié en matière d'orientation, de soutien et d'évaluation de l'activité collégiale et universitaire, autant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche. À cet égard, dans le respect des grandes politiques gouvernementales, les orientations ministérielles sont les suivantes : l'accessibilité aux études postsecondaires, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche, le développement de la recherche universitaire et la satisfaction des besoins du marché du travail en matière de main-d'oeuvre hautement spécialisée.

Ces grandes orientations se traduisent par des actions visant à assurer un financement équitable des établissements, des actions d'évaluation et de rationalisation, des actions de développement, des actions structurantes de la recherche et des actions d'aide aux étudiants.

Les établissements universitaires

Le réseau québécois compte sept universités et deux grandes écoles subventionnées par le Québec : Sherbrooke, Bishop's, Concordia, Laval, McGill, l'Université de Montréal, l'Université du Québec ainsi que l'École polytechnique et l'École des hautes études commerciales. Il compte également le Collège militaire de St-Jean, reconnu par une loi du Québec et subventionné par le gouvernement fédéral.

L'Université du Québec regroupe dix établissements répartis dans diverses régions; six d'entre eux offrent une gamme variée de programmes d'enseignement et de recherche, tandis que les autres se sont spécialisés dans certains domaines de recherche et d'enseignement (l'École nationale d'administration publique, l'École de technologie supérieure, l'Institut national de la recherche scientifique et l'Institut Armand-Frappier); à ces constituantes, il faut ajouter la Télé-Université, qui s'occupe de l'enseignement à distance.

Les établissements universitaires ont l'entière responsabilité en matière d'enseignement, de recherche et de gestion des deniers publics qui leur sont attribués. Il leur revient donc de définir leurs priorités, de déterminer les moyens à prendre pour atteindre leurs

objectifs et ceux que l'État leur propose, d'élaborer et de gérer leurs programmes, et de décider de leur participation à des actions interinstitutionnelles. Néanmoins, les établissements doivent faire approuver tout nouveau programme par le ministère et respecter, lorsque subventionnés, les règles budgétaires établies par le gouvernement.

Enfin, les universités québécoises se sont dotées d'un organisme de concertation et de représentation pour des matières d'intérêt commun. Il s'agit de la **Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)**.

Les établissements de niveau collégial

Dans le système scolaire québécois, l'enseignement collégial est un palier de formation postsecondaire préparant aux études universitaires ou à la pratique de certaines techniques sur le marché du travail.

Le système collégial du Québec, tel qu'il existe depuis une vingtaine d'années, compte maintenant 44 cégeps (les collèges d'enseignement général et professionnel), qui sont sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 51 établissements privés, reconnus par le ministère, et dix établissements également reconnus par le ministère mais financés et administrés par d'autres ministères provinciaux.

Les établissements de niveau collégial offrent deux types d'enseignement : un **enseignement pré-universitaire**, comportant deux années d'études préalables à l'admission à l'université, et un **enseignement professionnel**, comportant généralement trois ans d'études débouchant sur le marché du travail.

Collèges publics : Les cégeps, qui sont des établissements publics, constituent un élément majeur du réseau de l'enseignement collégial au Québec. Parmi eux, 40 dispensent leur enseignement en français, quatre en anglais. Ils sont regroupés au sein de la **Fédération des cégeps**, qui assure une certaine forme de coordination et de représentation auprès des organismes gouvernementaux dans des matières d'intérêt commun.

Collèges privés : Certains sont semblables aux collèges publics et offrent les mêmes types d'enseignement alors que d'autres offrent uniquement soit une formation générale, soit une formation technique spécialisée. Certains font l'objet de subventions de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. L'**Association des collèges du Québec** exerce un rôle similaire à celui de la Fédération des cégeps pour le compte des collèges privés.

Autres établissements : Il existe dix autres établissements de niveau collégial qui relèvent de ministères provinciaux autres que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le ministère des Affaires culturelles a la responsabilité de sept conservatoires de musique répartis sur l'ensemble du territoire; le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation gère deux instituts de technologie agro-alimentaire, l'un à La Pocatière et l'autre à Saint-Hyacinthe; et enfin, le ministère du Tourisme finance l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, situé à Montréal.

L'aide financière aux étudiants

L'administration du régime d'aide financière aux étudiants des niveaux collégial et universitaire relève du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Parallèlement s'ajoutent d'autres programmes relevant de divers ministères qui donnent accès à l'aide financière surtout aux étudiants universitaires gradués.

La recherche

La recherche constitue comme l'enseignement, une des missions fondamentales de l'université. La recherche universitaire forme un volet indissociable des études de deuxième et troisième cycles. Le Québec a manifesté un intérêt marqué pour la recherche, non seulement pour des fins académiques mais aussi pour répondre à des besoins socio-économiques.

Le Québec, par le biais du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, a entrepris des actions marquantes sur le plan de la recherche académique universitaire. Qu'il suffise de mentionner :

- Le programme d'actions structurantes qui, sur huit ans, entraîne des déboursés de l'ordre de 75 millions et qui développe l'excellence à long terme dans les institutions québécoises;
- Le Fonds pour la formation des chercheurs et d'aide à la recherche (FCAR) qui investit annuellement quelque 32 millions dans des bourses d'excellence pour les étudiants gradués et dans des subventions à des équipes et centres de recherche reconnus pour leur excellence.

De même, d'autres ministères contribuent à soutenir et à développer la recherche, notamment le Fonds de recherche en santé du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Pour ce qui est du volet socio-économique de la recherche, il se traduit par les efforts du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science pour accentuer le développement et le renforcement des liens inter-établissements d'enseignement ainsi que des liens établissements d'enseignement avec les entreprises. Il faut souligner la création des divers centres de collaboration (Centre québécois pour l'informatisation de la production, Centre québécois de valorisation de la bio-masse, Centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur) et le rôle catalyseur qu'exerce le ministère dans certaines interventions comme le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM). D'avril 1984 à mars 1988, les dépenses du Québec pour ces centres auront totalisé plus de 30 millions. Mentionnons également la collaboration cégep-entreprise, dans le cadre d'une douzaine de centres spécialisés et du Programme d'aide à la recherche technologique.

L'annexe F contient des données relatives à l'enseignement postsecondaire au Québec, données qui proviennent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec.

Ontario

Le secteur universitaire de l'Ontario compte 15 universités subventionnées par la province, auxquelles il faut ajouter de nombreux collèges affiliés, ainsi que d'autres établissements, également financés par la province, à savoir l'Institut polytechnique Ryerson, l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE), le Collège dominicain, le Collège des arts de l'Ontario et les trois collèges associés à l'Université Laurentienne à Algoma, Nipissing et Hearst*. Le secteur collégial regroupe 22 collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) ayant chacun plusieurs campus. C'est le **ministère des Collèges et Universités** qui est responsable de l'enseignement postsecondaire en Ontario.

Universités

L'Université de Toronto, la première en Ontario, précède la Confédération de 40 ans. L'université a reçu sa charte en 1827 et est devenue un établissement non confessionnel apte à recevoir le soutien du gouvernement provincial en 1850. L'Université de Toronto est aujourd'hui la plus grande université canadienne. Elle est située sur trois campus et offre des cours dans quelque 15 facultés et écoles. Sont affiliés à l'Université de Toronto : le University of Trinity College, le Victoria College et le University of St Michael's College. Outre ses collèges affiliés, l'Université de Toronto a six collèges constituants.

L'Université de Waterloo, pionnière des programmes d'alternance travail-études en Amérique du Nord, offre plusieurs programmes de ce type, notamment dans les domaines des arts appliqués, des mathématiques et des études de l'environnement. Elle dispense aussi un programme de cours universitaires par correspondance très

* Bien que le Collège des arts de l'Ontario ne soit pas habilité à décerner de grades universitaires, il est considéré, aux fins du financement en Ontario, comme faisant partie du secteur universitaire.

élaboré et se préoccupe particulièrement de maintenir des relations étroites avec les entreprises commerciales et industrielles dans ses activités de recherche et d'enseignement.

L'Institut polytechnique Ryerson, la seule école polytechnique en Ontario, est autorisé à conférer des baccalauréats en technologie, en arts appliqués et en administration des affaires ainsi que des diplômes de niveau collégial.

On trouve également en Ontario un certain nombre d'établissements spécialisés. L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario est à la fois une école de deuxième cycle, affiliée à l'Université de Toronto, et un institut de recherche et de perfectionnement dans le domaine de l'éducation.

Le **Conseil des affaires universitaires de l'Ontario** est chargé de conseiller le ministre des Collèges et des Universités sur toute question relative au système universitaire. Le conseil apporte son avis sur les besoins en financement, la répartition des fonds, les programmes à approuver pour les études de deuxième et de troisième cycles et les études professionnelles, et sur le programme de bourses d'études supérieures de l'Ontario.

Le **Conseil de l'éducation franco-ontarienne** a été établi par décret, en 1972. Il agit comme conseiller auprès du ministre en tout ce qui a trait à l'éducation franco-ontarienne. Le conseil apporte des recommandations quant à l'allocation de fonds en vue de l'élaboration et la mise sur pied de nouveaux cours ou programmes français dans les universités bilingues.

Les établissements non universitaires

Le réseau ontarien des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) représente la concrétisation matérielle d'une annonce faite il y a 22 ans. À l'époque, il s'agissait d'un nouveau concept dans le domaine de l'éducation découlant d'une loi qui visait à donner à chacun, par l'entremise de l'enseignement, la possibilité de s'épanouir et de faire fructifier pleinement ses talents.

Il y a, en Ontario, 22 collèges d'arts appliqués et de technologie, avec 96 campus disséminés sur l'ensemble du territoire, qui desservent toutes les grandes régions économiques de la province. Pour permettre aux étudiants des régions rurales de fréquenter ces collèges, ceux-ci ont été situés non seulement dans les grandes agglomérations urbaines, mais aussi dans des localités rurales relativement moins peuplées. De plus, quelque 300 autres localités ont accès au système de programme d'extension et d'enseignement à distance.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie offrent aux étudiants l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière en administration des affaires, en arts appliqués ou dans le domaine de la technologie, des services sociaux ou des sciences de la santé. Ces collèges offrent une variété de programmes de formation technique, à plein temps ou à temps partiel, aux diplômés d'études secondaires ou aux adultes qui n'ont pas atteint ce niveau.

Les programmes collégiaux, à quelques exceptions près, se classent en deux catégories : les programmes menant à un diplôme, d'une durée de deux ou trois ans, et les programmes menant à un certificat, d'une durée inférieure à un an. Chaque «programme» comporte un certain nombre de «cours» menant à un diplôme ou à un certificat. Les étudiants qui complètent un programme de deux ans peuvent être admis en première année de certains programmes universitaires (chaque cas étant étudié séparément), alors que les étudiants qui terminent avec succès un programme de trois ans peuvent, dans certains cas, être admis en deuxième année d'un programme universitaire relié au programme collégial qu'ils ont suivi.

Certains programmes sont offerts à temps partiel par l'entremise des services de l'Éducation permanente des collèges : les étudiants peuvent compléter, le soir ou les fins de semaine les cours nécessaires à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme. Les étudiants de l'Éducation permanente peuvent également suivre des cours non crédités, en techniques et métiers ou en formation générale.

Le **Conseil des gouverneurs de l'Ontario pour les collèges d'art appliqués et de technologie** agit comme conseiller auprès du ministre en ce qui a trait aux programmes offerts par les collèges et aux questions générales reliées au système des collèges. Le Conseil a, en outre, la responsabilité exclusive de représenter les collèges lors de négociation collective avec le Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario et de nommer les membres du conseil d'administration des collèges.

Manitoba

Le Manitoba compte trois universités et plusieurs collèges affiliés y compris un collège autonome de langue française. Cette province a aussi trois collèges communautaires et une quatrième institution offrant quelques programmes collégiaux et un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire de types variés. Le **ministère de l'Éducation** est responsable de l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

Universités

L'Université du Manitoba est de loin la plus grande université de la province, dispensant des programme d'études dans plus de 100 disciplines. Elle offre un vaste programme d'études professionnelles de deuxième et troisième cycles, de même que des programmes d'éducation permanente (y compris un réseau de téléconférence). Elle occupe en outre, une place importante dans le domaine de la recherche. Un certain nombre de collèges d'enseignement religieux sont affiliés à l'Université du Manitoba.

Le Collège de Saint-Boniface est un établissement francophone autonome qui est aussi affilié à l'Université du Manitoba. Il dispense un enseignement en lettres et en sciences, en traduction et en pédagogie, et certains cours des collèges communautaires.

L'Université de Winnipeg est située au centre-ville et est chargée d'offrir des services et programmes orientés pour les gens du milieu centre-ville. L'université dispense des cours de lettres, sciences, théologie et pédagogie, principalement au niveau du premier cycle.

Située dans la deuxième ville en importance de la province, l'Université Brandon offre des programmes en lettres, sciences, musique et en pédagogie.

L'Université du Manitoba et l'Université Brandon dispensent, avec la collaboration du ministère de l'Éducation, des programmes de formation professionnelle destinés aux autochtones, aux gens du Nord et aux habitants du centre-ville qui, normalement, n'y participeraient pas. Des programmes ACCES, dont les frais sont partagés dans certains cas avec le gouvernement fédéral, sont prévus en pédagogie, en génie, en travail social et dans les professions de la santé, notamment la médecine, la dentisterie et la pharmacie.

Les trois universités participent à un programme de coopération interuniversitaire dans le Nord, financé séparément, et offrent des cours ouvrant droit à crédit dans le nord du Manitoba.

La **Commission des subventions universitaires**, organisme prévu par la loi, conseille le gouvernement sur les besoins des universités, répartit entre les universités les fonds accordés par le gouvernement et approuve les nouveaux programmes et les nouvelles installations.

Établissements non universitaires

Le ministère de l'Éducation administre trois collèges communautaires qui dispensent chacun une vaste gamme de programmes en commerce, santé, technologie, affaires, et agriculture ainsi qu'une formation de base aux adultes, des programmes d'anglais langue seconde et un vaste choix de programmes d'éducation permanente. La durée des programmes varie de

quelques semaines à deux ans et plusieurs de ces programmes sont offerts aux étudiants à plein temps et à temps partiel. Les collèges communautaires s'associent également aux secteurs privé et à but non lucratif afin d'offrir une formation adaptée à des besoins particuliers.

Le collège communautaire de Red River à Winnipeg est le plus important de ces collèges; il est chargé d'administrer plusieurs centres satellites de la ville et des régions rurales avoisinantes. Le collège communautaire Assiniboine est au service de la population de Brandon et de l'ouest du Manitoba tandis que le Keewatin de Le Pas dessert la population du nord du Manitoba.

Ces collèges administrent, avec le concours du ministère de l'Éducation, les programmes ACCES destinés à offrir des cours de métiers et des cours sur la santé et les technologies aux autochtones, aux habitants du Nord et aux résidents du centre-ville qui autrement ne pourraient obtenir une telle formation.

La **Division de l'enseignement postsecondaire, de la formation des adultes et de l'éducation permanente** du ministère de l'Éducation est chargée de l'administration des collèges communautaires, des programmes de formation des adultes, des programmes ACCES, du Centre de formation technique du Manitoba, de l'aide aux étudiants et des ententes de formation conclues avec d'autres provinces. Cette division est également responsable d'une partie de la formation se rattachant à la construction de la centrale électrique Limestone.

Le ministère de l'Éducation assure le financement des programmes de formation des adultes du Centre technique du sud de Winnipeg. Il s'agit d'un établissement autonome qui offre une formation technique aux étudiants des écoles secondaires et aux adultes.

Le ministère de la Santé du Manitoba assure un financement aux cinq hôpitaux qui administrent leurs propres écoles de sciences infirmières.

Saskatchewan

Le **ministère de l'Éducation de la Saskatchewan** est responsable des programmes universitaires, des instituts techniques, des collèges communautaires et des programmes d'apprentissage et de brevet professionnel; il est, de plus, responsable des systèmes d'études primaires et secondaires qui lui ont été confiés à la suite du fusionnement des anciens ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'oeuvre.

En 1986-1987, le système d'enseignement postsecondaire a fait l'objet d'une importante étude qui a donné lieu, en avril 1987, à la publication d'un rapport intitulé *Preparing for the Year 2000*. Ce document établit le cadre stratégique de la formation des adultes en Saskatchewan. On y décrit un processus de changement en deux étapes, la première étape consistant à déterminer les principaux objectifs des cinq prochaines années.

Étape I

- Élaborer une nouvelle méthode de formation professionnelle
- Déterminer les orientations futures des universités
- Mettre au point une politique d'action directe communautaire
- Lancer une campagne d'alphabétisation des adultes
- Améliorer les efforts destinés à assurer l'équité en matière d'éducation
- Élaborer une stratégie de financement de la formation des adultes
- Définir le rôle et le mandat des établissements d'enseignement postsecondaire.

Étape II

On commencera à nouer le dialogue avec le public notamment sur les questions suivantes : critères d'admissibilité, taux d'inscription, normes pour l'ensemble de la province, coopération entre les provinces pour la mise en commun de certaines installations dans le cadre de programmes coûteux et répercussions de la technologie sur les taux d'alphabétisation.

Universités

Le réseau universitaire de la Saskatchewan comprend l'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina, de même que leurs collèges fédérés et affiliés.

L'Université de la Saskatchewan offre un vaste éventail de programmes dans les domaines des arts et des sciences, ainsi que des programmes d'études professionnelles de premier, deuxième et troisième cycles (notamment en médecine, en droit, en génie et en dentisterie). C'est également là que loge le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest, une entreprise conjointe des quatres provinces de l'Ouest. L'Université de la Saskatchewan occupe une place importante dans le domaine de la recherche, particulièrement en agriculture et en biotechnologie. Un certain nombre de collèges lui sont affiliés : St. Thomas More College, Central Pentecostal College, College of Emmanuel and St. Chad, Lutheran Theological Seminary, St. Andrew's College et St. Peter's College.

L'Université de Regina offre une gamme de programmes de premier cycle et de deuxième et troisième cycles en arts, en sciences, en administration, en enseignement et en travail social. Trois collèges font partie de l'Université de Regina : le Luther College, le Campion College et le Saskatchewan Indian Federated College (connu pour son programme de baccalauréat en service social chez les Amérindiens). Sont affiliés à l'Université de Regina le Canadian Theological Seminary, le Western Christian College et, depuis 1983, le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research.

Établissements non universitaires

Institut technique : L'examen dont a fait l'objet l'enseignement postsecondaire en Saskatchewan en 1986-1987 a entraîné un important remaniement du système. On a créé un nouvel institut, le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), résultat du fusionnement de quatre instituts techniques, de quatre collèges communautaires urbains et du Advanced Technology Training Centre à Saskatoon. Ce nouvel institut est autonome et relève d'un conseil d'administration. Il a pour mandat de dispenser divers programmes destinés à déboucher directement sur des emplois dans le monde des affaires, dans les entreprises ou dans la fonction publique. L'enseignement offert dans le cadre de ces programmes porte notamment sur les métiers, les technologies, les services, l'agriculture, les sciences de la santé, les techniques des affaires et l'extraction des richesses naturelles. Des programmes de spécialisation ou des centres d'excellence ont été mis sur pied sur chaque campus.

Collèges régionaux : Les huits collèges communautaires ruraux du sud de la Saskatchewan, subventionnés par le gouvernement provincial, ont été transformés en collèges régionaux. Le mandat de ces collèges régionaux consiste à offrir des programmes d'éducation permanente pour le compte des universités et des instituts, dans l'ensemble de la province. Ils continueront à offrir des cours d'alphabétisation des adultes mais doivent transférer les cours d'intérêt communautaire à d'autres organismes communautaires.

Des comités bénévoles dans chaque région assurent la liaison avec les collectivités afin qu'elles puissent participer à l'établissement des programmes d'études.

Le nouveau Northlands Career College est le résultat du fusionnement des installations et des activités de trois collèges communautaires du Nord. Il relève d'un seul conseil d'administration.

Écoles privées de formation technique : Trente-huit écoles privées de formation technique offrent aux résidents de la Saskatchewan une autre option valable dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Elles sont enregistrées en vertu de la *Private Vocational Schools Regulation Act* et régies par les dispositions de cette même loi. Cette loi autorise le ministre de l'Éducation, ou son représentant, à procéder à des inspections complètes des établissements scolaires, des méthodes d'enseignement et du bien-être des

étudiants, tant sur le plan pédagogique que physique. Les écoles privées de formation technique offrent notamment des programmes de formation de vendeur aux enchères, de formation de barman, de soins de beauté, d'informatique commerciale, de formation d'esthéticienne, de préparation de la déclaration d'impôt, de préparation à la vie, de radiodiffusion et de formation commerciale.

Quelques-unes des écoles privées de formation technique nouvellement établies, ont obtenu des subventions dans le cadre du programme de la planification de l'emploi.

Programmes d'apprentissage : En plus d'offrir des cours d'apprentissage, la province dispense également des cours de perfectionnement aux fournisseurs et aux manoeuvres. Ces cours sont offerts un peu partout dans la province, y compris à l'institut et dans les collèges régionaux. Le Conseil d'apprentissage de la province et les conseils consultatifs des métiers aident le gouvernement provincial à déterminer les besoins en formation. Il existe également des modalités de financement avec le gouvernement fédéral.

Programme d'accroissement des compétences techniques de la Saskatchewan : Ce programme, mis sur pied en 1983, visait à décentraliser les programmes vers des centres ruraux et des centres urbains plus petits, y compris dans le nord de la province. Il s'agit d'un mécanisme de financement qui permet aux collèges régionaux et au Northlands Career College de dispenser les programmes du SIAST dans le cadre de l'éducation permanente.

Programme de perfectionnement des compétences techniques de la Saskatchewan : Ce programme a été conçu en 1984-1985 pour assurer une formation scolaire et spécialisée aux assistés sociaux. La formation de base aux adultes (alphabétisation des adultes, 5-10, 11 et 12) a représenté environ 85 p. 100 de l'activité du programme. Le reste de l'activité, soit 15 p. 100, a été consacré à la formation connexe dispensée par l'institut (agriculture, mécanique, soins dentaires, préparation au travail de bureau) ainsi qu'à la formation spécialisée ne menant pas à l'obtention d'un certificat (introduction aux opérations bancaires, revêtements de sol, gestion domestique, réparation de petits moteurs).

Initiatives récentes

Alphabétisation : Une campagne contre l'analphabétisme a été lancée dans la province de la Saskatchewan, avec l'aide d'un conseil d'alphabétisation établi à cette fin. Font partie du conseil, des représentants d'établissements d'enseignement, d'organisations bénévoles, d'éditeurs, du milieu des affaires et des entreprises, d'organisations d'autochtones et des apprenants. Le conseil est subventionné par le fonds de diffusion de l'enseignement (Education Outreach Fund).

Les écoles secondaires sont aussi appelées à redoubler d'efforts pour aider à réduire les taux de décrochage.

Formation à distance : Cette question a attiré l'attention lors d'une récente étude sur l'enseignement postsecondaire. Un conseil de la formation à distance (Distance Education Council) a été mis sur pied afin de déterminer les besoins en matière d'information à distance dans l'ensemble de la province.

Fonds de diffusion de l'enseignement de 3 millions de dollars : Ce fonds a été constitué afin de permettre l'achat de matériel et d'équipement de bibliothèque de même que la location de satellites et de câbles nécessaires pour dispenser des cours dans des centres plus petits.

Équité en matière d'éducation : Le gouvernement de la Saskatchewan a conclu avec le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Science and Technology un accord instituant une division des services aux autochtones du nouveau Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST). Cet accord marque un grand tournant dans l'éducation des autochtones en Saskatchewan. En effet, pour la première fois, les autochtones de cette province pourront directement influer sur la prise de décisions concernant la formation professionnelle et technique financée par l'État.

Initiatives proposées

Un nouveau Trade Languages Centre verra le jour grâce aux efforts concertés de l'Université de Regina et du Luther College. On discutera avec l'Université de la Saskatchewan de la création d'un nouvel institut de recherches en produits agricoles. La possibilité d'élaborer des programmes d'études de première et deuxième années en arts et en sciences, communs aux deux universités, est également à l'étude. Le ministère de l'Éducation est en train de mettre au point plusieurs projets d'équité en matière d'enseignement et projette d'instituer un programme d'enseignement et travail en alternance au campus de Moose Jaw du Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST).

Alberta

Le système d'enseignement postsecondaire de l'Alberta comporte six secteurs institutionnels distincts : les universités, les collèges publics, les collèges privés, les instituts de formation technique, les écoles hospitalières de sciences infirmières et les établissements sous régie provinciale. Tous ces établissements reçoivent des subventions de fonctionnement de la province et tous, à l'exception des collèges privés, reçoivent également des subventions d'immobilisations.

Établi en 1972, le **ministère de l'Enseignement supérieur** a pour mission de coordonner la mise en oeuvre des nouveaux programmes dans l'ensemble du réseau et de veiller à ce qu'on utilise les ressources existantes de la façon la plus efficace qui soit.

L'objectif fondamental du ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta est d'assurer l'orientation, les services et la coordination nécessaires pour permettre l'élaboration et le fonctionnement efficaces d'un système d'enseignement supérieur adapté aux besoins de tous les Albertains.

Universités

Les quatres universités albertaines se trouvent à Calgary, Edmonton, Lethbridge et Athabasca. Par leur enseignement, leurs recherches et leurs services communautaires, ces établissements jouent un rôle essentiel dans le développement social et économique de la province.

L'Université d'Athabasca, qui se spécialise dans le télé-enseignement, est la seule du genre au pays. Ses étudiants sont disséminés de par le pays et se servent d'ouvrages spécialement conçus pour le travail à domicile; ils peuvent souvent compter, comme appoint, sur des émissions de radio et de télévision, des bandes audio, des ateliers ou sur des téléconférences. Le Centre d'éducation permanente de Banff ne décerne pas de grades universitaires; ses programmes sont coordonnés avec ceux des universités et il répond aux besoins dans des domaines d'études reliés aux beaux-arts et à l'administration.

Les universités de l'Alberta sont administrées par des conseils autonomes, fonctionnant dans le cadre de la *Loi sur les universités*. Cette loi prévoit également l'établissement d'un **Conseil d'accréditation des collèges privés** qui reçoit et examine les demandes provenant de collèges privés désirant être habilités à décerner des grades. Les universités sont appuyées financièrement par la province qui leur verse des subventions de fonctionnement et d'immobilisations; leurs programmes sont coordonnés sous le régime des politiques du ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les collèges privés affiliés reçoivent une aide financière de la province sous la forme de subventions de fonctionnement.

Établissements non universitaires

Collèges publics : Onze collèges publics répondent aux besoins des Albertains dans les localités et les régions qu'ils desservent. Ces collèges assurent des services à la collectivité et dispensent des programmes d'études qui vont des cours de rattrapage aux cours pré-universitaires, ainsi que divers programmes de beaux-arts, de métiers, de formation technique et de formation générale.

Ces collèges reçoivent de la province des subventions de fonctionnement et d'immobilisations; leurs programmes sont coordonnés selon les politiques appliquées par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les collèges publics de l'Alberta sont régis par des conseils autonomes, assujettis à la *Loi sur les collèges*.

Collèges privés : Au cours de l'année 1986-1987, le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta a aidé, par voie de subventions, quatre collèges privés sans but lucratif situés à Camrose, Edmonton et Lacombe. Ces collèges offrent toute une variété de cours, y compris des cours donnant accès à l'université; ils offrent ainsi une autre option aux étudiants de niveau postsecondaire qui veulent parfaire leur instruction. Sur la recommandation du Conseil d'accréditation des collèges privés, le lieutenant-gouverneur en conseil a accordé l'autorisation de décerner des baccalauréats dans certains programmes aux collèges suivants : Camrose Lutheran College, The King's College et le Concordia College.

Instituts de formation technique : Il y a trois instituts de formation technique en Alberta, un à Edmonton, un à Calgary et un à Stony Plain. Ces instituts assurent aux étudiants une formation qui leur permettra de se trouver un emploi dans le monde des affaires, dans l'industrie, dans la fonction publique ou dans une maison d'enseignement. Les programmes qu'offrent ces instituts vont des programmes de deux ans menant à un diplôme et portant sur diverses technologies, aux cours d'éducation permanente.

Les instituts sont administrés par des conseils autonomes qui sont régis par la *Loi sur les instituts de formation technique*.

Écoles hospitalières de sciences infirmières : Le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta verse des subventions de fonctionnement à six écoles hospitalières de sciences infirmières. Ces écoles offrent des programmes en sciences infirmières et en soins psychiatriques menant à des diplômes.

Établissements sous régie provinciale : Plusieurs établissements d'enseignement sont administrés par la province en Alberta; ce sont les quatre centres de formation situés à Calgary, Edmonton, Grouard et Lac La Biche et les centres communautaires de formation du nord de l'Alberta.

Les centres de formation s'efforcent d'offrir un vaste éventail de programmes d'éducation des adultes; ils insistent, en particulier, sur les cours de formation générale pour les adultes, la préparation au marché du travail et les services propres à satisfaire les besoins locaux, régionaux et provinciaux.

Les établissements sous régie provinciale sont administrés et soutenus directement par le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta. Les présidents de ces établissements relèvent du sous-ministre adjoint responsable de la **Division des services régionaux.** Leurs programmes sont coordonnés par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Consortiums communautaires : Ce sont des associations coopératives d'établissements d'enseignement postsecondaire dont le but est d'offrir des cours de niveau postsecondaire dans des régions de la province qui ne sont pas dans le voisinage des établissements réguliers d'enseignement postsecondaire. Ces consortiums offrent, dans les petites localités, des programmes permanents d'études créditées, qui mènent à un certificat, à un diplôme ou à un grade universitaire, lequel est décerné par l'un des établissements participants ou par un organisme habilité. Au cours de 1986-1987, les consortiums ont été reliés entre eux par un système de communication et d'échanges de données par micro-ordinateur et par le système d'enseignement Téléréseau.

Conseils d'éducation permanente : Il y a 85 de ces conseils locaux dans la province; leur objectif est de favoriser et de coordonner la prestation de cours d'apprentissage non crédités à l'intention des adultes. Grâce à ces conseils, les gens qui oeuvrent au sein des collectivités locales dans le domaine de la formation des adultes, peuvent mieux travailler ensemble et faciliter ainsi la communication entre organismes et assurer une coordination plus efficace des programmes.

Colombie-Britannique

Le système d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique comporte trois universités publiques, 15 collèges communautaires situés un peu partout dans la province et quatre instituts provinciaux. L'enseignement postsecondaire relève du **ministère de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi**. Ce ministère, créé en novembre 1986, est issu de la fusion de l'ancien ministère de l'Éducation supérieure et de la Direction générale de la formation à l'emploi du ministère du Travail.

La **Direction de l'éducation internationale** coordonne et administre des programmes visant à encourager la participation de la Colombie-Britannique à des activités internationales reliées à l'éducation. En assurant la coordination des efforts de représentation des établissements provinciaux auprès des grands organismes de financement et des ministères de l'Éducation de pays étrangers, la province augmente la crédibilité des établissements provinciaux qui veulent accroître leur rayonnement et réduit le double emploi.

Universités

La Colombie-Britannique a trois universités publiques : l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver), l'Université Simon Fraser (Burnaby) et l'Université de Victoria. La population des trois agglomérations urbaines où se trouvent ces universités représente 65 p. 100 de la population totale de la province.

En février 1987, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé que le **Conseil des universités de la Colombie-Britannique** serait dissout à la fin de l'année financière. Un **Comité consultatif des universités**, formé de représentants des universités, des collèges, des étudiants et du monde des affaires, serait nommé pour conseiller le ministre sur les affaires universitaires. La **Division des universités** du ministère, outre ses fonctions antérieures, sera chargée de répartir les crédits entre les trois universités publiques. La responsabilité de cette fonction sera confiée à un nouveau sous-ministre adjoint aux universités.

Établissements non universitaires

Les 15 collèges et quatre instituts d'enseignement postsecondaire sont situés à des endroits stratégiques de façon à pouvoir desservir une population très clairsemée. La plupart des collèges ont plus d'un campus; on compte une cinquantaine de campus collégiaux dans la province. De plus, des cours de niveau collégial sont donnés dans plusieurs petites localités dans des locaux loués qui peuvent tout aussi bien être une «longue maison» autochtone qu'une salle de classe. À lui seul, le Collège North Island dispense des cours orientés sur l'éducation à distance dans 38 endroits.

Les collèges de la Colombie-Britannique offrent des cours de formation aux métiers et de formation technique, ainsi que des cours qui donnent accès à l'université. Les cours de formation technique sont donnés dans le cadre d'un programme de deux ans qui mène à un diplôme et au bout duquel les étudiants peuvent postuler des emplois dans des domaines tels les soins de santé, l'administration des affaires, l'informatique ou la gestion des ressources naturelles. Les cours de passage à l'université permettent aux étudiants d'être admis en deuxième année dans une université de la Colombie-Britannique.

Les collèges et instituts de la Colombie-Britannique offrent également de nombreux programmes de métiers, de préparation à l'emploi et de formation générale à l'intention des adultes; grâce à ces cours, les citoyens de la Colombie-Britannique peuvent augmenter leurs chances d'accéder au marché du travail, se trouver de meilleurs emplois ou acquérir les compétences nécessaires pour s'inscrire à des programmes de formation de niveau supérieur.

L'enseignement postsecondaire à distance est offert, à tous les niveaux, par l'Open Learning Institute. De nombreux cours sont télévisés par le Knowledge Network, qui transmet ses émissions par satellite et rejoint ainsi les régions isolées de la province.

La **Division des collèges et instituts** encourage et coordonne l'effort des collèges publics et des instituts pour offrir aux adultes l'occasion de parfaire leur instruction, répondant ainsi aux besoins des individus, de l'économie et de la société.

Yukon

C'est le Collège Yukon qui permet aux résidents du Yukon de poursuivre des études postsecondaires. Il n'y a pas d'université sur le territoire du Yukon, mais les autorités territoriales aident financièrement les personnes qui s'inscrivent à un programme d'études dans une université provinciale. C'est par la **Direction générale des études supérieures du département de l'Éducation** que se fait la coordination de l'éducation des adultes.

Établissements non universitaires

Collège Yukon : Le Collège Yukon a été fondé en mars 1983; il est né de la fusion du Centre de formation technique et d'apprentissage du Yukon et du Campus Yukon de l'Université de la Colombie-Britannique. Le collège est situé à Whitehorse, mais des campus communautaires d'apprentissage lui servent de satellites dans douze localités. Trois unités itinérantes donnent également des cours dans un certain nombre de localités chaque année. Le collège offre de nombreux cours et de nombreux programmes d'études : perfectionnement des connaissances générales, administration des affaires, arts appliqués, métiers, formation technique et cours pré-universitaires.

Le Collège Yukon offre un certain nombre de cours universitaires de première et de deuxième années, à plein temps et à temps partiel, de concert avec l'Université de la Colombie-Britannique. Au cours de 1984-1985, le collège a fait des arrangements avec l'Université de la Colombie-Britannique pour offrir des cours donnant droit à un diplôme en éducation des adultes.

Le programme de formation pour l'enseignement des langues autochtones, qui est d'une durée prévue de trois ans et qui va de pair avec le projet des langues autochtones du Yukon, en était à sa quatrième année en 1986-1987. L'objectif du programme est de préparer des maîtres pour l'enseignement des langues autochtones; les participants à ce programme viennent du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique.

Le programme de formation scolaire offre des cours préparatoires à la formation technique jusqu'au niveau de la 10e année. Après avoir terminé avec succès les cours préparatoires voulus, les étudiants reçoivent un document attestant qu'ils ont atteint un niveau secondaire d'adulte. Ce programme a fait l'objet d'une vaste évaluation en 1984-1985; on est à appliquer les recommandations qui ont alors été faites.

On y offre également des programmes d'un an donnant droit à un certificat et des programmes de formation postsecondaire ou technique de deux ans qui débouchent sur un diplôme. Il s'agit notamment de cours de services administratifs, d'administration des affaires, d'aide-infirmier accrédité, de gestion informatique, de perfectionnement en sciences infirmières, d'éducation des petits et de travail social.

En outre, on y offre des programmes de formation en services alimentaires, en mécanique du matériel lourd, en électricité industrielle, en mécanique des véhicules moteur, en arpentage et en soudure.

Services d'éducation permanente : La Division des services d'éducation permanente du Collège Yukon s'occupe des cours donnés à temps partiel, le soir ou par une unité itinérante. La division assume également une certaine responsabilité vis-à-vis des campus communautaires d'apprentissage; elle leur prodigue des conseils techniques, elle veille à ce qu'ils aient les ressources voulues et elle leur assure un soutien gestionnel. Ces campus répondent aux besoins des ruraux qui ne peuvent déménager à Whitehorse pour y poursuivre leurs études (surtout dans le cas de ceux qui ont besoin de suivre des cours de rattrapage dans les matières scolaires) et ils permettent à ceux qui sont employés dans les localités rurales de toujours avoir l'occasion de se recycler.

Apprentissage : Les programmes de formation en apprentissage sont administrés par le Service de perfectionnement professionnel et des ressources humaines de la Direction générale des études supérieures.

Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'enseignement postsecondaire est l'affaire du réseau du Collège de l'Arctique. Tout comme dans le cas du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas d'université, mais l'administration territoriale absorbe les frais de ceux qui vont faire des études dans une université provinciale.

En 1984, on constitua, au sein du **département de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest**, un **programme d'enseignement supérieur** pour regrouper sous un seul service tout enseignement relevant de l'administration territoriale. Les responsables de ce programme s'occupent, entre autres, de l'élaboration et de l'évaluation des programmes de formation du Collège de l'Arctique, de l'éducation permanente, des programmes d'apprentissage et des programmes de formation de l'administration territoriale.

Collège de l'Arctique : Sous la direction du **Conseil d'administration du Collège de l'Arctique**, créé par le ministre de l'Éducation en 1982, les programmes collégiaux mettent à la portée des résidents du Nord une formation générale, commerciale et technique. De plus, les personnes qui doivent suivre des cours de rattrapage avant de s'inscrire au programme d'études qu'elles ont choisi, peuvent le faire sur le campus même.

En 1984, le réseau collégial des Territoires du Nord-Ouest fut élargi; on y incorpora le campus du collège de l'Est de l'Artique, de Frobisher Bay, comme appoint au campus Thebacha de Fort Smith. Le programme de formation des maîtres de l'Est de l'Artique, programme de deux ans à orientation régionale, a recours à des méthodes originales permettant de prodiguer un bon enseignement aux autochtones disséminés dans diverses localités des Territoires du Nord-Ouest.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, une bonne partie de la population est relativement peu scolarisée. Cet état de choses est attribuable à un certain nombre de facteurs, le principal étant que les occasions de recevoir une éducation scolaire sont relativement récentes dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Collège de l'Arctique impose donc des conditions d'admission extrêmement souples pour beaucoup de ses programmes. Il demeure néanmoins rigoureux quant au degré de compétence qu'il exige de ses finissants. Pour répondre à ces besoins particuliers, les collèges doivent fournir des programmes avec cours de rattrapage et s'assurer qu'une bonne partie des crédits budgétaires affectés à l'éducation soient réservés pour l'éducation des adultes, surtout dans le cas des programmes qui, par la voie du Collège de l'Arctique, mènent au marché du travail.

Éducation permanente : Il existe des centres d'éducation des adultes dans 34 localités des Territoires du Nord-Ouest. Les programmes d'éducation permanente, offerts aux étudiants adultes, comprennent des cours d'alphabétisation, des cours de

perfectionnement des habiletés, des cours de formation personnelle et des cours de formation préparatoire à l'emploi. Les programmes varient d'une localité à l'autre, leur but étant de répondre aux besoins propres aux gens de chacune des régions. Le responsable de l'éducation des adultes peut, selon la portée du programme local, donner les cours prévus, ou encore coordonner le programme local et recourir à des résidents pour enseigner une foule de matières. C'est également cette personne qui doit voir à l'établissement d'instances locales et régionales en matière d'éducation et qui doit coordonner les programmes d'éducation permanente des collèges.

Programme d'apprentissage : Le programme d'apprentissage des Territoires du Nord-Ouest est administré par les responsables du Programme d'enseignement supérieur. Les enseignants, les apprentis et les aide-infirmiers accrédités reçoivent leur licence du bureau du secrétaire. Les responsables de l'enseignement supérieur concluent des ententes relatives à la formation avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, et ils veillent à l'exécution de ces ententes.

2 L'enseignement postsecondaire au Canada

La section précédente présentait l'enseignement supérieur au Canada du point de vue des provinces et des territoires. On y insistait particulièrement sur la diversité de structure des différents systèmes et sur la définition, donnée dans chaque cas, du niveau postsecondaire. La section 2, elle, s'appuie plutôt sur la base de données statistiques sur laquelle repose le présent rapport. Nous ne nous arrêterons donc ici qu'aux programmes et établissements qui correspondent à la définition du postsecondaire adoptée par Statistique Canada; les tableaux de la section 3 ne décrivent que ces seuls programmes et établissements*.

Les établissements d'enseignement postsecondaire 2.1

Selon la définition du niveau postsecondaire qu'utilise Statistique Canada, on pouvait compter au Canada, en 1986-1987, 68 établissements décernant des grades universitaires et 198 établissements non universitaires (collégiaux) offrant des programmes de niveau postsecondaire*.

La dualité linguistique du Canada se reflète dans ses établissements d'enseignement postsecondaire. Bien que la majorité de ceux-ci soient de langue française au Québec et de langue anglaise dans les autres provinces, la plupart des provinces offrent un certain enseignement postsecondaire dans la langue de leur minorité de langue officielle.

Québec compte trois universités de langue anglaise (Concordia, McGill et Bishop's), quatre céceps de langue anglaise et trois cégeps francophones ayant une section anglophone. Il y a, en dehors du Québec, certains établissements d'enseignement postsecondaire francophones : l'Université de Moncton et quatre collèges communautaires au Nouveau-Brunswick, l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse, le Collège de technologie agricole d'Alfred en Ontario, le Collège Saint-Boniface au Manitoba et la Faculté Saint-Jean en Alberta. L'Ontario possède aussi plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire bilingues : l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne, le Collège Glendon, le Collège universitaire de Hearst, le Collège dominicain de philosophie et théologie et six collèges communautaires. L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont des établissements d'enseignement postsecondaire de langue anglaise qui offrent des services en français.

Plusieurs établissements fournissent des services et des cours à l'intention des étudiants indiens. Le Saskatchewan

* Voir annexe A : *Statistiques de l'enseignement postsecondaire : Définitions et méthode.*

* Statistique Canada, *Statistique de l'enseignement - Estimations, 1987-1988*, catalogue no 81-220, septembre 1987.

Indian Federated College à Regina, un établissement postsecondaire sous contrôle indien, offre un programme biculturel menant à plusieurs grades, dont le bachelor of Indian social work axé spécifiquement sur les besoins de la population indienne du Canada.

C'est dans l'intention de mettre en valeur notre patrimoine multiculturel que plusieurs établissements ont mis en place des programmes spéciaux afin de refléter les caractéristiques ethniques et culturelles des régions desservies.

2.1.1 *Universités*

Cette catégorie comprend aussi bien des établissements de petite taille et relativement spécialisés, telle l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse dont les effectifs à plein temps étaient d'environ 185 en 1986-1987, que de très grandes universités comportant de nombreuses facultés, des écoles professionnelles et des programmes de maîtrise et de doctorat. Parmi les établissements les plus importants, on retrouve l'Université de Toronto, l'Université du Québec, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de l'Alberta.

La plupart des universités offrent des programmes des trois cycles à temps partiel*. Plusieurs établissements offrent de nouvelles formes d'enseignement, comme les programmes de stages, les programmes de travail-études en alternance, et l'enseignement à distance dont la popularité ne cesse de croître.

À l'exception de quelques établissements très spécialisés, toutes les universités offrent des cours en sciences humaines, en sciences naturelles et en sciences appliquées. Cependant, les programmes menant aux professions libérales comme la médecine, l'art dentaire, le droit ou l'architecture, de même que ceux qui permettent d'acquérir des diplômes de maîtrise ou de doctorat, n'existent pas partout.

Exigences des programmes

Chaque université fixe elle-même ses conditions d'admission. Toutefois, les exigences sont généralement les mêmes dans les limites d'une province donnée, notamment pour les programmes de premier cycle en arts et en sciences. Voici un bref aperçu des conditions d'admission et d'obtention des grades pour les programmes de premier cycle; ces conditions sont celles qu'imposent, de façon générale, les universités de chaque province :

- En **Colombie-Britannique**, en **Alberta**, en **Saskatchewan**, au **Manitoba**, au **Nouveau-Brunswick**, à l'**Île-du-Prince-Édouard**, en **Nouvelle-Écosse** et à **Terre-Neuve**, il faut normalement avoir complété les 12 années du primaire et du secondaire avant de pouvoir s'inscrire à un programme de premier cycle. En règle générale, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, on peut obtenir un baccalauréat général après trois années d'études et un baccalauréat spécialisé après quatre années. En Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, le baccalauréat général et le baccalauréat spécialisé exigent tous deux quatre années d'études, mais les critères sont plus élevés pour le baccalauréat spécialisé pour lequel il faut suivre certains cours spéciaux.
- En **Ontario**, pour être admis à l'université, il faut avoir satisfait aux exigences de la 13e année ou encore être titulaire du diplôme d'études secondaires de l'Ontario et avoir suivi, à cette fin, au moins six cours dits «cours pré-universitaires de l'Ontario». Le baccalauréat général exige normalement trois années d'études et le baccalauréat spécialisé, quatre.
- Au **Québec**, il faut d'abord obtenir un diplôme d'études collégiales, qui s'acquiert en deux ans d'études dans un cégep (collège d'enseignement général et professionnel). Le baccalauréat exige ordinairement trois années d'études à l'université, bien que, dans certaines disciplines, il en faille quatre.

* Chaque établissement définit ce qu'il entend par temps plein ou temps partiel. En règle générale, les étudiants à temps partiel peuvent suivre jusqu'à 60 p. 100 du programme à temps plein.

- Il n'y a pas d'université au **Yukon** ni dans les **Territoires du Nord-Ouest**, mais les étudiants reçoivent de l'aide des administrations territoriales lorsqu'ils fréquentent des établissements universitaires ailleurs au Canada.

De nombreuses universités consentent à assouplir les règlements d'admission au premier cycle pour les étudiants adultes (définis généralement comme âgés de plus de 21 ans ou ayant travaillé depuis un certain nombre d'années). Ces étudiants peuvent cependant avoir à passer un test ou à se soumettre à une entrevue avant d'être admis. La plupart des provinces (sauf l'Ontario et le Québec) reconnaissent le Programme d'évaluation de la formation générale, grâce auquel les adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires peuvent obtenir un certificat d'équivalence d'études secondaires et devenir ainsi admissibles au premier cycle universitaire.

D'une façon générale, les étudiants qui désirent entrer dans les facultés menant aux professions libérales comme le droit ou la médecine doivent, au préalable, avoir suivi quelques cours de niveau universitaire; ces facultés peuvent également soumettre les candidats à des épreuves spéciales d'admission. Le baccalauréat spécialisé, qui s'acquiert en quatre ans, est normalement un préalable aux études de deuxième et de troisième cycles. Dans la plupart des disciplines, la maîtrise est un préalable aux études de doctorat, mais, dans certaines circonstances, il est possible de s'inscrire au doctorat au terme du premier cycle.

2.1.2 *Établissements de niveau collégial*

Les établissements de niveau collégial (niveau postsecondaire non universitaire) sont ceux qui dispensent un enseignement de niveau postsecondaire sans toutefois être habilités à décerner des grades. Cette catégorie d'établissements comprend les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT), les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), les collèges communautaires et régionaux, les instituts de technologie, les collèges d'agriculture, le Nova Scotia Teacher's College et les écoles de sciences infirmières et de diverses techniques médicales qui font partie intégrante des hôpitaux ou des cliniques et sont indépendantes du système général d'enseignement.

Ces établissements peuvent offrir l'un ou l'autre (ou les deux) des types de programme suivants, au niveau postsecondaire :

- **Les programmes de formation technique** qui préparent les diplômés au marché du travail en leur assurant une formation dont le niveau se situe à mi-chemin entre le diplôme universitaire et la maîtrise d'un métier.
- **Les programmes de passage à l'université** qui donnent aux étudiants une formation équivalente à la première ou à la deuxième année d'université et les rendent admissibles aux études universitaires. Les programmes de formation académique générale dispensés par les collèges du Québec ont été placés dans cette catégorie, bien qu'ils ne rendent l'étudiant admissible qu'à la première session d'un programme d'études universitaires menant à un grade.

Aux fins du présent rapport, sont considérés de niveau postsecondaire les programmes des établissements du niveau collégial qui satisfont, au moins, aux critères suivants :

- Le programme exige normalement pour l'admission un diplôme d'études secondaires;
- Le programme dure au moins toute une année scolaire;
- Le programme est sanctionné par un certificat, un diplôme ou un grade;
- Le programme n'appartient pas à la catégorie des métiers et de formation professionnelle telle que définie à l'annexe A.

L'enseignement paramédical postsecondaire telle la formation menant au diplôme d'infirmière et à d'autres technologies médicales est pris en compte dans ce rapport, bien que ce type d'enseignement puisse être dispensé dans les hôpitaux et établissements similaires plutôt que dans les collèges ou universités.

En plus des programmes qui correspondent à la définition de l'enseignement postsecondaire citée plus haut, de nombreux établissements de niveau collégial offrent aussi des programmes de métiers et de formation professionnelle et des programmes aux adultes qui sont considérés par certains gouvernements provinciaux comme une composante importante de leur système d'enseignement postsecondaire (voir l'annexe E).

2.2 Effectifs des établissements d'enseignement postsecondaire

Le nombre d'étudiants à plein temps a continué à augmenter modérément au cours de 1986-1987.

Au début des années 70, la nombreuse génération des années 50 a atteint l'âge adulte, ce qui a amené une augmentation rapide du nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Vers la fin de la décennie, cette tendance a ralenti, mais au début des années 80, l'effectif du niveau postsecondaire a augmenté de façon très marquée, malgré un fléchissement du taux de croissance du groupe des 18 à 24 ans. Ainsi, au cours des quatre années qui se sont écoulées entre 1975-1976 et 1979-1980, le groupe des 18-24 ans s'est accru de 8,4 p. 100, tandis que le nombre des étudiants à plein temps dans les établissements d'enseignement postsecondaire a augmenté de 5,3 p. 100. En revanche, entre 1979-1980 et 1983-1984, le même groupe d'âge a connu une augmentation de 3,2 p. 100, tandis que les inscriptions, elles, ont grimpé de 23 p. 100 (soit une augmentation moyenne de 5,3 p. 100 par an).

À la suite de cette période de croissance rapide, on a toutefois enregistré un ralentissement en 1984-1985 (2,3 p. 100 par rapport à 1983-1984) et cette tendance s'est maintenue au cours de 1985-1986, se traduisant par une augmentation de 0,9 p. 100 seulement comparativement à l'année précédente.

En 1986-1987, le total de l'effectif postsecondaire à plein temps était de 796 399, soit une augmentation de 0,8 p. 100 par rapport à 1985-1986. Ce dernier chiffre traduit une augmentation de 1,7 p. 100 au niveau universitaire et une diminution de 0,6 p. 100 au niveau collégial.

Près de 60 p. 100 des étudiants à plein temps au niveau postsecondaire étaient inscrits à l'université au cours de 1986-1987 (418 267 au premier cycle et 57 147 au deuxième et troisième cycles) et 40 p. 100 dans les établissements de niveau collégial.

Universités : Étudiants à plein temps

L'effectif universitaire à plein temps a continué d'augmenter modérément au cours de 1986-1987. Il s'établissait à 475 414, soit une augmentation de 8 132 (1,7 p. 100) par rapport à l'année universitaire précédente; la progression avait été de 1,3 p. 100 entre 1984-1985 et 1985-1986.

Les provinces qui ont connu l'augmentation la plus forte de leur effectif ont été Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan, cette dernière enregistrant la hausse proportionnelle la plus forte par rapport à 1985-1986 (5,5 p. 100).

L'effectif du premier cycle universitaire à plein temps, établi à 418 267 en 1986-1987, a augmenté de 1,4 p. 100 par rapport à l'année universitaire précédente, alors qu'il avait enregistré une hausse de 1,5 p. 100 de 1984-1985 à 1985-1986.

La proportion des femmes inscrites à des programmes de premier cycle à plein temps a augmenté, atteignant 50 p. 100 en 1986-1987, comparativement à 49 p. 100 en 1985-1986 et à 42 p. 100 en 1975-1976.

L'effectif à plein temps des deuxième et troisième cycles universitaires a diminué de 4,2 p. 100 par rapport à 1985-1986 pour atteindre 57 147 en 1986-1987. Cette augmentation suit une baisse de 0,1 p. 100 de l'effectif de deuxième et troisième cycles de 1984-1985 à 1985-1986.

En 1986-1987, environ 40 p. 100 des étudiants à plein temps des deuxième et troisième cycles étaient des femmes, comparativement à 29 p. 100 en 1975-1976.

Universités : Étudiants à temps partiel*

L'**effectif total à temps partiel** des universités était, en 1986-1987, de 287 500 étudiants, une augmentation de 0,9 p. 100 par rapport à l'année précédente.

L'**effectif à temps partiel de premier cycle**, établit à 251 705 en 1986-1987, a augmenté de 0,8 p. 100 par rapport à 1985-1986.

Avec 156 613 femmes, ce groupe était le groupe le plus important où les femmes étaient en majorité, soit 62 p. 100 de l'ensemble du premier cycle à temps partiel en 1986-1987.

En 1986-1987, les **inscriptions à temps partiel aux deuxième et troisième cycles** étaient au nombre de 35 795, soit une augmentation de 1,4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

De plus en plus d'adultes s'inscrivent à la maîtrise et au doctorat à temps partiel. En 1986-1987, 67 p. 100 des inscrits avaient plus de 29 ans, alors que cette proportion n'était que de 53 p. 100 onze ans auparavant.

Niveau collégial (postsecondaire) : Étudiants à plein temps

Le nombre d'étudiants à plein temps dans les établissements de niveau collégial a grimpé rapidement au début des années 80, soit au rythme de 5,8 p. 100 par année entre 1979-1980 et 1983-1984. En 1984-1985, toutefois, l'augmentation n'était plus que de 2,3 p. 100 et en 1985-1986, l'effectif de niveau collégial atteignait 322 887 étudiants, soit une faible hausse de 0,4 p. 100.

En 1986-1987, les **étudiants de niveau postsecondaire inscrits dans des établissements collégiaux** étaient au nombre de 320 985, ce qui représente une baisse de 0,6 p. 100 par rapport à l'année précédente. Sur ce nombre, 219 945 étudiants suivaient des programmes de formation technique, soit une baisse de 2,1 p. 100 par rapport à 1985-1986. Il y avait 101 040 étudiants inscrits aux programmes de passage à l'université, ce qui représentait une augmentation de 2,8 p. 100 comparativement à 1985-1986.

Niveau collégial (postsecondaire) : Étudiants à temps partiel*

À titre préliminaire pour 1986-1987, on évalue à 161 572 l'ensemble des **inscriptions à temps partiel au niveau postsecondaire dans les établissements collégiaux.**

Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire 3

En 1986-1987, les gouvernements des provinces et des territoires ont dépensé un total de 7,20 milliards de dollars pour l'enseignement postsecondaire. Les crédits destinés aux établissements et aux étudiants de niveau universitaire se sont élevés à 4,73 milliards, soit une hausse de 4,4 p. 100 par rapport à 1985-1986, tandis que les dépenses relatives aux programmes d'études postsecondaires et aux élèves de niveau postsecondaire dans les établissements collégiaux se situaient à 2,46 milliards, soit une hausse de 5,8 p. 100 par rapport à 1985-1986. Le tableau 2 fait état, pour l'ensemble du Canada, des fonds que les provinces et les territoires ont consacré à l'enseignement postsecondaire ainsi que des effectifs des établissements d'enseignement postsecondaire.

* Il n'y a pas actuellement de définition normative du temps partiel. Les décomptes de Statistique Canada sont donc basés sur les définitions utilisées par chacun des établissements qui fournissent de l'information sur les effectifs à plein temps et à temps partiel.

Tableau 2 : Canada

Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	4 012 725	2 092 428	6 105 153
1985-1986	4 233 546	2 145 667	6 379 213
1986-1987[p]	4 398 838	2 258 674	6 657 512
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	283 092	175 766	458 858
1985-1986	299 506	182 440	481 946
1986-1987[p]	333 706	205 345	539 051
Total			
1984-1985	4 295 817	2 268 194	6 564 011
1985-1986	4 533 052	2 328 107	6 861 159
1986-1987[p]	4 732 544	2 464 019	7 196 563

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	461 192	277 826	321 461	156 145
1985-1986	467 282	284 944	322 887	165 247
1986-1987[p]	475 414	287 500	320 985	161 572

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide des gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

La section 3.1 fournit un exposé sommaire de ces dépenses et en fait la ventilation. Dans la section 3.2, des tableaux indiquent, pour chaque province et territoire, les dépenses faites pour l'enseignement postsecondaire et le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire.

3.1 Les modalités de l'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire

L'aide des provinces et des territoires à l'enseignement postsecondaire se présente essentiellement sous deux formes : d'une part, le financement des établissements d'enseignement postsecondaire et des activités connexes des ministères (aide aux établissements et dépenses connexes), et d'autre part, l'aide destinée aux étudiants de niveau postsecondaire (bourses et aide aux étudiants).

3.1.1 *Aide aux établissements et dépenses connexes*

En 1986-1987, les gouvernements des provinces et des territoires ont dépensé, au total, 6,66 milliards à l'appui des établissements d'enseignement postsecondaire et pour d'autres chefs de dépense connexes, telle l'administration d'un ministère.

Fonctionnement : Les gouvernements des provinces et des territoires sont la plus importante source directe de fonds de fonctionnement pour les universités et les établissements de niveau collégial au Canada. Les subventions de fonctionnement sont utilisées pour payer les dépenses relatives aux programmes d'enseignement, aux services aux étudiants, aux bibliothèques, aux services d'informatique, à l'administration générale et à l'entretien des bâtiments. Lorsque les subventions provinciales tenant lieu d'impôts sont versées directement aux établissements, elles sont aussi incluses dans la catégorie du fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement servent à couvrir une partie des frais de la recherche, ce qui comprend les coûts indirects de la recherche subventionnée par les provinces et par les conseils de recherches fédéraux. Ces coûts indirects englobent le salaire des chercheurs, le soutien administratif, le temps ordinateur et certains frais généraux comme l'électricité.

Plusieurs provinces accordent une importance considérable au soutien de la recherche et ont établi des organismes ou des fonds spéciaux pour appuyer ce secteur d'activité. Ainsi, plusieurs gouvernements provinciaux ont créé des organismes chargés de promouvoir la recherche autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu universitaire. Ce sont : la Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, le Fonds de recherche en agriculture et le Fonds de recherche en santé du Québec, la Fondation de recherches de l'Ontario, le Conseil de recherches du Manitoba, le Conseil de recherches de la Saskatchewan, le Conseil de recherches de l'Alberta, et le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique.

Les données relatives à la recherche incluses dans le rapport concernent seulement les dépenses consacrées à la recherche faite en milieu universitaire.

Immobilisations : Les provinces et territoires accordent des fonds d'immobilisations aux établissements postsecondaires pour leur permettre d'acquérir des terrains, des immeubles, des équipements et du matériel. Dans certains cas particuliers faisant l'objet d'affectations spéciales, ces fonds peuvent être utilisés pour entreprendre de grands travaux de rénovation ou d'agrandissement des bâtiments existants. Une partie de plus en plus importante de ces fonds est utilisée pour payer le service de la dette des grands travaux d'équipement.

Initiatives spéciales : Ces dernières années, afin de mieux orienter leurs interventions budgétaires, un certain nombre de provinces se sont dotées de programmes de financement pluriannuels spéciaux, qui assurent aux établissements une plus grande stabilité financière et permettent une meilleure planification à long terme :

- Le Québec a pris certaines initiatives particulières en matière de financement dans le cadre de son **virage technologique.** Les universités, les collèges et les secteurs connexes ont bénéficié d'une grande partie de ces investissements.
- L'Ontario a créé un fonds spécial appelé **University Excellence Fund** dont l'objectif est de revitaliser le réseau universitaire de la province. Ce fonds doit servir à l'amélioration des équipements et des installations, au perfectionnement des professionnels de la recherche, à l'enrichissement des outils pédagogiques et des bibliothèques et au renouvellement du corps professoral. L'Ontario a également établi un **College Excellence Fund** pour 1986-1987, dans le but d'améliorer le matériel pédagogique et de permettre aux professeurs de se perfectionner.
- Le Manitoba a annoncé la mise sur pied d'un fonds quinquennal de 20 millions de dollars appellé **Universities Development Funds.** Ce fonds servira à verser des sommes en contrepartie des contributions du secteur privé et l'argent du fonds sera versé à des projets particuliers, notamment la rénovation de bâtiments, l'amélioration du matériel et la dotation de certaines activités de première importance.
- Pour sa part, la Saskatchewan a créé un programme quinquennal appelé **University Renewal and Development Fund** destiné aux deux universités de la province et à leurs collèges fédérés et affiliés. L'objectif primordial de ce fonds est de rendre les structures universitaires plus souples et d'encourager une planification à plus long terme.
- En Alberta, le gouvernement a annoncé récemment la création du **Advanced Education Endowment and Incentives Program,** qui remplace le Advanced Education Endowment Fund de 1980. Par le moyen de ce programme, le gouvernement offre des subventions d'une valeur équivalente aux sommes recueillies par les établissements postsecondaires auprès des particuliers, des entreprises et des industries, des organisations privées et communautaires, des fondations et parfois des municipalités. Par ailleurs, l'**Alberta Heritage Foundation for Medical Research,** créée en 1979, contribue de façon importante à la recherche universitaire dans la province. Les revenus de cette fondation proviennent des intérêts d'un fonds de dotation de 300 millions de dollars. L'organisme, qui est autonome, offre des bourses et des subventions et assure un soutien équilibré et à long terme à la recherche en sciences médicales.
- La Colombie-Britannique a annoncé en février 1986, la création du **Fund for Excellence in Education.** Ce programme, d'une durée de trois ans, a pour but de rajuster la base de financement des établissements d'enseignement postsecondaire et de leur donner les moyens de prendre de nouvelles initiatives. Tel que le ministère de l'Éducation supérieure et de la Formation à l'emploi de la Colombie-Britannique l'a indiqué, les trois universités ont reçu, en 1986-1987, au delà de 30 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Parmi les initiatives subventionnées, mentionnons des centres d'excellence en biotechnologie, foresterie, politique en matière de tourisme et études économiques des pays riverains du Pacifique. En 1986-1987, 27,4 millions de dollars ont aussi été versés aux 15 collèges et aux quatre établissements d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique. Cette somme a été consacrée à des activités telles la mise en place de nouveaux programmes d'études, l'amélioration des services des collèges à plusieurs campus et la promotion du développement économique local au moyen de programmes de perfectionnement et de recyclage destinés à réduire l'incidence des changements technologiques et économiques.

Dépenses connexes : Les dépenses connexes sont constituées principalement des frais d'administration et d'immobilisations des ministères provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire. Chaque province et territoire charge l'un de ses ministères ou départements de coordonner et de financer l'enseignement postsecondaire sur son territoire. En outre, toutes les provinces assument les coûts afférents à leur participation au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), un organisme qui leur permet de se consulter sur les sujets d'intérêt commun en matière d'éducation.

Cette catégorie comprend aussi le paiement de subventions tenant lieu d'impôts lorsque ces subventions sont versées directement aux gouvernements municipaux au nom des établissements.

3.1.2 ***Bourses et aide aux étudiants***

De 1985-1986 à 1986-1987, les dépenses totales que les provinces et territoires ont engagées, sous forme de bourses et d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, se sont accrues de 11,8 p. 100, pour atteindre 539 millions de dollars*. De ce montant, 334 millions ont été accordés aux étudiants universitaires et 205 millions aux étudiants du niveau collégial.

La plupart des provinces et territoires fournissent de l'aide aux étudiants en combinant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) à leurs programmes respectifs de prêts, de subventions et de bourses. Le Québec a préféré se prévaloir du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants; il administre son propre programme d'aide aux étudiants et reçoit du gouvernement fédéral le paiement de remplacement prévu par la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*.

Les gouvernements des provinces et des territoires administrent leurs propres programmes mais se chargent également d'autoriser les prêts consentis au titre du programme fédéral. Les critères d'admissibilité au programme fédéral sont établis de concert par les deux ordres de gouvernement.

Bien que chacun des douze programmes d'aide aux étudiants soit administré de façon indépendante par chaque province ou territoire, les représentants du gouvernement fédéral et des provinces et territoires se réunissent périodiquement pour formuler les critères administratifs de base et pour coordonner les programmes et les politiques d'aide aux étudiants. La création d'un comité intergouvernemental formé de hauts fonctionnaires a permis d'améliorer le processus de coordination de façon considérable, au cours de la dernière année. Le Québec participe aux différentes rencontres même s'il n'adhère pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Outre les programmes de prêts, des programmes additionnels de bourses et de subventions sont disponibles dans plusieurs autres provinces. L'aide de ce type est accordée aux étudiants universitaires et aux élèves des établissements publics et privés de niveau collégial. Plusieurs provinces parrainent également des programmes qui prévoient la remise, au terme des études, d'une partie de la dette de l'étudiant.

En plus des prêts et bourses attribués en fonction des besoins pécuniaires des étudiants, certains ministères et organismes provinciaux et certaines universités accordent des prix et des bourses.

Tableaux : Dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire et inscriptions au niveau postsecondaire, par province et territoire 3.2

Les tableaux 3 (a-l) répartissent les dépenses faites par chaque province et territoire pour l'enseignement postsecondaire; on y trouve également le nombre d'inscriptions à plein temps et à temps partiel dans les collèges et les universités. L'annexe A explicite les définitions et la méthode utilisées.

* En 1986-1987, le gouvernement fédéral a versé 72,4 millions de dollars au Québec en guise de paiement de remplacement aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*. Lorsque Statistique Canada fait la consolidation des dépenses pour l'enseignement postsecondaire à partir de toutes les provenances de fonds, ce montant est déduit des dépenses du Québec et est assimilé à l'aide fédérale. Si cette somme était incluse dans les dépenses du Québec, les dépenses globales des gouvernements provinciaux et territoriaux atteindraient 611 millions de dollars en 1986-1987.

Tableau 3(a) : Terre-Neuve et Labrador

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	82 958	20 423	103 381
1985-1986	89 531	16 972	106 503
1986-1987[p]	98 746	17 970	116 716
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	4 130	1 167	5 297
1985-1986	5 508	1 431	6 939
1986-1987[p]	9 273	2 404	11 677
Total			
1984-1985	87 088	21 590	108 678
1985-1986	95 039	18 403	113 442
1986-1987[p]	108 019	20 374	128 393

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	9 244	4 509	2 848	15
1985-1986	10 352	4 624	2 967	11
1986-1987[p]	10 828	4 690	2 945	72

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(b) : Île-du-Prince-Édouard

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	14 931	5 742	20 673
1985-1986	16 841	6 382	23 223
1986-1987[p]	19 402	6 568	25 970
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	1 227	560	1 787
1985-1986	1 380	598	1 978
1986-1987[p]	1 680	654	2 334
Total			
1984-1985	16 158	6 302	22 460
1985-1986	18 221	6 980	25 201
1986-1987[p]	21 082	7 222	28 304

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	1 720	689	976	0
1985-1986	1 768	781	959	0
1986-1987[p]	1 837	685	1 016	0

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(c) : Nouvelle-Écosse

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	161 933	16 592	178 525
1985-1986	152 758	21 727	174 485
1986-1987[p]	178 180	25 507	203 687
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	8 424	1 045	9 469
1985-1986	9 349	1 136	10 485
1986-1987[p]	9 262	991	10 253
Total			
1984-1985	170 357	17 637	187 994
1985-1986	162 107	22 863	184 970
1986-1987[p]	187 442	26 498	213 940

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	23 090	6 529	2 959	441
1985-1986	23 585	6 831	2 950	442
1986-1987[p]	23 624	6 923	2 360	521

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(d) : Nouveau-Brunswick

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	104 948	27 454	132 402
1985-1986	109 261	24 198	133 459
1986-1987[p]	126 789	23 253	150 042
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	9 195	1 444	10 639
1985-1986	8 110	1 338	9 448
1986-1987[p]	8 025	1 278	9 303
Total			
1984-1985	114 143	28 898	143 041
1985-1986	117 371	25 536	142 907
1986-1987[p]	134 814	24 531	159 345

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Temps plein	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	14 524	4 257	2 280	43
1985-1986	14 918	4 521	2 462	62
1986-1987[p]	14 940	4 936	2 334	51

1 Source : Statistique Canada. CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(e) : Québec

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985[p]	1 058 002	983 295	2 041 297
1985-1986[p]	1 160 330	1 004 706	2 165 036
1986-1987[p]	1 228 572	1 070 682	2 299 254
Bourses et aide aux étudiants[3]			
1984-1985[p]	105 663	93.224	198 887
1985-1986[p]	115 276	100 139	215 415
1986-1987[p]	116 655	102 424	219 079
Total			
1984-1985[p]	1 163 665	1 076 519	2 240 184
1985-1986[p]	1 275 606	1 104 845	2 380 451
1986-1987[p]	1 345 227	1 173 106	2 518 333

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[4]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	108 656	111 781	162 794	52 192
1985-1986	113 284	115 565	164 415	60 127
1986-1987[p]	116 390	117 800	163 190	55 410

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Ces données ne comprennent pas le paiement de remplacement versé par le gouvernement fédéral au Québec aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*. Lorsque Statistique Canada fait la consolidation des dépenses pour l'enseignement postsecondaire à partir de toutes les provenances de fonds, la valeur de ce paiement est déduite des dépenses du Québec et est assimilée à l'aide fédérale. Si ces fonds étaient inclus, les dépenses du Québec sous la rubrique Bourses et aide aux étudiants seraient de 241,4 millions de dollars en 1984-1985, 270,9 millions de dollars en 1985-1986, et 291,5 millions de dollars en 1986-1987.

4 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(f) : Ontario

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	1 364 528	536 914	1 901 442
1985-1986	1 483 215	595 364	2 078 579
1986-1987[P]	1 477 271	615 036	2 092 307
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	85 884	43 345	129 229
1985-1986	89 790	45 277	135 067
1986-1987[P]	97 562	53 787	151 349
Total			
1984-1985	1 450 412	580 259	2 030 671
1985-1986	1 573 005	640 641	2 213 646
1986-1987[P]	1 574 833	668 823	2 243 656

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	185 758	96 141	96 402	66 200
1985-1986	185 016	96 845	94 574	66 500
1986-1987[P]	187 153	95 714	94 399	68 300

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(g) : Manitoba

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	191 409	42 840	234 249
1985-1986	193 332	41 289	234 621
1986-1987[p]	196 655	40 417	237 072
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	4 242	2 081	6 323
1985-1986	5 110	1 983	7 093
1986-1987[p]	6 583	2 256	8 839
Total			
1984-1985	195 651	44 921	240 572
1985-1986	198 442	43 272	241 714
1986-1987[p]	203 238	42 673	245 911

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	20 637	14 102	3 719	130
1985-1986	20 344	14 064	4 052	96
1986-1987[p]	19 935	14 595	3 897	111

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(h) : Saskatchewan

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	170 385	32 790	203 175
1985-1986	184 536	29 352	213 888
1986-1987[p]	192 893	33 557	226 450
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	8 441	1 258	9 699
1985-1986	10 660	1 658	12 318
1986-1987[p]	11 696	1 994	13 690
Total			
1984-1985	178 826	34 048	212 874
1985-1986	195 196	31 010	226 206
1986-1987[p]	204 589	35 551	240 140

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	19 454	8 680	2 927	202
1985-1986	19 460	8 649	3 051	200
1986-1987[p]	20 535	9 250	3 019	103

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(i) : Alberta

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	533 924	219 374	753 298
1985-1986	512 455	221 503	733 958
1986-1987[p]	521 788	218 223	740 011
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	53 708	30 772	84 480
1985-1986	48 647	27 657	76 304
1986-1987[p]	67 325	37 751	105 076
Total			
1984-1985	587 632	250 146	837 778
1985-1986	561 102	249 160	810 262
1986-1987[p]	589 113	255 974	845 087

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	41 628	15 743	23 851	6 786
1985-1986	42 756	17 337	24 308	7 671
1986-1987[p]	44 050	17 299	24 658	7 547

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(j) : Colombie-Britannique

Dépenses du gouvernement provincial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	329 671	200 383	530 054
1985-1986	331 241	175 254	506 495
1986-1987[P]	358 478	192 916	551 394
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	1 019	94	1 113
1985-1986	4 227	298	4 525
1986-1987[P]	3 929	362	4 291
Total			
1984-1985	330 690	200 477	531 167
1985-1986	335 468	175 552	511 020
1986-1987[P]	362 407	193 278	555 685

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	36 481	15 395	22 488	29 897
1985-1986	35 799	15 727	22 928	29 880
1986-1987[P]	36 122	15 608	22 973	29 218

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement provincial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(k) : Yukon

Dépenses du gouvernement territorial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	30	2 728	2 758
1985-1986	34	3 480	3 514
1986-1987[p]	30	8 825	8 855
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	566	339	905
1985-1986	600	359	959
1986-1987[p]	600	368	968
Total			
1984-1985	596	3 067	3 663
1985-1986	634	3 839	4 473
1986-1987[p]	630	9 193	9 823

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	0	0	97	189
1985-1986	0	0	88	182
1986-1987[p]	0	0	63	137

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement territorial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Tableau 3(I) : Territoires du Nord-Ouest

Dépenses du gouvernement territorial pour l'enseignement postsecondaire[1] (en milliers de dollars)

Type de dépenses	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Aide aux établissements et dépenses connexes[2]			
1984-1985	6	3 893	3 899
1985-1986	12	5 440	5 452
1986-1987[p]	34	5 720	5 754
Bourses et aide aux étudiants			
1984-1985	593	437	1 030
1985-1986	849	566	1 415
1986-1987[p]	1 116	1 076	2 192
Total			
1984-1985	599	4 330	4 929
1985-1986	861	6 006	6 867
1986-1987[p]	1 150	6 796	7 946

Inscriptions : Universités et établissements de niveau collégial[3]

	Universités		Établissements de niveau collégial	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	0	0	120	50
1985-1986	0	0	133	76
1986-1987[p]	0	0	131	102

1 Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les établissements de niveau collégial et tableau 00590206 pour les universités.

2 Comprend l'aide du gouvernement territorial aux établissements d'enseignement postsecondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations et les autres dépenses (ministérielles).

3 Source : Statistique Canada. 1984-1985 et 1985-1986 : *Universités : Inscriptions et grades décernés*, catalogue no 81-204 et *Effectifs des collèges communautaires*, catalogue no 81-222. 1986-1987 : Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Section de l'enseignement postsecondaire pour les inscriptions à l'université et au niveau collégial.

Note explicative

1 **La Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM)** a pour objet, aux termes de la loi qui l'a établie, d'aider les provinces et les établissements d'enseignement à employer et à répartir de la façon la plus efficace qui soit, les ressources de l'enseignement supérieur de la région. Au total, la commission regroupe 21 établissements d'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire les universités des Maritimes et quelques établissements d'enseignement postsecondaire à vocation spécialisée qui desservent ce même territoire.

La CESPM recueille des données sur l'enseignement postsecondaire dans la région et fait des recommandations au Conseil des Premiers ministres des Maritimes quant au financement des programmes d'études postsecondaires. Ce sont toutefois les gouvernements provinciaux qui prennent les décisions définitives relatives au financement. Pour employer à meilleur escient les ressources de la région, les provinces Maritimes se concertent, par le truchement de la commission, pour offrir certains programmes d'études universitaires. Par exemple, les écoles de médecine et d'art dentaire de l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, reçoivent des étudiants des trois provinces. C'est aussi par l'intermédiaire de la commission que des fonds sont transférés d'une province à l'autre lorsqu'un étudiant s'inscrit dans une province autre que celle où il réside, parce que le programme choisi n'y est pas offert.

Partie IV Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Partie IV Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada

Dans le discours du trône prononcé le 1er octobre 1986, le gouvernement fédéral a réaffirmé sa volonté de promouvoir, en collaboration avec les gouvernements des provinces et territoires, l'excellence et l'égalité des chances dans le système d'enseignement postsecondaire. L'aide financière accordée par le gouvernement fédéral dans ce domaine, revêt plusieurs formes, des contributions versées aux gouvernements des provinces et territoires au titre du Financement des programmes établis à l'aide aux chercheurs ou aux étudiants.

Cette partie du rapport donne un aperçu de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, décrit les différents programmes et fait un exposé sommaire du financement consenti par les ministères et organismes fédéraux. Elle offre, tout d'abord, un aperçu des principaux domaines d'intérêt qui sous-tendent l'appui du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire.

Domaines d'intérêt en matière d'enseignement postsecondaire

L'un des grands objectifs de l'enseignement postsecondaire, le **perfectionnement des ressources humaines au Canada,** justifie en grande partie le soutien du gouvernement fédéral. Les deux ordres de gouvernement tiennent à assurer que chaque nouvelle génération de Canadiens puisse acquérir les compétences et les connaissances spécialisées nécessaires pour pouvoir contribuer au développement social et économique du pays. C'est à cette fin que le gouvernement fédéral continue d'investir des sommes considérables dans le système d'enseignement postsecondaire.

L'intérêt du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire tient également, depuis longtemps, au **rôle des universités en matière de recherche et d'avancement des connaissances.** De nos jours, les conseils nationaux de recherches et les autres formes d'aide fédérale directe constituent une source primordiale d'aide aux coûts directs de la recherche universitaire. Par ailleurs, les provinces, par le biais du financement de base des universités, assurent la plus grande part des coûts indirects de cette recherche.

Par l'enseignement dispensé et les recherches effectuées, l'enseignement postsecondaire joue un rôle essentiel dans le **développement social et culturel** du Canada. Le gouvernement fédéral est très conscient de l'importance de ce rôle depuis que la Commission Massey l'a explicitement reconnu en 1951. Il constitue une troisième raison justifiant une bonne part de l'aide fédérale à ce secteur.

L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire pour tous les Canadiens qui pourraient en bénéficier demeure l'un des objectifs centraux de la politique fédérale en la matière. Comme nous l'avons vu ci-dessus, le gouvernement fédéral a réaffirmé récemment que son aide à l'enseignement postsecondaire repose sur la volonté d'assurer l'égalité des chances. Les principaux mécanismes utilisés pour collaborer avec les provinces et les territoires à cette fin sont les transferts fiscaux, visant à assurer l'accès à des programmes de haut calibre pour tous les Canadiens qui possèdent les qualités requises, et les diverses formes d'aide aux étudiants, particulièrement le Programme canadien de prêts aux étudiants.

L'aide du gouvernement fédéral est également liée à certains **objectifs précis**, notamment :

- Promouvoir les **langues officielles dans l'enseignement** au niveau postsecondaire au moyen de contributions aux provinces et aux territoires, ainsi qu'au moyen de programmes visant à appuyer directement l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et l'enseignement de la seconde langue officielle;
- Permettre aux **Indiens et aux Inuit** de faire des études postsecondaires;
- Administrer les **collèges militaires** et dispenser une formation avancée aux **agents de la Garde côtière canadienne** et à d'autres employés de la fonction publique fédérale;

- Remplir un certain nombre d'**obligations internationales au chapitre de l'éducation**, entre autres : appuyer les études canadiennes à l'étranger, aider les étudiants étrangers à venir étudier au Canada et participer à des colloques internationaux sur l'enseignement supérieur;
- Promouvoir la **recherche relative à l'enseignement postsecondaire** en soutenant le développement de la base de données de Statistique Canada, et en finançant certaines études importantes.

Enfin, le gouvernement fédéral estime qu'il est essentiel de collaborer étroitement avec les gouvernements des provinces et territoires, avec les universités et collèges, de même qu'avec tous ceux que l'enseignement supérieur au Canada intéresse, en vue de définir, dans **une optique nationale**, les orientations d'un secteur clé de l'avenir de notre pays. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a récemment parrainé, conjointement avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire.

On trouvera ci-après le détail des principales dépenses du gouvernement fédéral en matière d'enseignement postsecondaire.

1 Aperçu : Aide fédérale

Compte tenu que la Constitution confie aux provinces la responsabilité en matière d'éducation, le gouvernement fédéral accorde son soutien à l'enseignement postsecondaire au Canada :

- par des contributions aux provinces et aux territoires pour le Financement des programmes établis (FPE) et les Langues officielles dans l'enseignement;
- par des programmes de soutien direct, principalement dans les secteurs de la recherche universitaire et de l'aide aux étudiants et dans les domaines de responsabilité fédérale, notamment les collèges militaires.

Comme on peut le voir au tableau 4, la valeur totale de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire a été de 6,08 milliards en 1986-1987. Cette aide a surtout été versée aux gouvernements des provinces et des territoires, lesquels ont reçu des paiements en espèces et des transferts de points d'impôt atteignant 4,82 milliards (79 p. 100 de la valeur totale de l'aide fédérale) en vertu des arrangements du Financement des programmes établis et des contributions aux termes du Programme des langues officielles dans l'enseignement. Le gouvernement du Canada a de plus consacré 1,25 milliard (21 p. 100 de la valeur totale) à des programmes fédéraux de soutien direct à l'enseignement postsecondaire (graphique 4).

Graphique 4 : Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire au Canada, 1986-1987[p]

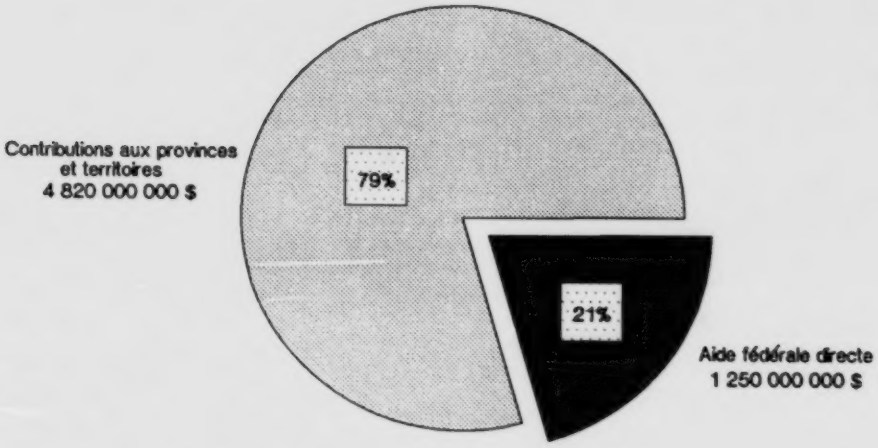

Graphique établi à partir des données du tableau 4.

Tableau 4 : Aide fédérale[1] à l'enseignement postsecondaire au Canada (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987[p]
Contributions aux provinces et territoires			
Financement des programmes établis			
Transferts de points d'impôt	2 128,6	2 328,3	2 535,2
Transferts en espèces	2 264,8	2 277,8	2 232,3
Total partiel, Financement des programmes établis[2]	4 393,4	4 606,1	4 767,5
Langues officielles dans l'enseignement[3]	51,0	55,7	55,7
Valeur totale des contributions aux provinces et territoires[2]	4 444,4	4 661,8	4 823,2
Aide fédérale directe			
Recherche[4]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	260,8	260,3	265,2
Conseil de recherches médicales	146,7	151,4	157,6
Conseil de recherches en sciences humaines	41,0	36,2	45,4
Autres ministères et organismes	87,4	99,6	96,9
Total partiel, recherche	535,9	547,5	565,1
Aide aux étudiants[5]			
Programme canadien de prêts aux étudiants	178,0	247,9	294,7
Bourses d'études, de recherche et autres	149,7	142,6	140,2
Total partiel, aide aux étudiants	327,6	390,5	434,9
Responsabilités fédérales directes[6]			
Ministère de la Défense nationale	78,5	81,9	87,0
Autres	12,8	13,1	12,0
Total partiel, responsabilités fédérales directes	91,3	95,0	98,9
Autres programmes et coûts administratifs[7]			
Autres programmes	71,7	136,6	117,5
Coûts administratifs	33,4	33,6	36,3
Total partiel, autres programmes et coûts administratifs	105,0	170,2	153,8
Total, aide fédérale directe	1 059,9	1 203,3	1 252,7
VALEUR TOTALE DE L'AIDE FÉDÉRALE[2]	5 504,3	5 865,1	6 075,9

Source : **Données sur les dépenses**, Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987. Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les organismes répertoriés dans les annexes A et B de la *Loi sur l'administration financière* et dans les parties 1 et 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Les dépenses équivalent aux paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les comptes publics, moins les recouvrements.

Source : **Données sur les transferts de points d'impôt**, Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul final, 9 décembre 1987, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1986-1987.

(suite)

Tableau 4 (suite)

1 L'aide englobe les dépenses du gouvernement fédéral et les recettes fiscales du FPE cédées au titre de l'enseignement postsecondaire.

2 Les grands totaux et les totaux partiels englobant à la fois des données sur les transferts de points d'impôt et sur les dépenses ont été établis par le Secrétariat d'État du Canada. On trouvera au tableau 6 la répartition, par province et territoire, des contributions du Financement des programmes établis.

3 Les données englobent les contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour les Langues officielles dans l'enseignement. Certains programmes des Langues officielles dans l'enseignement qu'appuie directement le Secrétariat d'État du Canada sont compris sous la rubrique Autres programmes et coûts administratifs au tableau 4. On trouvera des précisions aux tableaux 7 et 8. Seules les dépenses des Langues officielles dans l'enseignement relatives à l'enseignement postsecondaire sont incluses dans les tableaux.

4 Les données englobent toute l'aide fédérale directe liée à la recherche universitaire, à l'exception : a) des sommes destinées à des particuliers au chapitre de l'aide à l'éducation qui sont assimilées à la catégorie Aide aux étudiants et b) des dépenses administratives, qui sont assimilées à la catégorie Autres programmes et coûts administratifs. On trouvera des précisions au tableau 9.

5 Les données englobent toutes les dépenses nettes des recouvrements destinées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. On trouvera des précisions au tableau 10. Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants comprennent le paiement de remplacement versé au Québec, mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral, qui sont assimilées à la catégorie Autres programmes et coûts administratifs. Les données englobent les sommes que des étudiants reçoivent des conseils de recherches au chapitre de l'aide à l'éducation. Les frais de scolarité versés directement aux établissements au nom des étudiants sont assimilés à la catégorie Autres programmes au tableau 12.

6 Les données englobent les dépenses liées directement au fonctionnement des écoles fédérales. On trouvera des précisions au tableau 11.

7 Les données englobent toutes les dépenses des programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire qui ne sont mentionnées dans aucune autre catégorie ainsi que les dépenses qui sont explicitement décrites comme des dépenses administratives, par exemple, celles des Langues officielles dans l'enseignement, des conseils de recherches et du Programme canadien de prêts aux étudiants. On trouvera des précisions au tableau 12.

2 Contributions aux provinces et aux territoires

2.1 Financement des programmes établis (FPE)

La *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé* autorise le gouvernement fédéral à verser des contributions en espèces et en points d'impôt aux gouvernements des provinces et territoires au titre des services de santé assurés, des services complémentaires de santé et de l'enseignement postsecondaire*. Ces contributions constituent le Financement des programmes établis, une appellation désignant les accords en vertu desquels l'aide fédérale est versée sous forme de contributions globales, c'est-à-dire qui ne sont pas liées aux dépenses provinciales et territoriales relatives à ces programmes.

La loi répartit le transfert du FPE entre l'enseignement postsecondaire et les programmes de santé assurés. En 1986-1987, les transferts fédéraux, en espèces ou sous forme de point d'impôt, aux gouvernements des provinces et territoires aux fins de l'enseignement postsecondaire et de la santé, ont atteint 16,7 milliards; de cette somme, 4,77 milliards (28,5 p. 100) ont été transférés, conformément à la formule spécifiée dans la loi, «au titre de l'enseignement postsecondaire».

Les provinces, cependant, ne sont pas liées par cette répartition et allouent les contributions du FPE à des programmes selon leurs propres priorités. En fait, la répartition spécifiée dans la loi ne correspond pas nécessairement à l'allocation des fonds faite présentement par chaque province. Les provinces sont donc d'avis que les transferts devraient être présentés comme un seul transfert global. Dès lors, elles s'opposent à ce que le FPE au titre de l'enseignement postsecondaire soit présenté comme un transfert distinct dans ce rapport.

Calcul des contributions au titre de l'enseignement postsecondaire

Le ministère des Finances calcule les contributions au titre de l'enseignement postsecondaire séparément de celles pour la santé, tel que spécifié dans la loi. Le calcul est effectué de la façon décrite ci-dessous.

La contribution fédérale au titre du financement de l'enseignement postsecondaire est déterminée en fonction de la valeur par habitant des transferts fédéraux aux provinces à l'égard de l'enseignement postsecondaire pour l'année de référence 1975-1976[1]. À cette valeur s'applique chaque année un facteur d'indexation établi en fonction de la croissance du produit national brut. On obtient ainsi un montant par habitant, qu'on multiplie par le chiffre de la population de la province ou du territoire en question. Le produit de l'opération constitue **les droits au titre de l'enseignement postsecondaire** pouvant être versés au titre de l'enseignement postsecondaire pour une année donnée. On trouvera au tableau 5 les droits au titre de l'enseignement postsecondaire qui ont été versés à chaque province et territoire pour les années 1984-1985 à 1986-1987. Comme on le constatera, ces droits ont atteint 4,81 milliards en 1986-1987, soit une augmentation de 6,7 p. 100 par rapport à 1985-1986.

* On trouvera à l'annexe D des précisions sur la formule actuelle du Financement des programmes établis.

1 Voir la note explicative 1, à la fin de la partie IV.

Tableau 5 : Droits[1] au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O	Canada
Transferts en espèces													
1984-1985	55 168	12 057	83 310	68 227	415 346	763 843	101 690	108 800	176 555	269 146	2 009	3 878	2 060 029
1985-1986	57 879	12 761	88 211	71 896	431 758	792 922	107 756	119 805	200 130	292 978	2 222	4 699	2 183 017
1986-1987	59 865	13 340	91 975	74 831	443 535	821 749	112 835	106 406	235 102	310 426	2 201	5 445	2 277 710
Transferts en points d'impôt													
1984-1985	40 817	8 921	61 639	50 479	673 284	728 864	75 237	58 972	215 583	208 379	1 865	4 523	2 128 563
1985-1986	44 573	9 827	67 932	55 367	736 031	821 639	82 985	60 969	220 881	221 540	1 991	4 605	2 328 340
1986-1987	48 024	10 701	73 783	60 028	797 998	908 259	90 516	85 359	215 794	238 029	2 261	4 471	2 535 223
Total des transferts													
1984-1985	95 985	20 978	144 949	118 706	1 088 630	1 492 707	176 927	167 772	392 138	477 525	3 874	8 401	4 188 592
1985-1986	102 452	22 588	156 143	127 263	1 167 789	1 614 561	190 741	180 774	421 011	514 518	4 213	9 304	4 511 357
1986-1987	107 889	24 041	165 758	134 859	1 241 533	1 730 008	203 351	191 765	450 896	548 455	4 462	9 916	4 812 933

Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul final, 9 décembre 1987, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1986-1987.

1 Les montants sont indiqués en fonction des droits et diffèrent des montants versés aux gouvernements des provinces et des territoires pour chaque année financière dont fait mention le tableau 6.

Les droits au titre de l'enseignement postsecondaire versés aux provinces et aux territoires le sont sous forme de transferts en espèces et de transferts de points d'impôt. Les transferts de points d'impôt consistent en une réduction du taux fédéral de l'impôt sur le revenu, permettant ainsi aux provinces et aux territoires d'augmenter leurs propres recettes fiscales sans pour autant alourdir le fardeau de leurs contribuables. Ces transferts sont l'équivalent d'une dépense pour le gouvernement fédéral puisqu'une partie de ses recettes fiscales sont ainsi cédées et que, d'autre part, il en résulte des versements plus élevés aux termes des arrangements fédéraux-provinciaux relatifs à la péréquation, prévus par le même texte législatif*.

Le **transfert de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire** représente 32,1 p. 100 du total des points d'impôt assujettis à la péréquation. Le **transfert en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire** est un montant résiduel égal à la différence entre le droit total au titre de l'enseignement postsecondaire, et la valeur des points d'impôt qui sont transférés à ce même titre.

Le Secrétariat d'État du Canada est responsable d'effectuer les paiements en espèces prévus dans le programme de financement au titre de l'enseignement postsecondaire. Pour une année donnée, ces paiements englobent non seulement la portion des paiements en espèces pour le droit de l'année en cours, mais aussi divers ajustements du calcul des transferts en espèces des droits des années précédentes, ajustements qui sont effectués lorsque les valeurs des points d'impôt, du chiffre de la population, du produit national brut et d'autres variables intervenant dans les calculs sont réévaluées. Le tableau 6 présente les contributions au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis, calculées selon ces modalités. On constatera que les paiements en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis se sont élevés à 2,23 milliards en 1986-1987.

* Les provinces sont en désaccord avec la loi fédérale qui exige que l'on considère, comme contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire, les recettes fiscales fédérales provenant de l'impôt sur le revenu qui sont cédées aux provinces à cette fin. Elles considèrent que ces sommes constituent en fait des recettes fiscales provinciales.

Tableau 6 : Contributions fédérales aux provinces et aux territoires au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Transferts en espèces[1]													
1984-1985	59 688	12 933	89 866	73 704	463 625	837 358	114 586	115 066	201 801	289 457	2 258	4 482	2 264 824
1985-1986	60 611	13 273	91 688	75 106	461 172	832 079	111 699	120 804	205 676	299 225	2 245	4 218	2 277 796
1986-1987[p]	60 212	13 340	92 188	75 134	434 803	809 866	112 455	109 255	207 367	311 586	2 281	3 809	2 232 296
Transferts en points d'impôt[2]													
1984-1985	40 817	8 921	61 639	50 479	673 284	728 864	75 237	58 972	215 583	208 379	1 865	4 523	2 128 563
1985-1986	44 573	9 827	67 932	55 367	736 031	821 639	82 985	60 969	220 881	221 540	1 991	4 605	2 328 340
1986-1987	48 024	10 701	73 783	60 028	797 998	908 259	90 516	85 359	215 794	238 029	2 261	4 471	2 535 223
Total des transferts[3]													
1984-1985	100 505	21 854	151 505	124 183	1 136 909	1 566 222	189 823	174 038	417 384	497 836	4 123	9 005	4 393 387
1985-1986	105 184	23 100	159 620	130 473	1 197 203	1 653 718	194 684	181 773	426 557	520 765	4 236	8 823	4 606 136
1986-1987[p]	108 236	24 041	165 971	135 162	1 232 801	1 718 125	202 971	194 614	423 161	549 615	4 542	8 280	4 767 519

1 Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987. Les montants en espèces sont indiqués en fonction des paiements et représentent les montants versés aux provinces et aux territoires durant les années en question.

2 Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul final, 9 décembre 1987, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1986-1987.

3 Le total des transferts a été calculé par le Secrétariat d'État du Canada.

2.2 Langues officielles dans l'enseignement

2.2.1 *Aperçu*

Le gouvernement du Canada accorde une aide financière aux provinces et territoires pour leur permettre de défrayer les coûts supplémentaires associés au maintien et au développement de deux types de programmes, soit les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la seconde langue officielle à tous les niveaux : primaire, secondaire et postsecondaire. L'administration de cette aide relève de la Direction des langues officielles dans l'enseignement, établie au Secrétariat d'État du Canada en 1970. Des ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et territoires régissent les contributions faites dans le cadre de ce programme.

Les objectifs nationaux poursuivis par cette aide sont de promouvoir, de favoriser et d'appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle de chaque province ou territoire, et de donner aux Canadiens l'occasion d'apprendre leur seconde langue officielle.

2.2.2 *Dépenses*

De 1970-1971 à 1982-1983, le montant des contributions fédérales était le résultat du calcul de «paiements formulaires» basés sur les inscriptions et les dépenses provinciales en matière d'éducation; à cela s'ajoutaient divers programmes «hors formule» destinés au soutien d'activités et d'initiatives particulières de la part des provinces et territoires.

En 1983, le Secrétariat d'État du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont convenu d'un protocole d'ententes, à la suite duquel le gouvernement fédéral a négocié des ententes bilatérales de trois ans avec les provinces et territoires[2]. La prolongation du protocole a été ratifiée en septembre 1985 et les ententes bilatérales ont également été prolongées pour une période de deux ans, jusqu'en 1987-1988. En vertu des ententes actuelles, la contribution fédérale aux provinces et territoires à l'égard des coûts supplémentaires encourus pour l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et de l'enseignement de la seconde langue officielle est accordée sous quatre catégories de dépenses de programme :

- Aide à l'infrastructure
- Élaboration et développement de programmes
- Formation et perfectionnement des enseignants
- Appui aux étudiants

En 1986-1987, les contributions fédérales totales versées aux provinces et territoires pour les langues officielles dans l'enseignement se sont élevées à 198,6 millions de dollars. Au niveau postsecondaire, elles ont atteint 55,7 millions de dollars* (Tableau 7).

* Sous la rubrique : Contributions aux provinces et territoires, Langues officielles dans l'enseignement, au tableau 4.

2 Voir la note explicative 2, à la fin de la partie IV.

Tableau 7 : Contributions fédérales aux provinces et aux territoires pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement[1] (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Aide à l'infrastructure													
1984-1985	0	0	110	10 106	23 537	3 391	697	23	116	15	0	0	37 995
1985-1986	0	0	106	11 025	24 194	3 515	692	12	109	12	0	0	39 665
1986-1987[p]	0	0	115	10 920	24 396	3 544	757	23	112	0	0	0	39 867
Élaboration et développement de programmes													
1984-1985	117	55	220	3 164	0	838	0	220	207	58	0	0	4 879
1985-1986	0	77	208	3 844	0	1 000	207	7	346	126	0	0	5 815
1986-1987[p]	0	0	211	4 155	0	1 223	309	7	422	159	0	0	6 486
Formation et perfectionnement des enseignants													
1984-1985	80	82	179	160	579	1 046	142	250	516	599	15	4	3 652
1985-1986	70	93	190	221	750	1 414	158	345	547	905	13	20	4 726
1986-1987[p]	300	103	223	341	750	1 483	144	520	248	884	22	20	5 038
Appui aux étudiants													
1984-1985	175	76	147	153	1 395	1 332	361	206	331	296	9	21	4 502
1985-1986	180	81	140	253	1 879	1 651	301	309	319	317	14	33	5 477
1986-1987[p]	160	82	159	130	1 500	933	321	315	395	240	18	23	4 276
Total													
1984-1985	372	213	656	13 583	25 511	6 607	1 200	699	1 170	968	24	25	51 028
1985-1986	250	251	644	15 343	26 823	7 580	1 358	673	1 321	1 360	27	53	55 683
1986-1987[p]	460	185	708	15 546	26 646	7 183	1 531	865	1 177	1 283	40	43	55 667

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987.

1 Ce tableau fait état seulement de la partie des contributions des Langues officielles dans l'enseignement versée aux provinces et territoires pour l'enseignement postsecondaire. Il exclut l'aide accordée aux autres niveaux d'enseignement dans le cadre de ce programme ainsi que les dépenses directes.

En plus d'accorder des contributions aux provinces et territoires pour les Langues officielles dans l'enseignement, le gouvernement fédéral finance des programmes nationaux visant à promouvoir l'apprentissage des deux langues officielles du Canada. Cette aide est comptabilisée dans la section 3 relative à l'aide fédérale directe*.

- Le protocole d'entente sur les Langues officielles dans l'enseignement prévoit le financement complet par le gouvernement fédéral de deux programmes nationaux qu'administrent les provinces et les territoires en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme de moniteurs de langues officielles. En 1986-1987, ces deux programmes ont entraîné des dépenses respectives de 9,80 et 6,57 millions.

- Comme complément aux arrangements fédéraux-provinciaux, le gouvernement fédéral accorde également une aide financière directe à des organisations bénévoles, à des associations professionnelles et aux universités canadiennes en vertu du Programme de perfectionnement linguistique. En 1986-1987, les dépenses de ce programme destinées au niveau postsecondaire se sont élevées à 216 000 $.

En résumé, les dépenses fédérales consacrées en 1986-1987 aux Langues officielles dans l'enseignement, pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, se sont élevées à 218,4 millions. Ainsi que le montre le tableau 8, 72,6 millions de cette somme ont été alloués au niveau postsecondaire sous forme de : (a) contributions aux provinces et territoires (55,7 millions) et (b) programmes de soutien direct (17,0 millions).

* Sous les rubriques : Aide fédérale directe, Autres programmes et coûts administratifs, au tableau 4; et Autres programmes et coûts administratifs, Secrétariat d'État du Canada, au tableau 12.

Tableau 8 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Langues officielles dans l'enseignement[1] (en milliers de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987[p]
Contributions aux provinces et territoires			
Aide à l'infrastructure	37 995	39 665	39 867
Élaboration et développement de programmes	4 879	5 815	6 486
Formation et perfectionnement des enseignants	3 652	4 726	5 038
Appui aux étudiants	4 502	5 477	4 276
Total partiel, contributions aux provinces et territoires	51 028	55 683	55 667
Aide fédérale directe			
Programme de bourses pour les cours d'été de langues	8 635	9 438	9 801
Programme de moniteurs de langues officielles	5 282	5 360	6 571
Programme de perfectionnement linguistique	335	332	216
Coûts administratifs	387	403	392
Total partiel, aide fédérale directe	14 639	15 533	16 980
TOTAL	65 667	71 216	72 647

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987.

1 Ce tableau fait état seulement de la partie de l'aide fédérale consacrée aux Langues officielles dans l'enseignement pour l'enseignement postsecondaire et englobe les contributions aux provinces et territoires ainsi que l'aide fédérale directe. On trouvera des précisions sur les contributions aux provinces et territoires au tableau 7. L'aide fédérale directe et les coûts administratifs sont englobés dans les dépenses du Secrétariat d'État dont on fait état au tableau 12.

3 Aide fédérale directe à l'enseignement postsecondaire

Outre les transferts et les contributions aux provinces et aux territoires dont il vient d'être question, le gouvernement du Canada soutient directement l'enseignement postsecondaire, entre autres, en finançant la recherche universitaire, en venant en aide aux étudiants et en aidant le personnel militaire, les Indiens et les Inuit à poursuivre des études supérieures.

En 1986-1987, les dépenses liées aux programmes d'aide directe du gouvernement fédéral ont atteint 1,25 milliard, ce qui représente 35 p. 100 de toutes les dépenses fédérales en espèces en matière d'enseignement postsecondaire, ou encore 21 p. 100 de la valeur totale de l'aide fédérale.

3.1 Recherche

Le gouvernement fédéral est la plus grande source de financement direct de la recherche faite dans les universités canadiennes. Les gouvernements provinciaux et le secteur privé sont de plus en plus une source de financement importante pour la recherche universitaire. Les universités elles-mêmes doivent couvrir une partie appréciable des coûts de la recherche, sous forme de frais généraux et autres coûts indirects; ces coûts indirects sont largement défrayés à même l'aide générale que les gouvernements provinciaux fournissent aux universités*.

Aide fédérale à la recherche

Depuis 1978, l'aide fédérale à la recherche universitaire a principalement relevé des trois conseils de recherches. Cependant, d'autres organismes et ministères fédéraux contribuent de façon significative au financement de la recherche dans leurs domaines de compétence.

Dans le contexte de l'aide nationale à la recherche, il y a lieu de mentionner les contributions du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie (MEST) et celles du Conseil des sciences du Canada :

- Le secrétaire du MEST est le principal conseiller scientifique auprès du gouvernement fédéral et il préside le comité de coordination des trois conseils de recherches. Le MEST est également chargé de l'élaboration d'InnovAction, la stratégie du gouvernement en matière de science et de technologie. Cette stratégie prévoit des actions spécifiques visant à renforcer les secteurs-clés de la recherche et de la technologie, tels le développement des ressources humaines et l'enseignement public dans le domaine des sciences et de la technologie. Le MEST versera à l'Institut canadien des recherches avancées (ICRA) 7 millions répartis sur quatre années à compter de 1987-1988, en contrepartie des contributions du secteur privé; cet organisme vise à encourager la communication entre les plus éminents chercheurs universitaires dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, la robotique, la biologie et la science des matériaux.
- Le Conseil des sciences du Canada est l'organisme consultatif officiel en matière de sciences et de technologie. Institué en 1966, il a pour mandat premier d'analyser les grands dossiers scientifiques et technologiques, de proposer des orientations au gouvernement, de sensibiliser les Canadiens aux répercussions de la science et de la technologie sur leurs vies et de stimuler la discussion des politiques scientifiques et technologiques au sein des gouvernements, de l'industrie et des établissements d'enseignement supérieur. Comptable au Parlement par l'entremise du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, le Conseil des sciences jouit d'une grande autonomie de fonctionnement à l'égard du gouvernement; il établit ses propres programmes de recherche et il en publie lui-même les résultats.

* Le financement provincial des coûts directs et indirects liés à la recherche universitaire est examiné plus à fond à la partie III du rapport.

Total des dépenses fédérales

Compte tenu de l'aide aux étudiants et des coûts administratifs liés à la recherche, le gouvernement fédéral a consacré 667 millions de dollars à la recherche universitaire et aux activités connexes en 1986-1987[3].

Si l'on ne tient pas compte de l'aide aux étudiants et des coûts administratifs, le total des dépenses s'établit à 565 millions en 1986-1987, ce qui représente une hausse de 3,1 p. 100 par rapport à 1985-1986. Sur ces 565 millions, un montant de 468 millions (83 p. 100) a été acheminé par l'entremise des conseils de recherches, et un montant de 96,9 millions, par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes (Tableau 9).

3 Voir la note explicative 3, à la fin de la partie IV.

Tableau 9 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Recherche[1] (en millions de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987[p]
Conseils de recherches[2]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	260,8	260,3	265,2
Conseil de recherches médicales	146,7	151,4	157,6
Conseil de recherches en sciences humaines	41,0	36,2	45,4
Total partiel, conseils de recherches	448,5	447,9	468,2
Autres ministères et organismes			
Conseil national de recherches	31,1	30,6	30,1
Santé et Bien-être social	9,0	22,3	17,0
Agriculture Canada	10,8	8,6	12,3
Défense nationale	7,3	7,6	8,0
Énergie, Mines et Ressources	6,5	5,9	7,2
Secretariat d'État du Canada	8,0	7,4	6,3
Autres	14,8	17,2	16,0
Total partiel, autres ministères et organismes	87,4	99,6	96,9
TOTAL	535,9	547,5	565,1

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme. Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987.

1 Englobe toute l'aide fédérale directe reliée à la recherche universitaire, à l'exception : a) des sommes versées à des particuliers pour l'aide à l'enseignement et qui sont assimilées aux données de la catégorie Aide aux étudiants (voir tableau 10), et b) des dépenses administratives qui sont incluses sous Coûts administratifs au tableau 12.

2 Les dépenses totales des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire ont été réparties en trois catégories : aide à la recherche, aide aux étudiants et administration. Le tableau 9 ne rend compte que des dépenses engagées pour l'aide à la recherche. Les tableaux 10 et 12 font état des dépenses consacrées respectivement à l'aide aux étudiants et à l'administration. Le graphique 5 représente les dépenses totales des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire selon ces trois catégories.

3.1.1 *Conseils de recherches*

L'aide fédérale directe à l'appui de la recherche universitaire est principalement versée par le biais des trois conseils de recherches : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales (CRM) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). La mission première de ces conseils est de soutenir la recherche universitaire et les activités connexes, et de contribuer à la formation des personnes hautement qualifiées dont le Canada a besoin dans le domaine de la recherche.

Outre ces objectifs généraux, le CRSNG s'intéresse tout particulièrement à l'application des découvertes scientifiques et technologiques à l'industrie, dans l'intérêt du développement économique. Le CRM vise l'intégration technologique des services de santé dans le secteur public aussi bien que privé. Le CRSNG et le CRSH consacrent également une partie de leurs budgets à la recherche stratégique qui répond à des besoins nationaux spécifiques. Les deux conseils déterminent les domaines stratégiques de recherche en collaboration avec le milieu universitaire et le gouvernement fédéral.

Les conseils de recherches jouissent d'une grande autonomie de fonctionnement par rapport au gouvernement, même s'ils font rapport au Parlement par l'entremise des ministres responsables. Des représentants du milieu de la recherche utilisent un système d'évaluation par les pairs pour l'examen des demandes d'aide soumises aux conseils. Les chercheurs et les universitaires sont directement représentés au sein des conseils.

L'aide est consentie sous forme de subventions et de bourses d'études. Les fonds accordés par l'entremise des conseils de recherches sont consacrés aux dépenses directes de recherche, les frais généraux étant généralement imputés au budget de fonctionnement des universités.

Dépenses

En 1986-1987, les trois conseils de recherches ont consacré un total de 550 millions au secteur de l'enseignement postsecondaire (graphique 5) : 468 millions à la recherche universitaire comme telle, 60,1 millions à l'aide aux étudiants et 21,5 millions aux dépenses administratives.

Graphique 5 : Dépenses des conseils de recherches pour l'enseignement postsecondaire

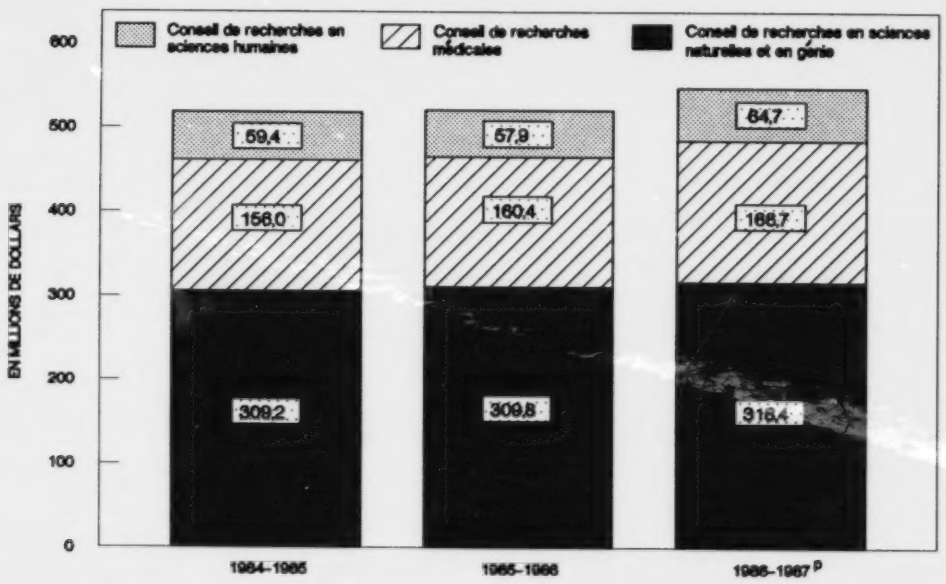

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, novembre 1987.

Les dépenses totales des conseils de recherches comprennent l'aide à la recherche, l'aide aux étudiants et les dépenses administratives.

Le budget fédéral de février 1986 comportait un plan quinquennal de financement pour les trois conseils de recherches, soit pour la période allant de 1986-1987 à 1990-1991. À compter de 1987-1988 et pour une période de quatre ans, le gouvernement fédéral sera en mesure de verser des contributions égales à celles du secteur privé pour la recherche universitaire, jusqu'à concurrence de 380 millions. Conformément à cette politique, les contributions du secteur privé aux projets de recherche universitaire jugés admissibles entraîneront de la part du gouvernement fédéral le versement de montants équivalents aux conseils de recherches, lesquels affecteront ces crédits à leurs programmes de subventions et de bourses. Ces projets peuvent être des projets de recherche fondamentale ou des projets menés conjointement par les universités et le secteur privé.

Autres ministères et organismes 3.1.2

Plusieurs ministères et organismes fédéraux soutiennent la recherche universitaire en y consentant des subventions et des contributions dans leurs domaines de compétence, en octroyant des contrats de recherche pour fins internes ou en fournissant d'autres services liés à la recherche.

Principaux bailleurs de fonds

En 1986-1987, les ministères et organismes fédéraux, mis à part les conseils de recherches, ont affecté 96,9 millions à la recherche universitaire, 11,7 millions à l'aide aux étudiants se consacrant à la recherche et 8,16 millions aux dépenses administratives s'y rapportant, pour une contribution totale de 117 millions. Voici, par ordre d'importance décroissant, les principaux bailleurs de fonds :

- **Le Conseil national de recherches du Canada** dont la principale mission est de faire de la recherche pour l'industrie et le gouvernement, offre également d'importants services à la communauté universitaire. Les échanges permanents du CNRC avec les universités couvrent des programmes comme le Programme d'adjoints d'été, le Programme coopératif de formation pour étudiants et le Programme de scientifiques invités. Le personnel du CNRC prête son assistance à diverses activités en qualité de professeurs adjoints, maîtres de conférences, directeurs de thèses, ou accueille des étudiants travaillant à une partie de leur maîtrise ou doctorat au CNRC. Le CNRC contribue en outre au maintien des lignes de communication entre les chercheurs grâce à des mécanismes comme l'impartition de travaux de recherche à des chercheurs universitaires et la participation de professeurs d'université aux travaux de nombreux comités du CNRC. Les propres installations et moyens de recherche du CNRC sont régulièrement utilisés par des professeurs d'université et par des étudiants de deuxième et troisième cycles. En 1986-1987, les dépenses du CNRC directement liées à l'aide à la recherche universitaire se sont élevées au total à 30,1 millions de dollars.
- **Santé et Bien-être social Canada** offre son soutien à la recherche universitaire surtout par l'entremise de son Programme national de recherche et de développement en matière de santé. Ce programme a pour objectif d'encourager la recherche sur les soins de santé et d'autres activités scientifiques qui concourront aux objectifs nationaux dans ce domaine et prolongeront les initiatives du ministère lui-même. En 1986-1987, le ministère a consacré 17,0 millions de dollars à la recherche universitaire.
- **Agriculture Canada** accorde des subventions destinées au maintien d'un équilibre optimum entre la recherche au palier gouvernemental et les agences universitaires en ce qui concerne les problèmes de l'industrie agricole canadienne. Ces subventions se sont élevées à 12,3 millions en 1986-1987.
- **Le ministère de la Défense nationale** cherche à promouvoir l'excellence dans ses collèges militaires. En vertu de cette politique, le ministère décerne annuellement, par le biais du Programme de recherche académique, des bourses de recherche dans le domaine des sciences physiques et humaines. Les dépenses du ministère pour la recherche universitaire, en 1986-1987, ont atteint 8,0 millions.
- **Énergie, Mines et Ressources** a accordé, en 1986-1987, 7,2 millions aux universités canadiennes par le biais de contrats de recherche, de subventions et de contributions.
- **Le Secrétariat d'État du Canada** s'est vu confier en 1984 l'administration d'un fonds ponctuel de 25 millions pour des centres de spécialisation; de cette somme, environ 23 millions ont été affectés à la recherche universitaire. Les dépenses imputables à ce fonds et faites à l'appui de la recherche universitaire se sont élevées à 6,3 millions en 1986-1987, soit la dernière année d'existence du fonds.

Services de recherche

Statistique Canada, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques et les Musées nationaux du Canada contribuent pour beaucoup à la recherche universitaire. Toutefois, il n'est pas possible de calculer leurs dépenses directes dans ce domaine d'une façon qui permette d'en faire état dans le présent rapport.

3.2 Aide aux étudiants

3.2.1 *Programme canadien de prêts aux étudiants*

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) rend l'enseignement postsecondaire plus accessible et permet aux étudiants une plus grande latitude dans le choix d'un établissement d'enseignement, où qu'il soit situé au Canada. Institué en 1964 en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, ce programme garantit les prêts des étudiants pouvant démontrer qu'ils ont un besoin réel d'emprunter et aide ainsi à défrayer le coût d'études postsecondaires à plein temps ou à temps partiel.

En vertu du PCPE, le gouvernement fédéral garantit les prêts que les banques à charte et d'autres établissements prêteurs désignés consentent aux étudiants auxquels les provinces et territoires participants délivrent des certificats d'admissibilité (attestations d'autorisation de prêt). Le gouvernement fédéral prend à sa charge l'intérêt sur les prêts pour des études à plein temps, et cela pendant toute la durée des études et les six mois qui suivent. En 1986-1987, la limite de prêt par semaine d'études pour les étudiants à plein temps était de 105 $. Dans le cas de prêts pour des études à temps partiel, c'est l'emprunteur qui assume immédiatement les frais d'intérêts et non le gouvernement du Canada.

Parmi les caractéristiques du programme, on peut noter :

- La remise de dette aux étudiants frappés d'une incapacité permanente;
- Une exemption d'intérêts et un report de remboursement pour une période maximale de 18 mois à l'intention des emprunteurs sans emploi ou affectés par une incapacité temporaire. Dans le cas des étudiants à plein temps, il s'agit d'une prolongation de la période normale d'exemption d'intérêts de six mois suivant la fin des études.

Les provinces et les territoires peuvent choisir d'administrer leurs propres programmes de prêts aux étudiants, plutôt que d'adhérer au PCPE, et recevoir un paiement de remplacement. Le Québec s'est prévalu de cette possibilité dès le lancement du Programme de prêts aux étudiants en 1964.

Administration du programme

Les gouvernements des provinces et des territoires participent à l'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* détermine la somme globale des prêts qui peuvent être garantis et définit la formule selon laquelle cette somme sera répartie entre les provinces et territoires. Les deux paliers de gouvernement s'entendent sur les critères dont se serviront les provinces et les territoires pour déterminer l'admissibilité des étudiants et évaluer leurs besoins. Les provinces et les territoires délivrent les certificats d'admissibilité grâce auxquels les étudiants peuvent obtenir un prêt d'une banque ou d'un autre établissement prêteur. Les provinces et territoires se chargent également des opérations administratives, ce qui leur donne droit à une indemnité de la part du gouvernement fédéral. Les provinces et les territoires offrent aussi leur propre programme d'aide aux étudiants et déterminent le dosage entre les prêts et les bourses.

La Direction de l'aide aux étudiants du Secrétariat d'État du Canada est chargée de l'administration générale et de l'élaboration des lignes de conduite du Programme canadien de prêts aux étudiants. Depuis l'instauration de celui-ci, les représentants aux niveaux fédéral, provincial et territorial se rencontrent périodiquement pour formuler les critères administratifs de base et pour coordonner les programmes et les politiques d'aide aux étudiants. Ainsi qu'il fut mentionné dans la partie III, la création du Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants, composé de hauts fonctionnaires et créé à la suite d'une entente entre les ministres concernés, a permis d'améliorer le processus de coordination de façon considérable, au cours de la dernière année. Le Québec participe aux différentes rencontres même s'il n'adhère pas au Programme canadien de prêts aux étudiants.

De juin 1986 à juillet 1987, année du prêt, quelque 234 000 étudiants à plein temps (environ 48 p. 100 des étudiants à plein temps de niveau postsecondaire, à l'exception de ceux du Québec) et 518 étudiants à temps partiel ont obtenu des prêts garantis de l'ordre de 621 millions. Durant cette même période, 17 714 étudiants ont bénéficié du Régime d'exemption d'intérêts*.

Dépenses fédérales

Ainsi que le montre le tableau 10, le coût du programme, moins les recouvrements, s'est élevé, durant l'année financière 1986-1987, à 295 millions (le paiement de remplacement au Québec inclus), soit une augmentation de 19 p. 100 par rapport à 1985-1986**.

* Les données relatives au nombre des étudiants emprunteurs ont été établies par le Secrétariat d'État du Canada.

** En 1986-1987, les recouvrements dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants se sont élevés à 51,2 millions de dollars.

Tableau 10 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Aide aux étudiants[1] (en millions de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987[p]
Programme canadien de prêts aux étudiants[2]			
Coût des prêts[3]	135,4	192,5	222,3
Paiement de remplacement au Québec	42,5	55,5	72,4
Total, Programme canadien de prêts aux étudiants	178,0	247,9	294,7
Bourses d'études, d'entretien, etc.			
Conseils de recherches[4]			
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	37,4	38,3	40,4
Conseil de recherches en sciences humaines	5,8	5,4	5,4
Conseil de recherches médicales	12,9	16,1	14,3
Total partiel, conseils de recherches	56,1	59,8	60,1
Autres ministères et organismes			
Affaires indiennes et du Nord	38,2	28,6	31,9
Défense nationale	23,1	21,2	22,7
Agence canadienne de développement international	6,4	8,3	10,4
Gouvernement du Canada, Anciens combattants	4,8	4,8	4,4
Affaires extérieures	5,1	4,1	4,2
Santé et Bien-être social	6,7	7,3	0,6
Autres	9,3	8,6	6,0
Total partiel, autres ministères et organismes	93,6	82,8	80,1
Total, bourses d'études, d'entretien, etc.	149,7	142,6	140,2
TOTAL	327,6	390,5	434,9

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987.

1 Ces dépenses englobent toutes les sommes versées à des particuliers inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité versés directement aux établissements au nom des étudiants sont assimilés à la catégorie Autres programmes du tableau 12.

2 Les dépenses du Programme canadien de prêts aux étudiants englobent le paiement de remplacement au Québec, mais non les dépenses administratives du gouvernement fédéral qui sont comprises au tableau 12 sous Coûts administratifs, Secrétariat d'État du Canada.

3 Le coût des prêts englobe les dépenses prises en charge au nom des étudiants à plein temps et à temps partiel ainsi que les intérêts pris en charge au nom des emprunteurs nécessiteux. Les paiements sont nets des recouvrements et englobent les intérêts, les réclamations pour perte, décès et incapacité ainsi que les frais de services et de recouvrement.

4 Les dépenses totales des conseils de recherches liées à l'enseignement postsecondaire ont été divisées en trois catégories : aide à la recherche, aide aux étudiants et administration. Seules les sommes consacrées à l'aide aux étudiants sont prises en considération dans le tableau 10. Le tableau 9 et le tableau 12 font état des sommes consacrées respectivement à la recherche et à l'administration.

3.2.2 *Bourses d'études, bourses de recherche et autres*

Le gouvernement fédéral vient également en aide aux étudiants en leur offrant des bourses d'études, de recherche et d'entretien, des subventions, des contributions et des allocations de subsistance, ou encore en assumant leurs frais de scolarité. Ce type d'aide est considéré comme de l'aide aux étudiants, que celle-ci soit versée à l'étudiant même ou à ses parents.

Conseils de recherches

Tel que déjà mentionné, les conseils de recherches consacrent des fonds aux étudiants des niveaux de la maîtrise, du doctorat et du post-doctorat. (Le CRSNG offre également des bourses de recherche aux étudiants du premier cycle.) Ces fonds constituent une aide aux étudiants pour leurs dépenses plutôt qu'une contribution aux universités pour la recherche et sont inscrits dans la catégorie de l'aide aux étudiants aux fins du présent rapport.

En 1986-1987, les conseils de recherches ont consacré un total de 60,1 millions à cette forme d'aide aux étudiants, leur part respective étant comme suit :

- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie : 40,4 millions;
- Conseil de recherches en sciences humaines : 14,3 millions;
- Conseil de recherches médicales : 5,4 millions.

Ministères et organismes fédéraux

Nombre de ministères et d'organismes fédéraux viennent en aide à des étudiants qui se spécialisent dans des domaines se rapportant à leurs grands objectifs. Les étudiants peuvent notamment obtenir de l'aide des ministères et des programmes suivants :

- **Affaires indiennes et du Nord**
  Le ministère des Affaires indiennes et du Nord est responsable de l'éducation des Indiens inscrits et des Inuit. Dans le cadre du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les Indiens canadiens et les Inuit, le ministère accorde des paiements directs aux Inuit et Indiens inscrits qui poursuivent des études postsecondaires. Ce programme rend l'enseignement postsecondaire plus accessible et aide les Indiens inscrits et les Inuit à améliorer leurs possibilités d'emploi tout en fournissant les ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins en gestionnaires et en professionnels des collectivités indiennes et inuit. En 1986-1987, les paiements directs aux Inuit et aux Indiens inscrits dans le cadre de ce programme se sont élevés à 31,9 millions.
- **Défense nationale**
  Le ministère de la Défense nationale propose un Programme subventionné de formation universitaire au personnel des Forces canadiennes ainsi qu'un Programme d'études supérieures à ses officiers, pour répondre aux besoins des Forces. Les dépenses relatives à ces programmes se sont élevées respectivement à 16,4 millions et à 6,3 millions en 1986-1987.
- **Agence canadienne de développement international (ACDI)**
  En 1986-1987, l'ACDI a aidé des personnes venues au Canada en provenance des pays du Tiers Monde, par le truchement de bourses bilatérales (4,1 millions), du Programme de bourses du Commonwealth (4,0 millions) et du Programme du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (1,8 million). Le Programme de bourses de l'ACDI vient aussi en aide à des Canadiens qui aspirent à une carrière dans les domaines du développement ou de la coopération internationale.

En 1986-1987, ces ministères et cet organisme ont consacré un total de 65,0 millions à l'aide aux étudiants; une somme supplémentaire de 15,2 millions venait d'autres ministères fédéraux (Tableau 10).

3.3 Responsabilités fédérales directes pour l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement du Canada assume une responsabilité particulière pour l'éducation du personnel des Forces canadiennes, du personnel de la Garde côtière canadienne et des détenus des établissements correctionnels fédéraux. Il assume cette responsabilité principalement en finançant directement les établissements ou les installations d'enseignement postsecondaire destinés à chaque groupe.

- **Le ministère de la Défense nationale** dirige trois collèges militaires : le Royal Roads Military College de Victoria (Colombie-Britannique), le Royal Military College of Canada de Kingston (Ontario) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (Québec). Chacun possède une charte universitaire octroyée par la province et a le pouvoir de décerner des grades. Les dépenses liées au financement des collèges militaires se sont établies à 64,9 millions en 1986-1987. Des indemnités ont aussi été versées aux étudiants pour un montant totalisant 22,0 millions. Tel qu'indiqué au tableau 10, le ministère de la Défense nationale consacre en outre des fonds à une série de programmes d'aide à l'enseignement postsecondaire à l'intention du personnel des Forces canadiennes.
- **Transports Canada** administre le Collège de la Garde côtière canadienne à Sydney (Nouvelle-Écosse). Les sujets des deux sexes qui aspirent à une carrière d'officier dans la garde côtière peuvent y suivre un cours postsecondaire de quatre ans en navigation et en mécanique navale. En 1986-1987, les dépenses de fonctionnement du collège ont atteint 7,4 millions de dollars et les allocations aux élèves-officiers se sont élevées à 1,0 million.
- **Le Solliciteur général du Canada,** par l'entremise du Service correctionnel, offre des cours de niveau postsecondaire dans les principaux pénitenciers fédéraux et/ou défraye les dépenses associées aux études que font des détenus dans les établissements d'enseignement postsecondaire locaux. Le ministère paye toutes les dépenses pour les cours de niveau collégial, alors que dans le cas de cours universitaires sanctionnés, les détenus doivent assumer une partie des frais. Les dépenses relatives aux études supérieures suivies par des détenus des prisons fédérales, dans le cadre du Programme d'éducation et de formation, se sont élevées à 3,6 millions en 1986-1987.

Le tableau 11 présente un résumé des dépenses fédérales liées aux responsabilités directes décrites précédemment, à l'exclusion des dépenses liées à l'aide aux étudiants.

Tableau 11 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Responsabilités fédérales directes[1] (en millions de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987[p]
Défense nationale			
Collèges militaires canadiens			
Financement des établissements	57,4	59,7	64,9
Indemnités	21,1	22,2	22,0
Total partiel, Défense nationale	78,5	81,9	87,0
Transport Canada			
Collège de la Garde côtière canadienne			
Financement des établissements	7,1	7,1	7,4
Indemnités	1,3	1,2	1,0
Total partiel, Transport Canada	8,5	8,3	8,4
Solliciteur général du Canada			
Service correctionnel Canada	4,4	4,8	3,6
TOTAL	91,3	95,0	98,9

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987.

1 Ces données englobent uniquement les dépenses directes du gouvernement fédéral pour le fonctionnement des écoles fédérales.

3.4 Autres programmes fédéraux

Comme le montre le tableau 12, d'autres programmes fédéraux apportent une contribution importante à l'enseignement postsecondaire au Canada. Parmi ces programmes, financés par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord, du Secrétariat d'État du Canada, de Santé et Bien-être social, de l'Agence canadienne de développement international, d'Agriculture Canada et d'Expansion industrielle régionale, on peut citer :

- **Affaires indiennes et du Nord**
  En plus des paiements directs aux Inuit et aux Indiens inscrits, décrits à la rubrique Aide aux étudiants, une somme de 48,3 millions a été mise à la disposition des bandes indiennes en 1986-1987 dans le cadre du Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les Indiens inscrits et les Inuit. Les bandes indiennes ont elles-mêmes distribué ces sommes à des étudiants désireux de poursuivre des études postsecondaires. Des universités et instituts indiens de formation en gestion ont, de plus, reçu des fonds dans le cadre du Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit (2,3 millions en 1986-1987), pour faire des analyses de besoin de même que pour élaborer et dispenser des cours à l'intention des leaders Indiens et Inuit élus et de leurs employés.
- **Secrétariat d'État du Canada**
  Le secrétaire d'État du Canada assure la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en matière d'aide à l'éducation; il joue le rôle de chef de file fédéral dans les consultations fédérales-provinciales et administre certains grands programmes dans ce domaine.

Tableau 12 : Dépenses fédérales pour l'enseignement postsecondaire, Autres programmes et coûts administratifs (en millions de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987[p]
Autres programmes[1]			
Affaires indiennes et du Nord			
Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire	16,4	43,4	48,3
Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit	6,3	3,0	2,3
Total partiel, Affaires indiennes et du Nord	22,7	46,4	50,6
Secrétariat d'État du Canada			
Programme de bourses pour les cours d'été de langues	8,6	9,4	9,8
Programme de moniteurs de langues officielles	5,3	5,4	6,6
Autres programmes	1,0	1,1	2,1
Total partiel, Secrétariat d'État du Canada	15,0	15,9	18,5
Santé et Bien-être social Canada			
XV^es Jeux olympiques d'hiver	2,6	15,8	14,4
Autres programmes	0,9	1,8	1,3
Total partiel, Santé et Bien-être social Canada	3,5	17,6	15,6
Agence canadienne de développement international			
Programme des établissements d'enseignement	10,4	6,3	10,1
Autres programmes	3,2	3,3	4,4
Total partiel, Agence canadienne de développement international	13,6	9,6	14,5
Agriculture Canada			
Programme agro-alimentaire	5,7	15,2	6,0
Service canadien des forêts	0,6	3,4	2,9
Total partiel, Agriculture Canada	6,3	18,7	8,9
Expansion industrielle régionale			
Programme d'action positive pour le nord du Manitoba	3,9	4,5	4,6
Autres programmes	1,8	2,5	1,6
Total partiel, Expansion industrielle régionale	5,7	7,0	6,3
Énergie, Mines et Ressources[2]	1,4	18,3	0,6
Autres ministères et organismes	3,5	3,2	2,5
Total partiel, autres programmes	71,7	136,6	117,5
Coûts administratifs[3]			
Conseils de recherches	20,0	20,4	21,5
Autres	13,3	13,2	14,9
Total partiel, coûts administratifs	33,4	33,6	36,3
TOTAL	105,0	170,2	153,8

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987.

(suite)

Tableau 12 (suite)

1 Ces données englobent les programmes d'enseignement de niveau postsecondaire qui ne sont pris en considération nulle part ailleurs, mais non les montants explicitement assimilés aux dépenses administratives.

2 Toutes les dépenses d'Énergie, Mines et Ressources sont consacrées au Fonds de développement Canada — Nouvelle-Écosse.

3 Ces données englobent tous les montants décrits explicitement comme des dépenses administratives. Le pourcentage global des frais d'administration pour la recherche au niveau universitaire a été estimé, par Statistique Canada, à 100 p. 100 pour les conseils de recherches et à 10 p. 100 pour tous les autres ministères et organismes fédéraux. Ces estimations globales ne sont pas nécessairement un reflet de la situation réelle qui existe dans un ministère ou un organisme particulier.

Au ministère, c'est le Secteur de l'aide à l'éducation qui assume ces fonctions. Celui-ci sert de point de convergence pour les activités d'aide et de développement de politiques dans ce domaine et pour les consultations avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Il assure également la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les organisations non gouvernementales apparentées. Il fournit des avis au ministère des Affaires extérieures au sujet des questions internationales liées à l'éducation et représente, de concert avec des délégués des provinces, les intérêts du Canada à l'étranger. Le Secteur de l'aide à l'éducation s'intéresse également à l'élaboration de politiques, à l'établissement des données statistiques et à la conduite d'analyses financières sur les questions touchant à l'enseignement postsecondaire*. L'une des responsabilités du ministère dans ce domaine est la préparation du présent rapport au Parlement.

Au nombre des programmes administrés par le Secteur de l'aide à l'éducation et qui ont été décrits dans les pages précédentes, on retrouve le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire, le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Programme des langues officielles dans l'enseignement et le Programme des centres de spécialisation qui arrivait à terme en mars 1987.

Tel que noté plus tôt dans le rapport, certains éléments du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont été regroupés sous la rubrique «Autres programmes» : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues, le Programme de moniteurs de langues officielles et la partie postsecondaire du Programme de perfectionnement linguistique. Il existe encore d'autres programmes qui visent à promouvoir des aspects particuliers de l'enseignement postsecondaire, notamment le Programme d'aide à la création de chaires d'études féminines, le Programme des études ethniques canadiennes, le Programme de participation des personnes handicapées et le Programme des études canadiennes.

- **Santé et Bien-être social Canada**
  En 1986-1987, Santé et Bien-être social a versé une contribution de 14,4 millions à l'Université de Calgary pour soutenir la construction d'installations d'éducation physique qui ont pu être utilisées durant les XVes Jeux olympiques d'hiver.

- **Agence canadienne de développement international**
  L'ACDI finance un certain nombre de programmes de formation dans les pays en voie de développement, notamment à l'intérieur de leurs infrastructures institutionnelles et professionnelles.

  Le Programme des établissements d'enseignement (10,1 millions en 1986-1987) encourage les universités et les collèges canadiens ainsi que leurs établissements associés à poursuivre, en collaboration avec les établissements d'enseignement de pays en voie de développement, des activités et des programmes susceptibles d'accroître la capacité de ces pays d'atteindre leurs objectifs sociaux et économiques. Le Programme de promotion de la gestion vise à mettre au point des moyens novateurs de renforcer les compétences en gestion des pays en voie de développement. En 1986-1987, quatre autres programmes ont également appuyé l'enseignement postsecondaire : le Programme des bourses du Commonwealth, le Programme des organisations non gouvernementales, le Programme des organisations bénévoles à vocation agricole, et les Programmes bilatéraux-stagiaires. Ces quatres programmes sont destinés à des groupes et à des associations.

* Les dépenses liées aux études financées par la Direction des politiques et de l'analyse ont été assimilées aux dépenses administratives.

- **Agriculture Canada**
  Le Programme agro-alimentaire de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, dans le cadre d'accords conclus avec les provinces, contribue à défrayer (6,0 millions en 1986-1987) certains des coûts de construction ou d'agrandissement des écoles de médecine vétérinaire.
- **Expansion industrielle régionale**
  Le Programme d'action positive pour le nord du Manitoba (4,63 millions de dollars en 1986-1987) découle de l'Entente sur le développement du Nord, signée entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba. Ce programme cherche à augmenter les sources de revenu et les occasions d'emploi pour les habitants des régions isolées ou rurales, notamment pour ceux qui sont d'ascendance autochtone et ce, en leur offrant une formation de niveau technique, semi-technique, professionnelle et para-professionnelle.

4 Résumé de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire

Le gouvernement fédéral soutient l'enseignement postsecondaire par le moyen de dépenses en espèces et de transferts de points d'impôt. Le tableau 13 en fait le sommaire.

Dépenses en espèces 4.1

En 1986-1987, les dépenses en espèces du gouvernement fédéral pour l'enseignement postsecondaire se sont élevées à 3,54 milliards. De cette somme, 2,29 milliards ont été versés aux provinces, et aux territoires soit sous forme de paiements en espèces dans le cadre du Financement des programmes établis (2,23 milliards), soit sous forme de contributions des Langues officielles dans l'enseignement destinées au niveau postsecondaire (55,7 millions). De plus, le gouvernement fédéral a consacré 1,25 milliard à des programmes d'aide directe à l'enseignement postsecondaire.

Transferts de points d'impôt 4.2

La valeur totale des points d'impôt assujettis à la péréquation transférés aux fins du Financement des programmes établis a atteint 2,53 milliards en 1986-1987. De cette somme, 2,33 milliards représentent les recettes fiscales cédées, et les autres 201 millions, les paiements en espèces à l'égard de la péréquation des points d'impôt, ainsi que l'explique l'annexe D.

Tableau 13 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes (en millions de dollars)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987[p]
Dépenses en espèces[1]			
1 Secrétariat d'État du Canada			
FPE – transferts en espèces	2 264,8	2 277,8	2 232,3
Programme canadien de prêts aux étudiants	178,0	248,3	295,3
Langues officielles dans l'enseignement	65,7	71,2	72,6
Centres de spécialisation	8,1	7,8	5,7
Autres	4,0	2,9	3,9
Total partiel, Secrétariat d'État du Canada	2 520,6	2 608,1	2 609,8
2 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	309,2	309,8	318,4
3 Conseil de recherches médicales	156,0	160,4	166,7
4 Défense nationale			
Collèges militaires canadiens	78,7	82,1	87,2
Programme subventionné de formation universitaire	17,8	19,0	18,2
Recherche et dépenses connexes[2]	7,5	7,8	8,2
Programme d'études supérieures	8,1	4,6	7,1
Total partiel, Défense nationale	112,1	113,5	120,6
5 Affaires indiennes et du Nord			
Programme d'aide à l'enseignement postsecondaire	54,6	72,6	81,2
Formation et perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit	6,3	3,0	2,3
Autres	2,4	1,7	2,0
Total partiel, Affaires indiennes et du Nord	63,2	77,3	85,6
6 Conseil de recherches en sciences humaines	59,4	57,9	64,7
7 Santé et Bien-être social Canada			
Recherche et dépenses connexes[2]	15,7	29,9	18,0
XV^es Jeux olympiques d'hiver	2,6	15,8	14,4
Autres	1,1	2,1	1,6
Total partiel, Santé et Bien-être social Canada	19,4	47,8	33,9
8 Conseil national de recherches	32,3	31,5	31,3
9 Agence canadienne de développement international			
Programme des institutions d'éducation	10,4	6,3	10,1
Programmes bilatéraux – stagiaires	4,9	5,5	5,5
Bourses du Commonwealth	3,3	4,9	5,3
Autres	4,0	4,0	5,0
Total partiel, Agence canadienne de développement international	22,5	20,7	25,9
10 Agriculture Canada			
Recherche et dépenses connexes[2]	12,2	10,1	13,7
Programme agro-alimentaire	5,7	15,2	6,0
Autres	0,6	3,5	3,0
Total partiel, Agriculture Canada	18,5	28,8	22,7
11 Expansion industrielle régionale			
Recherche et dépenses connexes[2]	4,5	4,9	5,6
Programme d'action positive pour le nord du Manitoba	3,9	4,5	4,6
Autres	2,3	2,5	1,6
Total partiel, Expansion industrielle régionale	10,8	11,9	11,9

(suite)

Tableau 13 : Tableau récapitulatif de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, selon les ministères et organismes (suite)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987[p]
12 Transports Canada			
Collège de la Garde côtière canadienne	8,5	8,3	8,4
Autres	3,0	2,9	2,1
Total partiel, Transports Canada	11,4	11,3	10,5
13 Énergie, Mines et Ressources			
Recherche et dépenses connexes[2]	7,1	7,3	8,0
Fonds de développement Canada - Nouvelle-Écosse	1,4	18,3	0,6
Total partiel, Énergie, Mines et Ressources	8,6	25,6	8,6
14 Environnement	3,5	3,8	5,2
15 Service correctionnel Canada	5,3	4,2	4,2
16 Affaires extérieures	4,0	4,1	3,7
17 Commission canadienne des pensions	4,4	4,8	3,6
18 Pêches et Océans	2,8	3,1	2,6
19 Solliciteur général	2,2	1,9	2,1
20 Communications	1,1	3,0	1,7
21 Autres ministères et organismes	8,5	7,4	7,0
Total des dépenses en espèces	3 375,8	3 536,8	3 540,7
Transferts de points d'impôt[3]	2 128,6	2 328,3	2 535,2
TOTAL DE L'AIDE FÉDÉRALE À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE[4]	5 504,3	5 865,1	6 075,9

1 Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les dépenses fédérales au titre de l'éducation, mars 1987. Pour les fins de cette enquête, le gouvernement fédéral comprend tous les ministères et tous les organismes répertoriés à l'annexe A et à l'annexe B de la *Loi sur l'administration financière* et dans les parties 1 et 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Les dépenses équivalent aux paiements en espèces effectués au cours de l'année financière d'après les comptes publics, moins les recouvrements.

2 Les dépenses appelées Recherche et dépenses connexes dans le tableau 13 comprennent les subventions à la recherche et au développement, les bourses et les contrats, l'aide à l'enseignement, les dépenses administratives ainsi que les autres activités scientifiques connexes du ministère ou de l'organisme en question.

3 Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul final, 9 décembre 1987, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1986-1987.

4 Le total, qui englobe les données liées aux dépenses en espèces et aux transferts de points d'impôt, a été calculé par le Secrétariat d'État du Canada.

Notes explicatives

1 Les contributions fédérales aux provinces étaient régies, au cours de l'année de référence 1975-1976, en vertu de la *Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Cette loi laissait aux provinces le choix de recevoir du gouvernement fédéral, soit 15 $ par habitant, soit 50 p. 100 des dépenses admissibles de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire. Il était donc nécessaire, aux fins de la loi, de définir l'enseignement postsecondaire. Pour les besoins du partage des frais, ne sont considérées comme poursuivant des études postsecondaires que les seules personnes inscrites à un cours d'au moins 24 semaines, attesté par la province comme étant de niveau postsecondaire et exigeant comme préalable au moins un diplôme de fin d'études secondaires. L'année terminale du niveau secondaire a été identifiée comme étant la 12e année ou l'équivalent à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britannique, et la 11e année ou l'équivalent dans les autres provinces.

Ces dispositions ont été remplacées par la Loi de 1977, présentement en vigueur, et qui ne donne pas de définition de l'enseignement postsecondaire. En conséquence, la définition de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada est utilisée dans le présent rapport.

2. En vertu du Protocole d'ententes sur les langues officielles dans l'enseignement et des ententes bilatérales, les provinces et les territoires se sont engagés à démontrer, à chaque année, de quelle façon l'aide du gouvernement du Canada est reliée aux coûts supplémentaires encourus pour le maintien et le développement de l'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et dans la seconde langue officielle. Ils sont tenus, en outre, d'informer le grand public des programmes et des services offerts sur leur territoire en matière d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de la seconde langue officielle, et de la façon dont le financement provenant du gouvernement du Canada contribue à la prestation de ces programmes et services.

3. Les dépenses pour la recherche universitaire englobent les frais de recherche et d'activités connexes. Il peut cependant y avoir lieu de se demander si ces dépenses devraient inclure les bourses de recherche versées aux étudiants, celles-ci étant principalement destinées à défrayer le coût des études des boursiers.

Aux fins du présent rapport, les dépenses pour la recherche et les activités connexes ont été assimilées aux dépenses de recherche, tandis que les bourses de recherche et autres formes d'aide destinées aux étudiants pour leurs études sont comptabilisées dans l'aide aux étudiants.

Annexe A: Statistiques de l'enseignement postsecondaire : Définitions et méthodes

Annexe A Statistiques de l'enseignement postsecondaire : Définitions et méthode

L'enseignement postsecondaire englobe des activités fort complexes qui se prêtent mal à une définition statistique simple. Cela vaut particulièrement au Canada où, au-delà du niveau secondaire, il existe 12 systèmes d'enseignement indépendants dans autant de provinces et territoires. Cela explique la diversité des modes d'organisation des réseaux et la nature même des établissements d'enseignement, comme le démontre bien la partie III du présent rapport. Définir les éléments communs à tous ces systèmes et réunir des données pouvant être regroupées et être comparables pour l'ensemble du Canada, sont au nombre des difficultés auxquelles Statistique Canada doit faire face depuis nombre d'années*.

Le Secrétariat d'État s'est aussi heurté à des problèmes de définition et de méthode dans l'élaboration du présent rapport. En règle générale, il s'est servi de la base de données et des définitions de Statistique Canada, sauf pour rendre compte des transferts fédéraux en points d'impôt et en espèces faits au titre de l'enseignement postsecondaire en vertu des arrangements du Financement des programmes établis. Aux fins de ce rapport, le Secrétariat d'État a additionné les données relatives aux transferts en points d'impôt à celles des dépenses pour calculer le total de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire. Statistique Canada fait état de ces transferts mais n'additionne pas les transferts en espèces et les transferts en points d'impôt, ni n'établit de rapport direct entre ces contributions et une définition particulière des dépenses ou des activités ayant trait à l'enseignement postsecondaire.

1 Définition du système d'enseignement postsecondaire

1.1 Programmes d'enseignement de niveau postsecondaire

La méthode utilisée par Statistique Canada répartit tous les programmes d'enseignement en trois catégories : primaire-secondaire, métiers et formation professionnelle ou postsecondaire. Le présent rapport ne traite que des seuls programmes du niveau postsecondaire.

Les définitions de l'enseignement postsecondaire varient énormément d'une province à l'autre, de même que les conditions d'admission et la durée de programmes apparemment similaires. Aussi Statistique Canada a-t-il retenu une définition normalisée pour assurer une certaine comparabilité entre les différents systèmes provinciaux.

Dans le système de classification de Statistique Canada, les programmes de niveau postsecondaire présentent les critères suivants :

1. Ils exigent normalement pour l'admission un diplôme d'études secondaires;
2. Ils durent au moins toute une année scolaire;
3. Ils sont sanctionnés par un certificat, un diplôme ou un grade;
4. Ils n'appartiennent pas à la catégorie de métiers et de formation professionnelle.

Par conséquent, les programmes de niveau postsecondaire sont ceux qui préparent les étudiants à exercer des occupations de niveau supérieur à ceux de la catégorie de métiers et de formation professionnelle. Les programmes de niveau postsecondaire comprennent, en plus de ceux offerts par les universités, les programmes de formation technique, les programmes d'arts appliqués et de sciences et les programmes de passage à l'université dispensés par les établissements non universitaires.

Selon la classification utilisée, il est nécessaire d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires pour être admis à un programme de niveau postsecondaire. Il s'agit là d'un critère normalisé, stipulé par l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

* Statistique Canada travaille présentement en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et territoires à la révision de ses définitions et de ses sources de données pour les statistiques relatives à l'éducation.

Tel qu'il est mentionné ci-haut, la catégorie des programmes de niveau postsecondaire ne comprend pas les programmes de métiers et de formation professionnelle. Bien que certaines provinces fassent exception, ces programmes durent moins d'un an et il n'est habituellement pas nécessaire, pour y être admis, d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires. Les critères suivants permettent de différencier les programmes de métiers des programmes de formation professionnelle:

- Les programmes de métiers sont ceux reconnus par le Comité de coordination du Programme des normes interprovinciales (CCPI), créé par les gouvernements provinciaux afin de reconnaître officiellement les programmes de formation et d'apprentissage de métiers.
- Les programmes de formation professionnelle ne nécessitent pas de période d'apprentissage et mènent à des occupations qui ne sont pas reconnues par les provinces en tant que métiers. Ces programmes ne sont pas considérés comme des programmes de niveau postsecondaire, indépendamment des conditions d'admission, et ils préparent les étudiants à exercer des occupations nécessitant surtout de la dextérité manuelle et l'exécution de tâches bien définies ou établies.

1.2 Établissements d'enseignement

Au niveau postsecondaire, les programmes d'études sont dispensés par deux grands types de maisons d'enseignement : les universités et les établissements de niveau collégial.

Universités

Cette catégorie englobe tous les établissements publics ou privés qui sont habilités à décerner des grades, ainsi que ceux qui leur sont affiliés. La plupart des programmes d'études universitaires répondent à la définition de l'enseignement postsecondaire retenue par Statistique Canada qui assimile, à ce niveau, toute la gamme des activités de toutes les universités. Les rares activités qui pourraient, dans certaines universités, ne pas répondre à la définition retenue ne sont pas identifiées.

Établissements de niveau collégial

Cette catégorie comprend tous les établissements publics ou privés qui, sans être habilités à décerner des grades, offrent des programmes d'études de niveau postsecondaire. Elle englobe les collèges communautaires (cégeps, collèges d'arts appliqués et de technologie, instituts de formation technique, collèges d'agriculture, écoles de beaux-arts, etc.), les écoles de formation des maîtres ainsi que les écoles de sciences infirmières (régionales ou en milieu hospitalier).

Dans bien des provinces, les établissements de niveau collégial dispensent aussi des programmes de métiers et, dans certains cas, des programmes de niveau secondaire. Les statistiques de l'enseignement postsecondaire portent exclusivement sur les programmes de niveau postsecondaire, tels qu'ils sont définis ci-haut.

2 Données sur le financement de l'enseignement postsecondaire

2.1 Dépenses totales

Le tableau et les graphiques de la partie II présentent les dépenses totales consacrées à l'enseignement postsecondaire au Canada. Ces dépenses englobent les dépenses des universités et des établissements de niveau collégial pour le fonctionnement, les immobilisations et la recherche subventionnée, les dépenses gouvernementales liées à l'aide aux étudiants ainsi que les autres dépenses administratives des ministères.

Pour pouvoir réunir les données sur les dépenses des universités, Statistique Canada mène une enquête annuelle conjointement avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU); une autre enquête est faite auprès des établissements qui ne sont pas membres de cette association. Les universités répartissent leurs revenus et dépenses entre divers fonds. Ces fonds sont les suivants : 1) fonctionnement général, 2) activités spéciales et fiducie, 3) recherche subventionnée, 4) services auxiliaires, 5) bâtiments. Tous les revenus des universités sont affectés à l'un de ces fonds et toutes les dépenses sont défalquées de l'un ou l'autre, selon leur objet.

Statistique Canada mène une enquête similaire sur les statistiques financières des établissements d'enseignement de niveau collégial. Le questionnaire permet de ventiler les revenus et les dépenses des fonds de fonctionnement et d'immobilisations des collèges communautaires et des écoles publiques de formation technique, et de répartir les dépenses selon la catégorie de programmes – secondaire, postsecondaire, technique et éducation des adultes.

La Division de la santé de Statistique Canada produit par ailleurs un rapport annuel sur les hôpitaux et cliniques, lequel contient des renseignements sur le coût direct de l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

2.2 Aide financière des gouvernements provinciaux et territoriaux

Les tableaux de la partie III sur les dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'enseignement postsecondaire ventilent les dépenses totales selon deux catégories : 1) aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes et 2) bourses d'études et aide aux étudiants.

2.2.1 *Aide aux établissements d'enseignement et dépenses connexes*

Cette catégorie comprend le total des fonds versés par les gouvernements provinciaux et territoriaux aux établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que les autres dépenses des ministères provinciaux et territoriaux pour l'enseignement postsecondaire.

Aide aux établissements d'enseignement

Les subventions provinciales et territoriales servent à financer les dépenses suivantes des universités et des collèges :

- Fonctionnement,
- Recherche subventionnée,
- Immobilisations.

Ces dépenses comprennent les dépenses directes liées à l'enseignement paramédical dans les hôpitaux.

Dépenses connexes

Cet élément correspond aux dépenses apparaissant sous la rubrique «Autres dépenses (ministérielles)» de Statistique Canada. Il comprend :

- Les dépenses administratives des ministères, des gouvernements, des provinces et des territoires;
- Les remboursements des dépenses provinciales par le gouvernement fédéral;
- Les transferts interprovinciaux;
- Les rajustements statistiques.

2.2.2 ***Bourses d'études et aide aux étudiants***

Cette catégorie comprend les dépenses provinciales et territoriales liées aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire. Dans le cas des prêts aux étudiants, seul le coût pour le gouvernement, et non la valeur du prêt, est comptabilisé.

2.2.3 ***Sources des données sur les dépenses des provinces et des territoires***

Les données sur les dépenses des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire proviennent directement des comptes publics, des budgets des dépenses et des autres rapports annuels connexes. Statistique Canada effectue une analyse approfondie et une compilation détaillée des dépenses des gouvernements des provinces et des territoires pour l'enseignement postsecondaire. Ces compilations sont alors soumises aux provinces et aux territoires afin d'obtenir leur contribution et leurs commentaires. Les résultats de ce processus de consultation sont publiés par CANSIM, la base de données de Statistique Canada. À moins qu'il ne le soit spécifié autrement, les données pour 1984-1985 et 1985-1986 sont définitives et sont basées sur les comptes publics provinciaux et territoriaux. Les données pour 1986-1987 sont préliminaires et proviennent du budget des dépenses des gouvernements provinciaux et territoriaux et des consultations tenues avec les fonctionnaires provinciaux.

2.3 **Aide des administrations municipales**

Certaines administrations municipales viennent directement en aide aux établissements d'enseignement. Les données sur cette aide proviennent d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement ainsi que des renseignements fournis par les gouvernements provinciaux.

Aide financière du gouvernement fédéral 2.4

Les tableaux de la partie IV ventilent l'aide financière totale du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire en deux catégories : 1) contributions aux provinces et aux territoires et 2) aide fédérale directe.

Contributions aux provinces et aux territoires 2.4.1

Cette catégorie comprend les transferts de points d'impôt et d'espèces pour le Programme de financement au titre de l'enseignement postsecondaire et les contributions pour le Programme des langues officielles dans l'enseignement. Étant indirectes, ces contributions ne sont pas identifiées comme une source de fonds d'origine fédérale pour les établissements.

Aide fédérale directe 2.4.2

Cette catégorie des dépenses comprend :

- Les contributions pour la recherche versées directement aux universités par le gouvernement fédéral;
- Les dépenses relatives aux bourses d'études et aux programmes d'aide aux étudiants au niveau postsecondaire, y compris le coût des prêts;
- Le financement direct des établissements fédéraux d'enseignement postsecondaire;
- Les autres dépenses directes des ministères fédéraux destinées à des programmes d'enseignement postsecondaire et à leur administration.

Sources des données sur les dépenses fédérales 2.4.3

Les données sur les dépenses fédérales en matière d'éducation proviennent d'une enquête annuelle de Statistique Canada sur les dépenses de tous les ministères et organismes dans le domaine de l'éducation, l'*Enquête sur les dépenses du gouvernement fédéral au titre de l'éducation*. On peut se

procurer les résultats de cette enquête auprès de la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme de Statistique Canada. Les données pour 1984-1985 et 1985-1986 sont définitives; celles de 1986-1987 sont préliminaires.

Les données relatives aux droits en espèces et aux transferts de points d'impôt prévus dans le cadre du Financement des programmes établis proviennent de brochures publiées par la Division des relations fédérales-provinciales du ministère des Finances du Canada, qui comptabilise les paiements au titre du FPE. Les données pour chacune des trois années du rapport sont des estimations préliminaires.

L'expression «enseignement postsecondaire» n'est pas définie dans le texte de la loi autorisant les paiements aux fins du FPE, et Statistique Canada n'englobe pas les transferts aux provinces en vertu du FPE dans sa propre définition de l'enseignement postsecondaire. Pour les besoins du présent rapport, le total de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire comprend les données sur le FPE et celles de Statistique Canada.

2.5 Sources privées de financement

Outre l'aide des gouvernements, les établissements d'enseignement postsecondaire obtiennent des fonds des sources privées suivantes :

- Frais de scolarité et autres frais d'études;
- Contributions ou financement d'autres sources, notamment dons du secteur privé et revenus de placement. Les surplus ou les déficits de fonctionnement des établissements d'enseignement sont également présentés dans cette catégorie.

Les données sur les sources de financement non gouvernementales sont tirées d'enquêtes périodiques sur les établissements d'enseignement et sont estimées à partir des prévisions concernant les inscriptions.

2.6 Consolidation des données financières

Lorsque les agents de Statistique Canada ont reçu des universités, des collèges et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, toutes les données financières relatives à une année donnée, ils procèdent à une consolidation qui permet de calculer le total des fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire. Étant donné qu'il y a des transferts de fonds à l'intérieur même du système postsecondaire, entre les gouvernements et les établissements d'enseignement, une telle consolidation pose des problèmes particuliers : il est fréquent que les années financières des établissements d'enseignement ne coïncident pas avec celles des gouvernements; les fonds reçus au cours d'une année financière peuvent ne pas être dépensés durant cette même année. Afin d'éliminer les doubles comptages, une soustraction des transferts est effectuée. Les flux financiers sont répartis selon le niveau d'enseignement, la province et la catégorie de dépenses. La provenance des fonds pour chaque catégorie de dépenses est indiquée dans la mesure du possible. Les difficultés inhérentes à ce processus sont telles qu'il n'est pas toujours possible de faire un rapprochement détaillé entre les chiffres établis par Statistique Canada et les états financiers vérifiés des gouvernements ou ceux des maisons d'enseignement. Cependant, pour les données générales, on veille à s'assurer que les sommes puissent être rapprochées des comptes publics ou des états financiers.

Un autre ajustement relatif aux transferts interprovinciaux est requis lorsque les résultats des enquêtes menées par Statistique Canada auprès des établissements d'enseignement sont regroupés par province. Le total pour toute province donnée correspond à la somme des dépenses de tous les établissements de la province, indépendamment de la provenance des fonds. Or, certains établissements reçoivent une aide indirecte sous forme de transferts interprovinciaux, c'est-à-dire provenant d'une autre province que celle

dans laquelle ils se trouvent. Dans ce cas, Statistique Canada soustrait le montant du transfert des dépenses de la province bénéficiaire et l'ajoute aux dépenses du gouvernement provincial ayant effectué le transfert. Statistique Canada fait les additions et les soustractions nécessaires sous la rubrique Autres dépenses (ministérielles).

Les résultats de ce processus de consolidation sont publiés par CANSIM, base de données de Statistique Canada.

3 Données sur les inscriptions

Les données sur les inscriptions au niveau postsecondaire représentent le nombre d'étudiants qui se sont inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire et qui ont poursuivi leurs études au cours de l'année scolaire. Statistique Canada recueille des données sur les caractéristiques scolaires, sociales et économiques des étudiants. Pour les fins du présent rapport, les étudiants de niveau postsecondaire ont été classés selon la province, la catégorie d'établissements d'enseignement (universités et programmes d'enseignement postsecondaire des établissements de niveau collégial), et selon qu'ils suivent des cours à plein temps ou à temps partiel. Comme il n'existe pas de définition universellement acceptée du statut d'étudiant à temps partiel, Statistique Canada rend compte du statut des étudiants à plein temps ou à temps partiel tel qu'il est indiqué par les différents établisssements d'enseignement.

Statistique Canada recueille les données sur les inscriptions dans les universités au moyen de deux enquêtes : l'une, en début d'année scolaire, pour obtenir le nombre des inscriptions initiales, et une autre, au milieu de l'année, pour obtenir les données définitives. Ces enquêtes incluent toutes les universités et alimentent une banque de données connue sous le nom de *Système d'information statistique sur la clientèle universitaire* (SISCU), dont on peut obtenir des tableaux spéciaux. Les données sur les inscriptions à plein temps dans les universités sont recueillies (par province) depuis 1920, et celles sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1962.

Les données sur les inscriptions dans les collèges proviennent d'une enquête que mène Statistique Canada chaque automne auprès des établissements d'enseignement concernés. Cette enquête alimente une banque de données, le *Système d'information sur les effectifs des collèges communautaires* (*SIECC*). Les données sur les inscriptions à plein temps dans les collèges sont recueillies (par province) depuis 1955, et les données sur les inscriptions à temps partiel, depuis 1983. Les données présentées dans ce rapport ne couvrent pas le total de l'effectif étudiant des établissements d'enseignement de niveau collégial, mais uniquement les étudiants inscrits aux programmes d'enseignement postsecondaire.

On peut se procurer les résultats de ces enquêtes auprès de CANSIM, base de données de Statistique Canada. Les données de 1984-1985 et de 1985-1986 sont définitives, mais celles de 1986-1987 sont préliminaires.

Annexe B: Financement de l'enseignement postsecondaire : Une optique globale

Annexe B Financement de l'enseignement postsecondaire : Une optique globale

Cette annexe jette un autre éclairage sur la question complexe du financement de l'enseignement postsecondaire. C'est ainsi que les dépenses et les sources de financement, traitées en détail précédemment dans le rapport, sont présentées dans l'optique du financement global du secteur de l'enseignement postsecondaire en tenant compte des sources de financement privées dont le rapport ne fait état nulle part ailleurs.

Le graphique B-1, qui représente le système de financement de l'enseignement postsecondaire au Canada, décrit de quelle façon les fonds de source publique ou privée sont acheminés vers les divers bénéficiaires, établissements ou particuliers. Les fonds servent trois grands objectifs : (i) garantir l'existence et le fonctionnement des universités et du secteur postsecondaire des établissements de niveau collégial au Canada; (ii) aider les étudiants à poursuivre des études postsecondaires; et (iii) financer des activités liées à l'enseignement postsecondaire qui sont administrées à l'extérieur du milieu collégial ou universitaire par les ministères et organismes gouvernementaux.

Au Canada, le système de financement de l'enseignement postsecondaire comporte deux grands sous-systèmes ou circuits. Dans le circuit des établissements (volet droit du graphique B-1), les crédits de source publique et privée sont acheminés par l'intermédiaire des collèges et des universités, alors que dans le circuit hors établissements (volet gauche), les crédits vont aux autres bénéficiaires, c'est-à-dire les étudiants et les organismes gouvernementaux.

1 Circuit des établissements

La partie ombrée du graphique B-1 montre comment, au Canada, l'aide financière est acheminée aux collèges et aux universités. Les revenus de ces établissements proviennent principalement des subventions de fonctionnement et d'immobilisations, des subventions à la recherche des gouvernements et des frais de scolarité. Les établissements d'enseignement postsecondaire tirent également une part de leurs revenus de contrats, de dons et de subventions accordés par des particuliers ou des associations. Les revenus d'investissements, d'emprunts et des services auxiliaires (par exemple, les librairies et cafétérias) constituent d'autres sources privées de revenus.

Les dépenses des universités et collèges de niveau postsecondaire sont de trois ordres : les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'immobilisations et la recherche subventionnée (voir au bas du graphique B-1, à droite).

Sont considérées comme des dépenses de fonctionnement les dépenses liées à l'enseignement et à la recherche non subventionnée, aux services de soutien pédagogique, à l'administration, à l'entretien des bâtiments et à d'autres opérations des établissements. Les salaires des professeurs menant des travaux de recherche subventionnnés, ainsi que les frais généraux associés entre autres choses aux bâtiments proprement dits, aux bibliothèques et à l'administration, constituent également des dépenses de fonctionnement pour les universités.

Les dépenses d'immobilisations comprennent le coût des nouvelles installations des collèges et universités, l'achat de terrains, les travaux importants de rénovation ou d'agrandissement des bibliothèques, des laboratoires, des installations informatiques et autres, et le service de la dette associé à pareils travaux de construction.

Les dépenses relatives à la recherche subventionnée comprennent les frais directs des travaux de recherche, à l'exclusion des salaires du corps professoral; on peut citer, entre autres, les salaires d'assistants de recherche, l'achat d'équipement et les déplacements. Les dépenses de ce type sont généralement payées grâce aux subventions de recherche obtenues par des professeurs, individuellement ou en équipe. De telles subventions sont offertes par le gouvernement fédéral (principalement par l'intermédiaire des trois conseils de recherches), les gouvernements provinciaux et des commanditaires du secteur privé.

GRAPHIQUE B–1 : FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU CANADA

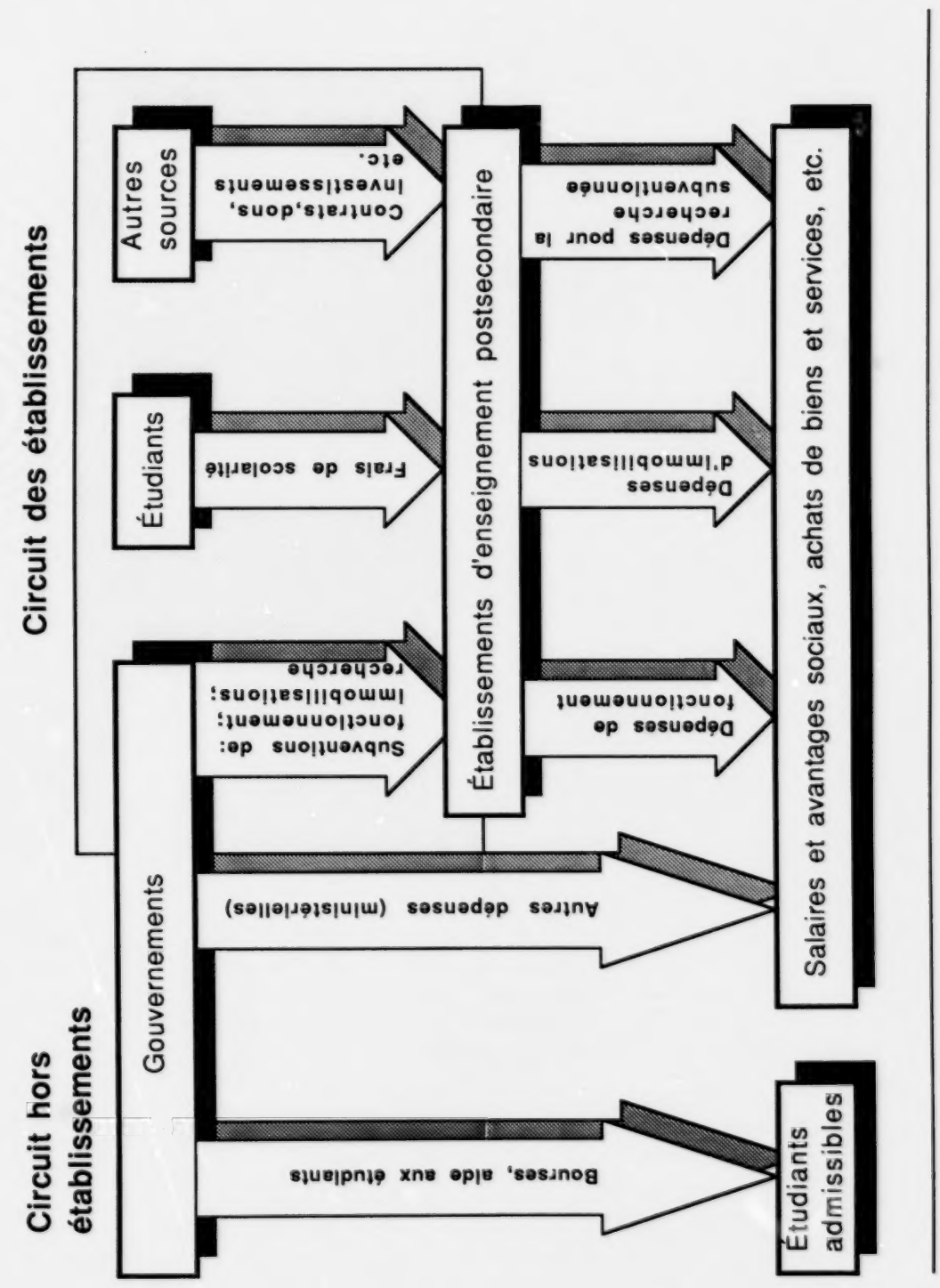

2 Circuit hors établissements

Le volet gauche du graphique B-1 décrit schématiquement le circuit hors établissements du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada, c'est-à-dire le financement qui ne passe pas directement par les universités et les collèges. Les dépenses de ce circuit sont engagées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et se divisent en deux catégories : les bourses d'études et l'aide aux étudiants, et ce qu'il est convenu d'appeler les autres dépenses (ministérielles).

Les dépenses gouvernementales consacrées aux bourses d'études et à l'aide aux étudiants se présentent sous forme de paiements non remboursables (par exemple des subventions, des bourses d'études et des bourses de perfectionnement) et de prêts d'études. Ces sommes sont accordées aux étudiants admissibles selon le mérite ou les besoins financiers, pour les aider à payer leurs études de niveau postsecondaire, à plein temps ou à temps partiel.

Cette aide financière vise entre autres à rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible aux étudiants et à récompenser l'excellence scolaire. Les étudiants utilisent une partie de cette aide pour assurer leur subsistance alors que le reste est versé aux établissements d'enseignement postsecondaire, sous forme de frais de scolarité. Comme il n'existe pas un lien direct entre l'aide financière aux étudiants et le paiement des frais de scolarité, ces deux entités sont considérées comme deux éléments indépendants du circuit de financement de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Par autres dépenses (ministérielles), on entend principalement les frais d'administration et d'amortissement des ministères et organismes fédéraux et provinciaux qui coordonnent et financent l'enseignement postsecondaire au Canada. Ces dépenses servent entre autres à l'élaboration de politiques et à la cueillette et l'analyse de données statistiques, à la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire, avec les organismes non gouvernementaux et avec d'autres gouvernements relativement aux questions touchant l'enseignement postsecondaire, à l'administration de l'aide financière, y compris l'aide aux étudiants, et enfin au financement de certains programmes du secteur de l'enseignement postsecondaire qui ne sont pas du ressort des universités et des collèges.

3 Données financières

Les tableaux qui suivent reprennent les éléments du graphique B-1 et fournissent un aperçu statistique du financement de l'enseignement postsecondaire au Canada. Sous la rubrique Circuit des établissements sont regroupées, d'une part, les dépenses que font les universités et les collèges pour leur fonctionnement, les immobilisations et la recherche subventionnée, et d'autre part, les sources de revenus utilisées pour faire ces différents types de dépenses. Au Canada en 1985-1986, ces dépenses ont totalisé 8,40 milliards de dollars, soit 86 p. 100 de l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement postsecondaire. La rubrique Circuit hors des établissements regroupe les sommes consacrées par les gouvernements aux bourses d'études et à l'aide aux étudiants, ainsi que les autres dépenses diverses relatives à l'enseignement postsecondaire, soit un total de 1,42 milliard de dollars en 1985-1986 pour l'ensemble du Canada.

Les données des tableaux de l'annexe B ont été ajustées pour couvrir une seule et même année financière; l'année 1985-1986 a été choisie parce que les données la concernant sont définitives et plus détaillées que celles qui sont actuellement disponibles pour 1986-1987. Le total pour le Canada figurant dans le tableau B-1(a), soit 9,82 milliards, est identique au total indiqué pour 1985-1986 dans le tableau 1 du rapport.

Tableau B-1 (a) : Canada

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux et territoriaux	3 614 694	1 830 729	5 445 423
Administrations municipales	1 034	0	1 034
Gouvernement fédéral[2]	120 560	6 740	127 300
Frais de scolarité	729 766	156 481	886 247
Autres sources	364 187	57 316	421 503
Total partiel, dépenses de fonctionnement	4 830 241	2 051 266	6 881 507
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux et territoriaux	167 680	—	167 680
Administrations municipales	626	—	626
Gouvernement fédéral	519 163	—	519 163
Autres sources	196 765	—	196 765
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	884 234	—	884 234
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux et territoriaux	251 769	111 663	363 432
Administrations municipales	32	0	32
Gouvernement fédéral	23 987	617	24 604
Autres sources	164 076	84 249	248 325
Total partiel, dépenses d'immobilisations	439 864	196 529	636 393
Total, circuit des établissements	6 154 339	2 247 795	8 402 134
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux et territoriaux	299 506	182 440	481 946
Gouvernement fédéral	282 370	108 315	390 685
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	581 876	290 755	872 631
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux et territoriaux	199 403	203 275	402 678
Gouvernement fédéral[5]	99 376	42 401	141 777
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	298 779	245 676	544 455
Total, circuit hors établissements	880 655	536 431	1 417 086
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	7 034 994	2 784 226	9 819 220

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (b) : Terre-Neuve et Labrador

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	84 829	14 339	99 168
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	0	0	0
Frais de scolarité	13 982	1 602	15 584
Autres sources	3 148	(129)	3 019
Total partiel, dépenses de fonctionnement	101 959	15 812	117 771
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	212	—	212
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	9 000	—	9 000
Autres sources	4 370	—	4 370
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	13 582	—	13 582
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	1 217	3 565	4 782
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	473	0	473
Autres sources	4 860	19	4 879
Total partiel dépenses d'immobilisations	6 550	3 584	10 134
Total, circuit des établissements	122 091	19 396	141 487
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	5 508	1 431	6 939
Gouvernement fédéral	7 716	2 972	10 688
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	13 224	4 403	17 627
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	3 273	(932)	2 341
Gouvernement fédéral	(1 108)	1 505	397
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	2 165	573	2 738
Total, circuit hors établissements	15 389	4 976	20 365
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	137 480	24 372	161 852

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (c) : Île-du-Prince-Édouard

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	12 332	6 434	18 766
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	106	0	106
Frais de scolarité	2 803	1 199	4 002
Autres sources	255	493	748
Total partiel, dépenses de fonctionnement	15 496	8 126	23 622
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	17	—	17
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	516	—	516
Autres sources	223	—	223
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	756	—	756
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	969	167	1 136
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	0	0
Autres sources	885	(31)	854
Total partiel, dépenses d'immobilisations	1 854	136	1 990
Total, circuit des établissements	18 106	8 262	26 368
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	1 380	598	1 978
Gouvernement fédéral	2 222	391	2 613
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	3 602	989	4 591
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	3 523	(219)	3 304
Gouvernement fédéral	13 423	38	13 461
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	16 946	(181)	16 765
Total, circuit hors établissements	20 548	808	21 356
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	38 654	9 070	47 724

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (d) : Nouvelle-Écosse

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	161 232	17 503	178 735
Administrations municipales	1	0	1
Gouvernement fédéral[2]	5 981	6 492	12 473
Frais de scolarité	45 042	591	45 633
Autres sources	26 834	40	26 874
Total partiel, dépenses de fonctionnement	239 090	24 626	263 716
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	1 991	—	1 991
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	23 142	—	23 142
Autres sources	4 437	—	4 437
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	29 570	—	29 570
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	647	3 865	4 512
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	62	616	678
Autres sources	8 066	0	8 066
Total partiel, dépenses d'immobilisations	8 775	4 481	13 256
Total, circuit des établissements	277 435	29 107	306 542
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	9 349	1 136	10 485
Gouvernement fédéral	15 784	3 022	18 806
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	25 133	4 158	29 291
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	(11 112)	359	(10 753)
Gouvernement fédéral	8 419	3 766	12 185
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	(2 693)	4 125	1 432
Total, circuit hors établissements	22 440	8 283	30 723
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	299 875	37 390	337 265

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (e) : Nouveau-Brunswick

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	94 055	18 938	112 993
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	1 492	0	1 492
Frais de scolarité	24 690	689	25 379
Autres sources	12 826	127	12 953
Total partiel, dépenses de fonctionnement	133 063	19 754	152 817
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	847	—	847
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	9 430	—	9 430
Autres sources	1 678	—	1 678
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	11 955	—	11 955
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	4 617	10 472	15 089
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	1 614	0	1 614
Autres sources	3 157	(16)	3 141
Total partiel, dépenses d'immobilisations	9 388	10 456	19 844
Total, circuit des établissements	154 406	30 210	184 616
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	8 110	1 338	9 448
Gouvernement fédéral	10 192	3 266	13 458
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	18 302	4 604	22 906
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	9 742	(5 212)	4 530
Gouvernement fédéral	(6 295)	4 218	(2 077)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	3 447	(994)	2 453
Total, circuit hors établissements	21 749	3 610	25 359
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	176 155	33 820	209 975

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (f) : Québec

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986[p] (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	974 964	832 166	1 807 130
Administrations municipales	39	0	39
Gouvernement fédéral[2]	32 039	59	32 098
Frais de scolarité	104 508	24 158	128 666
Autres sources	92 512	35 981	128 493
Total partiel, dépenses de fonctionnement	1 204 062	892 364	2 096 426
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	64 700	—	64 700
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	126 944	—	126 944
Autres sources	37 629	—	37 629
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	229 273	—	229 273
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	66 854	36 436	103 290
Administrations municipales	17	0	17
Gouvernement fédéral	1 477	0	1 477
Autres sources	64 873	46 142	111 015
Total partiel, dépenses d'immobilisations	133 221	82 578	215 799
Total, circuit des établissements	1 566 556	974 942	2 541 498
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	115 276	100 139	215 415
Gouvernement fédéral	60 832	19 541	80 373
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	176 108	119 680	295 788
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	53 812	136 104	189 916
Gouvernement fédéral	(9 319)	4 603	(4 716)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	44 493	140 707	185 200
Total, circuit hors établissements	220 601	260 387	480 988
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	1 787 157	1 235 329	3 022 486

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (g) : Ontario

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	1 272 004	545 006	1 817 010
Administrations municipales	291	0	291
Gouvernement fédéral[2]	49 832	104	49 936
Frais de scolarité	351 119	81 541	432 660
Autres sources	140 130	3 611	143 741
Total partiel, dépenses de fonctionnement	1 813 376	630 262	2 443 638
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	43 594	—	43 594
Administrations municipales	379	—	379
Gouvernement fédéral	215 323	—	215 323
Autres sources	90 354	—	90 354
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	349 650	—	349 650
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	62 352	13 410	75 762
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	2 811	0	2 811
Autres sources	29 180	21 228	50 408
Total partiel, dépenses d'immobilisations	94 343	34 638	128 981
Total, circuit des établissements	2 257 369	664 900	2 922 269
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	89 790	45 277	135 067
Gouvernement fédéral	90 511	38 571	129 082
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	180 301	83 848	264 149
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	105 265	36 948	142 213
Gouvernement fédéral	(13 372)	7 935	(5 437)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	91 893	44 883	136 776
Total, circuit hors établissements	272 194	128 731	400 925
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	2 529 563	793 631	3 323 194

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (h) : Manitoba

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	169 745	34 948	204 693
Administrations municipales	167	0	167
Gouvernement fédéral[2]	4 713	0	4 713
Frais de scolarité	29 472	1 579	31 051
Autres sources	12 146	12	12 158
Total partiel, dépenses de fonctionnement	216 243	36 539	252 782
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	4 562	—	4 562
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	23 065	—	23 065
Autres sources	9 720	—	9 720
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	37 347	—	37 347
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	7 057	1 018	8 075
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	962	0	962
Autres sources	624	0	624
Total partiel, dépenses d'immobilisations	8 643	1 018	9 661
Total, circuit des établissements	262 233	37 557	299 790
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	5 110	1 983	7 093
Gouvernement fédéral	12 713	4 026	16 739
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	17 823	6 009	23 832
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	11 968	5 323	17 291
Gouvernement fédéral	(817)	6 161	5 344
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	11 151	11 484	22 635
Total, circuit hors établissements	28 974	17 493	46 467
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	291 207	55 050	346 257

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (i) : Saskatchewan

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	154 547	27 436	181 983
Administrations municipales	56	0	56
Gouvernement fédéral[2]	528	0	528
Frais de scolarité	27 840	1 451	29 291
Autres sources	16 618	4 112	20 730
Total partiel, dépenses de fonctionnement	199 589	32 999	232 588
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	5 465	—	5 465
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	20 677	—	20 677
Autres sources	8 873	—	8 873
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	35 015	—	35 015
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	18 732	529	19 261
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	333	0	333
Autres sources	2 400	(191)	2 209
Total partiel, dépenses d'immobilisations	21 465	338	21 803
Total, circuit des établissements	256 069	33 337	289 406
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	10 660	1 658	12 318
Gouvernement fédéral	13 546	5 318	18 865
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	24 206	6 976	31 183
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	5 792	1 387	7 179
Gouvernement fédéral	(817)	2 604	1 787
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	4 975	3 991	8 966
Total, circuit hors établissements	29 181	10 967	40 149
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	285 250	44 304	329 555

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (j) : Alberta

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	393 047	184 707	577 754
Administrations municipales	331	0	331
Gouvernement fédéral[2]	8 777	68	8 845
Frais de scolarité	60 716	15 818	76 534
Autres sources	25 136	4 835	29 971
Total partiel, dépenses de fonctionnement	488 007	205 428	693 435
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	39 828	—	39 828
Administrations municipales	157	—	157
Gouvernement fédéral	41 349	—	41 349
Autres sources	18 200	—	18 200
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	99 534	—	99 534
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	72 441	31 082	103 523
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	15 841	1	15 842
Autres sources	19 357	13 338	32 695
Total partiel, dépenses d'immobilisations	107 639	44 421	152 060
Total, circuit des établissements	695 180	249 849	945 029
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	48 647	27 657	76 304
Gouvernement fédéral	26 385	21 322	47 707
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	75 032	48 979	124 011
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	7 139	5 714	12 853
Gouvernement fédéral	(8 876)	3 329	(5 547)
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	(1 737)	9 043	7 306
Total, circuit hors établissements	73 295	58 022	131 317
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	768 475	307 871	1 076 346

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (k) : Colombie-Britannique

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	297 939	144 526	442 465
Administrations municipales	149	0	149
Gouvernement fédéral[2]	17 092	17	17 109
Frais de scolarité	69 676	27 810	97 486
Autres sources	34 582	8 261	42 843
Total partiel, dépenses de fonctionnement	419 438	180 614	600 052
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	6 464	—	6 464
Administrations municipales	90	—	90
Gouvernement fédéral	49 717	—	49 717
Autres sources	21 281	—	21 281
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	77 552	—	77 552
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	16 883	8 563	25 446
Administrations municipales	15	0	15
Gouvernement fédéral	414	0	414
Autres sources	30 674	3 760	34 434
Total partiel, dépenses d'immobilisations	47 986	12 323	60 309
Total, circuit des établissements	544 976	192 937	737 913
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement provincial	4 227	298	4 525
Gouvernement fédéral	19 824	9 695	29 519
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	24 051	9 993	34 044
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernements provinciaux	9 955	22 165	32 120
Gouvernement fédéral	28 758	7 295	36 053
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	38 713	29 460	68 173
Total, circuit hors établissements	62 764	39 453	102 217
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	607 740	232 390	840 130

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (l) : Yukon

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	0	1 917	1 917
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	0	0	0
Frais de scolarité	0	43	43
Autres sources	0	0	0
Total partiel, dépenses de fonctionnement	0	1 960	1 960
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	0	—	0
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	0	—	0
Autres sources	0	—	0
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	0	—	0
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	0	1 326	1 326
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	0	0
Autres sources	0	0	0
Total partiel, dépenses d'immobilisations	0	1 326	1 326
Total, circuit des établissements	0	3 286	3 286
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	600	359	959
Gouvernement fédéral	195	186	382
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	795	545	1 341
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	34	237	271
Gouvernement fédéral	71	172	243
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	105	409	514
Total, circuit hors établissements	900	954	1 855
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	900	4 240	5 141

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Tableau B-1 (m) : Territoires du Nord-Ouest

Dépenses pour l'enseignement postsecondaire selon le circuit, le type de dépenses et la provenance directe des crédits, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	Universités	Établissements de niveau collégial	Total
Circuit des établissements[1]			
Dépenses de fonctionnement selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	0	2 809	2 809
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral[2]	0	0	0
Frais de scolarité	0	0	0
Autres sources	0	(27)	(27)
Total partiel, dépenses de fonctionnement	0	2 782	2 782
Dépenses pour la recherche subventionnée selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	0	—	0
Administrations municipales	0	—	0
Gouvernement fédéral	0	—	0
Autres sources	0	—	0
Total partiel, dépenses pour la recherche subventionnée	0	—	0
Dépenses d'immobilisations selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	0	1 230	1 230
Administrations municipales	0	0	0
Gouvernement fédéral	0	0	0
Autres sources	0	0	0
Total partiel, dépenses d'immobilisations	0	1 230	1 230
Total, circuit des établissements	0	4 012	4 012
Circuit hors établissements			
Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants[3] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	849	566	1 415
Gouvernement fédéral	7	5	12
Total partiel, dépenses pour les bourses et l'aide aux étudiants	856	571	1 427
Autres dépenses (ministérielles)[4] selon la provenance directe des crédits			
Gouvernement territorial	12	1 401	1 413
Gouvernement fédéral	1	34	35
Total partiel, autres dépenses (ministérielles)	13	1 435	1 448
Total, circuit hors établissements	869	2 006	2 875
TOTAL, DÉPENSES POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE (Dépenses effectuées par les établissements et hors établissements)	869	6 018	6 887

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 00590203 pour les dépenses au niveau collégial et tableau 00590206 pour les dépenses des universités.
Voir notes explicatives suivant le tableau B-1(m).

Notes explicatives : Tableaux B-1 (a-m)

1 Les données du flux financier du circuit des établissements sont présentées dans les tableaux B-1 (a-m) telles qu'elles apparaissent du point de vue des établissements mêmes. Ce sont ces établissements qui déterminent la nature et l'ampleur de leurs propres dépenses et affectent leurs revenus aux différents postes de dépenses. Bien que les bailleurs de fonds publics et privés fournissent généralement leur aide pour des fins précises (par exemple, pour le fonctionnement ou les immobilisations), cette désignation n'est pas nécessairement reflétée dans l'attribution que les établissements font de leurs revenus à leurs différentes catégories de dépenses. Par conséquent, les montants que les gouvernements et les autres sources de financement disent avoir fournis à titre de subventions de fonctionnement, d'immobilisations ou de recherche ne peuvent pas toujours être rapprochés précisément des données fournies par les établissements sur leurs dépenses. De plus, le total indiqué pour toute province ou territoire correspond à la somme des dépenses de l'ensemble des établissements de la province ou du territoire en question, sans égard à la provenance des crédits. Ce total comprend donc l'aide indirecte que des établissements ont pu recevoir de provinces ou territoires autres que le leur.

2 Cette somme englobe les montants que le gouvernement fédéral verse aux établissements en paiement des frais de scolarité de certains étudiants. Ces montants sont pris en compte par Statistique Canada sous la rubrique Autres dépenses ministérielles), Gouvernement fédéral. Pour l'ensemble du Canada, les frais de scolarité versés par le gouvernement fédéral aux universités se sont élevés à 5,2 millions de dollars.

3 Les montants figurant sous la rubrique Sommes consacrées aux étudiants : bourses et aide aux étudiants, représentent les dépenses totales des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'égard des étudiants admissibles fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et territoire. Ces montants peuvent également comprendre l'aide aux étudiants versée par certains gouvernements provinciaux et territoriaux pour permettre à leurs résidents de fréquenter des établissements ailleurs au Canada. Dans certains cas, une telle aide n'est accordée que lorsqu'un programme donné n'est pas dispensé dans la province ou territoire où l'étudiant réside.

4 Outre les frais d'administration des gouvernements, les dépenses incluses dans la catégorie Autres dépenses (ministérielles) comprennent aussi les transferts effectués par les gouvernements provinciaux à des établissements d'autres provinces pour couvrir les coûts de l'enseignement à des non-résidents. Ainsi, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard transfère des fonds à l'Université Dalhousie, en Nouvelle-Écosse, en paiement des frais de formation des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard inscrits en médecine à cette université. Le montant brut des transferts interprovinciaux figure au tableau B-2.

Lorsque le montant total de l'aide aux établissements indiqué par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne correspond pas au montant total de l'aide que les universités et les collèges rapportent avoir reçu de ces sources, un montant résiduel est inclus pour faire coïncider les deux montants. Ces montants et les autres montants résiduels découlant du processus de consolidation sont assimilés aux Autres dépenses (ministérielles) du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux ou territoriaux.

Ces montants résiduels donnent comme résultat que les Autres dépenses (ministérielles) sont parfois très élevées ou très minimes, voire négatives. Pour cette raison, et parce que les transferts interprovinciaux sont également inclus sous cette rubrique, les dépenses administratives des gouvernements ne sont pas toujours clairement identifiables dans les données. Cette méthode a toutefois l'avantage de permettre le rapprochement des montants figurant dans les tableaux avec les comptes publics ou, le cas échéant, les états financiers vérifiés du gouvernement, une fois que les dépenses totales des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été regroupées (c'est-à-dire lorsqu'on a établi le total de l'Aide aux établissements et Autres dépenses (ministérielles) pour chaque gouvernement).

5 Le total des dépenses pour le Canada indiqué dans le tableau B-1 (a) comprend les Autres dépenses (ministérielles) du gouvernement fédéral à l'égard de bénéficiaires étrangers. Ces dépenses se sont élevées à 18,8 millions de dollars en 1985-1986. Le total comprend également les Autres dépenses (ministérielles) engagées par le gouvernement fédéral à l'égard d'une province, d'un territoire ou d'un bénéficiaire étranger qu'il a été impossible d'identifier explicitement. En 1985-1986, ces dépenses «indéterminées» ont totalisé 93,6 millions de dollars.

Tableau B-2 : Transferts interprovinciaux[1] pour l'enseignement postsecondaire, 1985-1986 (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Toutes les provinces
Universités											
Terre-Neuve et Labrador	—	63	190	(484)							(231)
Île-du-Prince-Édouard	(63)	—	4 217	(905)							3 249
Nouvelle-Écosse	(190)	(4 217)	—	(3 498)	6	26					(7 873)
Nouveau-Brunswick	484	905	3 498	—	1 337	16					6 240
Québec			(6)	(1 337)	—	(31)					(1 374)
Ontario			(26)	(16)	31	—	(123)				(134)
Manitoba						123	—				123
Saskatchewan								—			—
Alberta									—		—
Colombie-Britannique										—	—
Collèges											
Terre-Neuve et Labrador	—										
Île-du-Prince-Édouard		—	(153)	103						9	(41)
Nouvelle-Écosse		153	—	2 090		21			19	12	2 295
Nouveau-Brunswick		(103)	(2 090)	—		0				22	(2 171)
Québec					—	(37)					(37)
Ontario			(21)		37	—	(64)	(31)			(79)
Manitoba						64	—		32	57	153
Saskatchewan						31		—	106	24	161
Alberta			(19)				(32)	(106)	—	0	(157)
Colombie-Britannique		(9)	(12)	(22)			(57)	(24)		—	(124)

Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, tableau préparé spécialement pour le rapport.

1 Un nombre positif indique que l'une des provinces de la colonne de gauche **a fait un transfert** vers l'une des provinces dont le nom apparaît horizontalement. Un nombre négatif indique que l'une des provinces de la colonne de gauche **a reçu un transfert** de l'une des provinces dont le nom apparaît horizontalement.

Annexe C
Enseignement postsecondaire au Canada : Publications et événements 1986-1987

Annexe C
Enseignement postsecondaire au Canada : Publications et événements 1986-1987

L'annexe C présente un aperçu des publications et des événements d'intérêt particulier dans le domaine de l'enseignement postsecondaire*. L'annexe couvre la période comprise entre avril 1986 et novembre 1987. Certaines annotations sont tirées de la *Bibliographie choisie et annotée sur l'enseignement postsecondaire au Canada* publiée par l'Association des Universités et Collèges du Canada**.

1 Publications

Academic Futures: Prospects for Postsecondary Education

Cet ouvrage, publié sous la direction de Waris Shere et Ronald J. Duhamel, brosse un tableau des tendances actuelles et des orientations futures au chapitre de l'enseignement postsecondaire en Amérique du Nord. Les articles qui le composent ont été rédigés par des professionnels directement chargés de surveiller et d'administrer les réformes au sein des établissements d'enseignement et de recherche et au sein du gouvernement. Les principales préoccupations exprimées par ces professionnels s'articulent autour de deux grands thèmes : définir les services que l'enseignement postsecondaire devrait projeter d'offrir à la société et déterminer les modalités et conditions auxquelles devrait être assujettie la prestation de ces services.

Toronto: OISE Press, 1987, 172 p.

Bilingual Education, A Challenge for Canadian Universities in the '90's

Cette étude d'Arthur LeBlanc permet de découvrir comment les universités anglophones répondront à la requête de cours en français au niveau du premier cycle que les étudiants provenant d'immersion seront susceptibles de réclamer durant la prochaine décennie. L'auteur en vient à la conclusion que la décision d'offrir des cours en français dans les universités anglophones relèvera des besoins exprimés par les étudiants eux-mêmes, de l'importance accordée au bilinguisme par l'établissement concerné et de la disponibilité des ressources humaines et économiques.

Bureau de l'Éducation permanente, Université du Manitoba, 1986, 112 p.

Canada's Community Colleges: A Critical Analysis

Ce volume de John D. Dennison et Paul Gallagher décrit les systèmes collégiaux des provinces et des territoires ainsi que leur évolution jusqu'en 1985, examine les problèmes propres à chacun d'eux et évalue dans quelle mesure ils ont atteint leurs objectifs. Il cerne également les questions-clés qui joueront un rôle déterminant dans l'avenir des systèmes, notamment l'accessibilité, l'identité, les relations avec les gouvernements et la reddition des comptes. Le rapport comporte une bibliographie exhaustive de documents publiés et inédits ainsi qu'une bibliographie d'ouvrages en français.

Vancouver: University of British Columbia Press, 1986, 360 p.

Du mécénat au partenariat

Ce rapport du groupe de travail du Forum entreprises-universités, écrit par John Panabaker et Jon Dellandrea, invite les universités à nouer de nouveaux rapports avec le secteur des entreprises plutôt qu'à continuer de dépendre des programmes traditionnels de dons de ce dernier. Le groupe de travail recommande de nouvelles formes d'association et exhorte les entreprises canadiennes à se fixer des objectifs précis en ce qui concerne leur appui financier à l'enseignement supérieur. Il examine l'interaction du financement du double point de vue des entreprises et des universités, donne un aperçu historique de l'aide accordée par

* Les publications et les événements réguliers ne sont pas traités dans l'annexe C.

** Cette publication a été commandée par le Comité du Colloque national pour le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire qui s'est tenu à Saskatoon du 25 au 28 octobre 1987.

les entreprises à l'enseignement supérieur et propose un certain nombre «de défis à relever» aux universités, au secteur de l'entreprise et à divers autres groupes.

Montréal : Forum entreprises-universités, 1987, 96 p.

Education Canada? Higher Education on the Brink

Cette monographie, publiée sous la direction de Max von Zur-Muehlen et Gilles Paquet, est basée sur des documents provenant de deux conférences nationales : Higher Education: crisis or opportunity? et Managing universities: issues and solutions. La première partie de l'ouvrage énumère les secteurs de l'enseignement supérieur qui requièrent des changements et traite des problèmes auxquels il faudra faire face à l'avenir. La seconde partie examine dans quelle mesure une meilleure utilisation des techniques de gestion pourrait contribuer à la résolution de ces problèmes critiques. Elle propose également certaines modifications institutionnelles au système postsecondaire qui permettraient à celui-ci de s'adapter pleinement aux besoins changeants de la société.

Ottawa: Canadian Higher Education Research Network, September, 1987, 300 p.

«Financing Postsecondary Education and Research», dans *Canada, the State of the Federation*

Ronald L. Watts définit et examine les cinq questions débattues dans les divers rapports publiés depuis 1985 : la nécessité d'adopter une stratégie fédérale-provinciale nationale, la définition du rôle du gouvernement fédéral, les lacunes du système actuel de transferts inconditionnels en vertu du Financement des programmes établis (FPE), la recherche universitaire et l'encouragement à l'excellence.

Kingston: Queen's University, Institute of Intergovernmental Relations, 1986, pp. 167-188.

Keeping Canada Competitive: the Importance of Post-Secondary Education. Report of the Canadian Manufacturers Association (CMA) Task Force on Business-Education Relations

D'après le document stratégique publié par l'Association des manufacturiers canadiens, les collèges et les universités du Canada sont tellement écrasés par la rigidité des structures dans lesquelles ils fonctionnent qu'il leur est impossible de réagir avec la rapidité voulue à l'évolution de la conjoncture économique. Le groupe de travail «Business-Education Relations» exhorte le gouvernement fédéral et les provinces à accroître leur aide financière à l'enseignement postsecondaire en procédant à un remaniement de leurs autres dépenses. Il ajoute, toutefois, que les universités et les collèges doivent «mériter» ces crédits supplémentaires en éliminant, par exemple, le double emploi des programmes. Le groupe de travail propose aussi l'adoption d'une stratégie nationale pour l'enseignement postsecondaire, l'augmentation des fonds provenant du secteur privé, la déréglementation des droits de scolarité et de l'élaboration des programmes et le resserrement des liens entre les universités et l'industrie.

Toronto: Canadian Manufacturers Association, 1987, 45 p.

Rapport disponible en anglais seulement à l'adresse suivante : Canadian Manufacturers Association, 1, rue Yonge 14e étage, Toronto (Ontario), M5E 1J9. (416) 363-7261

La politique fédérale en matière d'enseignement postsecondaire. Rapport du Comité sénatorial permanent des Finances nationales

À la suite d'une série d'audiences publiques tenues sur le financement de l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle au cours de 1985 et de 1986, le comité a présenté son rapport en mars 1987. Les conclusions et les recommandations du rapport portent sur le Financement des programmes établis (FPE), l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur, la recherche et l'excellence, les politiques

applicables aux étudiants étrangers, le rôle du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et les responsabilités des gouvernements provinciaux. Le comité recommande qu'on abolisse la portion liée à l'enseignement postsecondaire des transferts au titre du FPE et que l'on verse directement aux provinces les crédits nécessaires pour financer l'enseignement postsecondaire.

Rapport disponible en français et en anglais chez les agents libraires agréés et dans d'autres librairies ou par la poste, à l'adresse suivante : Le Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0S9. (819) 997-2560

La recherche universitaire au Canada

Ce document explicatif, préparé par le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire, avait pour but de stimuler la discussion sur la recherche universitaire et la façon dont elle peut aider les Canadiens à entrer de plein-pied dans le XXIe siècle.

Document disponible en français et en anglais à l'adresse suivante : Secteur de la recherche gouvernementale et des universités, Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, Édifice C.D. Howe, 8e étage ouest, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario), K1A 1A1. (613) 993-1380

Quel avenir pour les universités?

Ce document de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'inspire d'une série de rapports nationaux rédigés par divers spécialistes de 28 pays membres de l'OCDE dont le Canada. Il examine les problèmes et les dilemmes auxquels fait face la communauté universitaire contemporaine. Il soutient que si les universités veulent continuer de jouer un rôle déterminant dans les sociétés post-industrielles, elles doivent prendre une part plus active au développement social et économique tout en demeurant des centres d'excellence forts.

Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 1987, 129 p.

Qui doit en profiter? Rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur

Tout en faisant un examen approfondi des politiques et des programmes du Canada en matière d'aide publique au développement, le comité étudie certaines questions reliées à l'éducation et aux universités et collèges. Une des préoccupations premières du comité, à l'issue de son rapport (mai 1987), est de renforcer le soutien du développement à l'éducation, à la fois directement dans les pays du tiers monde et par des programmes de formation et de bourses d'études au Canada. Le comité recommande des mesures afin de faciliter la venue d'étudiants étrangers au Canada.

Rapport disponible en français et en anglais à l'adresse suivante : Agence canadienne de développement international, Affaires publiques, 5e étage, 200, Promenade du Portage, Hull (Québec), K1A 0G4. (819) 997-5456

Publications du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC)

Les publications suivantes sont au nombre des documents du CMEC parus en 1986-1987 et qui traitent de l'enseignement postsecondaire :

- **Événements récents dans l'enseignement postsecondaire au Canada** (octobre 1987) – Ce document rassemble les événements majeurs relatifs à l'enseignement postsecondaire dans chaque province.
- **Les étudiants étrangers au Canada** – Le premier volume du rapport, «**Exposé des thèmes de réflexion susceptibles d'informer des politiques**» (novembre 1986), constitue l'exposé le plus détaillé fait jusqu'à maintenant par le CMEC sur les étudiants étrangers. Il est clairement dit que le CMEC considère que la présence d'étudiants étrangers profite au Canada. Il faudrait mainte-

nir les conditions qui facilitent la venue au Canada d'étudiants étrangers et peut-être même les renforcer, en fonction des ressources disponibles. Le CMEC espère que se manifestera une volonté que les politiques adoptées par les divers gouvernements provinciaux et fédéral s'appuient. Le deuxième volume du rapport, «**Étude réalisée pour le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et pour le Secrétariat des pays du Commonwealth**» (mars 1987), donne une description détaillée des données sur les étudiants étrangers au Canada et de la position des provinces en général.

- **Les vingt premières années, 1967-1987** (février 1987) - Le CMEC a publié, à l'occasion de son 20e anniversaire, une brochure décrivant quelques-unes de ses réalisations importantes.
- **Possibilité de formation et d'enseignement postsecondaire pour les étudiants ayant des besoins spéciaux** (février 1987) - Ce document est axé sur le souci des ministres de s'assurer que l'enseignement postsecondaire est accessible à ceux qui, jusqu'ici, n'y ont pas été suffisamment représentés. On y cite des exemples d'initiatives permettant aux systèmes d'enseignement postsecondaire dans les provinces et les territoires d'encourager cet accès. On y mentionne, en outre, plusieurs priorités sur lesquelles les ministres des provinces et des territoires, de concert avec les établissements et d'autres intéressés, axeront leurs efforts.

Documents disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : Le secrétariat du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 252, rue Bloor ouest, bureau 5-200, Toronto (Ontario), M5S 1V5. (416) 964-2551

Publications des provinces

Colombie-Britannique

- **Report of the Advisory Committee to the Student Financial Assistance Review** (mars 1987) - Ce rapport, préparé par le Advisory Committee to the Student Financial Assistance Review et présenté au ministre de l'Éducation supérieure et de la Formation de l'emploi, met en revue tous les aspects de l'aide financière disponible aux étudiants de niveau postsecondaire en Colombie-Britannique. Le rapport contient 36 recommandations sur des sujets aussi variés que le niveau d'endettement des diplômés, le maximum d'aide financière disponible, les subventions pour les garderies de même que les bourses d'étude. La mise en oeuvre des recommandations de ce rapport a permis l'établissement d'un nouveau programme d'aide financière en Colombie-Britannique, en vigueur depuis août 1987.

Rapport disponible à l'adresse suivante : Students Services Branch, Ministry of Advanced Education and Job Training, 823 Broughton Street, Victoria, British Columbia, V8V 1E5. (604) 387-6127

Ontario

- **The Report of the Advisor to the Minister of Colleges and Universities on the Governance of the Colleges of Applied Arts and Technology** (Juin 1986) - Ce rapport de Walter Pitman fait l'examen de la structure de l'organisation du système des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et évalue les exigences du système actuel tant du niveau de la structure que de la communication. Monsieur Pitman a présenté ses recommendations suite à une vaste consultation avec les membres de conseils d'administration, les directeurs, les administrateurs, le corps professoral, le personnel de soutien, les étudiants et le Conseil des gouverneurs des collèges d'arts appliqués et de technologie.

Rapport disponible à l'adresse suivante : Service des Publications, Ministère des Collèges et Universités, 880, rue Bay, Toronto (Ontario), M7A 1N8. (416) 965-6015

Saskatchewan

Une étude approfondie du système d'enseignement postsecondaire en Saskatchewan a donné lieu à la production du document suivant :

- **Preparing for the Year 2000: Adult education in Saskatchewan** (avril 1987) - Ce document donne un aperçu des politiques envisagées par le gouvernement. Il présente, en outre, un nombre d'objectifs de politiques sur lesquels les établissements d'enseignement peuvent baser leurs projets de même qu'un plan d'action que le gouvernement a l'intention d'adopter dans la réalisation de ses projets.

Autres documents reliés à cette étude :

- **Ministerial Consultation Meetings: Summary of Public Responses** (avril 1987)
- **«A World Without Boundaries»: A Background Paper on Distance Education** (mai 1987)
- **«A New Beginning»: A Background Paper on Adult Illiteracy and Undereducation in Saskatchewan** (juin 1987)
- **Literacy in Saskatchewan: A Blueprint for Action** (septembre 1987)

Documents disponibles à l'adresse suivante : Communications Branch, Saskatchewan Education, 2220 College Avenue, Regina, Saskatchewan, S4P 3V7. (306) 787-5586

Publications du Conseil des sciences du Canada

Dans le cadre d'une étude d'envergure intitulée **Pour réussir dans une économie mondiale, les universités canadiennes et le renouveau économique,** le Conseil des sciences du Canada a publié une série de documents d'études en 1986-1987 :

- **L'enseignement coopératif postsecondaire au Canada** (août 1987) - Ce document d'étude de Robert E. Ellis souligne que l'objectif principal de l'enseignement coopératif postsecondaire est de créer un système par lequel les étudiants profiteraient conjointement d'un enseignement en salle de classe et d'une expérience en milieu de travail.
- **Les collèges et instituts canadiens et leurs échanges avec le employeurs** (novembre 1987) - Cet ouvrage de Gordon A. Thom se penche surtout sur les collèges; on y trouve des renseignements généraux sur les collèges, leurs liens avec les employeurs en mettant l'accent sur les facteurs qui contribuent au maintien de ces liens. M. Thom apporte des recommandations sur la façon de rehausser les relations collèges-employeurs.
- **Les relations entreprises-universités en R et D : six études de cas** (septembre 1987) - L'examen de ces six études de cas permet aux auteurs, William G. Hutchison, Peter Milley, Neil Baird et Donna Bevelander d'explorer la relation entre les entreprises privées et les universités canadiennes en matière de recherche et de développement. Ce faisant, les études de cas révèlent la diversité des relations et montrent que leur réussite ou leur échec est déterminé par des facteurs sociaux et économiques.
- **Les services universitaires de valorisation industrielle de la recherche** (août 1986) - Ce rapport, présenté par Philip Enros et Michael Farley, vise à favoriser la création et le développement de bureaux de transfert technologique dans les universités.
- **Les universités canadiennes et la formation en innovation technologique et en entrepreneuriat technique** (mai 1987) - Ce document d'étude de Thomas E. Clarke et Jean Reavley, fait la revue des cours en gestion de l'innovation technologique et en entrepreneuriat technique qu'offrent les universités canadiennes et examine les questions entourant la prestation de ces cours.

- **Le «Teaching Company Scheme»: Un modèle britannique à suivre?** (juillet 1987) – Cette étude de James G. Barnes et G. Ross Peters a pour but d'examiner les possibilités d'adapter au contexte industriel canadien un programme, le «Teaching Company Scheme», qui connaît beaucoup de succès au Royaume-Uni.

Les documents ainsi que les paramètres de l'étude sont disponibles en français et en anglais, à l'adresse suivante : Service des publications, Conseil des sciences du Canada, 100, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), K1P 5M1. (613) 992-1142

Études du Secrétariat d'État du Canada

Le Secrétariat d'État a publié les résultats de deux sondages de grande envergure, réalisés à sa demande par Statistique Canada :

- **La promotion de 1982, Rapport sommaire de l'Enquête nationale de 1984 auprès des diplômés de 1982** (septembre 1986) – Ce rapport étudie l'insertion sur le marché du travail des diplômés des universités, des collèges et des écoles de métiers et de formation professionnelle, au cours des deux années qui ont suivi l'obtention de leur diplôme en 1982. L'étude renseigne, entre autres, sur la capacité des diplômés de réussir la transition entre l'école et le marché du travail, sur les raisons pour lesquelles certains d'entre eux n'ont pas fait ce passage, sur le niveau d'endettement des diplômés à la fin de leurs études et sur leur attitude à l'égard de l'enseignement qu'ils ont reçu.
- **Profil des étudiants du niveau postsecondaire, L'enquête nationale de 1983-1984 auprès des étudiants du niveau postsecondaire : Abrégé des données pour l'ensemble du Canada** (avril 1987) – Cette enquête avait pour but de recueillir des données sur les principales caractéristiques de la population étudiante des niveaux collégial et universitaire. Le rapport qui l'a suivie permet d'explorer des sujets tels que les caractéristiques distinctives des étudiants à temps plein et à temps partiel, la mobilité interprovinciale, l'intérêt pour les études canadiennes et l'accès à l'enseignement dans la langue officielle de leur choix.

Rapports disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : Direction générale des communications, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0M5. (819) 994-0055

Le Secrétariat d'État a aussi permis la diffusion du rapport suivant qui présente les résultats de l'évaluation du Programme des langues officielles dans l'enseignement :

- **Rapport d'évaluation des langues officielles dans l'enseignement** (mai 1987) – Selon les évaluateurs de ce rapport, le Programme des langues officielles dans l'enseignement est largement reconnu pour sa contribution au développement du bilinguisme depuis 1971. L'évaluation a confirmé le rôle déterminant du gouvernement fédéral dans le maintien des services existants comme dans la création de nouveaux services pour l'enseignement des langues officielles, dans toutes les provinces et territoires. Parmi les recommandations relatives aux priorités du programme, on recommande que le programme développe rapidement les possibilités d'offrir aux étudiants francophones hors Québec l'accès à l'enseignement postsecondaire dans leur langue maternelle et que cet objectif figure parmi les priorités pour les années à venir. Il est en effet noté que le nombre de francophones inscrits à des universités et collèges à l'extérieur du Québec et dans quelques régions du Nouveau-Brunswick est de beaucoup inférieur à la moyenne de l'ensemble de la population.

Rapport disponible en français et en anglais à l'adresse suivante : Programme des langues officielles dans l'enseignement, Secrétariat d'État du Canada, Ottawa (Ontario), K1A OM5. (819) 997-1917

2 Événements

Le 20e anniversaire des cégeps

Nombre d'événements, de comptes rendus et d'articles ont entouré le vingtième anniversaire des collèges d'enseignement général et professionnel au Québec. La revue «Recherches Sociographiques» a, entre autres, consacré un numéro complet à cet anniversaire, en présentant une vue rétrospective des vingt premières années d'existence des cégeps (numéro XXVII, 3, 1986).

Colloque national sur l'enseignement postsecondaire

Le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire a eu lieu du 25 au 28 octobre 1987 à Saskatoon. Le Colloque avait pour objet d'«explorer les défis et les perspectives devant lesquels se trouvent les collèges et les universités du Canada un seuil du XXIe siècle».

Alors que les gouvernements fédéral et provinciaux co-parrainaient le Colloque, il fut convenu que le but de celui-ci serait une consultation à l'échelle nationale des divers secteurs de la société canadienne qui ont un intérêt dans le futur de l'enseignement postsecondaire. Le Colloque regroupait ainsi des gens de tous les milieux – secteur de l'enseignement postsecondaire, employeurs de diplômés, organisations d'employés, utilisateurs de recherche, représentants gouvernementaux, groupes d'intérêt et autres – qui étaient réunis dans le but d'arrêter un nouveau calendrier de travail, de susciter des nouvelles idées et des nouvelles options et d'inspirer ainsi un esprit de collaboration renouvelé.

Le Colloque national fut organisé par un secrétariat sous les auspices de l'Institut de recherches politiques (IRP).

Documents reliés au Colloque national :

- **Les Actes du Colloque** – Ce volume préparé par le Secrétariat du Colloque national, l'Institut de recherches politiques, présente les principales allocutions et comptes rendus des délibérations qui ont été prononcées durant le Colloque, de même qu'un chapitre décrivant la planification, l'organisation et le déroulement de cette consultation nationale. Les annexes ajoutées au document apportent des renseignements additionnels au sujet de l'historique de cet événement.
- **Les documents de travail du Colloque** – Ce document sert de complément aux «Actes du Colloque» et a pour but de réunir, en un seul volume, les sept publications se rapportant au Colloque et qui ont été publiées à titre préparatoire par le Comité national du Colloque. Il comprend la brochure d'introduction ainsi que le document intitulé «Portrait statistique de l'enseignement supérieur au Canada», tous deux préparés par le Secrétariat du Colloque. Il présente ensuite les trois documents de travail portant sur les thèmes principaux du Colloque et qu'ont rédigés R.L. Watts, Michèle Fortin et David M. Cameron. Suit une bibliographie sélective et annotée dressée par l'Association des Universités et Collèges du Canada. Le programme officiel du Colloque sert de conclusion à ce document.
- **Rapport au secrétaire d'État du Canada et au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sur le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire** – À titre de président du Colloque, M. Brian Segal, a soumis ce rapport traitant des enseignements qui, à son avis, peuvent être tirés de cet événement.
- **Bibliographie des documents déposés au Colloque national** – Cette bibliographie compile les documents reçus pour le bénéfice des participants et participantes au Colloque national. Elle se divise en trois grandes parties : documents spécialement préparés à l'intention du Colloque et devant attirer l'attention sur des questions d'ordre vital; documents dont l'objectif est de mousser et d'aider le déroulement des discussions sur les thèmes du Colloque; documents d'information générale.

- **Rapports des ateliers du Colloque et des colloques parallèles régionaux** – L'objet de ce volume est de présenter les rapports des 21 ateliers tenus pendant les deux journées complètes du Colloque ainsi que ceux des 14 consultations parallèles dans diverses régions du pays, organisées par l'Association canadienne pour l'enseignement à distance.

Documents disponibles en anglais et en français à l'adresse suivante : L'Institut de recherches politiques, C.P. 3670, Halifax-sud (Nouvelle-Écosse) B3J 3K7. (902) 424-3801

Colloque national sur l'enseignement postsecondaire à distance pour les francophones du Canada

Ce colloque s'est tenu à l'Université d'Ottawa les 30, 31 octobre et 1er novembre 1986. Le colloque s'est penché, notamment, sur des thèmes tels «Les besoins d'enseignement postsecondaire des francophones à l'intérieur d'un réseau à distance pancanadien», «Les ressources et la collaboration nécessaires pour un tel réseau» et «Les modèles possibles de collaboration interuniversitaire».

Résumé des communications disponible à l'adresse suivante : Association canadienne d'éducation de langue française, 1700, rue Sheppard, Sillery (Québec), G1S 1K6. (418) 681-4661

Québec, Commission parlementaire de l'éducation

Au cours des mois de septembre et octobre 1986, quelque 79 organismes ont participé aux audiences de la commission dont le mandat reposait sur un examen des orientations et du financement des universités de cette province. Suite à ces audiences, une somme additionnelle de 40 millions fut allouée aux universités, ceci afin de leur accorder un soutien dans l'accomplissement du rôle essentiel qu'elles tiennent à l'intérieur de la société québécoise.

Conférence sur la productivité en milieu universitaire

Cette conférence, qui a eu lieu à Québec du 25 au 27 mai 1987, a été organisée conjointement par l'Université du Québec et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cet événement visait à cerner les différents aspects de la notion même de productivité en milieu universitaire. Les délégués européens, canadiens et américains ont cherché ensemble à définir les moyens d'accroître la productivité dans leurs établissements respectifs, tant au niveau de l'enseignement et de la recherche scientifique qu'à celui des services à la collectivité. En guise de conclusion, les délégués ont convenu que la productivité en milieu universitaire était devenue une préoccupation majeure et qu'il était du ressort des universités de s'attaquer ce problème.

La Politique nationale en matière de sciences et de technologie

Le 12 mars 1987, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des sciences et de la technologie signaient l'entente sur la première politique nationale en matière de science et de technologie au Canada. Cette politique vise à mettre les sciences et la technologie au service du développement économique, social, culturel et régional du pays en stimulant la coopération entre les gouvernements et entre les secteurs public, para-public et privé. Au moins quatre des six énoncés à l'intérieur de cette politique sont reliés étroitement à l'enseignement postsecondaire et à la recherche universitaire : assurer la disponibilité d'un bassin de main-d'oeuvre hautement qualifié; encourager la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement; faire face aux répercussions des changements technologiques à l'égard de la société; promouvoir une culture davantage axée vers la science.

La signature de cette entente découlait d'une série de rencontres réunissant des ministres et des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et de la Conférence nationale sur la politique scientifique et technologique tenue à Winnipeg en juin 1986. Le Conseil des ministres chargés des Sciences et de la Technologie, créé en décembre 1986, surveille la mise en oeuvre de la politique et continue les consultations avec les principaux partenaires dans le domaine des sciences, de la technologie et des entreprises au Canada.

Pour d'autres renseignements, veuillez communiquer avec la Direction des communications, Ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario), K1A 1A1. (613) 990-6494

Annexe D
La formule du Financement des programmes établis 1986-1987

Annexe D La formule du Financement des programmes établis 1986-1987

1 Introduction

Les accords sur le Financement des programmes établis (FPE) ont été introduits par le biais de la Partie VI de la *Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*. Ces accords sont venus remplacer les anciens accords de partage des coûts pour les programmes du secteur de la santé et de l'enseignement postsecondaire, appelés «programmes établis», par un nouveau transfert global de fonds fédéraux aux provinces. Le montant qui revient à chacune des provinces est établi au moyen d'une formule. La formule du FPE a été modifiée à diverses reprises depuis 1977, mais les principes généraux sont demeurés essentiellement les mêmes. L'annexe D utilise les données de l'année financière 1986-1987 pour illustrer le fonctionnement de la formule du FPE et son application à l'enseignement postsecondaire.

2 Les calculs du FPE au titre de l'enseignement postsecondaire

Le système d'un transfert global entre le gouvernement fédéral et les provinces est fondé sur certains éléments de base, établis dans la loi. Une **contribution par habitant** est fixée pour une **année de référence**. Cette contribution est ensuite rajustée chaque année au moyen d'un **facteur d'indexation**, ce qui permet d'établir le **droit total par habitant** pour l'année. On multiplie ensuite ce montant par le **chiffre de la population de la province** pour obtenir le **droit total** de la province pour l'année visée.

La valeur du **transfert de points d'impôt**, établie indépendamment du calcul du droit total, correspond à l'étendue du champ fiscal progressivement cédé aux provinces à diverses époques. On soustrait la valeur du transfert de points d'impôt du droit total pour obtenir le **droit en espèces**. Les **paiements en espèces** se font par versements mensuels et comprennent le transfert en espèces pour l'année en cours et les rajustements de paiements d'années antérieures.

La formule du FPE s'applique tant au financement des services de santé qu'au financement au titre de l'enseignement postsecondaire. Celle-ci, lorsqu'appliquée à l'enseignement postsecondaire, peut être résumée en six étapes décrites ci-après et reprises au tableau D-1.

1re étape

La **contribution fédérale moyenne par habitant**, pour l'ensemble du Canada, pour l'**année de référence** (1975-1976), s'obtient en divisant la contribution fédérale totale au titre de l'enseignement postsecondaire par le chiffre de la population des dix provinces (les territoires n'étaient pas admissibles aux contributions fédérales durant l'année de référence et le chiffre de leur population est donc exclu du calcul) :

$$\frac{1\,546\,190\,000\ \$}{22\,634\,600 \text{ habitants}} = 68{,}31\ \$ \text{ par habitant.}$$

2e étape

Cette somme est augmentée, à la façon des intérêts composés, par un **facteur d'indexation** applicable à chacune des années subséquentes. Pour toutes ces années, à deux exceptions près quand le programme de restriction était en vigueur, le facteur d'indexation (décrit plus loin) est établi en fonction de la croissance moyenne par habitant du produit national brut (PNB). Pour 1986-1987, le **droit par habitant** est de 189,83 $, obtenu par le calcul suivant :

$$68{,}31\ \$ \times 1{,}148 \times 1{,}140 \times \ldots \times 1{,}069 \times 1{,}059 = 189{,}83\ \$.$$

3e étape

Pour obtenir le **droit total** à verser en 1986-1987, on multiplie le droit au titre de l'enseignement postsecondaire par habitant par le chiffre de la **population** de chaque province et de chaque territoire pour 1986 (25,35 millions d'habitants), soit un droit total au titre

de l'enseignement postsecondaire de 4,81 milliards pour l'ensemble du pays :

189,83 $ × 25,35 m. d'hab. = 4,81 milliards.

4e étape

La valeur du **transfert de points d'impôt** pour la santé et l'enseignement postsecondaire a été évaluée à 7,89 milliards de dollars en 1986-1987. Une portion de ce transfert de points d'impôt, soit 32,1 p. 100 du total (ce calcul est expliqué plus loin), est attribuée au financement au titre de l'enseignement postsecondaire. Pour 1986-1987, le transfert de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire s'établit à 2,53 milliards de dollars :

7,89 milliards × 0,3212 = 2,53 milliards.

5e étape

Le **droit en espèces** au titre de l'enseignement postsecondaire en 1986-1987 correspond à la différence entre les résultats des 3e et 4e étapes (droit total moins transfert de points d'impôt) et s'élève à 2,28 milliards de dollars :

4,81 milliards − 2,53 milliards = 2,28 milliards.

6e étape

Les valeurs qui servent à calculer les droits en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire ne sont pas connues à l'avance et doivent faire l'objet d'estimations. Les **paiements en espèces** (décrits plus loin) de toute année donnée représentent à la fois la plus récente estimation relative des droits pour l'année en cours, ainsi que les rajustements (positifs ou négatifs) résultant de la mise à jour du calcul des transferts des années précédentes. Les paiements en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire se sont élevés à 2,23 milliards de dollars en 1986-1987.

Tableau D-1 : Éléments de base de la formule de financement de l'enseignement postsecondaire

Année financière	1re étape 2e étape			3e étape	4e étape	5e étape	6e étape
	A	B	C	D	E	F	G
	Facteur d'indexation	Droit par habitant	Population du Canada	Droit total B × C = D[1]	Transfert de points d'impôt	Droit en espèces D − E = F	Paiements en espèces[2]
	(Pourcentages)	(Dollars)	(Milliers)	(en millions de dollars)			
1975-1976	–	68,31	22 697,0	–	–	–	–
1976-1977	14,7%	78,36	22 993,0	–	–	–	–
1977-1978	14,2%	89,47	23 258,0	2 136	1 059	1 077	1 001
1978-1979	11,0%	99,34	23 475,0	2 448	1 290	1 158	1 302
1979-1980	10,7%	109,94	23 768,7	2 796	1 371	1 425	1 494
1980-1981	10,1%	121,02	24 042,5	3 151	1 602	1 549	1 596
1981-1982	11,1%	134,42	24 343,2	3 548	1 819	1 729	1 625
1982-1983	12,2%	150,86	24 631,8	3 716	1 911	1 805	1 532
1983-1984	6,0%	159,91	24 884,5	3 979	1 953	2 026	2 065
1984-1985	5,0%	167,69	24 978,2	4 189	2 129	2 060	2 265
1985-1986	6,9%	179,27	25 165,4	4 511	2 328	2 183	2 278
1986-1987	5,9%	189,83	25 354,1	4 813	2 535	2 278	2 232

1 Pour la période de cinq ans allant de 1977-1978 à 1981-1982, le total des droits ne correspond pas aux droits par habitant et population en raison de dispositions appliquées temporairement durant la période d'introduction graduelle des nouveaux accords.

2 Les paiements en espèces d'une année donnée comprennent les dernières estimations relatives aux droits pour l'année en question et les rajustements résultant des vérifications des paiements en espèces des années précédentes.

3 Description des éléments de la formule du Financement des programmes établis

3.1 Le facteur d'indexation

Le facteur d'indexation du FPE lie la croissance de la contribution fédérale par habitant à la croissance de l'économie par habitant. Le facteur retenu est calculé en fonction de la moyenne composée et mobile de la croissance du PNB étalée sur trois ans. En 1983-1984 et en 1984-1985, le facteur d'indexation a été plafonné à 6 p. 100 et à 5 p. 100, conformément au programme de restriction du gouvernement fédéral. En 1985-1986, il était de 6,9 p. 100 et représentait la croissance moyenne par habitant du PNB pour la période allant de 1981 à 1984. À partir de 1986-1987, le facteur d'indexation a été réduit de 2 points de pourcentage. La croissance moyenne par habitant du produit national brut ayant été de 7,9 p. 100 de 1982 à 1985, le facteur d'indexation a été de 5,9 p. 100 en 1986-1987.

3.2 Le droit par habitant

Les modifications apportées en 1982 aux dispositions législatives du FPE garantissent des droits par habitant égaux pour toutes les provinces et territoires; ce n'était pas le cas avant 1982. Durant les cinq premières années des accords sur le FPE, des dispositions provisoires avaient été ajoutées à la formule à mesure que les arrangements entraient en vigueur : paiements transitoires en espèces, paiements en espèces à des fins de nivellement, recouvrements relatifs aux transferts de points d'impôt et compensation pour la fin du programme de la garantie de recettes. Certaines de ces dispositions ont affecté la répartition des droits à travers le pays et ont eu pour effet que les droits par habitant n'étaient pas égaux pour toutes les provinces et territoires. Depuis 1982-1983, les dispositions provisoires ont disparu et les droits par habitant sont uniformes pour toutes les provinces et territoires.

3.3 Les transferts de points d'impôt

Au fil des années, le gouvernement du Canada a réduit ses taux d'imposition sur les revenus des particuliers et sur ceux des sociétés afin de permettre aux gouvernements provinciaux d'augmenter les leurs. Les recettes des gouvernements des provinces provenant d'impôts furent ainsi augmentées, les recettes correspondantes du gouvernement fédéral réduites, et cela sans hausse du fardeau fiscal des contribuables. Lors de l'introduction du FPE en 1977, une autre réduction des taux d'imposition du gouvernement fédéral a donné lieu à un transfert de points d'impôt pour le Financement des programmes établis au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire correspondant à 13,5 points d'impôt sur le revenu des particuliers et à un point d'impôt sur le revenu des sociétés; les paiements de péréquation se rattachant à ces points d'impôt furent ajoutés en conséquence. Pour le gouvernement fédéral, le coût de cette modification des taux d'imposition représente la valeur des recettes cédées, aussi bien qu'une augmentation des paiements de péréquation aux provinces dont les recettes sont plus faibles.

Dans le cas du Québec, un abattement spécial de 8,5 points d'impôt sur le revenu des particuliers, sans péréquation, a été prévu en raison des différents accords de non-participation conclus de longue date avec cette province. La valeur de cet abattement spécial entre dans le calcul du transfert fiscal. Le droit total du Québec est établi comme pour toutes les autres provinces. Seule la forme du transfert diffère, cette province ayant droit à un transfert de points d'impôt plus important. Le tableau D-2 présente les estimations du ministère des Finances du Canada en ce qui a trait à la valeur des différents éléments du transfert de points d'impôt pour l'enseignement postsecondaire pour chacune des provinces et les deux territoires.

Tableau D-2 : Transferts de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire, Financement des programmes établis (en milliers de dollars)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1984-1985													
Points IRP[1]	20 258	4 665	43 036	30 254	367 705	682 473	56 190	55 898	183 497	200 617	1 808	4 062	1 650 462
Péréquation IRP	18 177	3 735	15 006	17 279	68 213	0	14 657	0	0	0	0	0	137 068
Point IRS[2]	1 125	284	1 811	1 677	24 396	46 391	2 837	3 074	32 086	7 761	57	460	121 959
Péréquation IRS	1 257	237	1 786	1 269	2 618	0	1 553	0	0	0	0	0	8 720
Abattement du Québec	–	–	–	–	210 351	–	–	–	–	–	–	–	210 351
Total, transferts de points d'impôt	40 817	8 921	61 639	50 479	673 284	728 864	75 237	58 972	215 583	208 379	1 865	4 523	2 128 563
1985-1986													
Points IRP	21 813	5 181	47 360	32 816	398 501	768 479	62 393	57 858	194 158	212 152	1 890	4 217	1 806 818
Péréquation IRP	20 062	4 051	16 461	19 200	78 811	0	15 569	0	0	0	0	0	154 155
Point IRS	1 311	312	2 039	1 784	27 772	53 159	3 169	3 111	26 723	9 388	101	388	129 257
Péréquation IRS	1 387	283	2 073	1 568	2 979	0	1 854	0	0	0	0	0	10 144
Abattement du Québec	–	–	–	–	227 967	–	–	–	–	–	–	–	227 967
Total, transferts de points d'impôt	44 573	9 827	67 932	55 367	736 031	821 639	82 985	60 969	220 881	221 540	1 991	4 605	2 328 340
1986-1987													
Points IRP	23 893	5 768	51 521	36 137	428 908	843 629	68 514	60 188	200 117	227 371	2 132	4 364	1 952 542
Péréquation IRP	20 986	4 232	17 431	19 962	87 545	0	16 076	19 582	0	0	0	0	185 815
Point IRS	1 279	472	2 566	2 011	32 329	64 630	3 643	2 837	15 678	10 659	129	106	136 338
Péréquation IRS	1 865	229	2 265	1 919	3 853	0	2 283	2 751	0	0	0	0	15 165
Abattement du Québec	–	–	–	–	245 363	–	–	–	–	–	–	–	245 363
Total, transferts de points d'impôt	48 024	10 701	73 783	60 028	797 998	908 259	90 516	85 359	215 794	238 029	2 261	4 471	2 535 223

Source : Ministère des Finances, Financement des programmes établis, calcul final, 9 décembre 1987, pour 1984-1985; Financement des programmes établis, deuxième rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1985-1986; Financement des programmes établis, premier rajustement provisoire, 26 février 1988, pour 1986-1987.

1 IRP : impôt sur le revenu des particuliers.

2 IRS : impôt sur le revenu des sociétés.

3.4 Le facteur de répartition

En vertu d'une modification apportée aux dispositions législatives du FPE en 1984, les droits au titre des services de santé assurés et de l'enseignement postsecondaire sont calculées séparément. Le droit en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire correspond maintenant à la somme nécessaire pour combler la différence, s'il y en a une, entre la valeur du transfert de points d'impôt au titre de l'enseignement postsecondaire et le droit total à verser à cette fin. Le droit en espèces ne peut donc pas être calculé indépendamment du transfert de points d'impôt.

Avant 1983-1984, les droits en espèces étaient répartis entre l'enseignement postsecondaire et les services de santé assurés, mais la loi ne précisait pas une telle répartition pour le transfert de points d'impôt. À cause de la nouvelle base de calcul, il est devenu nécessaire de déterminer la part de ce transfert allouée à l'enseignement postsecondaire et celle allouée aux services de santé assurés. À cette fin, on a retenu, comme facteur de répartition, la proportion que représentait durant l'année de référence, les contributions fédérales pour l'enseignement postsecondaire par rapport au total des contributions fédérales pour les deux éléments du programme pris ensemble. En 1975-1976, les contributions fédérales pour l'enseignement postsecondaire s'élevaient à 1,55 milliard de dollars, et à 3,27 milliards de dollars pour les services de santé assurés. La part de l'enseignement postsecondaire s'établissait donc à 32,1 p. 100 du total. Ce rapport étant établi sur la base des contributions fédérales totales versées à l'ensemble des provinces durant une année en particulier, ne reflète pas nécessairement la structure des dépenses pour les programmes établis d'une province donnée pour cette année-là (ou pour toute autre année).

Il est à noter que depuis 1984, le facteur de répartition original n'a été appliqué qu'au seul transfert de points d'impôt, et non aux paiements en espèces ni au total. En raison de l'imposition du programme des 6 et 5 p. 100, le droit au titre de l'enseignement postsecondaire a progressé plus lentement que le droit pour la santé, de sorte qu'en 1986-1987, ce premier droit ne représentait plus que 30,9 p. 100 des droits pour les programmes établis. De plus, parce que la portion du transfert de points d'impôt allouée à l'enseignement postsecondaire est demeurée stable à 32,1 p. 100, le droit en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire ne représentait plus, en 1986-1987, que 29,6 p. 100 du droit en espèces pour les programmes établis.

La contribution fédérale au titre de l'enseignement postsecondaire représente un pourcentage spécifique du transfert global. Cependant, les gouvernements provinciaux répartissent la contribution globale entre l'enseignement postsecondaire et les services de santé assurés selon leurs propres priorités budgétaires.

3.5 Les paiements en espèces

Le total des paiements en espèces faits durant une année financière donnée ne correspond pas nécessairement aux droits en espèces pour cette année-là puisque les paiements comportent aussi des rajustements (positifs ou négatifs) se rapportant aux années précédentes. On ne connaît qu'à la fin de l'année les chiffres concernant le PNB, les points d'impôt, la péréquation, la population, etc., de sorte qu'il faut recourir à des prévisions pour calculer le montant des transferts en espèces à faire au cours d'une année. Les calculs sont refaits à intervalles réguliers, à mesure que les données définitives sont connues. Habituellement, le droit pour une année financière donnée ne peut être établi de manière définitive que 27 mois plus tard.

Les transferts en espèces pour le Financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire sont faits par le secrétaire d'État du Canada sous forme de versements mensuels aux gouvernements des provinces et des territoires.

Annexe E Dépenses des établissements non habilités à décerner des grades

Annexe E Dépenses des établissements non habilités à décerner des grades

Outre les universités qui décernent des grades, les gouvernements provinciaux et territoriaux apportent une aide financière à une grande variété d'établissements de formation et d'éducation permanente, dont les collèges communautaires, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégep), les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT), les collèges d'agriculture, les écoles des beaux-arts, les écoles normales, les écoles en milieu hospitalier et les écoles de métiers et de formation professionnelle. La combinaison d'établissements varie d'une province ou d'un territoire à l'autre.

La plupart des autres parties du rapport sont seulement consacrées aux programmes d'enseignement postsecondaire tels que définis par Statistique Canada. Cependant, cette définition exclut de nombreux programmes de formation ou d'enseignement qui sont offerts par les trois types d'établissements suivants qui ne sont pas habilités à décerner des grades :

- Les *collèges communautaires* et les *écoles en milieu hospitalier* dispensent des programmes de niveau postsecondaire et de niveau métiers et formation professionnelle;
- Les *écoles publiques de métiers et de formation professionnelle* offrent seulement des programmes de niveau métiers et formation professionnelle.

Le tableau E-1 montre, pour chaque province et territoire, le total des dépenses consacrées à tous les programmes offerts par ces trois types d'établissement.

Tableau E-1 : Dépenses totales[1] des collèges communautaires, des écoles en milieu hospitalier et des écoles publiques de métiers et de formation professionnelle, selon la province et le territoire, 1985-1986 (en milliers de dollars)

Province ou territoire	Collèges communautaires	Écoles en milieu hospitalier	Écoles publiques métiers/formation professionnelle	Total
Terre-Neuve	44 342	5 536	15 172	65 050
Île-du-Prince-Édouard	15 238	746	0	15 984
Nouvelle-Écosse	26 295	7 063	39 414	72 772
Nouveau-Brunswick	70 075	6 133	1 105	77 313
Québec[p]	1 026 059	19 018	3 820	1 048 897
Ontario	963 298	11 264	0	974 562
Manitoba	57 793	9 116	0	66 909
Saskatchewan	70 531	3 653	34 097	108 281
Alberta	378 381	9 989	33 491	421 861
Colombie-Britannique	339 942	3 381	29 940	373 263
Yukon	7 763	0	0	7 763
Territoires du Nord-Ouest	14 070	108	0	14 178
Total	3 013 787	76 007	157 039	3 246 833

Source : Statistique Canada , Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Enquête sur les statistiques financières des collèges communautaires et de formation professionelle, 1988.

1 Pour les entreprises auxiliaires telles que les résidences et les cafétérias, seul le déficit, s'il y en a un, est comptabilisé dans ce tableau.

Annexe F Information supplémentaire fournie par les gouvernements des provinces et des territoires

Annexe F Information supplémentaire fournie par les gouvernements des provinces et des territoires

Les gouvernements des provinces et des territoires ont fourni la documentation suivante pour qu'elle fasse partie du rapport au Parlement sur l'*Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada*.

Les données de l'annexe F expriment le point de vue d'un gouvernement provincial et territorial spécifique, utilisant les définitions propres à ce gouvernement. En conséquence, ces données proviennent d'une base différente des données du rapport, lesquelles sont recueillies et traitées selon la définition de l'enseignement postsecondaire de Statistique Canada.

Tableau F-1 : Données fournies par le Nouveau-Brunswick

L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick

	1984-1985			1985-1986			1986-1987		
	Dépenses	Inscriptions		Dépenses	Inscriptions		Dépenses	Inscriptions	
	$ (000)	temps partiel	plein temps	$ (000)	temps partiel	plein temps	$ (000)	temps partiel	plein temps
Secteur universitaire	100 949	4 257	14 616	106 688	4 521	15 023	118 402	4 908	14 971
Secteur collégial[1]	65 636	27 227	13 979[2]	61 158	30 318	14 110[2]	70 015	29 115	13 533[2]
Bourses d'études/ Aide aux étudiants	11 353	–	–	10 179	–	–	10 260	–	–
Total[3]	177 938	31 484	28 595	178 025	34 839	29 133	198 677	34 023	28 504

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, Nouveau-Brunswick.

1 Les données comprennent les dépenses et les inscriptions relatives à l'École des pêches de Caraquet, aux écoles infirmières, à l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick et au Centre de formation linguistique.

2 Au niveau collégial, on désigne par formation à plein temps toute formation qui se donne pendant au moins cinq jours consécutifs à raison de six heures par jour.

3 Le total comprend les dépenses ordinaires et d'immobilisations.

Note : Le tableau F-1 trace le profil des dépenses provinciales et des inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.

Tableau F-2 : Données fournies par le Québec

Inscriptions au niveau postsecondaire : Universités et collèges

	Effectifs universitaires[1]		Effectifs du niveau collégial[2]	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
1984-1985	106 980	114 592	165 621	59 604
1985-1986	113 660	117 597	163 363	60 420
1986-1987	114 921	118 999	165 282	57 675

1 Source : *Caractéristiques des inscriptions universitaires au Québec, rapports 1984-1985 à 1986-1987*. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ce sont les données pour la session d'automne. Elles excluent le Collège militaire royal de St-Jean.

2 Source : Direction générale de l'enseignement collégial, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Note : Le tableau F-2 contient les données relatives aux inscriptions dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Québec, en fonction des définitions et des structures du gouvernement provincial.